



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE



REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE, UN BUT, UNE FOI



**PROGRAMME CADRE DE REFERENCE POUR LES PROJETS ET
PROGRAMMES DE SECURITE Alimentaire et nutritionnelle**

Version provisoire 1

OCTOBRE 2011

Table des Matières

4

Sigles et acronymes

Mali - Indicateurs de base (Profil nutritionnel Mali, FAO, 2010).....	i
Données de l'enquête MICS	ii
Résumé exécutif du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA).....	iii-v
INTRODUCTION	1
METHODOLOGIE DE REVUE ET D'ACTUALISATION	4

<u>Première Partie</u>	
CONTEXTE GENERAL DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI	
I.	CARACTERISTIQUES GENERALES DU PAYS.....
1.1.	Situation géographique et démographique.....
1.2.	Contexte politique et social
1.3.	Contexte économique
II.	CONTRIBUTION DES DIFFERENTS SECTEURS A LA SECURITE ALIMENTAIRE
2.1.	Secteur du développement rural.....
2.2.	Secteurs des ressources naturelles/eau/environnement/assainissement
2.3.	Secteurs de la nutrition/santé et affaires sociales
2.4.	Secteurs du commerce, de l'industrie et de l'artisanat
2.5.	Secteur des transports et des équipements
2.6.	Secteur de l'énergie
2.7.	Secteur du financement du monde rural
III.	ETAT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE.....
3.1.	Situation de la sécurité alimentaire
3.2.	Types d'insécurité alimentaire
3.3.	Zones d'insécurité alimentaire / zones vulnérables
3.4.	Groupes vulnérables
IV.	CADRES POLITIQUE, INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE
4.1.	Revue du cadre politique.....
4.1.1.	Politiques/cadres nationaux de référence.....
4.1.2.	Cadres stratégiques et politiques sectoriels.....
4.1.3.	Cadres politiques aux plans sous-régional et international.....
4.2.	Revue du cadre institutionnel
4.2.1.	Analyse de la situation institutionnelle et organisationnelle actuelle de la SAN
4.2.2.	Mécanismes de prévention des crises alimentaires
4.2.3.	Contexte et acquis du système de S&E de la sécurité alimentaire
4.2.4.	Parties prenantes
4.3.	Revue du cadre législatif et réglementaire.....
V.	EXPERIENCES PASSES ET EN COURS EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI.....
5.1.	Expériences passées.....
5.2.	Expériences en cours en matière de sécurité alimentaire
5.3.	Acquis en matière de sécurité alimentaire
5.4.	Bonnes pratiques agricoles et nutritionnelles
VI.	PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT 2011 – 2015 DANS QUELQUES SECTEURS CLES LIES A LA SECURITE ALIMENTAIRE.....
VII.	ENJEUX ET PERSPECTIVES POUR LE PNSA - PHASE II..... Error! Bookmark not defined.

<u>Deuxième Partie</u>	
PHASE II DU PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE – (2011-2015).....	
I.	JUSTIFICATION.....
II.	PRINCIPES DIRECTEURS.....
III.	OBJECTIFS DU PNSA – Phase II
3.1.	Objectif global
3.2.	Objectifs spécifiques
IV.	AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES, RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES
4.1.	Axe stratégique 1 – Ressources naturelles et eau
4.1.1.	Défense, restauration des sols, conservation des eaux et des sols (DRS)/(CES).....
4.1.2.	Gestion intégrée des ressources en eau
4.1.3.	Mise en défens des ressources forestières.....

4.1.4.Aménagement des parcours pastoraux	64
4.1.5.Foresterie	65
4.1.6.Gestion des aires protégées	66
4.1.7.Conservation de la faune	66
4.1.8.Aménagement des mares	67
4.1.9.Réalisation de puits et de forages pastoraux	67
4.1.10. Aménagements hydro-agricoles de proximité	68
4.2. Axe stratégique 2 - Systèmes de production	68
4.2.1.Intensification des cultures vivrières	68
4.2.2.Maraîchage	70
4.2.3.Arboriculture fruitière	70
4.2.4.Amélioration de l'aviculture familiale et promotion de l'élevage de pintades	71
4.2.5.Elevage de petits ruminants (ovins et caprins)	71
4.2.6.Embouche paysanne (petits ruminants et bovins)	72
4.2.7.Production de lait	73
4.2.8.Elevage de gibiers	73
4.2.9.Pêche durable et aménagement des pêcheries	74
4.2.10.Développement de la pisciculture	75
4.3. Axe stratégique 3 – services socio-économiques de base	75
4.3.1.Conservation/Stockage des produits d'origine végétale	75
4.3.2.Transformation des produits d'origine végétale	76
4.3.3.Commercialisation des produits d'origine végétale	77
4.3.4.Conservation/stockage des produits d'origine animale	78
4.3.5.Transformation des produits d'origine animale	79
4.3.6.Commercialisation des produits d'origine animale	80
4.3.7.Conservation/stockage des produits d'origine halieutique	80
4.3.8.Transformation des produits d'origine halieutique	81
4.3.9.Commercialisation des produits d'origine halieutique	82
4.3.10.Développement de l'apiculture	82
4.3.11.Développement de l'artisanat et autres AGR	83
4.3.12.Développement du micro-entreprenariat	84
4.3.13.AGR en milieu urbain	84
4.3.14.Produits financiers	85
4.3.15.Amélioration de l'accès aux institutions de microfinance	85
4.3.16.Filets sociaux de sécurité	86
4.3.17.Routes/pistes rurales	87
4.3.18.Infrastructures de marchés	87
4.4. Axe stratégique 4. - Nutrition et alimentation	88
4.4.1.Education nutritionnelle	88
4.4.2.Promotion des micronutriments	88
4.4.3.Utilisation des produits de cueillette	89
4.4.4.Jardins scolaires	89
4.4.5. Hydraulique urbaine	90
4.4.6.Hydraulique villageoise	90
4.4.7.Hygiène des aliments	91
4.4.8.Sécurité sanitaire des aliments	91
4.5. Axe stratégique 5. - Gouvernance et renforcement institutionnel	92
4.5.1.Renforcement des capacités des responsables et des décideurs	92
4.5.2.Renforcement des capacités des Services d'appui-conseil	93
4.5.4.Renforcement des capacités de la cellule de coordination technique du PNSA	94
4.5.5.Responsabilisation de toutes les parties prenantes autour du Droit à l'alimentation et de la sécurité alimentaire	94
4.5.6. Renforcement du cadre législatif et politique du PNSA pour la réalisation effective du Droit à l'alimentation	95
4.5.7. Renforcement institutionnel du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC)	96
4.5.8.Renforcement du Fonds commun de contre partie et du Fonds de sécurité alimentaire	96
4.5.9.Renforcement du Système d'Alerte Précoce (SAP)	96
4.5.10.Renforcement du Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIM)	97
4.5.11.Renforcement de l'enquête agricole de conjoncture	97
4.5.12.Recherche	98
4.5.13. Formation	98
4.5.14. Communication	99
V. ELEMENTS DE SYNERGIE ENTRE LE PNSA ET LES AUTRES STRATEGIES ET PROGRAMMES	99
VI MECANISMES INSTITUTIONNELS DE COORDINATION ET DE GESTION	102

6.1.	Cadre institutionnel de coordination/gestion et de suivi et évaluation.....	102
6.2.	Mécanismes de prévention et de régulation des crises	107
6.3.	Mécanismes de mobilisation des financements et des ressources.....	107
6.4.	Modalités de mise en œuvre.....	108
VII.	CONDITIONS ET RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE.....	108
7.1.	Conditions d'opérationnalisation	108
7.2.	Risques liés à la mise en œuvre du PNSA	110
7.3.	Durabilité des actions des projets et programmes du PNSA	111
VIII.	MECANISMESPOUR LE SYSTEME DE SUIVI ET D'EVALUATION	112
8.1.	Principes directeurs et orientations	112
8.2.	Objectifs du système de S&E du PNSA II.	113
8.3.	Mise en place d'un système de gestion de l'information	113
8.4.	Mécanismes de suivi du PNSA	113
8.4.1.	Le suivi d'exécution (réalisations) des projets et programmes du PNSA	114
8.4.2.	Le suivi des résultats attendus du PNSA.....	115
8.4.3.	Le suivi du contexte	115
8.4.4.	Le suivi des objectifs spécifiques du PNSA.....	115
8.5.	Mécanismes pour l'évaluation du PNSA	116
IX.	COMMUNICATION.....	117
X.	COÛT GLOBAL DU PROGRAMME :	118
10.1.	Coût global du programme.....	119
10.2.	Coût du programme par axes et résultats pour l'horizon temporel 2015.	120
10.3.	Coûts détaillés du programme par groupes d'activités	122
	BIBLIOGRAPHIE.....	125
	ANNEXES.....	128

Sigles et acronymes

AGR	Activités Génératrices de revenus
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
AOPP	Association des Organisations Professionnelles Paysannes
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
BMS	Banque Malienne de Solidarité
CAF	Centre d'Alphabétisation Fonctionnelle
CCC	Communication pour le Changement de Comportement
CEC	Caisses d'Epargne et de Crédit
CED	Centres d'Education et de Développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD	Communauté des Etats Sahélo-Sahariens
CILSS	Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CNOP	Coordination Nationale des Organisations Paysannes
CPS	Cellule de Planification et de la Statistique
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire
CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSCR	Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
CSREF	Centre de Santé de Référence
CTCPSA	Comité Technique de Coordination des Politiques de Sécurité Alimentaire
DAF	Direction Administrative et Financière
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture
DNAMR	Direction Nationale d'Appui au Monde Rural
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
DNACPN	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural
DNPIA	Direction Nationale de la Production et des Industries Animales
DNSV	Direction Nationale des Services Vétérinaires
EAC	Enquête Agricole de Conjoncture
ECOWAP	Politique Agricole de la CEDEAO
EBSAN	
EDSM	Enquête Démographique et de Santé du Mali
ELIM	Enquête Intégrée auprès des Ménages
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNAA	Fonds National d'Appui à l'Agriculture
HCCT	Haut Conseil des collectivités territoriales
IEC	Information, Education, Communication
IER	Institut d'Economie Rurale
INSTAT	Institut National de la Statistique
LAE	Lutte Antiérosive
LCV	Laboratoire Central Vétérinaire
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MPE	Malnutrition Proteino-Energétique
MICS	Enquête par grappes à Indicateurs Multiples
NEPAD	Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique
ODHD	Observatoire du Développement Humain Durable
ODRS	Office de Développement Rural de Sélingué
OMBEVI	Office Malien du Bétail et de la Viande
ON	Office du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs

OPIB	Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda
ORM	Office Riz Mopti
ORS	Office Riz Ségou
OSC	Organisations de la Société Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PASAOB	Programme d'Appui aux Services et aux Organisations Paysannes
PCDA	Programme Compétitivité et Diversification Agricole
PDA	Politique de Développement Agricole
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PDES	Projet pour le Développement Economique et Social
PAPAM	Programme d'Appui à la Productivité Agricole du Mali
PASAM	Projet d'Appui au Secteur Agricole au Mali
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMEDP	Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (FAO/DFID)
PNIMT	Programme National d'Investissement à Moyen Terme
PNIR	Programme National des Infrastructures Rurales
PNISA	Programme National d'Investissement du Secteur Agricole
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNR	Plan National de Réponse
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTÉ	Pays Pauvres Très Endettés
PRMC	Programme de Restructuration du Marché Céréalié
PSSA	Programme Spécial de Sécurité Alimentaire
PV-VIH	Personnes vivant avec le VIH/Sida
SAN	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SEXAGON	Syndicat des exploitants agricoles de l'Office du Niger
SFD	Service Financier Décentralisé
SMA	Sommet Mondial de l'Alimentation
SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
SNS	Stock National de Sécurité
SPAI	Système Pilote d'Approvisionnement en Intrants
SYCOV	Syndicat des producteurs de coton et vivriers
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
ZIC	Zone d'intérêt cynégétique

Mali - Indicateurs de base (Profil nutritionnel Mali, FAO, 2010)

Indicateurs généraux				Année
Population				
Population totale		11,6	millions	2005
Population rurale		70	%	2005
Population de moins de 15 ans		48	%	2005
Taux annuel de croissance de la population		2,98	%	2000-2005
Espérance de vie à la naissance		52	ans	2000-2005
Agriculture				
Superficie agricole		28	%	2003
Terres arables et cultures permanentes par habitant agricole		0,5	Ha	2003
Niveau de développement				
Développement humain et pauvreté				
Indicateur de développement humain		0,380	[0-1]	2005
Part de la population vivant avec moins de 1\$ par jour (PPA)	OMD1	72	%	2004
Part de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté national	OMD1	59	%	2005
Education				
Taux net de scolarisation primaire	OMD2	63	%	2007
Taux d'alphabétisation des jeunes (15-24 ans)	OMD2	29	%	2006
Rapport filles/garçons en école primaire	OMD3	0,80	filles pour un garçon	2007
Santé				
Taux de mortalité infantile	OMD4	96	‰	2002-2006
Taux de mortalité des moins de 5 ans	OMD4	191	‰	2002-2006
Ratio de mortalité maternelle (ajusté)	OMD5	970	pour 100 000 naissances	2005
Pourcentage de décès dus au paludisme chez les moins de 5 ans	OMD6	17	%	2000
Pourcentage d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés contre la rougeole	OMD4	68	%	2006
Environnement				
Accès durable à une source d'eau améliorée en milieu rural	OMD7	48	% de la population	2006
Indicateurs nutritionnels				Année
Besoins énergétiques				
Besoins énergétiques de la population		2032	kcal per capita/jour	2005
Disponibilités alimentaires				
Disponibilités Énergétiques Alimentaires (DEA)		2567	kcal per capita/jour	2003-2005
Prévalence de sous-alimentation	OMD1	11	%	2003-2005
Part des protéines dans les DEA		12	%	2003-2005
Part des lipides dans les DEA		18	%	2003-2005
Indice de diversification alimentaire		30	%	2003-2005
Consommation alimentaire				
Apport énergétique moyen (par personne)		2525	kcal/jour	2001-2002
Part des protéines dans l'apport énergétique		n.d.		
Part des lipides dans l'apport énergétique		n.d.		
Alimentation des enfants en bas âge				
	Age			
Taux d'allaitement maternel exclusif	<6 mois	38	%	2006
Taux d'alimentation complémentaire en temps opportun	6-9 mois	30	%	2006
Taux d'alimentation au biberon	0-11 mois	5	%	2006
Taux de poursuite de l'allaitement maternel à 2 ans		56	%	2006
Anthropométrie nutritionnelle				
Prévalence de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans*		38	%	2006
Prévalence de maigreur chez les enfants de moins de 5 ans*		15	%	2006
Prévalence d'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans*	OMD1	27	%	2006
Pourcentage de femmes ayant un IMC<18,5 kg/m²		14	%	2006
Carences en micronutriments				
Prévalence de goitre chez les enfants d'âge scolaire		9	%	2005
Pourcentage de ménages consommant du sel adéquatement iodé		79	%	2006
Prévalence de carence en vitamine A chez les enfants d'âge préscolaire		n.d.		
Couverture de supplémentation en vitamine A chez les enfants		72	%	2006
Couverture de supplémentation en vitamine A chez les mères		41	%	2006
Prévalence de l'anémie chez les femmes		68	%	2006
Couverture de supplémentation en fer chez les mères		53	%	2006

OMD : Objectif du Millénaire pour le Développement ; n.d.: non disponible ; * : normes OMS 2006.

**Données de l'enquête MICS : l'Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples et de dépenses
des Ménages (MIC/ELIM) 2010**

EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS DE CONDITION DE VIE DES MENAGES AU MALI			
	Années de référence		
	2001	2006	2010
Démographie			
Population totale (en millions)	10,2	12,3	14,5
Population urbaine (%)	25,0	24,6	22,0
Population féminine (%)	50,3	50,1	51,4
Population âgée de – 15 ans (%)	45,9	47,9	48,8
Population de 7 – 12 ans (%)	19,7	18,3	17,9
Taille moyenne des ménages	9,4	8,5	9,5
Pauvreté monétaire			
Incidence de la pauvreté monétaire(%)	55,6	47,5	43,6
Profondeur de la pauvreté monétaire (%)	21,2	16,7	13,2
Sévérité de la pauvreté monétaire (%)	10,7	8,0	5,5
Extrême pauvreté (%)	32,2	24,2	22,1
Education et Alphabétisation			
Taux brut de scolarisation au primaire (%)	45,1	74,5	75,4
Filles (%)	39,4	69,6	71,5
Garçons (%)	50,2	79,1	79,1
Taux net de scolarisation au primaire (%)	31,3	55,2	54,3
Filles (%)	27,5	52,4	54,3
Garçons (%)	34,8	57,8	56,7
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	17,1	26,2	29,4
Femmes (%)	10,1	18,2	18,8
Hommes (%)	24,5	34,9	41,6
Utilisation de l'eau potable			
Ménages qui consomment de l'eau potable (%)	75,5	78,4	72,4
Dont :			
Milieu urbain	93,3	95,7	93,9
Milieu rural	67,9	71,6	

RESUME EXECUTIF

Aperçu historique du processus de revue et d'actualisation du PNSA

En réponse à la déclaration du Sommet Mondial 1996 et du Sommet Mondial 5 ans après, le Gouvernement du Mali a élaboré et mis en œuvre un Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) de 1998 à 2005. Dans cette dynamique, il s'est doté en 2003 d'une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA). En 2005 à travers le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) et avec l'appui de la FAO a été élaboré le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) devant servir de cadre de référence des interventions en matière de sécurité alimentaire dans la perspective de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'OMD 1. L'exécution du PNSA créé par Décret n°06-321/P-RM du 8 août 2006 et placé sous la tutelle du Commissariat à la Sécurité Alimentaire, est prévue en deux phases de cinq ans chacune, allant de 2006 à 2010 et de 2011 à 2015.

A la demande du Gouvernement du Mali, une revue à mi-parcours du PNSA a été réalisée afin d'actualiser le programme et de finaliser la deuxième phase, impliquant tous les acteurs concernés par la sécurité alimentaire en assurant la cohérence avec l'évolution du contexte local, régional et international et les différents processus stratégiques et politiques en cours, tels que la Décentralisation, l'élaboration du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté pour la période 2012-2017 (CSCR III), le passage à l'approche sectorielle pour le secteur du Développement rural et l'élaboration du Programme national d'investissement pour le secteur agricole (PNISA).

Pour cet exercice, une approche participative impliquant ainsi les acteurs régionaux et locaux a été adoptée et une équipe nationale multisectorielle et multi acteurs coordonnée par le CSA a été mise en place. Au sein de l'équipe nationale composée par les représentants des CPS et des départements ministériels concernés, du Haut Conseil des Collectivités Territoriales, de la société civile et des OP, il a été créé un groupe restreint, ayant fait office de secrétariat et de facilitateur et cinq groupes thématiques de travail. La FAO qui a joué un rôle essentiellement de facilitateur, a apporté son appui technique et financier.

La revue à mi-parcours du PNSA et l'élaboration de la deuxième phase ont concerné trois volets complémentaires: (i) le contenu technique, (ii) le cadre institutionnel et (iii) les mécanismes de suivi et d'évaluation.

Justification, enjeux et défis

Malgré l'existence des potentialités agro-sylvo-pastorales et les efforts déployés en matière de développement rural, de gestion durable des ressources naturelles, ainsi que d'amélioration du cadre de vie des populations, y compris l'état nutritionnel, le Mali continue d'être confronté aux crises alimentaires et à une situation d'insécurité alimentaire chronique au niveau de nombreuses communes, en particulier des 166 considérées comme étant les plus vulnérables.

Les dernières données montrent que le nombre de personnes sous-alimentées au Mali s'élève à 1,5 million de personnes (Profil de Pays: Indicateurs de Sécurité Alimentaire, FAO 2010). L'insécurité alimentaire est étroitement liée à la pauvreté qui touche 43,6% de la population (revue 2010 du CSRP 2007-2011 - juin 2011) et qui se manifeste essentiellement en milieu rural (51%).

Les groupes les plus vulnérables sont: les familles nombreuses avec peu de ressources et de revenus, les femmes et les enfants, les petits producteurs, les travailleurs à faibles revenus fixes et les chômeurs, les jeunes, les handicapés, les personnes âgées ou malades. Ces groupes sont vulnérables tant en milieu rural qu'urbain. L'exode rural vers les villes a entraîné une augmentation de l'insécurité alimentaire en milieu urbain et augmenté la précarité des familles d'accueil souvent elles mêmes en situation de vulnérabilité.

D'une manière générale, il est reconnu que les femmes sont les principales victimes de cette situation, mais elles sont aussi les chevilles ouvrières dans le cadre de la lutte contre l'insécurité alimentaire, en tant que productrices et responsables de l'alimentation du ménage.

Au Mali, les grandes aires d'insécurité alimentaire sont : le Nord du Delta central du fleuve Niger (région de Mopti et Gourma de Niafounké), les zones lacustres de Mopti, Tombouctou et Gao (zone agricole du cercle de Bourem, Menaka et nord-est du cercle de Ansongo), le Plateau Dogon (région de Mopti) et le Sahel occidental (Nord des régions de Kayes et Koulikoro), la zone pastorale de la région de Kidal et les centres urbains. Des études menées par le PRMC (1998) ont montré que le risque d'insécurité alimentaire s'est déplacé du milieu rural vers le milieu urbain. Toutefois, cette insécurité urbaine n'est pas aujourd'hui bien cernée dans toutes ses dimensions.

L'enquête SAP/EBSAN 2008 met en évidence la répartition de la malnutrition par région. Il ressort que la proportion de ménages en insécurité alimentaire sévère est plus élevée dans les régions de Gao (20%) et Sikasso (17%). Le meilleur régime alimentaire est enregistré à Kayes (95%), Tombouctou et Bamako 91%. Malgré une proportion de ménages en insécurité alimentaire sévère pratiquement nulle, la région de Kidal présente le pourcentage de ménages en insécurité modérée le plus élevé. La longue observation du SAP permet d'identifier des communes vulnérables, considérées comme structurellement déficitaires. Celles-ci se retrouvent dans plusieurs régions administratives, Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.

Plusieurs facteurs contraignants ont été soulignés lors des concertations régionales, notamment ceux ayant trait à l'accès aux moyens de production, y compris à la terre, au système de crédit, aux infrastructures de conservation, stockage et transformation des produits agricoles, aux marchés à cause de l'enclavement et/ou de moyens financiers trop faibles, et à l'eau potable.

La lutte contre l'insécurité alimentaire apparaît, aujourd'hui, comme hautement prioritaire pour le Gouvernement et pour toutes les parties prenantes locales, régionales et nationales. La sécurité alimentaire est considérée comme une dimension de la souveraineté alimentaire que le Mali a adoptée comme ligne directrice de toute la politique de développement agricole (Titre III Art 51 LOA).

Le PNSA, qui vient en appui à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire, prend en compte les différentes dimensions de la sécurité alimentaire, à savoir: (i) la disponibilité de produits vivriers en qualité et quantité suffisantes, (ii) l'accès pour tous, y compris aux groupes les plus vulnérables et à faibles revenus, (iii) l'utilisation et la qualité sanitaire des produits alimentaires, en vue de favoriser une alimentation équilibrée et saine pour tous, (iv) la stabilité des approvisionnements, impliquant une dimension politique et des mécanismes de prévention/gestion des crises et catastrophes naturelles.

La prise en compte du caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire implique de développer le PNSA, (i) conçu comme un programme transversal, (ii) inscrit en tant que programme prioritaire dans les stratégies, politiques nationales et le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté en cours d'actualisation pour la période 2012-2017 (CSCR III), (iii) approprié et mis en œuvre par toutes les parties prenantes.

Un des enjeux de réussite du PNSA sera la mise en place de mécanismes de coordination et de gestion suffisamment souples et transparents et axés sur la recherche de synergies et de partenariats, notamment avec les stratégies et programmes en cours. Le succès du PNSA dépendra aussi de la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation permettant de (i) mesurer la progression des activités, la performance des projets et programmes de sécurité alimentaire dans l'atteinte des résultats du PNSA, (ii) prendre la mesure de l'évolution d'indicateurs spécifiques à chaque objectif et des résultats visés et (iii) mettre à la disposition des décideurs, des partenaires et bénéficiaires des informations pour assurer une évaluation de la performance, tirer des conclusions sur l'efficacité et l'efficacé des pratiques et fournir les données pour la communication. La mise en œuvre du PNSA nécessitera aussi l'établissement de mécanismes de mobilisation des ressources et moyens nécessaires, en commençant par la mobilisation des ressources internes (Etat, société civile, privés).

Stratégie de la deuxième phase du Programme National de Sécurité Alimentaire

Principes directeurs

Les grands principes directeurs qui ont guidé l'élaboration du PNSA phase II et qui doivent orienter sa mise en œuvre sont: (i) la prise en compte du caractère transversal, intersectoriel et multi-acteurs de la sécurité alimentaire; (ii) la prise en compte du caractère multidimensionnel ou piliers de la sécurité alimentaire; (iii) l'application de l'approche participative par l'implication de toutes les parties prenantes; (iv) la recherche de synergies et de partenariats avec toutes les parties prenantes; (v) l'intégration du Droit à l'Alimentation; (vi) la capitalisation et la valorisation des acquis, expériences et bonnes pratiques en matière de sécurité alimentaire; (vii) la volonté de toucher les groupes et zones vulnérables.

Objectifs

L'objectif global du PNSA phase II vise à «Vaincre la faim et assurer la sécurité alimentaire au niveau national, particulièrement, dans les zones les plus vulnérables et à l'échelon des ménages à l'horizon 2015 dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental et dans le respect du genre et de la justice sociale ».

Les objectifs spécifiques s'appuient sur les quatre piliers de la sécurité alimentaire rappelés ci-dessus et visant à:

1. Gérer les ressources naturelles et assurer la maîtrise de l'eau de manière durable dans les zones à risque

d'insécurité alimentaire, les zones à haut potentiel non valorisé, et assurer leur accès aux groupes vulnérables.

- 2. Intensifier et diversifier les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques des petits producteurs et groupes vulnérables.*
- 3. Diversifier et sécuriser les sources de revenus, renforcer l'accès à l'alimentation et aux services de base et améliorer durablement les conditions d'accès physique et économique aux marchés pour les groupes les plus vulnérables*
- 4. Améliorer l'accès des populations vulnérables à une alimentation saine et équilibrée*
- 5. Renforcer les institutions à tous les niveaux pour une meilleure gestion de l'insécurité alimentaire assurant la prise en compte des besoins des groupes vulnérables.*



Axes stratégiques

Le PNSA phase II s'articule autour de cinq axes stratégiques d'intervention, déclinés en résultats attendus et grands groupes d'activités prioritaires, visant à atteindre les objectifs du programme et à répondre aux contraintes identifiées : à savoir:

- 1. RESSOURCES NATURELLES ET EAU*
- 2. SYSTEMES DE PRODUCTION*
- 3. SERVICES SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE*
- 4. NUTRITION ET ALIMENTATION*
- 5. GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL*

Ces cinq axes sont développés en résultats attendus et groupes d'activités comme indiqué au tableau ci-après.

Ventilation des groupes d'activités du PNSA –Phase II (2011-2015) selon les axes stratégiques, les objectifs et résultats

OBJECTIF GLOBAL/IMPACT : «Vaincre la faim et assurer la sécurité alimentaire au niveau national et particulièrement dans les zones les plus vulnérables, à l'échelon des ménages et à l'horizon 2015 dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental et dans le respect du genre et de la justice sociale »					
Pilier SA	AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	GROUPES D'ACTIVITÉS	Lien avec SNSA
DISPONIBILITE	RESSOURCES NATURELLES ET EAU	GERER LES RESSOURCES NATURELLES ET ASSURER LA MAITRISE DE L'EAU DE MANIERE DURABLE DANS LES ZONES A RISQUE D'INSECURITE ALIMENTAIRE, LES ZONES A HAUT POTENTIEL NON VALORISE, ET ASSURER LEUR ACCES AUX GROUPES VULNERABLES	1.1- Les sols et les RN sont restaurés, conservés durablement et accessibles aux groupes vulnérables	Défense, restauration des sols, conservation des eaux et sols	(1) Promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et régionalement intégrée
				Gestion intégrée des ressources en eau	
				Mise en défens des ressources forestières	
				Aménagements des parcours pastoraux	
				Foresterie	
			1.2- La biodiversité est conservée, valorisée durablement et assure des revenus aux groupes ou populations des zones vulnérables.	Gestion des aires protégées	
				Conservation de la faune	
			1.3- Des aménagements hydrauliques pastoraux sont créés et gérés de manière durable et, sont accessibles aux groupes vulnérables	Aménagement de mares	
				Réalisation de puits et de forages pastoraux	
			1.4- Des aménagements hydro-agricoles de proximité sont créés et gérés de manière durable et, sont accessibles aux petits producteurs	Aménagements hydro-agricoles de proximité	
	SYSTEMES DE PRODUCTION	INTENSIFIER ET DIVERSIFIER LES SYSTEMES DE PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORAUX ET HALIEUTIQUES DES PETITS PRODUCTEURS ET GROUPES VULNERABLES	2.1- Les productions végétales sont intensifiées et diversifiées durablement	Intensification des cultures vivrières	
				Maraîchage	
				Arboriculture fruitière	
			2.2- Les productions animales sont intensifiées et diversifiées durablement	Amélioration de l'aviculture familiale et promotion de l'élevage de pintades	
				Eleavage de petits ruminants (ovins et caprins)	
				Embouche paysanne (petits ruminants et bovins)	
Production de lait					
Eleavage de gibiers					
2.3- La pêche artisanale et la pisciculture sont améliorées durablement				Pêche durable et aménagement des pêcheries	
			Développement de la pisciculture		

Pilier SA	AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	GROUPES D'ACTIVITÉS	Lien avec SNSA
A C C E S S I B I L I T E	SERVICES SOCIO-ECONOMIQUE DE BASE	DIVERSIFIER ET SECURISER LES SOURCES DE REVENUS, RENFORCER L'ACCES A L'ALIMENTATION ET AUX SERVICES DE BASE ET AMELIORER DURABLEMENT LES CONDITIONS D'ACCES PHYSIQUE ET ECONOMIQUE AUX MARCHES POUR LES GROUPES LES PLUS VULNERABLES	3.1- Les conditions de stockage, de transformation et de commercialisation des produits végétaux et animaux sont améliorées de manière durable	Conservation / stockage des produits d'origine végétale	(3) Amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base
				Transformation des produits d'origine végétale	
				Commercialisation des produits d'origine végétale	
				Conservation / stockage des produits d'origine animale	
				Transformation des produits d'origine animale	
				Commercialisation des produits d'origine animale	
				Conservation / stockage des produits d'origine halieutique	
				Transformation des produits d'origine halieutique	
				Commercialisation des produits d'origine halieutique	
			3.2- Les sources de revenus des groupes vulnérables sont diversifiées en milieu rural et urbain	Développement de l'apiculture	
				Développement de l'artisanat et autres AGRs	
				Développement du micro-entrepreneuriat	
				AGR en milieu urbain	
			3.3- L'accès des groupes vulnérables aux produits et services financiers adéquats en milieu rural et urbain est amélioré.	Produits financiers	
				Amélioration de l'accès aux institutions de microfinance	
			3.4- Les revenus des groupes vulnérables ruraux et urbains sont mieux sécurisés	Filets sociaux de sécurité	
			3.5- L'accès physique des producteurs des zones vulnérables aux marchés est amélioré durablement.	Routes/pistes rurales	
				Infrastructures de marchés	

MALI - Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) – Phase II
Version Septembre 2011

Pilier SA	AXES STRATEGIQUES	OBJECTIFS SPECIFIQUES	RESULTATS ATTENDUS	GROUPES D'ACTIVITÉS	Lien avec SNSA
U T L I S A T I O N	NUTRITION ET ALIMENTATION	AMELIORER L'ACCES DES POPULATIONS VULNERABLES A UNE ALIMENTATION Saine ET EQUILIBREE	4.1- La connaissance des aspects liés à la nutrition par les groupes vulnérables est renforcée	Education nutritionnelle	
				Promotion des micronutriments	
				Utilisation des produits de cueillette	
				Jardins scolaires	
			4.2 L'accès des groupes vulnérables ruraux et urbains à l'eau potable est amélioré de manière durable.	Hydraulique urbaine	
				Hydraulique villageoise	
			4.3 Les conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments sont améliorées	Hygiène des aliments	
				Sécurité sanitaire des aliments	
S T A B I L I T E / R E N F. C A P A C I T E S	GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	RENFORCER LES INSTITUTIONS A TOUS LES NIVEAUX POUR UNE MEILLEURE GESTION DE L'INSECURITE ALIMENTAIRE ASSURANT LA PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES GROUPES VULNERABLES	5.1- Les capacités des parties prenantes pour la planification et la mise en œuvre du PNSA sont renforcées aux différents niveaux déconcentrés (régional, local et communal)	Renforcement des capacités des responsables et décideurs	(4) Amélioration des dispositifs de prévention et de gestion aux crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité structurelle (5) Renforcement des capacités des acteurs et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.
				Renforcement des capacités des services d'appui-conseil	
				Renforcement des capacités des Organisations des producteurs et productrices	
				Renforcement des capacités de la cellule de coordination technique du PNSA	
			5.2- La gouvernance de la sécurité alimentaire est renforcée et le droit à l'alimentation est pris en compte	Responsabilisation de toutes les parties prenantes autour du droit à l'alimentation et de la sécurité alimentaire	
				Renforcement du cadre législatif et politique du PNSA pour la réalisation effective du Droit à l'alimentation	
			5.3- Les capacités de réponse aux crises alimentaires à travers le mécanisme du PRMC sont améliorées.	Renforcement institutionnel du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC)	
				Renforcement du Fonds commun de contrepartie et du Fonds de sécurité alimentaire	
				Renforcement du Système d'Alerte Précoce (SAP)	
				Renforcement du Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIM)	
				Renforcement de l'enquête agricole de conjoncture	
			5.4- La recherche - action pour la sécurité alimentaire est développée aux différents niveaux (régional, local et communal)	Recherche	
				Formation	
			5.5- Les mécanismes de communication et de circulation de l'information autour du PNSA sont instaurés	Communication	

Mécanismes institutionnels de coordination/gestion de la mise en œuvre du PNSA

En vue d'apporter des réponses aux faiblesses relevées lors de la première phase et, de le rendre plus conforme aux besoins et exigences, le cadre institutionnel de pilotage, coordination/gestion et de suivi et évaluation de la deuxième phase du PNSA se présente comme suit :

Au niveau national :

- ✓ Le Comité de pilotage et de suivi des programmes de sécurité alimentaire (CPSPSA) ;
- ✓ Le Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA) ;
- ✓ Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) évoluant vers une structure centrale créée par voie législative, placée sous l'autorité de la Primature (structure rattachée ou par l'intermédiaire d'un Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre) comprenant : (i) un Département Politique Alimentaire et Promotion des Echanges (DPAPE) ; (ii) un Département Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (DPGCA) ; (iii) un département suivi et évaluation (DSE).

Au niveau déconcentré

- ✓ des délégations régionales en même temps dans toutes les régions et le District de Bamako ;
- ✓ des antennes au niveau de tous les cercles comportant des communes particulièrement vulnérables.
- ✓ des services communaux de sécurité alimentaire dans toutes les communes vulnérables ;
- ✓ des antennes ou services communaux dans les autres cercles et communes selon les nécessités avérées.

La gestion du PNSA au niveau national sera assurée par une structure légère, appelée Cellule de Coordination du Programme (CCP) placée sous la responsabilité d'un coordinateur et composée d'un spécialiste en Genre et Droit à l'Alimentation, un spécialiste en Finances Rurales, un spécialiste en Appui aux Organisations de la Société Civile à la base (OSC, ONG, OP), une unité de suivi et évaluation dirigée par un spécialiste en S&E et comprenant au moins un spécialiste en système d'information, un responsable en communication, un comptable/gestionnaire et un personnel d'appui. La CCP travaillera en étroite collaboration et à titre d'appui avec les Ministères sectoriels, et les autres acteurs concernés pour l'élaboration des projets et programmes relevant de leurs domaines respectifs de compétence.

Au niveau régional, la CCP sera assistée par un réseau de coordinateurs régionaux. La pleine participation de tous les acteurs sera assurée par le Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD)

Mise en place d'un système d'information et de suivi-évaluation

La CCP et les Unités de projets disposeront d'un système d'information décentralisé basé sur la collecte, l'enregistrement et le traitement des données sur les résultats des projets et programmes en temps réel et sur une base pérenne. Le système comprendra : (i) un Système informatisé de Gestion de l'Information (SGI) ; (ii) la recherche opérationnelle comprenant la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion des résultats ; (iii) le suivi financier, en concordance avec le suivi technique des produits et services ; (iv) l'exploitation et l'analyse des données reçues en temps réel pour le diagnostic et la planification à court terme.

Le suivi du PNSA désigne l'examen continu et de routine des activités des projets et programmes ayant démarré et en cours d'exécution. Les données de suivi seront collectées à des fréquences déterminées, définies selon le type de suivi durant la phase de mise en œuvre des projets et programmes. Quatre catégories de suivi seront considérées : (i) le suivi d'exécution, (ii) le suivi des résultats, (iii) le suivi des objectifs spécifiques et (iv) le suivi du contexte.

L'évaluation fera l'examen critique périodique des résultats atteints par le PNSA à travers le suivi, des projets et programmes en cours d'exécution ou clôturés, par rapport aux objectifs et résultats attendus. Elle permettra d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des actions du PNSA.

Financement

Le montant global des coûts et des financements nécessaires a été estimé à l'horizon 2015 à 433 496 609 112 milliards de FCFA. La répartition des coûts par axe est synthétisée dans le tableau ci-après. Celui-ci fait aussi une estimation de la part des financements extérieurs nécessaires, soit 238 423 135 011 milliards de FCFA, soit environ 491 594 093 millions de USD.

MALI - Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) – Phase II
Version Septembre 2011

Synthèse des besoins de financement du PNSA phase II par axe en FCFA (x 1 000)

AXE	TOTAL (x 1000 FCFA)	Répartition par contribution							
		Etat	%	Bénéf.	%	Financ. extérieur	%	Autres (*)	%
Coûts de base									
AXE 1 - Ressources naturelles et eau	180.964.760	54 289 428,0	30%	18 096 476	10%	99 530 618,0	55%	9 048 238	5%
AXE 2 - Systèmes de production	103.667.000	31 100 100	30%	10 366 700	10%	57 016 850	55%	5 183 350	5%
AXE 3 - Services socio-économique de base	68.221.000	20 466 300	30%	6 822 100	10%	37 521 550	55%	3 411 050	5%
AXE 4 - Nutrition et alimentation	19.311.500	5 793 450	30%	1 931 150	10%	10 621 325	55%	965 575	5%
AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel	28.776.000	8 632 800	30%	2 877 600	10%	15 826 800	55%	1 438 800	5%
Total Coûts de base	400.940.260	120 282 078	30%	40 094 026	10%	220 517 143	55%	20 047 013	5%
<i>Coûts d'ancrage institutionnel (2%)</i>	8 018 805,200	2 405 641,56	30%	801 880,52	10%	4 410 342,86	55%	400 940, 26	5%
Coût total sans imprévus	408 959 065 ,200	122 687 719,56	30%	40 895 906,52	10%	224 927 485,86	55%	20 447 953,26	5%
<i>Imprévus physiques et financiers (6%)</i>	24 537 543, 912	7 361 263, 174	30%	2 453 754,391	10%	13 495 649,151	55%	1 226 877, 196	5%
COUT TOTAL PNSA	433 496 609, 112	130 048 982,734	30%	43 349 660,911	10%	238 423 135,011	55%	21 674 830, 456	5%
%	100%		30%		10%		55%		5%

(*) Privés ou ONG nationaux,

Conditions et risques liés à la mise en œuvre du PNSA

Plusieurs **conditions** sont nécessaires pour rendre opérationnelle et effective la mise en œuvre de la deuxième phase du PNSA. Il s'agit notamment de: (i) l'approbation par le Gouvernement de la phase II du PNSA (2011-2015) ; (ii) l'adoption des mesures proposées dans la revue du cadre institutionnel et des cadres de concertation (révision des textes législatifs et réglementaires) ; (iii) la tenue d'une table ronde du Gouvernement avec les PTF (consultation thématique) ; (iv) la mobilisation des financements et ressources nécessaires. A cela s'ajoutent des réformes politiques et des mesures préalables pour faciliter la mise en œuvre du Programme et lui créer les conditions favorables à l'atteinte de ses objectifs de sécurité alimentaire.

Les **risques** potentiels liés à la mise en œuvre de la deuxième phase du PNSA sont essentiellement d'ordre (i) institutionnel et politique: non adhésion au PNSA et son manque d'appropriation par l'ensemble ou partie des acteurs concernés par la sécurité alimentaire ; non-respect par certaines parties prenantes de leur engagement envers les groupes vulnérables (femmes, jeunes, handicapés etc.) et l'absence de mesures visant le renforcement de la protection sociale en liaison avec la sécurité alimentaire ; retard voire la non adoption et promulgation des textes de loi afférents au CSA et au PNSA ; non mise en place à temps de la Cellule de Coordination du Programme ou les difficultés de fonctionnement liées à son autonomie et à la disponibilité des ressources dont elle a besoin ; confusion dans les rôles et responsabilités du CSA et de la Cellule de Coordination du PNSA ; insuffisance des mécanismes de coordination entre services, institutions et société civile d'une part et, entre ceux-ci et les partenaires technique et financiers d'autre part ; insuffisance des ressources humaines au niveau des ministères techniques et leurs services déconcentrés, ainsi que des structures d'appui-conseil ; instabilité politique surtout au niveau du secteur agricole dans les collectivités locales ciblées ; contexte socio-politique précaire dans certains pays voisins ; (ii) socioéconomique : augmentation du coût de la vie, flambée des prix des denrées alimentaires de première nécessité, hausse des prix des produits pétroliers, de l'énergie et des intrants ; (iii) environnemental : sécheresse cyclique que connaît le pays, la mauvaise répartition des pluies, les cas d'inondations, les invasions des déprédateurs ainsi que les catastrophes naturelles.

INTRODUCTION

En dépit de l'existence d'importantes ressources agro-sylvo-pastorales, le Mali reste confronté de façon récurrente à l'insécurité alimentaire due notamment aux aléas climatiques, aux inégalités inter et intra régionales, à l'érosion du pouvoir d'achat des populations, à la faible diversification de l'alimentation. En 2010, la malnutrition aiguë a affecté au Mali 8% des enfants de moins de 5 ans (MICS) et la malnutrition chronique a touché 28% des enfants de moins de 5 ans.

La sous-alimentation touche environ 10% de la population, proportion en légère baisse sur la dernière décennie. Bien que la sécurité alimentaire s'améliore, les ménages restent cependant très vulnérables et l'insécurité alimentaire chronique persiste (Profil nutritionnelle Mali - FAO, 2010).

Les politiques de Sécurité alimentaire sont restées longtemps fondées principalement sur les objectifs de développement de la production céréalière justifiée par l'importance de la population rurale, centrée sur des stratégies d'autoconsommation familiale ou communautaire, et par l'importance des céréales dans les régimes alimentaires. L'échec des stratégies d'autosuffisance alimentaire nationale a laissé place à une vision plutôt libérale de la gestion de la sécurité alimentaire, en confiant une responsabilité importante au marché et aux opérateurs privés. L'intervention publique s'est ainsi réduite essentiellement à la gestion d'un stock national de sécurité, à la gestion de l'aide alimentaire et à la promotion des dispositifs d'information sur la production et les marchés, étendus aux systèmes d'alerte précoce. Les aides alimentaires ont constitué un axe fort de la coopération entre le Mali et ses partenaires techniques et financiers en particulier pendant les périodes de sécheresse.

Face à cette situation, le Gouvernement du Mali, en 2003 a élaboré et adopté une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) visant à satisfaire les besoins essentiels des populations et à intégrer des objectifs d'augmentation et de diversification de la production agricole, de l'amélioration des revenus des populations et du développement de la transformation des produits locaux.

Le Gouvernement du Mali a placé sa Stratégie de sécurité alimentaire dans la ligne directrice de la Déclaration de Rome et des objectifs et stratégies de la sécurité alimentaire issus du Sommet Mondial de l'Alimentation de la FAO (1996). Il a ainsi adopté en 1998 le Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) en vue de soutenir la stratégie de développement du secteur agricole. Les résultats du PSSA, ainsi que le besoin urgent de faire face aux multiples défis importants en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire, ont amené à l'élaboration d'un Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) pour une durée de dix (10) ans, articulée par phase de cinq (5) ans, qui s'appuie sur les politiques et stratégies en cours, notamment le CSCR, les OMD et les expériences nationales réussies en matière de sécurité alimentaire.

Suite à l'achèvement de la première phase du PNSA en 2010, et à la demande du Gouvernement du Mali à travers le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, une revue à mi-parcours du PNSA a démarré afin d'actualiser le PNSA et d'élaborer une Deuxième Phase qui s'inscrit dans le cadre des différents processus stratégiques et politiques en cours (Décentralisation, Harmonisation de l'Aide au Développement, Revue du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté et élaboration du CSCR III, Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement) et qui prend en compte les réflexions sur le renforcement de la coordination et de l'efficacité de l'aide (Déclaration de Paris de 2005) et sur l'approche "sectorielle" adoptée par le Mali pour le secteur du développement rural qui s'articule autour de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et du Programme National d'Investissement pour le Secteur Agricole (PNISA) ainsi que l'élaboration de la Politique de Développement Agricole (PDA) du Mali, et le Projet pour le Développement Economique et Social du Président de la République (PDES).

La revue à mi-parcours a mis en évidence des contraintes d'ordre institutionnel, de mise en œuvre et de suivi évaluation qui ont fait l'objet d'analyse pour définir des solutions à prendre en compte dans l'élaboration de la deuxième phase du PNSA.

Ainsi, une équipe nationale interministérielle pilotée par le CSA et élargie aux Collectivités Territoriales, à la société civile, aux ONG, aux Organisations de producteurs, de femmes et de jeunes a été mise en place pour assurer l'élaboration de la deuxième phase du PNSA. La FAO, à travers TCSF, a apporté un appui technique et financier aux processus de revue et d'actualisation et a joué essentiellement un rôle de facilitateur. La large participation et implication des différentes parties prenantes et acteurs pour la formulation de la deuxième phase, répond aux contraintes relevées durant la revue et qui concernaient la faible implication des acteurs dans la mise en œuvre du

PNSA.

Le PNSA vise à traduire la volonté politique du Gouvernement de disposer d'un **programme-cadre**, permettant d'orienter la planification et les interventions pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire et d'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans les zones les plus vulnérables du Mali.

Le PNSA est une approche stratégique et programmatique qui met en place un cadre de résultats et de performance pour l'atteinte de ces objectifs. C'est un outil de dialogue pour l'Etat à travers le CSA et l'ensemble des partenaires techniques et financiers, la société civile et les acteurs du développement à la base pour assurer la sécurité alimentaire des populations vulnérables des zones rurales et urbaines.

Le PNSA sera opérationnalisé et concrétisé à travers la mise en œuvre de projets et programmes de sécurité alimentaire intervenant selon une approche participative, en synergie, avec l'implication de toutes les parties prenantes et prenant en compte les groupes marginalisés les plus vulnérables dont les femmes, les enfants et les jeunes.

Ce document du PNSA, après un rappel des concepts-clés, de la méthodologie d'élaboration, est organisé en deux grandes parties, à savoir:

Première Partie Contexte général de la sécurité alimentaire au Mali

Deuxième Partie Phase II du Programme Nationale de Sécurité Alimentaire définissant les objectifs, les principes directeurs, les axes d'intervention, les mécanismes institutionnels de gestion, le suivi-évaluation et la stratégie de communication.

Définition de quelques concepts-clés

- **La sécurité alimentaire et nutritionnelle**

La sécurité alimentaire désigne selon la FAO « *la capacité d'un individu à se procurer des aliments en quantité et en qualité à moindre coût, en tout temps et en tout lieu afin de mener une vie saine et active*¹ ». L'expression revêt un caractère multidimensionnel, multisectoriel et pluridisciplinaire et repose sur quatre piliers fondamentaux à savoir (i) la disponibilité des denrées alimentaires de base en quantité et qualité suffisante; (ii) l'accessibilité des denrées alimentaires de base, en tout lieu en tout temps pour tous, y compris pour les groupes les plus vulnérables; (iii) l'utilisation saine (qualité sanitaire des aliments et équilibres nutritionnels); et (iv) la stabilité des approvisionnements.

Pour atteindre la sécurité alimentaire, il est en effet indispensable que (i) les aliments soient disponibles pour toute la population, notamment les plus vulnérables; (ii) les aliments soient accessibles aux populations économiquement et dans le temps et dans l'espace; (iii) les aliments répondent aux normes de qualité sanitaire, d'innocuité et d'hygiène et que l'alimentation soit équilibrée en termes d'apports protéiniques, énergétiques et de micronutriments; et (iv) les approvisionnements doivent couvrir toute l'année et les mécanismes en place doivent permettre de faire face aux crises et situations d'urgence.

La prise en compte de ces différentes dimensions fait du PNSA un programme transversal, multisectoriel et multi acteurs, dont les actions sont du ressort des différents acteurs et parties prenantes concernés.

- **Le Droit à l'alimentation**

Le Droit à l'Alimentation est un Droit fondamental de l'homme. Il désigne le Droit de tout individu à se nourrir dans la dignité. Reconnu par de nombreux instruments internationaux, parmi lesquels la Déclaration universelle des Droits de l'Homme (1948), et clairement défini dans le Pacte International relatif aux Droits économiques, sociaux et culturels (1966), le Droit à l'alimentation est guidé par sept principes d'action étroitement liés aux quatre piliers de la sécurité alimentaire qui sont: (i) la participation, (ii) la responsabilisation, (iii) la non-discrimination, (iv) la transparence, (v) la dignité humaine, (vi) l'habilitation et (vii) l'Etat de droit.

En termes de valeur ajoutée, une approche fondée sur le Droit à l'alimentation met l'accent sur les Droits de l'homme, universels, indivisibles, interdépendants et étroitement liés, sur les obligations des États et sur le rôle des différents intervenants et parties prenantes. Une telle approche tient compte de la nécessité de (i) mettre l'accent sur les populations démunies et vulnérables, trop souvent exclues des processus d'élaboration des politiques axées notamment sur la promotion de la sécurité alimentaire, et (ii) garantir l'existence de sociétés ouvertes, libres de toute discrimination de la part de l'État concernant l'obligation de promouvoir et de respecter les Droits de

¹ Sommet Mondiale de l'Alimentation - Rome, 1996

l'homme.

Le Droit à l'alimentation contribue à renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes et à créer un cadre juridique et institutionnel favorable à la réalisation des Droits. Il a un rôle très important de plaidoyer en faveur de la sécurité alimentaire tant aux niveaux des individus et des ménages et qu'aux niveaux national, sous-régional et mondial.

- **Sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire**

La souveraineté alimentaire désigne « *le Droit des populations, de leurs Etats ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis à vis des pays tiers*² ». Le Mali a adopté la souveraineté alimentaire comme ligne directrice de toute la politique de développement agricole (Titre III Art 51 LOA) et la sécurité alimentaire comme une dimension de la souveraineté alimentaire.

A cet effet, la LOA définit la stratégie de développement des productions agricoles comme axée prioritairement sur les mesures de spatialisation, d'intensification, de diversification et de durabilité des productions selon les avantages comparatifs, de compétitivité des produits, satisfaction des besoins nationaux, de régulation des importations et de promotion des exportations (Article 52). L'Etat en concertation avec les Collectivités territoriales définit les politiques de développement des productions végétales, animales, halieutiques, aquacoles, forestières et fauniques et veille à leur mise en œuvre. Leur objectif prioritaire vise la souveraineté alimentaire à moyen terme dans le respect des dispositions des principes et objectifs définis au Titre I de la présente loi. Ces politiques définissent les mesures concourant à la disponibilité et à l'accessibilité des produits alimentaires diversifiés sur l'étendue du territoire national (Article 52). L'Etat, en collaboration avec les Collectivités territoriales, assure, dans sa stratégie d'approvisionnement, la coordination et l'appui aux opérations commerciales dans les zones structurellement déficitaires, apporte des appuis complémentaires spécifiques dans les zones à risques et veille à la régulation des importations et exportations des produits agro-alimentaires (Article 54). Les Collectivités territoriales, peuvent bénéficier de subventions spécifiques de la part de l'Etat, dans le cadre de contrats programmes de sécurité alimentaire, tenant compte de la réduction de la pauvreté rurale et de la protection de l'environnement ou des disparités inter ou intra régionales (Article 55).

- **Sécurité alimentaire et pauvreté**

Il est établi qu'il existe un lien très étroit entre insécurité alimentaire et pauvreté, qui touche majoritairement les ménages ruraux et périurbains. La prise en compte de ce lien a été renforcée par le Sommet du Millénaire, qui a intégré le bien-être des populations dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Cette notion fait également appel aux mécanismes formels ou informels de protection sociale, qui ont débouché récemment sur la prise en compte de "filets de sécurité" prévus pour pallier les situations d'urgence.

Selon l'enquête ELIM exécutée conjointement avec l'enquête MICS, l'incidence de la pauvreté au Mali en 2010 est de 43,6% sur la base d'un seuil de pauvreté en termes réels de 165 431 CFA par an en 2010. Au cours de la dernière décennie, l'incidence de la pauvreté a baissé en milieu rural de 65% à 51%, dans les autres milieux urbains de 35% à 31% et, à Bamako de 18% à 10%. La pauvreté demeure élevée en milieu rural où l'incidence de la pauvreté monétaire par groupe socioéconomique montre que ce sont les producteurs qui sont les plus pauvres et représentent 78% de la population.

Selon l'INSTAT (résultats provisoires ELIM 2010), malgré l'importante baisse de l'incidence de la pauvreté constatée depuis 2001, Sikasso demeure la région où l'incidence de la pauvreté est la plus élevée du pays. Pour ce qui est des autres régions, la tendance est à la baisse, plus marquée pour le groupe de régions Kayes-Koulikoro. Par contre pour l'extrême pauvreté, définie comme l'incapacité de répondre aux besoins nutritionnels de base, même si tout le budget est consacré à l'alimentation, au niveau national, son incidence est passée d'un peu plus de 32% en 2001 à environ 22% de la population en 2010. Elle est plus élevée dans la région de Sikasso (57% de la population en 2010). Dans les trois régions du Nord également touchées par l'insécurité alimentaire, la tendance de l'incidence de l'extrême pauvreté est pratiquement à la hausse depuis 2001.

De façon cyclique, l'insécurité alimentaire entraîne des maladies et l'inactivité des personnes touchées, qui entraînent à leur tour le manque de richesse qui est la base de la pauvreté monétaire, induisant en retour l'insécurité alimentaire. L'expression de ce cercle vicieux montre la relation étroite entre l'insécurité alimentaire et la pauvreté monétaire.

Les pauvres sont nettement défavorisés en matière d'accès à l'alimentation, à l'eau potable, à l'éducation, à la santé

² Sommet Mondiale de l'Alimentation – Rome, 1996

et à l'électricité. L'accès aux ressources productives et la proximité des marchés jouent un rôle très important en milieu rural dans la détermination des situations de pauvreté. L'enclavement des zones à fortes potentialités agricoles continue d'engendrer des problèmes de circulation des biens et services, surtout pour l'évacuation des denrées alimentaires produites en milieu rural ou pour l'approvisionnement des zones déficitaires. L'insuffisance d'ouvrages d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement et/ou leur accès difficile sont des problèmes majeurs pour les ménages pauvres et corrélés étroitement avec l'insécurité alimentaire. En 2010, le taux d'accès à l'eau potable (eau provenant du robinet, des forages et des puits améliorés ou protégés) était de 72% contre 76% en 2001 et 78% en 2006.

- **Sécurité alimentaire, équité et genre**

Le terme sécurité alimentaire faisant référence à la disponibilité ainsi qu'à l'accès à la nourriture en quantité et qualité suffisante pour tous et à tout moment, en assurant un régime alimentaire correct à tous au sein d'un ménage ou d'une collectivité signifie également vaincre toute forme de discrimination (âge, genre, revenu, situation familiale, ethnie, etc.).

Un nombre important de recherches ont montré que la responsabilité directe pour nourrir la famille incombe en grande partie aux femmes. En dépit de ce constat, les femmes sont désavantagées dans l'accès aux revenus et aux ressources productives (terre, moyens de production, finances, formation). Elles sont rarement écoutées, notamment dans la distribution des revenus au sein des ménages, et participent rarement aux prises des décisions familiales et communautaires dans la définition des stratégies et actions prioritaires de développement, y compris celles concernant la sécurité alimentaire. Or, il existe un lien direct et étroit entre l'accès des femmes aux revenus, le contrôle des ressources et l'amélioration de l'état nutritionnel et de la sécurité alimentaire du ménage.

Il est donc indispensable d'intégrer le genre dans la définition et mise en œuvre des actions de sécurité alimentaire et d'assurer la représentativité des femmes dans les mécanismes institutionnels de suivi-évaluation, coordination et gestion du PNSA.

- **Sécurité alimentaire et changements climatiques**

Au Mali, l'impact du changement climatique s'est fait lourdement sentir ces 40 dernières années avec l'accroissement du taux de désertification et les inondations (PNUD 2009). La hausse de températures avec comme conséquence la baisse de la fertilité des sols et des productions, a entraîné des flux migratoires massifs des zones rurales vers les centres urbains. En effet, les changements climatiques précarisent les productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques et mettent encore plus en situation de risque les couches les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Au Mali, les changements climatiques se manifestent par l'augmentation des aléas climatiques. Dans le Nord du Delta central du fleuve Niger et dans les zones lacustres de Mopti, Tombouctou et Gao les crues brusques dues à la pluviosité et/ou pluies diluviennes sont à l'origine de la fluctuation de la disponibilité des ressources en eau de surface, ainsi que de l'enclavement de la zone pendant la crue, ce qui rend difficile l'approvisionnement en denrées alimentaires et l'écoulement des productions.

Le Plateau Dogon (région de Mopti) et le Sahel occidental (Nord des régions de Kayes et Koulikoro) sont caractérisés par une pluviométrie instable et la zone pastorale de la région de Kidal par la sécheresse. Ces phénomènes pénalisent les rendements des cultures et des pâturages ainsi que la disponibilité en eau pour les hommes et pour les animaux.

Ces situations s'ajoutent aux pénuries chroniques de denrées alimentaires en période de soudure avec des conséquences dramatiques sur les ménages pauvres, ayant peu de capacités et moyens pour faire face aux crises.

METHODOLOGIE DE REVUE ET D'ACTUALISATION

Le processus d'élaboration de la deuxième phase du PNSA s'est fondé sur une approche participative et itérative visant à impliquer toutes les parties prenantes aux différents niveaux (national, régional et local) tant dans sa revue que dans son actualisation, en vue de garantir une meilleure appropriation et une mise en œuvre concertée.

La revue technique et l'actualisation de la première phase du PNSA, ainsi que la formulation de la deuxième phase ont nécessité la constitution d'une équipe nationale, pilotée par le CSA (chef d'équipe). Celle-ci a réuni un grand nombre d'acteurs étatiques et non étatiques impliqués dans la sécurité alimentaire. Cette équipe était composée des représentants des Ministères concernés par la sécurité alimentaire, des CPS (Développement Rural, Eau et

Environnement, Santé), du Haut Conseil des Collectivités Territoriales, de la société civile (ONG, associations des femmes et des jeunes), des Organisations des producteurs. Cette composition s'est inscrite dans un esprit de dialogue entre le CSA et les différents départements ministériels, ainsi qu'entre l'Etat et la société civile.

Les acteurs régionaux et locaux (Autorités, Services techniques déconcentrés, Société civile, Organisations de Producteurs) ont été également impliqués lors des concertations régionales et des ateliers de partage.

Au sein de l'équipe nationale, il a été créé :

- un groupe restreint, composé de dix personnes³, faisant office de secrétariat et de facilitateur. Il a été chargé d'harmoniser, d'agréger et de synthétiser les contributions de cinq groupes de travail et des consultants nationaux.
- cinq groupes thématiques de travail (de 6 à 13 personnes par groupe) chargés de (i) collecter, analyser/actualiser le contexte et les potentialités par secteur ; (ii) définir pour chaque secteur les contraintes auxquelles sont confrontés les groupes cibles (exploitations familiales, petits producteurs, femmes, jeunes) en tenant compte aussi des préoccupations issues des concertations régionales ; (iii) définir les activités et les résultats ; (iv) réunir les activités en composantes/sous programmes/axes et vérifier si elles sont prises en compte dans la structure du PNSA 1^{ère} phase ; (v) vérifier si les contraintes, les résultats et les activités s'articulent avec la SNSA ; (vi) Vérifier comment les axes, activités identifiées s'harmonisent et s'insèrent dans le PNISA en cours d'élaboration, ainsi que dans les autres stratégies et politiques sectorielles.

Les thématiques des 5 groupes de travail sont :

Groupe 1: Productions végétales, animales, halieutiques, aquacoles, fauniques comprenant tous les aspects de la filière: (i) intrants et production, (ii) stockage, (iii) conservation, (iv) transformation, (v) commercialisation ;

Groupe 2: Ressources naturelles ; Eau ; Assainissement, Energie ;

Groupe 3: Sources et mécanismes de financement du monde rural ;

Groupe 4: Nutrition ; Situation de la sécurité alimentaire ; Droit à l'alimentation ; Perspectives d'investissement en matière de sécurité alimentaire ;

Groupe 5: Parties prenantes

L'équipe nationale, ainsi que les groupes de travail et le groupe restreint ont bénéficié de l'appui méthodologique et technique de la FAO/TCSF, à travers des missions d'appui du siège et des consultants nationaux.

Le processus de revue de la première phase du PNSA et de formulation de la deuxième phase a connu plusieurs étapes-clés, à savoir:

- ✓ L'élaboration d'une note de cadrage ;
- ✓ L'organisation des concertations régionales au niveau des huit régions du Mali et du district de Bamako, menées par des équipes de deux à trois personnes coordonnées par le CSA. Ces concertations ont eu pour objets de : (i) renforcer la compréhension de ce qui se fait, de ce qui doit être fait au cours de la deuxième phase aux niveaux régional et local pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire, (ii) renforcer l'appropriation du PNSA par les acteurs régionaux et locaux ;
- ✓ L'organisation d'un atelier national au cours duquel ont été présentés les résultats et recommandations des concertations régionales, ainsi que les recommandations de la 1^{ère} mission d'appui technique de la FAO/TCSF ;
- ✓ La tenue de l'atelier méthodologique et la production d'un guide définissant le travail à faire, les produits attendus de la revue et de l'actualisation, ainsi que les outils de travail (le canevas d'élaboration/rédaction, documentation à exploiter, la feuille de route, etc.) ;
- ✓ La mise en place d'une équipe nationale multidisciplinaire, responsable de la revue et des groupes de travail avec définition de leurs termes de référence ;
- ✓ Le démarrage des travaux des groupes ;
- ✓ La réalisation d'une étude pour la revue du cadre institutionnel et d'une étude sur le mécanisme de suivi évaluation ;
- ✓ La tenue d'un atelier de partage (2 décembre 2010) qui a eu comme objectifs de : (i) impliquer le niveau régional afin de faire ressortir la cohérence avec les plans de développement : communaux, locaux et régionaux de sécurité alimentaire ; (ii) proposer une nouvelle structuration du contenu du PNSA 2^{ème} phase ou confirmer

³ Représentants de CSA, CPS, Haut Conseil des Collectivités locales, CPS Santé, CPS Environnement, CAFO

la structuration existante de la 1^{ère} phase : (iii) discuter les propositions de revue et d'actualisation issues des groupes de travail (objectifs, résultats, activités) en se référant aux quatre piliers de la sécurité alimentaire, aux contraintes à lever afin de définir la nouvelle structuration du contenu du PNSA ;

- ✓ La tenue d'une retraite des groupes de travail afin d'intégrer les recommandations de l'atelier de partage, élaborer un tableau synoptique qui réunit toutes les informations requises de la note méthodologique et procéder à l'élaboration des différentes parties du PNSA phase II (décembre 2010) ;
- ✓ La tenue d'une retraite du groupe restreint organisée pour réunir et harmoniser les contributions des groupes de travail et des consultants nationaux sur le cadre institutionnel et le mécanisme de suivi et évaluation (juin 2011) ;
- ✓ L'élaboration du « draft 0 » (juin 2011) ;
- ✓ La tenue d'une deuxième retraite du groupe restreint pour la finalisation du « draft I » avec l'assistance technique de la FAO/TCSF (septembre 2011).

Leçons apprises et contraintes liées au processus

Le processus de formulation a été riche en expériences et apprentissages et a créé des occasions de débats fructueux et de partages d'expériences autour de la sécurité alimentaire compte tenu du caractère multisectoriel de l'équipe nationale, de l'implication des différentes parties prenantes,

Les principales leçons apprises peuvent être résumées dans les points suivants:

1. Richesse de l'expérience d'apprentissage ;
2. Importante dynamique de travail intersectoriel et implication des parties prenantes à toutes les étapes, des services techniques et les CPS à la société civile, aux organisations des producteurs, des femmes et de jeunes et aux acteurs locaux ;
3. Forte appropriation de la démarche qui sera poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre du PNSA: cette approche méthodologique va servir de base pour la mise en place et l'opérationnalisation des mécanismes institutionnels et de suivi-évaluation.

Les contraintes du processus de formulation ont été nombreuses et expliquent en partie la longueur, les difficultés et retards pris dans le processus. Elles sont inhérentes en grande partie à l'approche participative et à la volonté d'impliquer toutes les sensibilités et parties prenantes. Elles peuvent se résumer comme suit:

1. Difficulté de mobiliser l'ensemble des membres de l'équipe nationale, des groupes de travail et du groupe restreint sur la longue durée du processus ;
2. Lenteurs administratives **et autres**, coût élevé du processus dû surtout au grand nombre d'acteurs et de personnes impliquées.

Première Partie

CONTEXTE GENERAL DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU MALI

I. CARACTERISTIQUES GENERALES DU PAYS

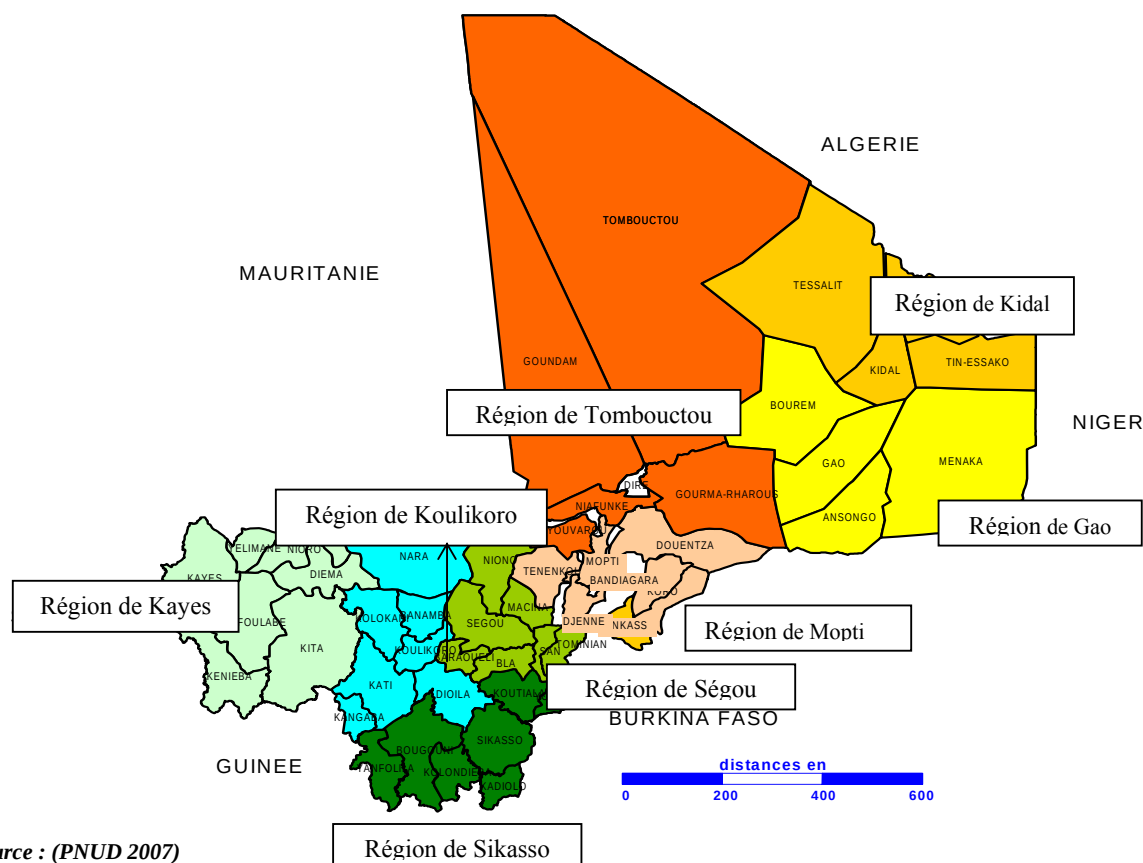
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali est un vaste pays sahélien qui couvre une superficie totale de 1 241 238 km² (près de 60% de la superficie totale du pays appartiennent à la zone subsaharienne ou désertique). Il fait frontière (longue d'environ 7 000 km) avec sept autres pays : Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger, Sénégal.

Pays continental par excellence, le Mali ne dispose d'aucun accès direct à la mer. Avec la réhabilitation des routes, le Mali peut accéder aux ports de Dakar, d'Abidjan (1 200 km environ de Bamako), de Conakry (900 km), de Lomé et Téma (1 973 km) et de Nouakchott. Le District de Bamako est relié par des routes bitumées aux capitales des pays limitrophes.

Sur le plan administratif, le Mali comprend 703 communes (dont 607 rurales et 96 urbaines), 49 Cercles, 8 Régions et 1 District (Bamako) (voir carte ci-après).

Carte 1 : Répartition administrative de la République du Mali



Source : (PNUD 2007)

Le relief est peu élevé et peu accidenté. C'est surtout un pays de plaines et de bas plateaux. L'altitude moyenne ne

dépasse pas de 500 mètres.

Le réseau hydrographique, s'étendant entre les 11° et 25 ° de latitude nord, plus dense dans la partie méridionale du pays, comporte essentiellement deux fleuves importants de l'Afrique occidentale: le fleuve Niger (1700 km) et le fleuve Sénégal (700 km).

Le climat se caractérise par quatre zones bioclimatiques, réparties en 49 zones agro-écologiques, auxquelles il faut ajouter le Delta intérieur du Niger, caractérisé par des écosystèmes particuliers. Du Sud au Nord, on distingue :

- La zone soudano-guinéenne couvrant environ 6 % du territoire national, à l'extrême sud du pays. Le climat est sub-humide et les précipitations moyennes sont supérieures à 1200 mm par an. Le système de production est essentiellement axé sur le coton, les céréales et les tubercules.
- La zone soudanienne, caractérisée par un climat sub-humide à semi-aride, avec 600 à 1200 mm par an. Cette zone couvre environ 18 % du territoire. Le système de production est fondé sur les céréales et l'élevage.
- La zone sahélienne, qui couvre 21 %, caractérisée par un climat aride et un niveau de précipitations se situant entre 150 et 600 mm par an. Il s'agit du domaine de l'agro-pastoralisme. On y cultive également des céréales sèches et légumineuses. Les cultures irriguées sont pratiquées dans les vallées des cours d'eau.
- La zone saharienne, qui couvre 54 %, est une zone désertique, où les précipitations sont aléatoires et inférieures à 150 mm par an. C'est la zone du pastoralisme par excellence.
- Le Delta intérieur du Niger, au centre, caractérisé par un climat soudano-sahélien, avec des précipitations comprises entre 150 et 600 mm/an et par des conditions hydrologiques et écologiques particulières.

En dépit de cette biodiversité et d'un potentiel agro-sylvo-pastoral important, le pays est confronté à des contraintes majeures, comme une forte dégradation des ressources naturelles, une tendance à l'aridification et au recul des isohyètes, une forte pression démographique et animale (élevage), un important enclavement des zones de production et la persistance de systèmes de production extensifs fortement soumis aux aléas climatiques.

Situation démographique

La population totale du Mali a été estimée à environ 3 700 000 habitants en 1960 selon la FAO, 7,7 millions en 1987. Elle est évaluée en 2009 à 14 500 000 habitants (Recensement Général de la Population Humaine (RGPH, 2009) et croît au taux de 3,6% par an. Elle sera d'environ 21,3 millions habitants en 2020.

En 2007 environ 73 % de la population résidaient en milieu rural et 27 % en milieu urbain (République du Mali, CEDEAO, Union Africaine, 2009) contre 23 % en 2005. Sur les 800 000 exploitations agricoles du pays, environ 700 000 soit 86%, pratiquent l'agriculture et 100 000 exploitations correspondent à des éleveurs stricts ou des pêcheurs (Source : Etude Rural Struct ; 2008 IER). 97 % de la population malienne sont sédentaires et 3 % sont des nomades.

Cette population est jeune, près de la moitié a moins de 15 ans contre 3% de plus de 65 ans. A l'âge adulte, on note une légère prédominance des femmes (51%). Avec l'accroissement démographique et l'exode rural, les populations des villes du Mali augmentent de 4% l'an.

Plus des deux tiers des habitants sont concentrés dans le Sud du pays où les conditions agricoles sont plus favorables. Sikasso, la région la plus peuplée, a une densité de 20 habitants au Km². Les régions de Gao et Tombouctou et Kidal représentent la moitié de la superficie du pays et sont peu peuplée avec une densité d'un habitant au km², pour les deux premières et 0,17 habitant au km² pour Kidal. Dans les régions du Nord, les populations sont organisées en fractions nomades qui représentent plus de 75% de la population de la région. On y rencontre les ethnies maures, touaregs, arabes à côté des sonrhaïs sédentaires. Leur mode de vie est partagé entre des points d'attache en saison sèche⁴, qui constituent les lieux de regroupement traditionnels, et les zones de parcours pastoraux qui sont choisis selon des critères complexes, fruits d'une longue expérience permettant l'adaptation continue des déplacements à l'évolution des conditions climatiques et agro-écologiques. Concernant les régions du Sud, Centre et Ouest, plusieurs groupes ethniques coexistent dont certains partagent des caractéristiques communes : les Bambaras (Ségou), les Soninkés, Kassonkés (Kayes) et les Dogons (Mopti), sont principalement agriculteurs sédentaires avec des animaux fréquemment intégrés au système familial ; les Peuhls sont surtout des éleveurs sédentaires ou transhumants et les Bozos sont pêcheurs qui tendent à transhumer le long

⁴ Dans de nombreuses régions, la terre est possédée par un nombre restreint de familles ; la plupart des exploitants ne sont donc pas propriétaires des terres qu'ils occupent.

du Niger (République du Mali, 2008)

La migration (interne et internationale) fait partie du mode de vie et de survie des ménages. Elle concerne l'ensemble des groupes ethniques mais plus particulièrement les agro-pasteurs.

1.2. CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIAL

Situation politique

Depuis le changement de régime en 1991, le Mali vit dans un système de pluralisme démocratique concrétisé par la mise en place d'Institutions républicaines. Il se caractérise par l'existence de plusieurs Partis politiques et associations.

Les élections présidentielles, législatives, et communales qui se sont déroulées en 2007, après celles tenues en 1992 et 2002 et les élections locales en 2004 et 2009, ont conforté la démocratie au Mali et lui ont offert les meilleures conditions pour accélérer son développement.

Les actions des autorités visent à renforcer le processus à travers le renforcement de capacité de la tutelle et des collectivités d'une part et le transfert de ressources et de compétences d'autre part.

L'avènement de la démocratie a permis au Gouvernement malien d'entreprendre des réformes d'envergure de ses politiques, institutions et programmes en vue d'améliorer les conditions de vie des populations et celles des enfants en particulier.

On retient l'existence du Programme de Développement Economique et Social (PDES 2008–2012) du Président de la République qui définit les grandes orientations pour le développement du Mali et priorise les axes d'action préconisés par le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté dont la finalisation pour la période 2012-2017 est en cours (CSCR III).

Dans le secteur du développement rural, les interventions publiques sont déterminées par des politiques et stratégies sectorielles et sous-sectorielles, assorties de programmes et de plans d'actions. Les orientations prescrites par ces cadres et outils de politique sont en cohérence avec celles de l'ECOWAP/PDDAA, et tout comme ces dernières visent à contribuer à la réalisation des OMD, notamment la réduction de moitié du taux de pauvreté et l'éradication de la faim. Conformément à l'une des recommandations de la Table Ronde du Gouvernement du Mali et de ses partenaires, tenue en juin 2008, il a été convenu d'orienter les actions de développement agricole vers une approche sectorielle, avec éventuellement des appuis budgétaires sectoriels.

Un autre des chantiers importants de la démocratisation demeure la décentralisation. Retenue comme une option de base depuis les premières années de l'indépendance, elle a été effective avec la création et la mise en place des collectivités territoriales et de leurs organes de gouvernance. Les populations, à travers leurs conseils communaux, de cercles et assemblées régionales, assument effectivement des responsabilités importantes dans le développement économique, social et culturel de leur terroir ainsi que du pays. Le problème qui se pose actuellement est le transfert de compétences et de la mise à disposition des ressources nécessaires.

Face à la mondialisation, la réponse du gouvernement est la consolidation de l'intégration économique d'abord sous régionale à l'échelle de l'UEMOA, régionale dans le cadre de la CEDEAO et enfin continentale avec l'Union Africaine. En conséquence, le Gouvernement a décidé de s'investir dans l'accélération de ces chantiers de façon à ce que la cadence de l'intégration soit plus rapide que celle des contraintes subséquentes à la mondialisation, en veillant à mieux faire valoir les avantages comparatifs du Mali.

Contexte social

Au plan social, depuis plusieurs années, un **Pacte de solidarité pour la croissance et le Développement** lie le Gouvernement et les travailleurs salariés et apaise le front social. Cependant, avec la flambée des prix des denrées alimentaires en 2008, du fait de la conjoncture des marchés internationaux, et plus récemment en 2010, du fait de la situation alimentaire difficile dans le pays en raison des mauvaises récoltes dues à la sécheresse en 2009, et de la persistance de la crise ivoirienne le front social était sujet à des soubresauts. Cependant, la demande sociale reste toujours forte. Pour y apporter une solution durable, les autorités politiques ont accéléré la mise en œuvre des actions majeures prévues dans le PDES (2007- 2012).

En matière d'**égalité des sexes** et de **promotion des femmes**, des avancées significatives ont été enregistrées à

travers la poursuite de la mise en œuvre des actions visant l'amélioration des conditions des femmes et des enfants, l'élaboration de la Politique Nationale Genre du Mali, l'élaboration d'une Politique de protection des enfants et le renforcement du cadre de protection de l'enfant à travers la mise en place d'un système d'information sur la protection de l'enfant et plusieurs autres actions.

L'**éducation** au Mali reste limitée, la majorité des écoles se trouvant presque exclusivement dans les villes. Plus de 73% de la population adulte sont analphabètes, et les femmes (81%) sont plus défavorisées que les hommes (65%) (CPS Santé et éducation, 2006). La Banque Mondiale a estimé en 2007 que seulement 24 % de la population âgée de 15 ans ou plus étaient alphabétisées et le taux brut de scolarisation était de 80 % (90 % pour les garçons et 71% pour les filles). Ces taux sont en dessous des moyennes pour l'Afrique subsaharienne avec un taux d'alphabétisation de 59 % et de scolarisation primaire de 94 % (République du Mali, Cellule CEDEAO, 2009). Le taux d'alphabétisation des garçons est resté beaucoup plus élevé que celui des filles, en raison des pesanteurs socioculturelles. Selon le PNUD le TBS combiné se situait en 2007 à 46,9 %, classant le Mali à la 160^{ème} position (PNUD, 2010). Le Ratio Elèves Maître (REM) était de 54 élèves par maître en 2005 (République du Mali, 2006).

La volonté politique de promotion de l'éducation s'est traduite par l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un programme décennal de Développement de l'éducation (PRODEC). Dans cette dynamique les programmes éducatifs intègrent de plus en plus les dimensions nutritionnelle (jardins scolaires, cantines), et agricole à travers les CED (Centres d'Education au Développement).

Le travail des enfants est un phénomène assez répandu au Mali et sévit dans toutes les localités du pays. L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants au Mali, réalisée en 2005 par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) en collaboration avec la Direction Nationale du Travail (DNT) et le Programme IPEC-SIMPOC du BIT, révèle qu'au Mali environ deux enfants sur trois âgés de 5 à 17 ans sont économiquement actifs, soit un peu plus de 3 millions d'enfants, tandis que leur taux de fréquentation scolaire est faible. Parmi les enfants de 5 à 14 ans, 93% des enfants économiquement actifs exercent un travail dommageable (qui risque de nuire à l'éducation de l'enfant et à son développement), soit 60% des enfants de ce groupe d'âge. Quarante pour cent (40%) des enfants de 5 à 14 ans effectuent un travail dangereux (travail nuisible au bien-être physique, mental ou moral d'un enfant, soit de par sa nature même, soit à cause des conditions dans lesquelles il est exécuté). L'agriculture constitue le secteur qui emploie le plus d'enfants au Mali (58%). La pauvreté et l'insécurité alimentaire sont parmi les causes principales du travail des enfants. Les conséquences à moyen et long terme sont nombreuses notamment au niveau du bien être individuel des enfants mais aussi au niveau du développement du Mali. Le gouvernement du Mali s'est engagé à éliminer le travail des enfants dans le cadre d'un Plan National pour l'Elimination du Travail des Enfants (**PANETEM**) approuvé en juin 2011.

Les indicateurs de **santé** restent faibles au Mali. Les résultats préliminaires de l'EDS IV de 2006 montrent que le taux de mortalité infantile est de 96 pour 1000 naissances vivantes, le taux de mortalité post natale 50 pour 1000 et le taux de mortalité néonatale 46 pour 1000. L'espérance de vie (54 ans) est supérieure à la moyenne pour l'Afrique sub-saharienne (51 ans)⁵ Selon l'EBSAN, 52% des villages/quartiers possèdent un centre de santé fonctionnel. Tandis qu'il existe des disparités entre les régions. La grande majorité des structures de santé sont des CSCOM (65%) qui disposent d'un service santé / nutrition materno-infantile. Au niveau national, quatre personnes sur dix (41%) vivent à plus d'une demi-heure de transport jusqu'à un établissement de santé, la limite définie pour un « accès satisfaisant » : à Kidal, seulement trois personnes sur dix (29%) se situent à moins d'une demi-heure, alors qu'à Kayes, ils sont 71%. L'existence de pharmacie est également un atout pour la population. Il ressort de l'enquête que 47% des villages/quartiers disposent d'au moins une pharmacie.

Dans le domaine de la **formation professionnelle et emploi**, la Politique Nationale de l'Emploi et les projets /programmes subséquents élaborés pour sa mise en œuvre se sont traduits par de nouvelles créations de structures et la révision des missions de certaines structures existantes. Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a consacré la majorité de ses interventions à la promotion de l'auto emploi, des micro et très petites entreprises en vue de réduire la pauvreté et par conséquence contribuer à promouvoir la sécurité alimentaire des populations.

Pauvreté et vulnérabilité

Au Mali, la pauvreté monétaire et la pauvreté des conditions de vie sont régulièrement évaluées et prises en compte dans la mise en œuvre du CSLP et des OMD. Le seuil global de pauvreté est estimé à 157 920 FCFA par personne

⁵ World Bank Development indicators

et par an en 2006 contre 144 022 FCFA en 2001. Le seuil de pauvreté monétaire, composé de seuil alimentaire et de seuil non alimentaire, a ainsi augmenté au cours de cette période. Des seuils par région et milieu de résidence ont été calculés et utilisés pour établir les mesures de pauvreté.

Au **niveau national**, l'incidence de la pauvreté monétaire est passée de 55,6% en 2001 à 47,4% en 2006, selon l'approche du coût des besoins de base⁶. Toutefois, le nombre de pauvres serait passé de 5,687 millions en 2001 à 5,841 millions en 2006, du fait de la croissance démographique. La croissance économique n'a pas été suffisamment élevée pour réduire la pauvreté en valeur absolue, compte tenu du taux de croissance démographique. Ce sont 16,7% qui sont profondément touchés (écart moyen au seuil de pauvreté) et 8% sévèrement touchés par cette forme de pauvreté (extrême pauvreté)⁷. L'incidence de la pauvreté monétaire est estimée à 43,7 % en 2009 soit une baisse de 3,7 points de pourcentage par rapport à 2006 (47,4%). La pauvreté des conditions de vie, évaluée en fonction de l'accès aux services sociaux de base, frappait 58% de la population en 2006 contre 64% en 2001. Elle est bien plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans l'ensemble, cette forme de pauvreté a baissé de 6 points de pourcentage entre 2001 et 2006 (source CRCRP 2009).

Quant à la pauvreté subjective (ELIM, 2010), plus de la moitié des ménages (57%) se disent plus pauvres ou proches des pauvres par rapport aux autres ménages de la localité. Par rapport à leur revenu, près de 56% des ménages déclarent vivre passablement et près de 25% éprouvent des difficultés financières pour vivre. Le revenu est instable et n'est pas suffisamment important pour permettre aux ménages d'épargner, avec seulement 16% des ménages arrivant à mettre un peu d'argent de côté. La majorité des ménages ne sont pas satisfaits aussi de leurs besoins en alimentation de qualité (70% pour les céréales), d'accès à certains services comme l'électricité (75%), le logement (62%), le transport (64%) ou la communication (74%).

En **milieu rural** le seuil alimentaire représente en moyenne plus de 60% du seuil global, avec des différences notables entre régions. Autrement dit, les dépenses de consommation alimentaire représentent la part plus importante du budget des ménages ruraux que des ménages urbains. 57,6% des maliens en milieu rural étaient pauvres en 2006 contre 66,8% en 2001, soit une baisse de 9,2 points de pourcentage. Suivant le sexe du chef de ménage, l'incidence de la pauvreté est de 48,7% pour les hommes contre 28,8% pour les femmes en 2006. Cette incidence dans les ménages dirigés par les femmes est ainsi inférieure de 20 points à celle des ménages dirigés par les hommes. Ces femmes dirigent en moyenne des ménages de plus faible taille et sont relativement plus nombreuses à être des « indépendants non agricoles ». L'incidence de la pauvreté monétaire a significativement baissé en milieu rural, passant de 57,6 % à 53,5 % grâce aux importants investissements publics notamment dans les infrastructures de base. La diminution de la pauvreté des conditions de vie est plus forte en milieu rural (76% à 70%) qu'en milieu urbain (33% à 32%).

En **milieu urbain**, ce sont 25,5% de la population en 2006 contre 24,1% en 2001 qui sont concernés par la pauvreté, soit une hausse de 1,4 point de pourcentage. La pauvreté monétaire a peu reculé en milieu urbain (de 25,5 % à 23,5 %), du fait de la persistance de profondes inégalités et de l'exode rural de familles poussées vers les villes par leur grande pauvreté.

1.3. CONTEXTE ECONOMIQUE

L'économie du Mali est tributaire des performances des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Les niveaux de production du secteur primaire en particulier sont dépendants des aléas climatiques (sécheresses, inondations), mais aussi des déprédateurs, des épizooties et des feux involontaires. Un tel faciès de l'économie en présence d'une population rurale en forte croissance, se traduit surtout par de fortes fluctuations du PIB et une paupérisation accrue de la population. La situation économique générale a été fortement marquée par la poursuite des effets de la crise économique et financière internationale. Aussi le Mali en tant que pays membre de l'Union Africaine a adopté et adhère pleinement aux objectifs du PDDAA à savoir un taux d'investissement du budget national dans l'agriculture de 10% au moins et un taux de croissance agricole annuel de 6% au moins.

Le taux de croissance du PIB a été de 2,2 % par habitant de 2004 à 2010 selon le FMI. Ce taux de croissance est supérieur à celui des Etats membres de l'UEMOA, mais en deçà de la moyenne des pays subsahariens.

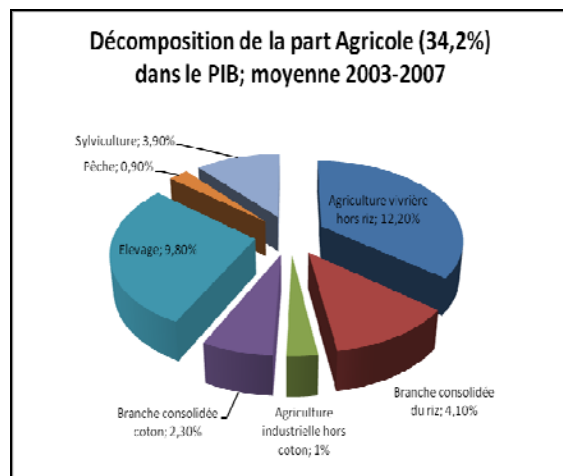
Le **secteur primaire** occupe 80% de la population et recouvre les sous-secteurs de l'agriculture, l'élevage, la pêche

⁶ L'agrégat des dépenses de consommation est utilisé comme principale mesure dans cette approche.

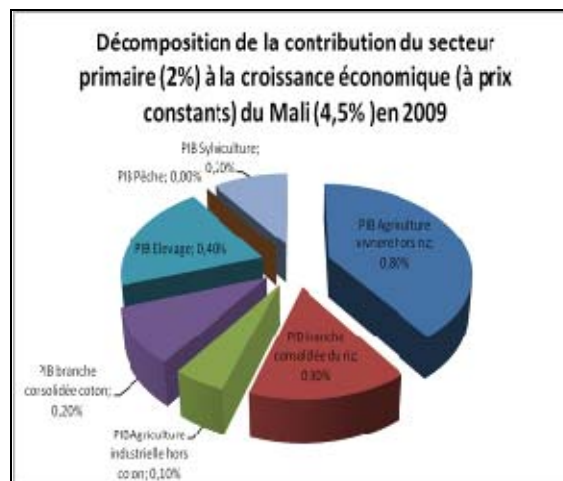
⁷ CSLP, ODHD et DNSI (2007), septembre.

et la forêt. Il contribue à 40% au PIB et fournit près de 50% des produits de l'exportation à travers les produits comme le coton et le bétail et les cuirs et peaux. Le fléchissement du taux de croissance du secteur primaire de 7,6 points de pourcentage en 2009 a été en partie dû à la forte baisse du taux dans l'agriculture de 13,9 points de pourcentage de 2004 à 2010. La plus grande performance du secteur a été réalisée par la branche consolidée du coton. En effet, cette dernière est sortie en 2009 de plusieurs années consécutives de récession. En 2009, le secteur primaire a contribué pour 2 points au taux de croissance du Mali évalué à 4.5% sur un objectif de 6.5% (voir graphique).

Graphique 1



Graphique 2



Source : revue CSCR 2010

Cette contribution repose pour l'essentiel sur la production de céréales (riz, mil/sorgho, maïs) qui mobilise près de 72 % des superficies cultivées. Le sous- secteur agriculture a représenté 1,4 %, l'élevage 0,4 % et la sylviculture 0,20 %. Les exportations contrôlées d'animaux vivants ont porté sur 144 412 bovins, 500 301 ovins, 14 954 caprins, 96 asins, 2 925 camelins, 6 075 volailles et 313 porcins à destination du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, de l'Algérie, du Niger. Les chiffres d'exportation contrôlée d'animaux vivants sont non seulement en nette augmentation par rapport à 2008 (taux d'augmentation allant de 34,5% chez la volaille à 48,9% chez les ovins) mais indiquent aussi des nouvelles opportunités d'exportation pour le cheptel malien en direction d'autres pays de la sous région (Togo, Ghana, Libéria, Nigéria, Guinée, Burkina Faso, Benin).

L'élevage constitue un secteur porteur pour l'économie malienne. Il contribue à l'amélioration des revenus des populations rurales pour environ 80% dans les systèmes pastoraux et 18% dans les systèmes agro-pastoraux (mission OCDE, 2006). La pêche contribue également pour une part importante au budget de l'Etat, par les divers impôts et taxes prélevés tout au long de la filière. Cette contribution peut être évaluée approximativement à 10% de la valeur ajoutée brute de la filière, soit environ 3 milliards FCFA. Les exportations de poisson avaient connu une baisse pendant les années de sécheresse mais depuis le retour des crues, elles ont été relancées vers le Niger, le Nigeria à partir d'Ansogo, Gao et Mopti, la Côte d'Ivoire et le Burkina à partir de Mopti, la Guinée à partir de Sélingué, le Sénégal à partir de Manantali et Kayes.

Le **secteur secondaire** comprend tous les sous-secteurs liés à la transformation/agro-industrie, à l'industrie minière⁸. Sa contribution à l'économie est de l'ordre de 40 %. En effet, d'une croissance négative de 4,6% en 2007 et 2008, le taux de croissance du secondaire s'est accru de 08,1 points de pourcentage en 2009 en s'établissant à 3,5%. La reprise du secteur secondaire est en partie liée à la branche, «agroalimentaire boisson tabac » qui est sortie de la récession de 2008. En 2009, le taux de croissance de cette dernière s'est amélioré de 28 points de pourcentage en s'établissant à 8% en 2009 contre -20% en 2008. L'artisanat, au sens large, occupe 40 % de la population active et contribue au PIB à hauteur de 15 à 20 %.

Le **secteur tertiaire** concerne les transports, le commerce, la télécommunication, l'hôtellerie, le tourisme et les services. Il représente environ 30% du PIB. La baisse de sa contribution au taux de croissance en 2009, est essentiellement imputable à la branche «Transport et télécommunication» en diminution progressive depuis deux

⁸ L'or est une source de devises importante.

ans de 10,9 et 8,1 points de pourcentage respectivement en 2008 et 2009. La demande d'investissement s'est fortement améliorée en 2009. En effet, les investissements globaux ont enregistré un taux d'accroissement de 19,3% en 2009 contre 7,9% en 2008, soit un gain de pourcentage de 11,42 points. Cet accroissement des investissements est le résultat de l'augmentation des investissements du secteur privé de 10% et du public de 13,4%. Pour cette année 2009, les gros efforts d'investissement consentis ont permis de passer d'un taux d'investissement global négatif de 0,8% en 2008 à un taux positif de 11,5% en 2009 soit un gain de 12,31 points de pourcentage.

La croissance de l'économie malienne a été de 4,6% sur la période de 2007 à 2009, en dépit des différentes crises (énergétique, alimentaire, etc.) qu'elle a connu. Ce taux de croissance est supérieur à celui enregistré dans la zone Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (3,3% en 2007, 3,7% en 2008 et 2,9% en 2009). De 2007 à 2009, les contributions sectorielles au PIB ont été indiquées dans le tableau suivant:

Tableau 1 : Evolution sectorielle en pourcentage du PIB de 2007 à 2009

Pourcentage PIB	Moyenne (2002-2006)	2007	2008	2009	Moyenne (2007-2009)
PIB Secteur primaire (prix constant.)	39,80%	33,40%	36,10%	36,50%	35,30%
PIB Secteur secondaire (prix constant.)	22,70%	20,40%	18,60%	18,40%	19,10%
PIB Secteur tertiaire (prix constant.)	30,80%	38,60%	38,40%	38,00%	38,30%
PIB au coût des facteurs, prix de 1987	93,30%	93,00%	93,00%	92,90%	92,70%
Taxes indirectes (moins subvention.) (prix constant.)	6,70%	7,00%	7,00%	7,10%	7,30%
PIB aux prix du marché, prix de 1987	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : INSTAT/DNPD (2009)

Avec la poursuite des effets de la crise en 2009, l'Etat a consenti d'énormes efforts pour maîtriser les prix. L'inflation mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), indicateur de convergence de l'UEMOA, a été de 2,2% en 2009 contre 9,2% en 2008. Cette baisse du taux d'inflation de 2009 par rapport à 2008 est liée aux bons résultats obtenus dans la maîtrise des prix des produits alimentaires et de la baisse des biens sociaux. Courant 2009, les efforts de l'Etat dans les secteurs sociaux ont ainsi permis de réduire (i) le coût de l'eau, du gaz, de l'électricité et autres combustibles de -1,5%, (ii) le coût des articles de ménage et d'entretien courant du foyer de -1,5%, (iii) le coût des services de la santé de -3,1%, (iv) et les services de transport de -0,1%.

II. CONTRIBUTION DES DIFFERENTS SECTEURS A LA SECURITE ALIMENTAIRE

2.1. SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

La contribution du secteur rural à la sécurité alimentaire est très importante même si tous les besoins ne sont pas encore entièrement satisfaits. L'agriculture à travers la production céréalière, de légumineuses, de fruits et légumes, l'élevage avec la production de viande et de lait et produits laitiers, la pêche avec la production de poissons, et les produits de la chasse et de la cueillette forestiers (plantes et gibiers) sous-tendent cette contribution.

L'**agriculture** occupe en moyenne 800 000 exploitations familiales dont la taille moyenne est de l'ordre de 4,5 ha pour un ménage de 9 à 10 personnes. Environ 70% des exploitations disposent de moins de 5 ha et 85 % de moins de 10 %. Les légumineuses alimentaires (niébé, arachide, voandzou) représentent, en valeur, à peine 10% de la production céréalière. La couverture des besoins en céréales est assurée à 90% environ par la production nationale (Banque Mondiale, 2011). Les céréales constituent la base de l'alimentation.

Les cultures industrielles sont dominées par le coton, dont la production est encadrée par la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT), en cours de restructuration en vue de sa privatisation. La canne à sucre, se développe avec de nouveaux grands projets en perspective. Les cultures maraîchères et fruitières sont surtout pratiquées au sud (Sikasso) et au centre (Koulikoro, Ségou Mopti). Elles sont intensifiées autour de certaines villes.

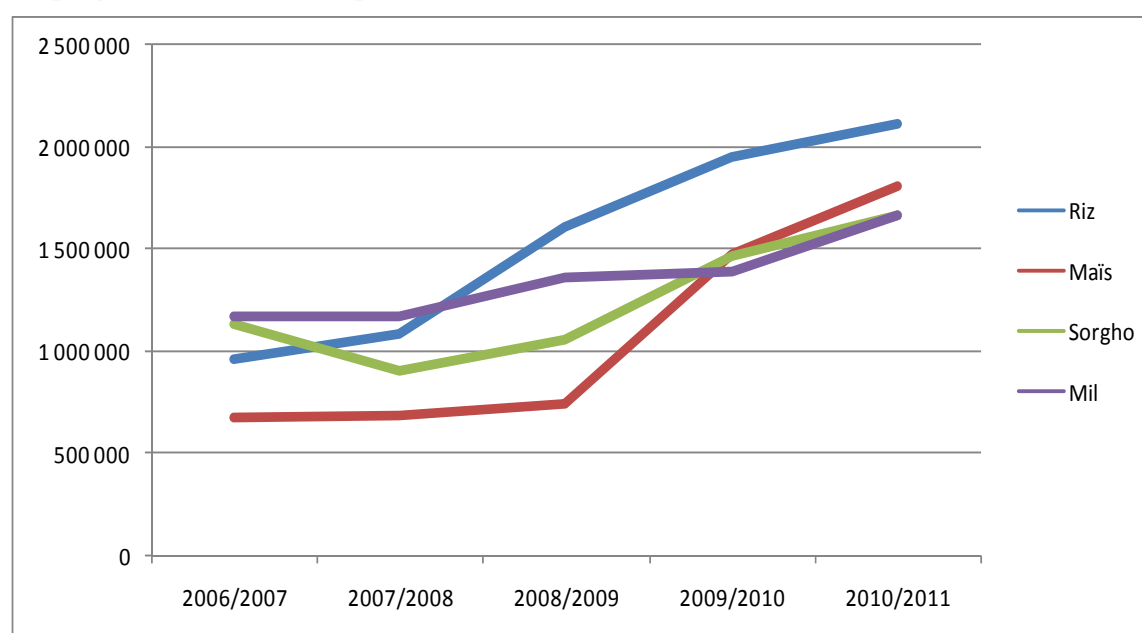
L'année 2010 a été marquée par la mise en œuvre des mesures déjà prises par les autorités en vue de faire du secteur agricole un véritable levier de croissance au Mali. Au nombre de ces mesures, l'on peut citer (i) : l'initiative

riz depuis 2008, (ii) l'initiative élargie aux Maïs, Blé et Coton à partir de 2009.

Bien que le gros problème de l'agriculture malienne soit la persistance des systèmes de production très extensifs et peu productifs, des efforts ont été consentis ces dernières années en mettant l'accent sur la mécanisation et l'intensification des systèmes de production⁹

Ces différentes actions ont permis au Mali, en dépit de la conjoncture économique nationale et internationale difficile en 2009, de réaliser une bonne performance dans le secteur primaire dominée par l'agriculture. La production céréalière est estimée à 7 315 818,3 tonnes en 2010/2011, soit une hausse de 15 % par rapport à 2009/2010 (6 334 440 tonnes). L'évolution de la production agricole des dix dernières années fait apparaître des excédents céréaliers assez importants impliquant la mise en œuvre d'une bonne politique de commercialisation, de stockage/conserverie et de transformation.

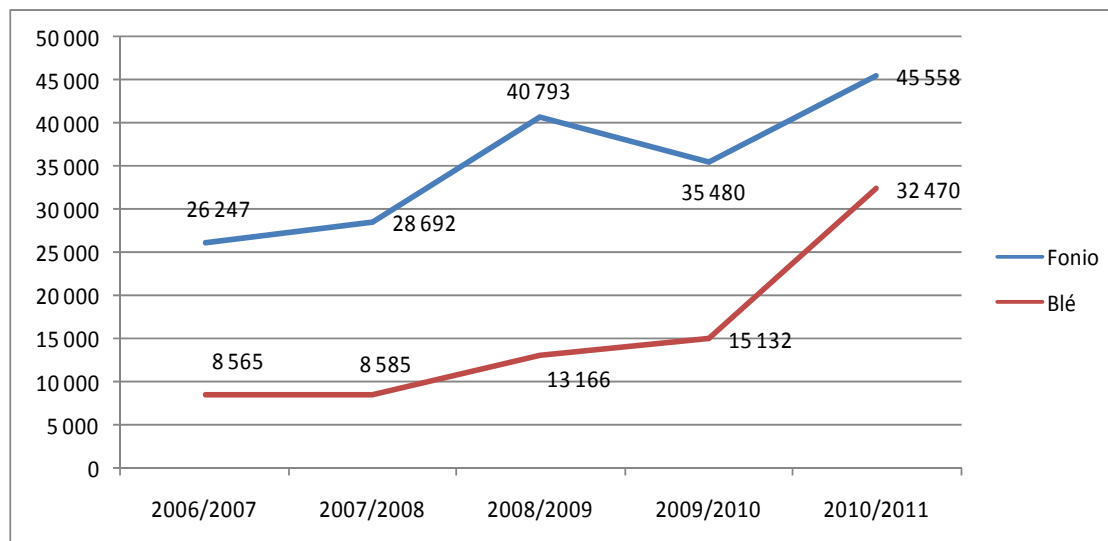
Graphique 3 : Evolution de la production de riz, maïs, sorgho, mil au Mali de 2007 à 2010 (en tonnes)



Source : INSTAT (2010)

⁹ Mise à disposition des producteurs de semences végétales et des engrais de qualité, des équipements dont le cumul en 2009 porte sur : tracteurs et accessoires (1 500), motoculteurs (316), charrues (348 048) multicultureurs (236 608) batteuses (1 054), décortiqueuses (1368), groupes motopompes (3 678), les mini rizeries (9) et de plusieurs autres types de matériels agricoles modernes.

Graphique 4 : Evolution de la production de blé et fonio au Mali de 2007 à 2010 (en tonnes)



Source : INSTAT (2010)

Tout comme le riz, les autres céréales ont enregistré un fort taux d'accroissement en 2010 en liaison avec l'élargissement de l'initiative riz au maïs et au blé. La production des autres céréales a augmenté de 18,6% en 2010. Ainsi, de 4 383 635 tonnes en 2009, cette production est passée à 5 200 889 tonnes en 2010.

Le tableau qui suit présente l'évolution des superficies et des productions céréalières de 2006 à 2011.

Tableau 2 : Évolution des superficies et des productions céréalières

Campagnes agricoles	Unités	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Riz	superficie (ha)	408 495	391 869	626 573	665 109	735 010,24
	production (T)	960 420	1 082 384	1 607 647	1 950 805	2 114 919,3
Maïs	superficie (ha)	412 484	409 916	403 877	558 350	613 117,64
	production (T)	676 838	689 918	740 108	1 476 995	1 803 963
Blé	superficie (ha)	3 565	3 430	5 414	5 101	9 515
	production (T)	8 565	8 585	13 166	15 132	32 470
Sorgho	superficie (ha)	917 053	1 090 244	1 041 529	1 520 305	1 218 687,15
	production (T)	1 128 773	900 791	1 048 688	1 465 620	1 663 502
Mil	superficie (ha)	1 495 860	1 586 278	1 591 720	1 724 496	1 639 876
	production (T)	1 175 272	1 175 107	1 364 469	1 390 410	1 666 085,05
Fonio	superficie (ha)	45 771	46 477	72 174	62 305	69 455,75
	production (T)	26 247	28 692	40 793	35 480	45 558
Total Céréales	superficie (ha)	3 283 230	3 528 213	3 741 287	4 535 466	4 285 662
	production (T)	3 693 240	3 885 477	4 814 871	6 334 440	7 315 818,3
Taux par rapport à la campagne précédente	Superficie	5,26%	7,46%	6,04%	21,23%	-5,5%
	Production	8,61%	5,21%	23,92%	31,5%	15,4%

Source : MA, 2010

Pour les cultures maraîchères d'envergure nationale, des excédents très importants (notamment pour l'échalote/oignon et la tomate) sont également enregistrés tous les ans engendrant des problèmes de stockage/conservation et de transformation. En se référant au cas de l'échalote/oignon, la production de la campagne 2007/2008 est estimée à près de 150 000 tonnes (USAID, mai 2008, étude de la chaîne de valeurs de l'échalote du Mali). Selon le PCDA cette quantité pourrait être augmentée de 75 000 tonnes à l'horizon 2015. Les besoins de consommation en produit frais étant de l'ordre de 33 400 tonnes, il se dégagerait un excédent de 116 600 tonnes. Sans marché extérieur, cet excédent doit être transformé et/ou conservé pour ne pas être perdu. Certains projets tels que le Projet d'Amélioration, de Valorisation et de Commercialisation des Produits Agricole (PAVCOPA), le projet Centre Agro-Entreprise (CAE), etc. ont initié des cases et des magasins améliorés de conservation des produits maraîchers permettant de réduire le taux de perte de 30-40% à 10-20% au bout de 3 à 6 mois de conservation. Ces expériences sont à diffuser à plus grande échelle.

L'**élevage** assure au pays la couverture de ses besoins en viande : l'exploitation des bovins fournit 76% de cette viande, celle des petits ruminants 21%, le reste étant assuré par les volailles et les autres espèces. Le Mali est exportateur de bétail sur pieds et de cuirs et peaux vers certains pays de la sous région (62 milliards de FCFA en 2001). L'élevage laitier semi intensif et intensif se développe à la périphérie des centres urbains, mais cela n'empêche pas le pays d'importer en moyenne par an, pour 15 milliards de FCFA de produits laitiers (2009).

L'effectif du cheptel national au 31 décembre 2010 a été estimé à 9 163 000 bovins, 11 865 000 ovins, 16 522 000 caprins, 487 000 équins, 880 800 asins, 922 000 camelins, 75 000 porcins et 36 750 000 volailles (Rapport annuel 2010 DNPIA).

Par rapport à la production de viande nationale faute de statistiques fiables disponibles, il est difficile de quantifier la consommation. La situation est rendue plus difficile par l'existence d'abattages non contrôlés dits « clandestins ». Ainsi, les abattages contrôlés ont fourni en moyenne sur la période de 2003 à 2009, la quantité de 39 000 tonnes de viande réparties entre 76 % de viande bovine, 21 % de viande d'ovins/caprins, 0,2 % de viande de camelins, 6,4 % de viande de volailles. Cette production ne représenterait que 2,7 kg de viande par habitant, très faible comparée à la norme FAO de 21kg par habitant. Les infrastructures d'abattage du Mali (abattoirs frigorifiques, abattoirs régionaux, aires d'abattage et tueries) sont insuffisantes, et vétustes. En effet, l'AFB (Abattoir Frigorifique de Bamako) créé en 1965, de capacité 10 000 tonnes/an a besoin d'être rénové, tout comme les abattoirs régionaux, pour répondre aux normes exigibles pour l'exportation des viandes. Les abattoirs régionaux sous équipés ne remplissent plus les conditions d'hygiène requises pour cette activité. La chaîne de froid fait défaut dans la plupart des cas. Seuls l'AFB et l'AFS (Abattoir Frigorifique de Sabalibougou) de création plus récente (2010), sont pourvus d'une chaîne de froid de faible capacité. Les unités existantes ne peuvent assurer la transformation primaire que d'une part limitée du potentiel national.

En 2010 les productions de lait et d'œuf sont respectivement estimées à 2 021 555 721 litres de lait et 397 930 891 œufs. La production contrôlée de cuirs et peaux enregistre 315 941 cuirs bovins, 934 847 peaux vertes d'ovins/caprins totalisant environ un poids de 5 825, 854 tonnes.

La **pêche** occupe une place importante dans la sécurité alimentaire avec une production halieutique dans le fleuve Niger, le fleuve Sénégal et les autres bassins fluviaux, estimée à environ 100 000 tonnes par an, plaçant ainsi le Mali parmi les premiers pays africains producteurs de poissons d'eau douce. Ce sous secteur occupe 500 000 personnes dont 120 000 pêcheurs.

Sur la base d'une production halieutique annuelle de 100 000 t environ, la valeur ajoutée brute de l'ensemble de la filière pêche est évaluée à plus de 90 milliards FCFA.

En 2009, les produits de la pêche se sont accrus de 3,8%. Ce taux est légèrement en hausse de 0,8 point de pourcentage par rapport à celui de 2008 qui était de 3%. En 2009, la production de poisson frais a porté sur 169 534 tonnes soit une augmentation de 28% par rapport à 2008. Les exportations se sont chiffrées à 22 605 tonnes de poisson frais, 1 354 tonnes de poisson fumé et 1 320 tonnes de poisson séché.

2.2. SECTEURS DES RESSOURCES NATURELLES/EAU/ENVIRONNEMENT/ASSAINISSEMENT

Les **ressources naturelles** constituent la base du développement rural et de la sécurité alimentaire. En dépit d'un potentiel naturel riche et diversifié, le Mali fait face à un processus alarmant de dégradation de ses ressources naturelles. Celui-ci se traduit entre autres par une progression de la désertification, plus particulièrement marquée dans les zones saharienne et sahélienne couvrant près de ¾ du territoire, la réduction des forêts, l'ensablement du lit

des cours d'eau, et leur envahissement par les plantes aquatiques, ainsi que par une détérioration progressive du cadre de vie des populations, due notamment à de nombreuses pollutions d'origine domestique, industrielle ou artisanale.

En ce qui concerne les **ressources forestières**, la situation des forêts du monde (FAO, 2011) donne 12 millions d'ha, avec une perte annuelle de 79 000 ha par an et une production de 5 200 T de bois de feu. En 1990 la superficie était de 100 millions d'hectares pour un volume estimatif de 520 millions de mètres cubes de formations ligneuses sur pied (PIRT 1990).

La diversité écologique se traduit par des situations forestières très contrastées entre les savanes arbustives du Nord du pays qui portent moins de 10m3/ha, à la brousse tigrée, qui couvre 25% du Sud du pays avec des volumes sur pied atteignant souvent 20 à 40 m3/ha, jusqu'aux forêts de la zone Soudano-guinéenne, entre 50 et 80 m3/ha, et parfois même plus de 100 m3/ha dans les forêts galeries de l'Ouest du pays. Cependant, selon les conclusions de l'Etude Prospective du Secteur Forestier en Afrique (FOSA Mali, 1998) " *la dégradation accélérée des ressources forestières naturelles est le résultat d'une forte demande en terres forestières (plus de 100 000 ha/an pour la production agricole, et le déboisement de l'équivalent de 400 000ha pour la récolte du bois énergie; la persistance des systèmes de production extensifs peu productifs et l'insuffisance des actions de protection, de restauration, de développement et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles du pays.*"

Les ressources forestières participent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle grâce à certains produits, dit « **produits de cueillette** » très appréciés pour la consommation humaine et qu'ils occupent une place particulière en période de soudure permettant de diminuer les effets de l'absence de céréales. Il s'agit notamment de fruits, feuilles ou autres parties frais ou transformées des espèces suivantes : karité, néré, gomme arabique, *zaban*, baobab, pain de singe, datte sauvage, raisin sauvage, tamarin, kapokier, jujubes, pois sauvage, (béré), etc. Malgré le potentiel énorme existant les produits de cueillette restent faiblement exploités et valorisés. Ce potentiel mérite d'être valorisé compte tenu de l'impact important qu'il peut avoir en termes d'alimentation et de nutrition, ainsi que d'amélioration des revenus et de lutte contre la pauvreté. L'exploitation de ces produits est le domaine de prédilection des femmes pour lesquels ils constituent une source importante de revenus.

Les **ressources pastorales** constituées par les pâturages herbacés et aériens sont très importantes. La productivité des pâturages varie amplement de 4 tonnes de matière sèche (ms) à l'hectare au Sud à 0,6 tonnes de ms à l'hectare au Nord. Elle est très élevée dans le delta du Niger où elle se situe entre 8 et 15 tonnes de ms/ha grâce à la présence du *bourgou* (*echinocloa stagnina*). Les ressources en fourrage atteindraient en année normale 77 millions de tonnes de ms pour des besoins estimés à environ 20 millions de tonnes.

Les **ressources fauniques** sont constituées de produits de l'ichtyofaune, d'avifaune, d'entomofaune et des mammifères gibiers. Cette faune est caractérisée par la diversité des espèces et le nombre réduit des effectifs. Elle ne compte pas moins de 136 espèces de mammifères (UICN, 1989), dont 70 espèces de grands mammifères dont 42 espèces de ces mammifères vivent dans les savanes soudanaises occidentales et dans la zone sahélienne. La faune aviaire compte près de 640 espèces d'oiseaux dont 15 sont considérées comme rares. La faune ichthyologique compte 143 espèces de poissons dont 24 endémiques (Daget, 1954). Dans le cadre de la sécurité alimentaire, les produits tirés de l'exploitation de la faune suppléent à l'insuffisance de production de viande domestique dans certaines localités et participent à la correction de déficit protéine calorifique diététique des ruraux très pauvres. La **flore** compte près de 1 739 espèces spontanées dont 8 espèces endémiques. Des actions énergiques de conservation et de protection de la faune et de la flore sont devenues une nécessité que l'Etat et l'ensemble des autres acteurs concernés se doivent de considérer. Le Mali possède actuellement un réseau¹⁰ composé de 18 aires protégées (3 882 246 ha) et de 6 zones d'intérêt cynégétique (ZIC, 1 877 789 ha) qui couvrent ensemble 4,6 % du territoire national (5 760 035 ha). Ce chiffre monte à 6,2 % si on prend en compte la zone tampon et la zone périphérique de la réserve de biosphère du Baoulé. Par ailleurs, plusieurs nouvelles aires protégées sont en cours de création¹¹.

Les **ressources halieutiques** présentent un problème d'ordre foncier, d'accessibilité des zones de pêche rendue difficile par l'augmentation des terres mises en culture. L'activité de la pêche, tributaire de la ressource en eau, est

¹⁰ Le réseau est composé de : (i) une réserve de biosphère formée de trois blocs (Badinko, Fina, Kongosambougou), (ii) deux parcs nationaux (Kouroufing, Wongo), (iii) six réserves de faune (Kéniébaoulé, Talikourou, Nienendougou, Sousan, Banifing-Baoulé, Siankadougou), (iv) deux Réserves Faunistiques Partielles (Ansongo-Ménaka, Gourma), (v) un sanctuaire des chimpanzés et (vi) six zones d'intérêt cynégétique (Tiedermène alata, Inekar, Nienendougou, Banzana, Flawa, Azaoud nord ouest dite Salam).

¹¹ La réserve de Tamesna au Nord ; les réserves de Néma Wula et Mandé Wula, la zone d'intérêt cynégétique de Gadougou et une réserve communautaire dans la future réserve de biosphère du Bafing Famélé.

menacée par divers facteurs comme le déficit pluviométrique ou encore l'ensablement des cours d'eau mais aussi par son exploitation et sa gestion. Aujourd'hui, l'adéquation entre les prélèvements et la productivité des pêcheries demeure un enjeu majeur dans le cadre de la gestion durable des stocks de poisson au Mali (MEA, 2009). En effet, la pêche, essentiellement pratiquée par les Bozo, les Somonos et les Sorko, attire de plus en plus d'autres ethnies. Il en résulte une pression sur les ressources halieutiques due à l'accroissement des besoins, au perfectionnement des engins de pêche, ainsi qu'à la pratique de pêche illicite. La capacité de renouvellement de la population s'est révélée faible par rapport aux prélèvements dont elle fait l'objet.

Les **ressources en eaux** sont constituées de tant d'eaux météoriques (415 milliards de m³), d'eaux de surface (56 milliards de m³ d'eau pérennes) que souterraines (66 milliards de m³). Les ressources en eau de surface pérennes proviennent essentiellement de trois bassins versants majeurs et de leurs affluents : les bassins du Niger, du Sénégal et, dans une moindre mesure, celui de la Volta. Les eaux de surface pérennes avec un volume d'écoulement annuel moyen de 70 milliards de m³ d'eau contribuent à l'irrigation de la presque totalité des périmètres aménagés au Mali. Les eaux de surface non pérennes sont estimées à environ 15 milliards de m³ et contribuent à l'alimentation en eau du bétail et des besoins domestiques. Les ressources en eaux souterraines sont estimées à 2 700 milliards de m³ de réserves statiques avec un taux annuel de renouvellement évalué à 66 milliards de m³ représentant la principale source pour l'alimentation en eau potable des populations¹².

En ce qui concerne l'**accès à l'eau potable**, le Gouvernement du Mali a adopté en février 2006 la Politique Nationale de l'Eau en vue d'apporter des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans le respect d'une gestion durable des ressources en eau et avec l'objectif d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable de 82% en 2015. Le taux d'accès actuel à l'eau potable au niveau national est passé de 71,7% en 2008 à 73,1% en 2009, soit une hausse de 1,4%. En milieu rural il est passé de 69,9 % en 2008 à 71,4% en 2009 soit une augmentation de 1,5% et en milieu urbain et semi urbain, de 76,3% en 2008 à 77,4% en 2009 soit une augmentation 1,1%.

Tableau 3: Evolution des indicateurs d'accès à l'eau potable de 2008 à 2009

Taux d'accès à l'eau potable		
Années	2008	2009
En milieu rural	69,9 %	71,4%
En milieu urbain et semi-urbain	76,3%	77,4%
National	71,7	73 ,1%

Source : Recueils Statistiques de la CPS/MEME de 2007/Base de données SIGMA2.

En ce qui concerne l'**assainissement**, la situation en milieu urbain est confronté à un certain nombre de caractéristiques parmi lesquelles on peut citer : (i) un développement anarchique de l'habitat, (ii) une prolifération des déchets ménagers et des dépotoirs anarchiques, (iii) une absence de gestion des rejets provenant de l'industrie et de l'artisanat, (iv) une pollution des eaux souterraines.

Le volume annuel des déchets solides produits en 2006 était de 817 600 m³ environ (2 240 m³/jour).

Les déchets liquides comprennent essentiellement les eaux pluviales (volume des précipitations estimé à 415 milliards de m³/an), les boues et les eaux usées domestiques industrielles et artisanales. Le drainage se fait à partir des collecteurs et caniveaux. Les boues issues des différentes fosses de traitement des eaux usées sont estimées à 600 000 mille m³/an (DNACPN, 2008). Selon ELIM 2006, 80% des ménages utilisent des installations sanitaires traditionnelles (latrines privées ou communes à plusieurs ménages), 8,6% utilisent les installations sanitaires avec chasse d'eau et 11,3% de ménages ne possèdent pas de toilettes. La production des eaux usées domestiques est estimée à 74 874 m³/jour pour les villes de Bamako, Kayes, Koulikoro, Sikasso et Gao. En milieu urbain 51,1% des ménages versent leurs eaux usées dans la nature contre 77,0% des ménages en milieu rural. Le réseau d'égouts n'est utilisé que par 0,6% des ménages. Les déchets liquides industriels sont évalués à 31 000 m³/an, ce qui représente la capacité optimale des eaux usées industrielles.

Cette situation détermine de plus en plus une dégradation du cadre de vie des populations en milieu urbain, ce qui a une retombée sur les conditions d'hygiène de la personne et de sécurité sanitaire des aliments.

¹² Politique Nationale de l'Eau

2.3. SECTEURS DE LA NUTRITION/SANTE ET AFFAIRES SOCIALES

La **nutrition** est un aspect important de développement économique et le bien être nutritionnel est nécessaire pour avoir une population en bonne santé et jouissant de toutes ses capacités de production.

La prise en compte de la nutrition dans les programmes nationaux de réduction de la pauvreté et du développement en général peut augmenter fortement les possibilités de succès des efforts qui sont engagés pour atteindre les objectifs de développement pour le millénaire. La mise en œuvre des programmes de nutrition a aussi montré qu'il est possible d'améliorer la situation nutritionnelle de la population malienne en capitalisant les expériences acquises, en accélérant les efforts tout en respectant l'équilibre entre les différents secteurs et en valorisant de façon synergique leurs contributions. La situation nutritionnelle au Mali en dépit des progrès obtenus au cours de la dernière décennie est encore alarmante puisqu'un enfant sur trois est malnutri chronique et au moins une femme en âge de procréer sur deux est anémiée¹³. Les carences en vitamine A et en iode sont fréquentes. Les conséquences des troubles nutritionnels sont nombreuses et multifformes.

L'élaboration et l'adoption d'une politique nationale de nutrition dotera le Mali d'un cadre de référence pour les différents intervenants et interventions en la matière et contribuera ainsi à rendre plus systématique la prise en compte des objectifs de nutrition dans les politiques et programmes de développement, (République du Mali, PNDN, 2011) y compris de sécurité alimentaire.

Au Mali, l'émergence de nouvelles habitudes alimentaires de restauration hors foyer avec l'instauration de la journée de travail continue, le développement de l'agriculture périurbaine sur des terres contaminées par des eaux usées et des déchets (industriels et ménagers), une production laitière faite dans des conditions d'hygiène peu satisfaisantes et la mondialisation des échanges, ont mis en avant de la scène publique la **sécurité sanitaire des aliments**. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de faire de cette dernière un des axes majeurs de sa politique de santé publique. A cet effet il s'est doté d'une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) qui reconnaît la Sécurité Sanitaire des Aliments comme un aspect fondamental de la sécurité alimentaire.

Le cadre institutionnel mis en place pour assurer la sécurité sanitaire des aliments comporte les organes consultatifs suivants : (i) le Conseil National de la Sécurité Sanitaire des Aliments, (ii) le Comité National du Codex Alimentarius et (iii) la Commission Nationale des Autorisations de Mise sur le Marché des Denrées Alimentaires, des Aliments pour Animaux et des Additifs Alimentaires.

Créée en 2003, l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA) est le l'organe exécutif du dispositif institutionnel. Désignée comme organisme technique, l'ANSSA a pour mission de : (i) Coordonner toutes les actions liées à la Sécurité Sanitaire des Aliments ; (ii) Apporter un appui technique et scientifique aux structures de contrôle ; (iii) Assurer l'appui technique et scientifique nécessaire à l'élaboration de la réglementation relative à la Sécurité Sanitaire des Aliments ; (iii) Evaluer les risques sanitaires liés aux aliments et aux additifs alimentaires ; (iv) Appuyer les activités des systèmes de surveillance et des réseaux épidémiologiques ; (v) Assurer la communication sur les risques.

Les programmes de **filets sociaux** sont particulièrement importants pour répondre au désir du gouvernement malien de réduire la pauvreté, la faim et l'insécurité alimentaire.

Les transferts alimentaires constituent la principale forme de filets sociaux au Mali (Banque Mondiale, 2010). Le gouvernement du Mali soutient : (i) la distribution de rations alimentaires gratuites, via le Stock National de Sécurité (SNS), pour répondre aux crises alimentaires et (ii) des banques de céréales (vente subventionnée de céréales aux communautés) sur l'ensemble du territoire, avec un appui supplémentaire aux 166 communes les plus pauvres du pays. Des programmes de transferts en faveur de la nutrition ont été développés au cours des dernières années, avec l'appui de bailleurs de fonds comme le PAM, l'UNICEF, l'USAID, Christian Aid et Action contre la faim. Les cantines scolaires constituent l'un des plus grands programmes de filets sociaux au Mali. Ils attirent une part importante des ressources de l'État destinées aux filets sociaux (environ 20 % des dépenses de FSS). Plus de 1 500 écoles primaires des

¹³ EDSM IV 2006

régions les plus pauvres du pays ont des activités de repas scolaires, dont 56 % environ bénéficient de l'appui externe du PAM et de CRS (Catholic Relief Services).

Les subventions universelles, telles que les exonérations de taxes et de droits, sont des instruments auxquels l'État a recours pour atténuer les effets négatifs des prix alimentaires élevés. Suite à l'augmentation des prix alimentaires en 2007, les importations de riz ont été exonérées des droits de douane pendant la période de soudure et la période du Ramadan, de juillet à octobre. Cette mesure a été renforcée et étendue en 2008. Des exonérations de taxes ont été accordées sur le riz, l'huile alimentaire et le lait en poudre pour une période de six mois, d'avril à septembre. De plus, l'État a temporairement réduit les taxes sur les produits pétroliers, en particulier le gasoil, et temporairement interdit les exportations de riz, de maïs, de mil et de sorgho, jusqu'en décembre 2008. Enfin, en 2009, l'État a accordé des exonérations de taxes sur les importations de riz de mars à mai.

2.4. SECTEURS DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

La prédominance du **commerce** dans l'économie malienne fait que les défis à relever au niveau du commerce sont multiples: (i) la lutte contre la fraude en vue de l'assainissement du marché intérieur, (ii) l'assurance de la qualité des produits importés et exportés, (iii) le développement du secteur par l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale harmonisée avec celle de l'UEMOA, (iv) la préservation du pouvoir d'achat du consommateur dans un contexte de libéralisation des prix et (v) l'encadrement du commerce informel.

Le développement du commerce vise à promouvoir, à travers une approche filière, les produits dont l'accroissement des exportations a un impact direct sur le revenu du producteur et sur la sécurité alimentaire. Ceci passera par une plus forte libéralisation de l'économie (la libéralisation des prix et de la concurrence) à travers: (i) la création d'un environnement propice au développement du secteur privé, (ii) le développement des filières or, riz, sucre, viande, cuirs et peaux, fruits et légumes, karité, gomme arabique et arachide, (iii) le renforcement des capacités de structures d'appui à la promotion commerciale et (iv) l'organisation du commerce de distribution.

Au Mali, le secteur des **industries** est confronté à d'énormes défis parmi les quels on peut citer : (i) la lutte contre la fraude, la contrefaçon et la concurrence déloyale, (ii) les difficultés d'émergence d'entreprises industrielles pour la transformation des produits locaux et (iii) le contrôle de la qualité des équipements importés en vue d'éviter des technologies polluantes et la lutte contre la pollution provoquée par les usines.

Il est cependant attendu de ce secteur une contribution à la croissance économique du pays à travers la transformation des productions du secteur rural que sont les fruits et légumes, les oléagineux, le bétail et la viande, les cuirs et peaux et les fibres textiles (coton et autres). Le développement du secteur des industries permettra la création d'emplois et l'augmentation d'une valeur ajoutée nationale sur les productions qui sont exportées et contribuera ainsi à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Le secteur de l'**artisanat**, potentiellement grand pourvoyeur d'emplois, présente néanmoins des faiblesses qui entravent son développement. Bien qu'on ait tendance à mettre l'accent sur l'artisanat d'art, avec la seule volonté de promouvoir les exportations et de soutenir le tourisme, le potentiel réside davantage dans l'artisanat utilitaire de produits et services pour le marché local.

Pour une émergence d'un secteur de l'artisanat moteur de la croissance, il est nécessaire que ses besoins soient identifiés et pris en compte, mais surtout que les différents acteurs du secteur (ministère, structures faîtières, partenaires au développement, etc.) définissent, de façon consensuelle, une vision stratégique à long terme de l'artisanat. Dans ce cadre il est important de favoriser l'émergence d'un artisanat professionnel et compétitif en faisant ressortir le rôle interactif de l'artisanat et sa contribution dans l'atteinte des objectifs des autres secteurs économiques et de promouvoir un artisanat productif de bien et services, avec une politique de développement stratégique adapté aux réalités et potentialités des micros et petites entreprises.

2.5. SECTEUR DES TRANSPORTS ET DES EQUIPEMENTS

Le réseau routier national, réel et potentiel, est de 50 000 km dont 26%, soit 13 000 km, sont classés. La densité apparente est de 4 km au 100 km² et la densité réelle n'est que de 0,7 km au 100 km². Cette dernière est parmi les plus faibles du Monde (3,1 pour la CEDAO, 4,7 pour l'Afrique). Seulement 23% du réseau routier (soit 3 000 km) sont en bon état dont 1 200 km en bitumé.

Le réseau ferroviaire du Mali comprend une seule ligne: Koulikoro-Bamako-Diboli-Frontière du Sénégal. Sa

longueur est de 641 km dont 30% (près de 200 km) sont en bon état.

Le réseau fluvial, exploité par la COMANAV directement ou en concession à des privés, se compose d'un réseau international (Kayes-Saint- Louis du Sénégal et Bamako-Kankan en Guinée) et d'un réseau national (Koulikoro-Gao 1 308 km, état moyen et navigation de 5 à 6 mois par an).

Quant à l'infrastructure aéroportuaire du Mali, elle est constituée de 2 aéroports internationaux (CAT-1: Bamako et Gao), 10 aéroports principaux (CAT-2 dont Mopti, Goundam, Tombouctou, Nioro, Yélimané, Kayes et Kénédougou), 17 aéroports secondaires (CAT-3).

Ces réseaux ne sont pas suffisamment développés et l'enclavement demeure un handicap important pour le développement économique et social du pays et des régions, ainsi que pour assurer l'évacuation des produits agricoles de zones de production vers les marchés et centres de consommation, l'accès aux aliments compromettant la sécurité alimentaire des populations.

Malgré son potentiel, l'agriculture malienne reste peu compétitive vis-à-vis du marché national et sous-régional à cause de la faiblesse de moyens de transport. Cette situation a un impact négatif sur la génération de revenus pour les producteurs et les opérateurs du secteur, ainsi que pour les consommateurs.

2.6. SECTEUR DE L'ÉNERGIE

Le Mali, à travers sa politique énergétique adoptée en mars 2006, ambitionne de réaliser un développement durable à travers la fourniture de services énergétiques accessibles au plus grand nombre de personnes, à moindre coût et favorisant la promotion des activités socioéconomiques en appui à la sécurité alimentaire (exemple : plateformes multifonctionnelles qui permettent la transformation des produits agricoles).

Le taux national d'accès à l'électricité est de 25,27% en 2009 contre 25,41% en 2008. Cette stagnation peut s'expliquer par la forte augmentation de la population du Mali de 1998 à 2009. Le taux d'accès à l'électricité en milieu urbain a connu une diminution significative de 5 points par rapport à son niveau de 2009 dans la mesure où il est passé de 58,19% en 2008 à 53% en 2009. Cette situation s'expliquerait par les effets conjugués de l'augmentation de la population d'une part comme évoquée ci-dessus et par la tendance vers une urbanisation accrue ces dernières années d'autre part.

Tableau 4: Evolution des indicateurs de l'énergie

Variables	2007	2008	2009
Taux d'accès à l'électricité (%)	22,53	25,41	25,27
Taux d'accès à l'électricité en milieu urbain (%)	55,58	58,19	53,00
Taux d'accès à l'électricité en milieu rural (%)	8,23	11,23	13,29*%
Tarif social électricité 1ère tranche EDM, hors TVA (en F CFA)	59	59	59
Production électrique EDM (GWh)	942,46	1 002,87	1 096,84
Consommation de produits pétroliers par an (TEP)	627 120	680 315,83	728 745,35
Consommation de gaz butane (en tonnes)	6 510	8 216	9 438
Nombre de localités disposant de réseau d'éclairage public AMADER	35	35	77

Source : Recueil statistique de la CPS/MEME de 2008

2.7. SECTEUR DU FINANCEMENT DU MONDE RURAL

La République du Mali s'est dotée d'un système bancaire développé et d'un réseau important de SFD. C'est un atout sur lequel il convient de capitaliser. Une des principales banques du pays est spécialement orientée vers le développement agricole, la BNDA (Banque Nationale de Développement Agricole). Il existe environ 13 banques au Mali, ce qui est beaucoup, mais l'évolution des exigences minimum de fonds propres (5 milliards en 2010 et 10

milliards en 2012) pourrait entraîner une restructuration du secteur. Le capital de ces banques provient de plus en plus d'origine privée ce qui réduit la capacité d'influence du système politique sur le système bancaire. Cela est notamment le cas de la BNDA dont l'État malien n'est plus l'actionnaire majoritaire.

L'activité bancaire est davantage tournée vers le monde urbain que rural. Les seules banques ayant une activité directe visant le monde rural sont la BNDA et la BMS (Banque Malienne de Solidarité). Les banques sont refinancées à des taux élevés (6 %) et ont des difficultés à trouver des ressources longues pour répondre aux besoins d'investissement de l'agriculture.

Il existe une centaine de SFD dont certaines sont de taille significative et développent des approches intéressantes dans le domaine du crédit agricole (Kafo Jiginew, Kondo Jigima, notamment). D'autres, de taille réduite, développent des méthodes très artisanales et se caractérisent par la faiblesse de leurs ressources et ne disposent pratiquement d'aucune ressource à long terme, ce qui les empêche de répondre au besoin de financement de l'équipement agricole. Les nouvelles exigences réglementaires en matière de fonds propres devraient entraîner un mouvement de restructuration de ce secteur.

Un plan de développement de la Micro finance pour la période 2008-2012 a été adopté en 2008 par le Gouvernement, les Partenaires Techniques et Financiers et les autres acteurs du secteur. Le système financier décentralisé devrait ainsi contribuer au rapprochement des services offerts par les institutions de micro finance et des bénéficiaires potentiels à travers un meilleur maillage du territoire, ainsi que le renforcement du lien avec le secteur bancaire et des assurances.

En 2006, les ressources financières mobilisées par les SFD ont été de 77,66 milliards de FCFA contre 60,92 milliards en 2005. Ce qui représente 7,8% des ressources financières totales mobilisées par le secteur financier (6,97% en 2005). Les emplois des SFD ont été en 2006 à hauteur de 83,45 milliards soit 9,52% du total des emplois du système financier national.

Une autre source de financement du monde rural est constituée par l'apport des partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux représentant plus de la moitié du coût global des projets d'investissement.

Le monde rural est soumis à de nombreuses contraintes qui concernent entre autres : (i) la vulnérabilité (risque systémique du marché et de crédit) ; (ii) l'aspect opérationnel (retour sur l'investissement faible, faiblesse des investissements et biens, dispersion géographique) ; (iii) le niveau de capacité (insuffisance et mauvais état des infrastructures, absence de compétence, d'économie d'échelle, de compétitivité durable) ; (iv) les aspects politiques et réglementaires (taux d'intérêts peu incitatifs, faible niveau d'épargne, suspicion de paiement, insuffisance de réglementation).

En vue de lever ces goulots d'étranglement et de promouvoir l'agriculture de façon générale, l'Etat malien a prévu, dans le cadre de la Loi d'Orientation Agricole, la mise en place d'un Compte d'affectation spécial dénommé « Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) » (Loi N°10-031/ du 12 juillet 2010). Ce Fonds est destiné à : (i) financer l'appui aux activités agricoles et péri-agricoles ; (ii) Financer les activités tendant à prévenir et à minimiser l'impact des risques majeurs et des calamités sur le développement agricole et les conditions de vie des populations rurales ; (iii) Garantir partiellement ou en totalité les emprunts contractés par les exploitants agricoles ; (iv) Financer le stock national de semences sélectionnées utilisées en période de calamité et soutenir la production de semences sélectionnées à tous les stades de production. Le fonds comporte ainsi 3 guichets : (i) un fonds d'Appui au développement des activités agricoles et péri- agricoles, (ii) un Fonds de prévention de l'impact des risques majeurs et calamités naturelles, et (iii) un Fonds de Garantie des emprunts.

L'exclusion des populations rurales du marché financier constitue un frein au développement du pays : moins de 2% des ménages ruraux ont accès à un financement institutionnel de quelque nature que ce soit (Banque Mondiale, septembre 2010).

Le financement en milieu rural se heurte ainsi à d'importantes contraintes liées à la solvabilité des clients ruraux et à l'offre de services financiers. Les clients ruraux ne disposent guère des actifs pouvant servir de garantie sur le plan juridique, raison pour laquelle la question de la garantie est au cœur des efforts de résolution du problème de financement rural. En effet, les prêts en milieu rural sont limités par : (i) le manque de familiarité des principales institutions financières avec les clients et instruments ruraux ; (ii) le manque de financement à faible coût pour les institutions de micro finance ; (iii) le niveau élevé des coûts de transactions et le faible niveau de la moyenne des emprunts contractés par de nombreux producteurs ruraux, ainsi que les taux d'intérêt relativement élevés des prêts pour des activités de rechange telles que le commerce en milieu urbain ; (iv) l'absence d'instruments appropriés de

gestion des risques pour les prêts au secteur agricole (assurance, produits de couverture des risques) ; et v) la quasi-inexistence d'une culture de crédit dans certaines régions du pays, aggravée par la faiblesse des capacités d'application de la loi, en particulier en ce qui concerne les banques qui ne sont pas représentées au niveau local.

III. ETAT DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

3.1. SITUATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire selon la FAO existe lorsque « *tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de mener une vie saine et active* ». Le concept de sécurité alimentaire revêt essentiellement quatre dimensions : la *disponibilité* (production nationale et individuelle, les stocks et importations), l'*accessibilité* aux aliments (physique, socio-économique), l'*utilisation* des aliments (connaissances nutritionnelles et environnement sain pour faciliter l'absorption des nutriments) et la *stabilité* des approvisionnements.

Régimes alimentaires

Au Mali, deux types de régimes alimentaires prédominent : (i) un type sédentaire, essentiellement basé sur des produits végétaux, et (ii) un type pastoral où les produits animaux sont importants. Ces deux régimes sont cependant tous deux à base de céréales, enrichies de sauce en milieu sédentaire et de lait en milieu pastoral. Ils sont généralement assez monotones mais peuvent varier selon les saisons et le niveau socioculturel et économique de la famille.

Le premier type de régime est caractéristique des populations sédentaires. Il est basé sur les céréales (mil, sorgho, maïs et riz, fonio) auxquelles s'ajoutent des produits laitiers, et dans une moindre mesure, des légumineuses (niébé et arachide), des racines et tubercules (patates douces, ignames, manioc) et des fruits et légumes. Il reste très peu diversifié et pauvre en micronutriments essentiels. Les habitudes alimentaires montrent une variabilité saisonnière : en période d'abondance, le mil, le sorgho et le riz sont davantage consommés, tandis qu'en période de soudure (juillet à septembre) ce sont le maïs, le niébé et le fonio qui prévalent (FAO, 1999).

Le régime de type pastoral est caractéristique des populations nomades (Peuhls, Touaregs et Maures au nord) qui vivent des produits de l'élevage et de cueillette (cram-cram, jujube, datte sauvage, etc.) pendant les disettes. Ce régime où le lait – surtout caillé – tient une place importante ainsi que, dans une bien moindre mesure, la viande comporte moins de céréales et de légumes que le régime des sédentaires. La céréale principale est le mil (FAO, 1999).

A ces deux régimes alimentaires, il peut être ajouté un troisième type qui se retrouve chez les pêcheurs Bozos et Somonos et qui consomment du poisson, du riz et du mil (FAO, 1999).

Les céréales représentent plus des deux tiers des disponibilités *énergétiques alimentaires*. La part des céréales traditionnelles (mil, sorgho, fonio, etc.) dans les disponibilités en céréales diminue au profit de celle du riz et du maïs. En milieu urbain, le niveau des revenus, les modèles de consommation alimentaire changent et le riz occupe une place prépondérante. Dans le nord, où l'insécurité alimentaire est la plus forte, le riz est depuis plusieurs années, la céréale la plus consommée.

Disponibilité, accessibilité, utilisation, stabilité

Sur le plan de la disponibilité des produits alimentaires, le Mali a accompli ces dernières années des progrès réels (voir Graphique 3) à travers les investissements dans le secteur agricole, notamment dans le cadre de l'initiative Riz du Gouvernement qui ont permis de booster la production céréalière nationale à 7 315 818,3 tonnes en 2010/2011 (source DNA). La disponibilité en céréales est estimée par personne et par an à 238,40 kg en 2005/2006 ; 260,68 Kg en 2006/2007 et 297,54 kg en 2008/2009 contre une norme de consommation de 214 kg/par personne et par an selon les résultats de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté de 2010.

Sur le plan de l'accessibilité physique aux aliments, le transfert des productions des zones excédentaires vers les zones déficitaires est de plus en plus facilité avec les efforts menés par l'Etat dans le domaine du désenclavement et

des infrastructures de transport. Cependant, des difficultés persistent surtout pendant l'hivernage. Dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité aux céréales, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a mis en place des stocks de proximité à travers la diffusion du mécanisme des banques de céréales (volume actuel de plus de 15 000 tonnes) dans les 703 communes du pays avec une implication des femmes dans les comités de gestion et cela en vue de faciliter les approvisionnements des populations en période de soudure.

Grâce aux efforts réalisés dans le domaine de la production, du désenclavement, du transport, de la communication et de la mise en place des stocks de sécurité alimentaire, l'accessibilité aux aliments se pose de plus en plus en termes de pouvoir d'achat surtout au niveau des ménages urbains à faibles revenus. L'accessibilité économique, y compris l'accès aux marchés, sources de revenus pour les petits producteurs, aggrave la situation d'insécurité alimentaire des groupes vulnérables (pauvres) qui sont nettement défavorisés en matière d'accès à l'alimentation, à l'eau potable, à l'éducation, à la santé et à l'électricité. La situation en milieu urbain n'est pas encore suffisamment appréhendée tant le sujet est assez complexe. Le Gouvernement du Mali, en période de soudure, prend habituellement des mesures qui contribuent à améliorer l'accessibilité des produits aux consommateurs.

S'agissant de l'utilisation des aliments, la situation reste préoccupante au vu des taux de malnutrition élevés dans le pays. La malnutrition est le résultat soit d'une insuffisante consommation alimentaire (due à une insuffisante disponibilité et/ou un accès insuffisant), soit d'une mauvaise utilisation des aliments, qui, à la fois, peut dépendre de méconnaissances des bonnes pratiques nutritionnelles et/ou d'un environnement sanitaire déficient. D'après les résultats de l'étude sur la pauvreté alimentaire (ODHD 2007), le problème de malnutrition est plus un problème culturel, de mauvaises pratiques alimentaires, d'hygiène et sanitaires que de disponibilité et d'accessibilité économique. La solution à ce problème de malnutrition qui devient aujourd'hui un problème de santé publique nécessite l'implication de tous mais particulièrement des femmes.

La dimension de la stabilité de la sécurité alimentaire est liée à la réduction des risques d'effets défavorables sur les trois autres piliers ci-dessus (stabilité dans le temps et dans l'espace). Pour garantir la durabilité de la production, de la distribution, de la consommation, les Autorités du Mali ont pris des mesures et ont mis en place une structure de veille pour éviter que les trois premiers piliers soient négativement affectés par des facteurs naturels, sociaux, économiques ou politiques. Cette stabilité est rendue possible au Mali grâce à un suivi des stocks nationaux en denrées alimentaires par une équipe pluridisciplinaire rattachée à la Primature. Cette équipe fait des propositions au Gouvernement lui permettant d'être proactif dans la prise des mesures et décisions appropriées (achats extérieurs détaxés de céréales et autres denrées alimentaires, de stockage dans les magasins de l'OPAM et vente à prix modérés, etc.).

La stabilité des approvisionnements et donc la réponse aux besoins des populations, passe aussi par l'implication des toutes les parties prenantes (Etat, société civile, OP, associations des femmes, privés, etc.) et leurs capacités en termes de planification et suivi-évaluation des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de gouvernance aux différents niveaux (national, régional et local). Cela nécessite un renforcement des capacités (y compris institutionnel) des acteurs et des parties prenantes en vue d'une meilleure prise en compte des besoins des groupes vulnérables.

Situation nutritionnelle

L'analyse des informations existantes montre que la malnutrition aiguë affectait au Mali 12,4 % des enfants de moins de 5 ans en 2001 (EDSM III) contre 8% en 2010 (MICS), pour un niveau d'alerte international fixé à 10%. Les enfants atteints de malnutrition aiguë sont plus exposés aux maladies et ont un risque de décès plus élevé que les autres enfants lorsqu'ils ne bénéficient pas de soins thérapeutiques. La malnutrition chronique touche 49% des enfants de moins de cinq ans en 1996 contre 28% en 2010. En effet, les conséquences de la malnutrition chronique sont multiples et condamnent l'individu durant toute sa vie à des risques plus élevés de morbidité, de mortalité, à un développement physique et intellectuel sous-optimal et finalement, à une capacité de production moindre. L'insuffisance pondérale exprimée au moyen de l'indice poids-pour-âge se situe à 38% en 1996 (EDSM II)¹⁴ contre 19% en 2010 (MICS). Depuis 1996, on note une tendance marquée à la baisse mais pas suffisante pour atteindre l'objectif fixé à 14%.

Le déficit énergétique chronique chez les femmes en âge de procréer était de 13,6% en 2006 (EDSM IV). Les carences en micronutriments (sels minéraux et vitamines), ont un fort impact négatif sur l'individu. L'anémie touche 72% des enfants de 6-59 mois et 55% des femmes enceintes en 2010 (MICS) contre respectivement 81% et

¹⁴ EDSM II (2001)

67,9% en 2006 (EDSM IV). Toutes les régions et toutes les tranches d'âge sont affectées. Une enquête de base du programme de fortification des aliments au Mali montrait en 2007 que 78% des enfants de 24-59 mois dans la région de Koulikoro et 17% des enfants dans le district de Bamako présentaient une carence en vitamine A contre 50% et 29% chez les femmes en âge de procréer (INRSP/HKI, 2007)¹⁵.

La population à risque des Troubles Dus à la Carence en Iode (TDCI) représentait 80% de la population totale et la prévalence du goitre était estimée à 30% en 1974, contre 87,6% et une prévalence du goitre de 8,8% en 2005. Pour l'ensemble du pays environ 35% des ménages ne consomment pas du sel adéquatement iodé¹⁶. De grandes disparités existent entre les régions.

La malnutrition se manifeste aussi par les maladies chroniques de surcharge (obésité, diabète et maladies cardiovasculaires). 11,2% et 3,7% des femmes en âge de procréer sont respectivement en surpoids et obèses en 2001 contre respectivement 12,4% et 5,2% en 2006. Les régions de Kidal, Gao et le district de Bamako d'une part et le milieu urbain d'autre part sont les plus affectés. L'enquête STEPS 2007-2008 réalisée dans certaines communes urbaines des régions de Ségou, Sikasso, Koulikoro et le district de Bamako et dans certaines communes rurales de Kati et d'Ouélessébougou donne une prévalence de 22,1% pour l'hypertension artérielle, de 46,9% pour le diabète¹⁷.

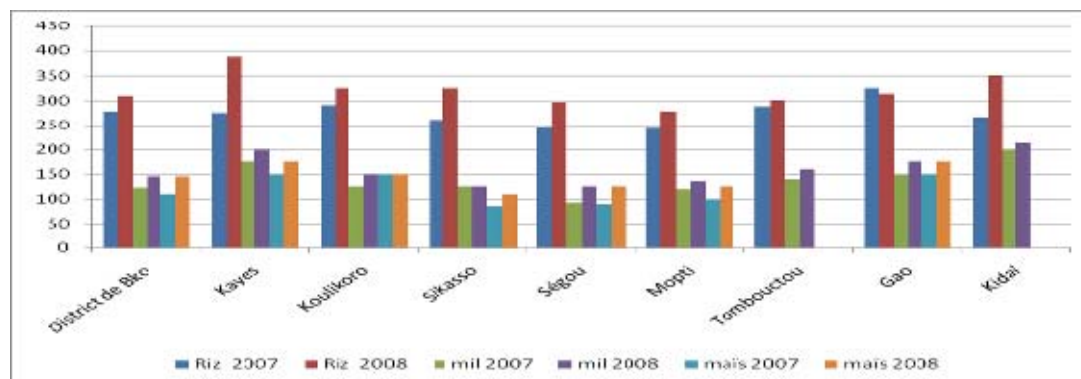
Facteurs de risques aggravants

Les conditions permettant la sécurité alimentaire de l'ensemble de la population et plus spécifiquement celles des groupes vulnérables peuvent être aggravées par un certain nombre de facteurs de risque économique (flambée des prix des produits de première nécessité et de l'énergie), d'instabilité politique au niveau de la sous-région ou de facteurs liés aux aléas climatiques comme la sécheresse et/ou les inondations ou aux invasions de déprédateurs des cultures.

- Flambée des prix des denrées alimentaires

Depuis septembre 2007, le Mali, comme tous les pays de la sous-région et du reste du monde, a connu une hausse spectaculaire des prix des denrées alimentaires. Cette situation a perduré jusqu'à la campagne 2009/2010, malgré les bons résultats enregistrés. Ainsi, bien que la production ait été globalement bonne en 2010/2011, les prix des mil, sorgho et maïs sont restés supérieurs à la moyenne des 5 dernières années à la même période. Le prix du riz a aussi connu une tendance à la hausse. Cette tendance haussière est due à la situation socio-économique dans la région ouest africaine et au contexte économique international concernant les produits alimentaires, ainsi que les produits pétroliers et les intrants agricoles (engrais, pesticides). L'évolution de la hausse des prix des produits céréaliers n'est pas homogène dans toutes les régions comme il ressort au graphique ci-dessous.

Graphique 5 : Evolution des prix du riz, du maïs, du mil et du sorgho en 2007 et 2008



Source : OMA

¹⁵ INRSP/HKI, 2007 Enquête de base sur la prévalence des carences en vitamine A et en fer dans le District de Bamako et la région de Koulikoro.

¹⁶ CPS/Santé, INSTAT, enquête MICS/ELIM 2010

¹⁷ Politique Nationale de lutte contre les Maladies non Transmissibles DNS août 2010

Les prix des produits agricoles sont en général très variables et connaissent ainsi de fortes évolutions saisonnières et en particulier les prix des céréales.

Selon l'OMA, pour les prix observés en 2007 et 2008 des trois céréales, la variation moyenne de la marge de janvier à avril, a été en moyenne de : 18% pour les marchés de production, 19% pour le marché de regroupement et 10% pour le marché de consommation mais n'aurait été que de 16%, 14% et 7% si on ne compte pas l'année 2008 qui a été une année exceptionnelle. Pour les mêmes prix aux mois de juillet, on n'enregistre pas de grandes différences avec leurs niveaux en avril. Ces données sont reprises au tableau suivant.

Tableau 5: Variations du prix¹⁸ du riz des mois de janvier, avril et juillet de 2004 à 2008 sur les marchés interconnectés de Niono à Bamako

		2009	2008	2007	2006	2005	2004	Moyenne	Variation interannuelle du Prix en %
Prix OMA enregistrés									
JANVIER	Production (Niono)		226	203	204	179	173	197	7,07%
	Vente Gros (Ségou)		236	215		186		212	9,77%
	Consommation (Bamako)		259	238	238	203	195	227	7,54%
AVRIL	Production (Niono)		282	227	233	222	199	233	9,54%
	Vente Gros (Ségou)		303	240	242	218		251	9,11%
	Consommation (Bamako)		313	226	259	237	208	249	12,24%
JUILLET	Production (Niono)			222	233	276	206	234	
	Vente Gros (Ségou)			244	265			255	
	Consommation (Bamako)			266	272	287	220	261	
Variation de la marge entre les marchés									
JANV. à AVR.	Production (Niono)		25%	12%	14%	24%	15%	18%	
	Vente Gros (Ségou)		28%	12%		17%		19%	
	Consommation (Bamako)		21%	-5%	9%	17%	7%	10%	
AVR. À JUIL.	Production (Niono)			-2%	0%	24%	4%	6%	
	Vente Gros (Ségou)			2%	10%			6%	
	Consommation (Bamako)			18%	5%	21%	6%	12%	

Source : OMA

- Aléas climatiques

Au Mali, l'aspect récurrent des aléas climatiques, notamment les sécheresses dues à l'arrêt brusque des pluies en début, milieu ou fin d'hivernage, les crues brusques dues à la pluviosité et/ou pluies diluviennes qui sont à l'origine périodiquement de graves inondations etc. qui s'ajoute aux pénuries chroniques de denrées alimentaires en période de soudure, a des conséquences dramatiques sur les ménages pauvres, qui ont peu de capacités et moyens pour faire face aux situations d'urgence.

Les groupes humains exposés aux aléas climatiques se rencontrent dans tous les secteurs d'activités socio-économiques et zones agro-écologiques. Leur situation alimentaire dépend des perturbations subies par leur activité dominante et la nature des activités de substitution.

L'insuffisance de la réponse apportée aux groupes vulnérables et l'insuffisance des mécanismes de gestion des situations de *crises et catastrophes naturelles*, se sont souvent traduites par des *stratégies de survie*, adoptées au niveau des ménages, telles que la diminution des repas par jour ou la diète.

¹⁸ Le prix moyen indicatif est de 225F par Kg (Entier Long Blanci (ELB) = 250 FCFA / Kg; Riz Marchand 25% de brisure (RM 25) = 225 FCFA / Kg ; Riz Marchand 40% de brisure (RM 40) = 200 FCFA/ Kg; Brisure Blanchie (BB) = 175 FCFA/ Kg ; Farine Basse = 75 FCFA / Kg

- Invasion de déprédateurs

Les invasions cycliques acridiennes, telles que celle intervenue en 2004, qui ont mobilisé beaucoup d'énergies et de ressources financières des acteurs notamment l'Etat et ses partenaires au développement, ont montré la vulnérabilité du Mali face aux déprédateurs qui ravagent les cultures. En effet le Mali fait souvent face à des dégâts causés par les déprédateurs dans certaines régions : la présence de chenilles et de sautériaux sur les tomates au stade de fructification/ maturité surtout dans les cercles de Kidal et de Tessalit ; les sautériaux souvent signalés sur les cultures maraîchères dans les cercles des régions de Kidal, de Tombouctou et de Gao ; des cas de chenilles sur les dattiers signalés dans certaines communes de Kidal. Pour faire face à cette situation, la gestion intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD) apporte un appui technique à chaque système de production rencontré dans les régions concernées.

3.2. TYPES D'INSECURITE ALIMENTAIRE

L'insécurité alimentaire désigne la situation des populations qui sont en deçà du seuil requis pour s'alimenter à partir de leur propre production et ou de leur revenu et qui sont obligées de consommer leurs épargnes, parfois vendre leurs moyens de production ou solliciter la solidarité (CILSS 2004). Ce phénomène d'insécurité alimentaire est lié à une combinaison de méfaits d'origines diverses affectant les activités économiques dans des proportions plus ou moins importantes.

L'insécurité alimentaire au Mali se manifeste sous deux formes essentielles :

- ❖ L'**insécurité alimentaire conjoncturelle**, qui traduit une impossibilité pour un individu, groupe d'individus ou une communauté de s'assurer momentanément, une alimentation adéquate. L'instabilité de la production, des revenus ou des prix, peut être entre autres une cause de l'insécurité alimentaire conjoncturelle.
- ❖ L'**insécurité alimentaire structurelle** ou chronique, qui traduit la situation d'un individu, groupe d'individus ou une communauté souffrant permanentement de déficit alimentaire, c'est-à-dire qui ne peuvent s'assurer de façon permanente une situation alimentaire et nutritionnelle adéquate. Cette forme d'insécurité alimentaire se caractérise par un état de dénuement et de malnutrition permanents quelques soient les activités des groupes sociaux exposés. Elle peut être: (i) *Chronique*: durée prolongée sur une période de temps assez longue pour un groupe de populations assez importantes et (ii) *Cyclique*: cas de la période de soudure (petites exploitations agricoles).

Par rapport à l'insécurité alimentaire conjoncturelle, le Mali a connu en 2004/2005, une crise alimentaire due à l'invasion acridienne et au déficit pluviométrique qui a mis en insécurité alimentaire près de 1 148 256 personnes. En 2009/2010, le Mali a connu une autre crise dans la zone pastorale nord-est du pays qui a touché près de 260 000 personnes et provoqué la perte d'un effectif important d'animaux. Il est à noter qu'en 2007-2008, la flambée des prix des hydrocarbures et des produits alimentaires sur le marché international, a entraîné le renchérissement des prix intérieurs et a provoqué une insécurité alimentaire surtout dans les centres urbains.

En ce qui concerne l'insécurité alimentaire structurelle les résultats des enquêtes du Système d'Alerte Précoce (SAP) effectuées durant une vingtaine d'années, montrent que 166 communes rurales du Mali totalisant 3 052 villages et fractions sont classées structurellement déficitaires du point de vue de la sécurité alimentaire. Les populations concernées sont caractérisées par des niveaux élevés de malnutrition protéino-énergétique, de carence en vitamine A, fer et iode particulièrement chez les femmes en âge de procréer et les enfants. Les 166 communes vulnérables ou en insécurité alimentaire structurelle avérée, sont situées dans les régions de Tombouctou, Kidal, Gao, Mopti, Kayes et Koulikoro.

3.3. ZONES D'INSECURITE ALIMENTAIRE / ZONES VULNERABLES

La pauvreté constitue aujourd'hui une cause majeure d'insécurité alimentaire (UEMOA/FAO, 2002). Les zones d'insécurité alimentaire/zones vulnérables sont celles les plus touchées par la pauvreté et l'enclavement.

Les revenus dans ces zones sont très faibles et l'instabilité des prix est une contrainte supplémentaire qui pèse lourdement sur le pouvoir d'achat de la population (DRN et al., 2004). Cette contrainte varie selon les régions et en fonction de leur capacité de production : à Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti les céréales consommées proviennent davantage de la production propre. Par contre dans les régions du nord moins favorable à la production

céréalière (Gao et Kidal surtout), les céréales sont principalement achetées (PAM et al. 2006).

Concernant l'accès physique aux denrées alimentaires, certaines zones de production restent enclavées (FAO, 2003b). En milieu rural, les régions du sud, du centre et de l'ouest sont aujourd'hui parfaitement intégrées au marché céréalier. En revanche, les régions au nord (Tombouctou, Gao, Kidal) et le nord de Koulikoro sont plus enclavées et souffrent de contraintes climatiques. De plus, même lorsque les céréales sont physiquement accessibles sur les marchés de ces régions, leur prix est souvent incompatible avec le pouvoir d'achat de la population (DRN et al. 2004).

Il existe **4 grandes aires d'insécurité alimentaire** qui se distinguent dans l'espace et dans le temps.

1. **le Nord du Delta central du fleuve Niger** (région de Mopti et Gourma de Niafounké), **les zones lacustres de Mopti, Tombouctou et Gao** (zone agricole du cercle de Bourem, Menaka et nord-est du cercle de Ansongo). Dans ces zones, l'acuité de l'insécurité alimentaire est plus élevée à cause de : (i) la fluctuation de la disponibilité des ressources en eau : la baisse du niveau de la crue dans les cours d'eau et de la nappe phréatique, le tarissement des lacs et mares; (ii) l'enclavement de la zone pendant la crue, ce qui rend difficile l'approvisionnement en denrées alimentaires et l'écoulement des productions (le volume important de lait produit dans cette zone pendant ladite période ne peut pas être échangé sur les marchés extérieurs) ; (iii) le nomadisme et l'émigration de la région de Tombouctou vers l'Algérie, la Mauritanie, le Niger le Ghana et la Lybie.
2. **le Plateau Dogon** (région de Mopti) et le **Sahel occidental** (Nord des régions de Kayes et Koulikoro). Les facteurs majeurs qui déterminent la vulnérabilité sont : (i) une pluviométrie instable ; (ii) une infestation élevée par les criquets/sautereaux (iii) les terres cultivables assez réduites ; (iv) la faible productivité des exploitations du fait de l'insuffisance du matériel agricole adéquat et l'appauvrissement des sols ; (v) la dégradation des ressources naturelles et la progression de la désertification qui ont des effets dramatiques ; (vi) l'exode rural fréquent, entraînant une insuffisance de bras valides et pour conséquence la déstructuration du tissu familial (les femmes sur lesquelles reposent les charges de la famille en l'absence prolongée de leurs maris, restent les seuls bras valides);
3. **la zone pastorale de la région de Kidal**, est caractérisée par (i) les baisses récurrentes des ressources pastorales ; (ii) l'insuffisance d'aménagements hydro-agricoles et pastoraux ; (iii) les aléas climatiques; (iv) la fréquence d'infestation par les criquets/sautereaux et autres déprédateurs ; (v) le faible rendement et la sous-valorisation du cheptel et des produits de l'élevage ; (vi) la non maîtrise des techniques et des circuits de commercialisation du bétail ; (vii) le nomadisme et l'émigration vers l'Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Ghana et la Libye ;(viii) le faible taux d'alphabétisation.
4. **les centres urbains qui abritent** de plus en plus les ménages ruraux vulnérables. Des études menées en 1998 par le PRMC ont montré que le risque d'insécurité alimentaire s'est déplacé du *milieu rural vers le milieu urbain*. Toutefois, cette insécurité urbaine n'est pas aujourd'hui bien cernée dans toutes ses dimensions.

L'enquête SAP/EBSAN 2008 met en évidence la répartition de la malnutrition par région, telle qu'elle ressort aux tableaux ci-dessous.

Tableau 6 : Malnutrition dans le Milieu Rural selon les régions

Régions	Malnutrition Aiguë (%)			Malnutrition Chronique(%)			Insuffisance Pondérale(%)		
	Sévère	Modérée	MNA	Sévère	Modérée	MNC	Sévère	Modérée	INSP
Kayes	1,1	14,2	15,3	5,7	16,1	21,8	7,0	25,7	32,7
Koulikoro	1,3	9,7	11,0	7,6	23,3	30,9	7,3	23,5	30,7
Sikasso	0,8	7,0	7,7	18,4	21,6	40,0	9,7	23,3	33,0
Ségou	1,0	9,9	10,9	12,2	18,4	30,6	8,8	22,5	31,3
Mopti	0,3	7,6	7,8	7,5	18,5	26,0	6,4	17,7	24,0
Tombouctou	1,2	11,4	12,6	6,4	19,3	25,7	8,1	26,9	35,0
Gao	1,8	12,4	14,2	15,6	11,4	27,1	8,6	23,2	31,8
Kidal	1,3	5,3	6,6	4,6	10,5	15,1	2,7	12,2	14,9
Moyenne	0,9	9,6	10,5	10,2	19,4	29,6	7,8	22,5	30,3

Source : SAP/EBSAN : 2008

Tableau 7 : Prévalence des différents types de malnutrition selon la région et les nouvelles normes de l'OMS

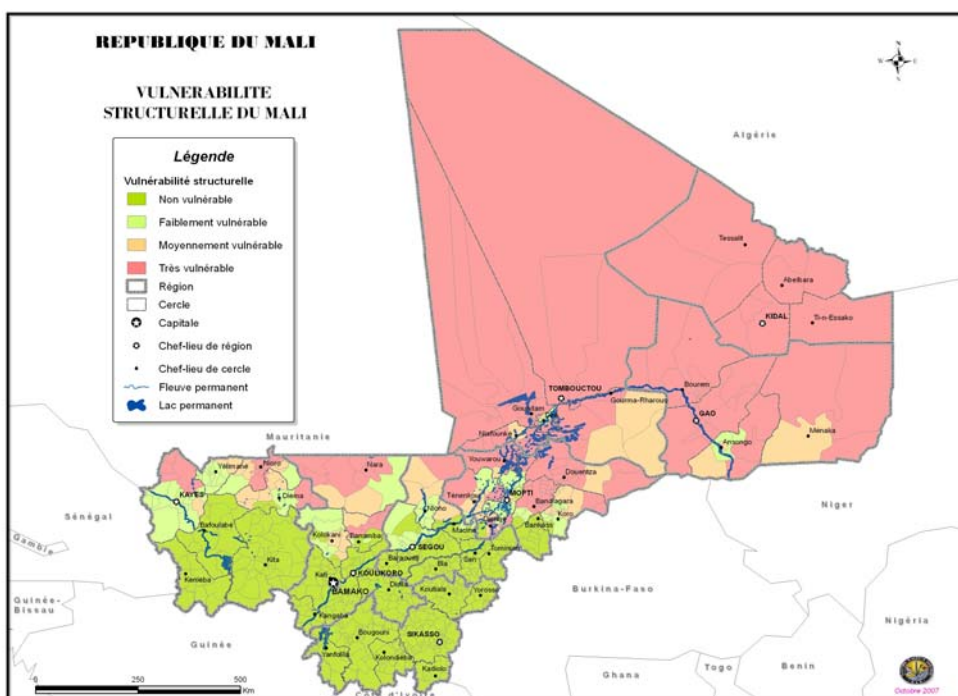
Régions	Malnutrition Aiguë(%)			Malnutrition Chronique(%)			Insuffisance Pondérale(%)		
	Sévère	Modérée	MNA	Sévère	Modérée	MNC	Sévère	Modérée	INSP
Kayes	3,0	12,9	15,9	9,1	18,9	28,0	7,4	18,0	25,4
Koulikoro	2,7	9,1	11,7	9,8	25,0	34,9	6,1	16,9	23,0
Sikasso	2,2	6,8	9,0	17,8	20,2	38,0	7,8	15,6	23,4
Ségou	3,4	11,2	14,7	14,6	19,1	33,7	8,0	16,5	24,5
Mopti	2,7	7,7	10,4	11,8	18,8	30,7	6,2	14,0	20,2
Tombouctou	3,3	12,1	15,4	8,5	22,6	31,1	7,0	24,6	31,6
Gao	7,2	10,4	17,6	12,9	9,1	22,0	9,5	17,2	26,7
Kidal	1,8	7,8	9,6	6,1	9,6	15,7	7,3	6,0	13,3
Bamako	1,6	6,9	8,4	5,2	12,4	17,6	2,9	12,8	15,7
Moyenne	2,7	9,2	11,9	11,6	18,9	30,5	6,7	15,8	22,5

Source : SAP/EBSAN : 2008

L'analyse de la répartition de l'insécurité alimentaire par région vient confirmer celle des systèmes de vie. La proportion de ménages en insécurité alimentaire sévère est plus élevée dans les régions de Gao (20%) et Sikasso (17%). Le meilleur régime alimentaire est enregistré à Kayes (95%), Tombouctou et Bamako 91%. Malgré une proportion de ménages en insécurité alimentaire sévère pratiquement nulle, la région de Kidal présente le pourcentage de ménages en insécurité modérée le plus élevé.

La carte suivante élaborée par le SAP, montre la vulnérabilité structurelle au Mali sur une vingtaine d'années.

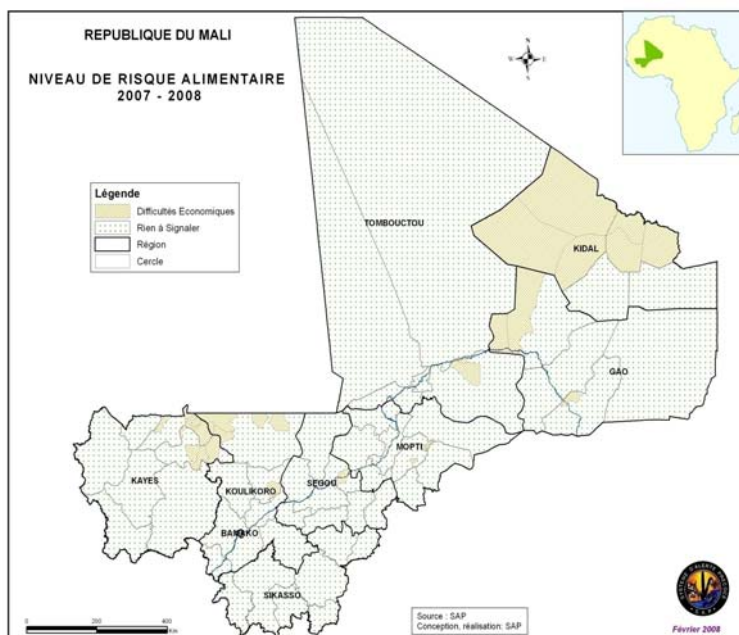
Carte 2 : Vulnérabilité structurelle du Mali (source SAP : 2008)



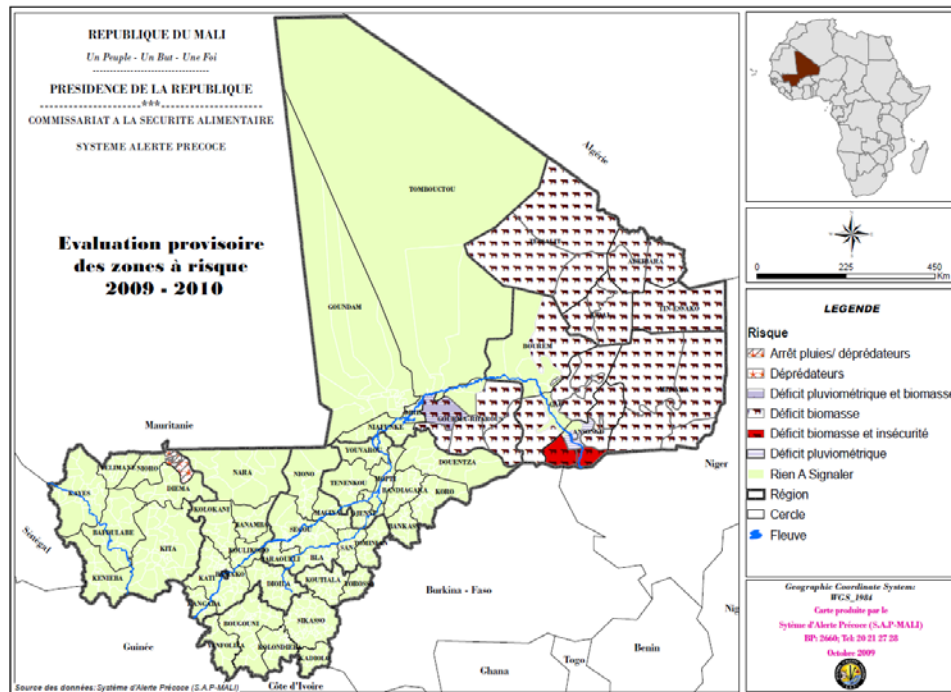
La longue observation des phénomènes de dégradation caractérisés par le SAP qui frappent les zones du nord et créent une situation d'insécurité alimentaire, pouvant aller jusqu'à la famine, permet d'identifier des communes vulnérables, considérées comme structurellement déficitaires. Ces communes déficitaires se retrouvent dans plusieurs régions administratives, Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. Leur liste a été établie selon la méthodologie Fréquences de Risque Alimentaire". Bien que le risque d'insécurité alimentaire se manifeste surtout dans les régions nord du Mali, la situation de vulnérabilité varie d'un an à l'autre surtout en

fonction des facteurs climatiques. Ci-dessous les cartes qui montrent le niveau de risque alimentaire en 2007/2008 et l'évaluation des risques en 2009-2010.

Carte 3 : Risque alimentaire en 2007/2008. Source SAP



Carte 4 : Evaluation des risques en 2009-2010 Source SAP



3.4. GROUPES VULNERABLES

L'insécurité alimentaire touche plus particulièrement les familles nombreuses avec peu de ressources et de revenus, les femmes et les enfants, les petits producteurs, les travailleurs à faibles revenus fixes et les chômeurs, les jeunes, les handicapés, les personnes âgées ou malades. Ces groupes sont vulnérables tant en milieu rural qu'urbain.

En milieu rural, les petits producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) les plus touchés sont ceux vivant principalement de l'emploi rural, utilisant des systèmes de production non performants et/ou qui rencontrent les problèmes d'accès à la terre et autres facteurs de production.

L'exode rural vers les villes détermine une augmentation de l'insécurité alimentaire en milieu urbain et augmentent la précarité des familles d'accueil souvent elles mêmes en situation de vulnérabilité. Il s'agit de petits agriculteurs, éleveurs, petits artisans ou jeunes sans emploi.

Les femmes qu'elles soient membres du ménage ou chef de famille jouent un rôle décisif dans la sécurité alimentaire du ménage, la diversité de l'alimentation et la santé des enfants. Alors que les hommes font principalement de la culture de plein champ, les femmes sont généralement chargées de cultiver et de préparer la plupart de la nourriture consommée dans le foyer. Cependant souvent elles sont marginalisées et ce rôle est rendu difficile par leur faible accès aux ressources productives et à l'information/formation et leur faible représentativité et participation aux instances de décision aux différents niveaux

Les femmes en zone rurale réalisent la majeure partie de la transformation des produits alimentaires du foyer, ce qui garantit une alimentation variée, réduit au minimum les pertes et fournit des produits commercialisables. Les femmes ont plus tendance à dépenser leurs revenus dans la nourriture et la satisfaction des besoins de leurs enfants.

L'accès des femmes à l'éducation est également un facteur déterminant en termes de niveaux de nutrition et de santé des enfants. Des études réalisées en Afrique montrent que les enfants de mères ayant reçu un enseignement primaire pendant cinq ans sont 40 % plus susceptibles de dépasser l'âge de cinq ans. En raison de leurs besoins physiologiques, les femmes enceintes ou allaitantes sont plus susceptibles d'être victimes de malnutrition et de carences en micronutriments.

Les femmes souffrent deux fois plus de malnutrition que les hommes, et les risques de décès chez les filles sont deux fois plus importants que chez les garçons. La santé de la mère est cruciale pour la survie de l'enfant : une mère victime de sous-nutrition a plus de risques de donner naissance à un nouveau-né dont le poids à la naissance sera faible, ce qui augmente considérablement son risque de décès.

L'analyse croisée des données socio-économiques et de sécurité alimentaire permet d'identifier plusieurs variables qui sont associées au statut d'insécurité alimentaire. Selon l'Étude de Base de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (EBSAN 2009), ces variables comprennent :

1. **Le taux de dépendance** : Le taux de dépendance est le rapport du nombre d'inactifs sur le nombre d'actifs dans un ménage. Au niveau national, ce taux est de 0,8. Il est plus élevé en milieu urbain (1,1) qu'en milieu rural (0,6). Le taux de dépendance est également plus élevé parmi les ménages en insécurité alimentaire sévère (0,9) et modérée (1,0), comparé aux ménages en sécurité alimentaire (0,7).
2. **La taille des ménages** : Les ménages de grande taille (c'est-à-dire de 9 membres et plus) sont les plus touchés par l'insécurité alimentaire sévère quelque soit le milieu de résidence. C'est dans ces ménages également où l'on retrouve les taux de dépendance les plus élevés).
3. **Le genre du chef de ménage**: **Les familles dirigées par des femmes sont plus vulnérables que celles dirigées par des hommes.** En milieu urbain, une famille dirigée par un homme connaît moins de pauvreté que celle gérée par une femme. Ceci est fortement marqué lorsque la dynamique est appliquée aux zones rurales).
4. **L'âge du chef de ménage** : Les ménages dirigés par les chefs de ménages âgés de moins de 40 ans sont les plus touchés par l'insécurité alimentaire en milieu rural (8% en insécurité alimentaire sévère et 23% en insécurité alimentaire modéré) alors qu'en milieu urbain ce sont les ménages dont le chef est âgé de 40 à 55 ans (1% en insécurité alimentaire sévère et 10% en insécurité alimentaire modéré). Quelque soit le milieu de résidence, les ménages dont le chef est âgé de plus de 55 ans sont les moins touchés par l'insécurité alimentaire. Cela pourrait s'expliquer par l'apport positif des enfants qui seraient rentrés dans la vie active. Il

existerait donc plusieurs pourvoyeurs de revenu dans le ménage.

5. **Le niveau d'éducation du chef de ménage :** Les données des EBSAN confirment l'hypothèse généralement avancée que l'éducation est un facteur qui permet à l'individu d'améliorer son bien être. Aucun ménage dont le chef à un niveau d'éducation supérieur n'est atteint par l'insécurité alimentaire sévère. Même en milieu rural, ils ne sont que 8,9% dans la classe d'insécurité alimentaire modérée. Les ménages dirigés par des chefs n'ayant pas fréquenté l'école formelle ou ayant un niveau primaire sont plus exposés à l'insécurité alimentaire aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

IV. CADRES POLITIQUE, INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

4.1. REVUE DU CADRE POLITIQUE

De l'indépendance à ce jour différentes politiques et stratégies ont été définies par rapport au secteur Agricole et la Sécurité alimentaire avec plus ou moins de succès.

Toutes ces Politiques, Stratégies, Déclarations et Directives ont inspiré la politique de recherche de la sécurité alimentaire au Mali en capitalisant les acquis des réformes administratives institutionnelles et économiques et en tirant le meilleur parti de la réforme du Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC), des résultats encourageants des programmes, projets et actions qui ont permis à l'Agriculture et à l'Elevage de réaliser des progrès appréciables à moindre coût avec une forte implication des bénéficiaires.

4.1.1. Politiques/cadres nationaux de référence

Le cadre politique au plan national est marqué par différents documents dits de référence comme entre autres la vision prospective du Mali à l'horizon 2025, le document cadre de politique nationale de décentralisation, le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, la stratégie nationale de sécurité alimentaire.

Le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPN) (2005-2014) – Conçu sur 10 ans à l'image du CSLP, il est le cadre de référence des interventions dans les domaines de la décentralisation et de la déconcentration. Il constitue la base de travail entre le gouvernement et ses différents partenaires sur la décennie 2005-2014. Son objectif qui vise à promouvoir la sécurité alimentaire et le développement, s'inscrit intégralement dans celui du CSLP, à savoir réduire la pauvreté par entre autres la dynamisation des économies : « Chaque CT constitue un espace d'initiative, un niveau de réalisation des actions de développement et de services publics ».

L'Etude Nationale prospective Mali 2025 (1999) - L'objectif général prioritaire de réduire l'incidence de la pauvreté de 64 % à 47,5 % par la mise en œuvre de l'ensemble des politiques sur les prochaines années traduit la vision prospective du Mali à l'horizon 2025. Cette vision déclinée dans l'étude nationale prospective 2025 exprime ce que la majeure partie de la population malienne, y compris pauvre souhaite : « une nation unie sur un socle culturel diversifié et réhabilité ; une organisation politique et institutionnelle démocratique, garante du développement et de la paix sociale ; une économie forte, diversifiée et ouverte ; une baisse de la pauvreté et des progrès sociaux touchant toutes les régions et toutes les catégories de population ». Cette vision s'appuie sur le Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté (CSLP) au Mali, adopté en 2002.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2002-2006) - Il s'agit d'une stratégie globale et cohérente dont les dimensions essentielles incluent une croissance forte et durable des politiques de développement économique et humain davantage orientées vers les attentes des pauvres. En matière de développement rural, le CSLP vise à : i) rechercher la sécurité alimentaire qui intègre l'augmentation, la diversification, la valorisation maximale des productions agricoles, pastorales, piscicoles et sylvoicoles et ; ii) améliorer la productivité et la protection de l'environnement dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles. La révision du CSLP en 2006 a conduit à la formulation du **Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007-2011)** ou CSLP II, qui vise à atteindre à long terme les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015. Il a été élaboré sur la base d'une approche participative, et constitue le cadre de référence pour toute action visant à réduire la pauvreté au Mali. Il traduit la volonté du Gouvernement de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement. Le CSCR constitue le cadre unique des politiques et stratégies du Gouvernement à moyen terme et le principal document de négociation avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers. La **révision du CSCR pour la période 2012-2017**, est en cours.

Le Plan décennal 2006-2015 de mise en œuvre des OMD au Mali (2007) - Par rapport aux OMD, le Gouvernement a élaboré et adopté un Plan décennal de mise en œuvre des OMD. L'élaboration de ce Plan a pour finalité la mobilisation de tous les efforts, aussi bien au niveau des acteurs de développement locaux que de la Communauté internationale, afin de créer la synergie nécessaire autour de l'accélération des objectifs du Millénaire dont l'idéal se résume à : « un Monde Meilleur pour Tous ». Il s'articule autour de 7 (sept) secteurs : (i) l'agriculture et la lutte contre la faim, (ii) l'éducation de base, (iii) le genre et l'autonomisation des femmes, (iv) la santé et la lutte contre le VIH/SIDA, (v) l'eau et l'assainissement, (vi) l'énergie et (vii) les routes. Il est en cohérence avec la Vision de l'ENP Mali 2025. Le CSCRP 2007-2011 constitue la première tranche quinquennale de son opérationnalisation. Un Cadre d'Accélération de la Mise en œuvre des OMD au Mali est en préparation au niveau du Commissariat à la Sécurité Alimentaire avec l'appui du PNUD.

Le Projet de Développement Economique et Social (PDES) (2007-20011) - Initié par le Président de la République, le PDES est un véritable projet de société. Le PDES constitue le document de référence pour la conduite de l'action gouvernementale. Son objectif est d'assurer une croissance forte et soutenue, réductrice de la pauvreté, en vue d'améliorer les conditions de vie des maliennes et des maliens. Le PDES s'adosse au CSCRP 2007-2011. Ses engagements dans le domaine de l'agriculture sont en harmonie avec les programmes déjà engagés et sont conformes aux orientations définies par l'Union Africaine (UA) à travers le NEPAD qui a identifié l'agriculture comme le secteur le plus important pour assurer une croissance économique rapide de la région et pouvant contribuer à la réalisation de l'OMD relatif à la réduction de la pauvreté et à l'éradication de la faim. L'objectif de production de dix millions de tonnes de céréales à l'horizon 2012 a constitué l'élément clé du PDES pour atteindre la sécurité alimentaire.

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire au Mali (SNSA) - Elaborée suivant les recommandations du CILSS et adoptée par le Gouvernement en 2003, la SNSA vise à satisfaire les besoins essentiels de la population. Elle se base sur l'augmentation et la diversification de la production agricole, l'amélioration des revenus des populations par une meilleure organisation du marché des aliments de base (céréales, sucre, huiles, fruits et légumes, produits animaux, etc.). Pour réaliser les objectifs assignés à la stratégie, les interventions doivent donc se focaliser sur : (i) la création des conditions d'une sécurité alimentaire structurelle, fondée prioritairement sur la mobilisation systématique et durable des ressources alimentaires et de la sous région ; (ii) le renforcement des capacités de prévention, de gestion des crises conjoncturelles. Une attention particulière doit être accordée aux aspects qualitatifs de la sécurité alimentaire. Le Programme national de sécurité alimentaire (PNSA) vient en appui pour la mise en œuvre de cette stratégie.

4.1.2. Cadres stratégiques et politiques sectoriels

Le Plan national de réponse (PNR) aux difficultés alimentaires - Après l'analyse des actions menées pour réduire l'insécurité alimentaire et notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire a préparé un plan d'action annuel appelé le Plan National de Réponse (PNR) qui constitue le cadre d'exécution et de suivi de sa mission. Ce Plan National de Réponse obéit à une démarche qui favorise tant la capitalisation que des réformes administratives, institutionnelles et économiques créant les conditions favorables aussi bien à la construction d'une sécurité alimentaire structurelle, que des expériences de réduction de l'insécurité alimentaire.

Le Schéma Directeur du Développement Rural (SDDR, 2002-2010) - La version actualisée du SDDR adoptée en 2002 par le Gouvernement confirme les grandes orientations du développement du secteur rural adoptées par les Etats Généraux du Monde Rural en 1991 tout en prenant en compte le contexte national de développement marqué par la décentralisation, l'intégration sous-régionale et plusieurs politiques sous- sectorielles dont le Programme Décennal Socio- Sanitaire (PRODESS), le Programme Décennal de l'Education et de la Culture (PRODEC), et le Programme de Développement de la Justice (PRODEJ). Six domaines prioritaires d'intervention ont été retenus pour les années à venir : (i) la sécurité alimentaire, (ii) la restauration et le maintien de la fertilité des sols, (iii) les aménagements hydro-agricoles, (iv) le développement des productions agricoles, animales, forestières et halieutiques, (v) le développement des fonctions d'appui, et (vi) le développement durable des ressources naturelles. Le Plan d'Action du SDDR résulte de la stratégie générale de développement du secteur et est constitué de neuf programmes pour atteindre les objectifs de développement assignés au secteur. La révision du SDDR est envisagée.

La Loi d'Orientation Agricole (LOA) - Adoptée en 2006, la LOA se veut l'instrument directif et fédérateur pour l'ensemble des dispositions législatives ou réglementaires touchant aux domaines de l'agriculture, de l'élevage, de

la pêche et de la forêt. Elle vise à dessiner ce que sera le secteur agricole à court, moyen et long terme. Elle concerne l'ensemble des activités économiques en milieu rural (agriculture au sens strict, élevage, pêche continentale, sylviculture, cueillette, transformation, commerce, services), ainsi que leur impact social et environnemental. Les politiques développées dans chacun des sous – secteurs font partie intégrante de la politique générale de développement agricole. La Loi d'Orientation Agricole tient compte des spécificités régionales et des diversités agro- écologiques du pays.

La Politique de développement Agricole - La Politique de Développement Agricole (PDA) en cours d'élaboration (premier draft mars 2011) a pour but de promouvoir une Agriculture durable, moderne et compétitive reposant sur les Exploitations Agricoles Familiales (EAF), les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) reconnues et sécurisées ainsi que sur le développement d'Exploitations Agricoles (EA) de moyenne, de grande taille, afin d'augmenter la compétitivité des produits maliens et limiter la dépendance alimentaire, tout en générant une dynamique de création d'emplois formels. La PDA repose sur la responsabilisation effective des services de l'Etat, des Collectivités territoriales, de la profession Agricole, des exploitants Agricoles et de la société civile. Elle privilégie la promotion de partenariats et la création de marchés communs au sein des grands ensembles économiques sous régionaux, régionaux et internationaux. Plus spécifiquement, la Politique de Développement Agricole vise entre autres à Assurer la sécurité alimentaire de l'ensemble des populations du Mali en couvrant 100% des besoins alimentaires de la nation à l'horizon 2020.

La Politique Nationale de Développement de l'Elevage - La Politique Nationale de Développement de l'Elevage adoptée en 2004 s'inscrit dans les orientations définies dans le CSCRP. Son objectif est de promouvoir le développement de ce sous-secteur dans une perspective de croissance économique durable et de réduction de la pauvreté. Pour atteindre cet objectif six axes majeurs stratégiques ont été définis, à savoir : l'amélioration de l'alimentation des animaux, l'amélioration de la santé animale, l'amélioration des performances zootechniques du cheptel, le renforcement des capacités des acteurs, et la gestion des ressources naturelles.

La Politique de Développement laitier et la Stratégie de Valorisation du Lait Cru Local au Mali - Dans le souci de promouvoir la filière lait local, le gouvernement a adopté en 1985, une politique laitière qui visait : l'accroissement de la production, de la consommation et la réduction des importations. Dans la mise en œuvre de cette politique, le Ministère chargée de l'élevage a entrepris à travers l'ex Direction Nationale de l'Elevage (DNE) diverses activités parmi lesquelles la tenue d'un séminaire national sur la filière, la création des unités de transformation, la mise en place d'un projet de développement de la production laitière, avec la réalisation d'une ceinture laitière autour de Bamako.

Le Schéma Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture (SDPA) - Le Schéma Directeur de la pêche et de l'aquaculture (SDPA) actualisé en mai 2006 se veut l'expression d'une volonté politique ferme et durable du gouvernement pour inscrire la pêche et l'aquaculture dans le cadre d'une véritable filière pêche de production rurale. Il trace les grands axes stratégiques. Il fait l'état des lieux, des perspectives de développement du sous secteur pêche et aquaculture et il définit les programmes prioritaires.

La Politique Nationale de la Protection de l'environnement (PNPE) - Le but de la politique nationale de protection de l'environnement adoptée en 1998, est de *garantir un environnement sain et le développement durable, par la prise en compte de la dimension environnementale dans toute décision qui touche la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et activités de développement, par la responsabilisation de tous les acteurs*. La PNPE, assortie d'un *Plan d'Actions Environnementales (PNAE)* comprenant 9 programmes d'actions nationaux transversaux (PAN), constitue le cadre d'orientation pour une gestion et une planification environnementale efficaces et durables. La mise en œuvre devrait permettre d'apporter une contribution significative aux questions fondamentales qui concernent la lutte contre la désertification, la sécurité alimentaire, la prévention et la lutte contre les pollutions, la lutte contre la pauvreté qui constituent autant de contraintes à lever pour assurer le développement socio-économique durable du Mali. Pour protéger et utiliser durablement les ressources naturelles, une *Stratégie de la diversité biologique* a été élaborée. Une *Agence pour l'Environnement et le Développement Durable (AEDD)* a été créée en juillet 2010 en lieu et place du Secrétariat Technique Permanent pour la Gestion des Questions Environnementales.

La Politique nationale des zones humides du MALI (2003) - La politique nationale des zones humides a pour but de donner des directives à l'action gouvernementale et aux communautés pour conserver et gérer de manière durable les ressources naturelles et la diversité biologique des zones humides. Elle vise entre autre de promouvoir la conservation de la biodiversité.

La Politique Nationale de l'Eau (PNE) - Adoptée en Conseil des Ministres en 2006, la politique nationale de l'eau découle d'une réflexion impliquant l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau. La mise en œuvre de la politique

nationale de l'eau s'inspire des principes et des textes législatifs fondamentaux, ainsi que des principes de gestion de l'eau, développés au niveau international notamment dans les textes de conventions signées ou ratifiées par le Mali. L'ambition est de favoriser plus de synergie et de cohérence dans les investissements publics privés et des partenaires au développement. Cette politique nationale est en phase avec la politique nationale de l'irrigation au Mali visant à accroître la sécurité alimentaire. Elle renforce le Plan National d'Accès à l'Eau Potable 2004-2015, assorti d'un programme d'investissement en vue de l'atteinte des OMD.

La Politique Nationale de l'Assainissement (2006) - La PNA s'applique aux principaux champs de l'assainissement à savoir la gestion des déchets solides des ménages et de l'industrie, la gestion des eaux usées et excréta, la gestion des déchets spéciaux et l'évacuation des eaux de ruissellement (eaux pluviales). Elle touche également l'éducation à l'hygiène alimentaire.

La Stratégie Nationale de Développement de l'Irrigation (1999) - Cette stratégie, adoptée en 1999, est en cours de relecture afin de prendre en compte le contexte institutionnel actuel, notamment le processus de déconcentration et de décentralisation (essentiellement le transfert des compétences pour le domaine aux collectivités locales) et également les orientations de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) (Ministère de l'Agriculture, 2010).

La Politique commerciale des denrées alimentaires et agricoles (2011) - La politique commerciale du Mali, s'appuie sur les traités de la CEDEAO et de l'UEMOA qui préconisent, la libération des échanges commerciaux en conformité avec l'environnement économique du pays.

Le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) dénommée Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS II), 2005-2009, prolongé jusqu'en 2011 – Les priorités du PRODESS II mettent l'accent sur : (i) la réduction de la mortalité néonatale, infantile et infanto juvénile (ii) la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle (iii) l'amélioration de la qualité et de la fréquentation des structures existantes (République du Mali, I166, avril 2011). Ces priorités en termes d'actions devraient se traduire par la mise en œuvre du Plan Stratégique National de Développement des Ressources Humaines pour la santé, la poursuite de la gratuité de la césarienne, des anti rétroviraux, le traitement du paludisme des femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose d'une grande importance pour la santé des populations en milieu rural particulièrement exposées.

La Politique Nationale de développement de la nutrition (en cours d'élaboration) : L'objectif général de cette Politique est d'assurer à chaque malien un statut nutritionnel satisfaisant lui permettant d'adopter un comportement adéquat pour son bien-être et pour le développement national. Les objectifs spécifiques ciblés d'ici 2021 sont ceux de (i) Réduire de moitié la prévalence de la malnutrition aigue chez les enfants de 0-5 ans et d'âge scolaire ; (ii) Réduire de deux tiers la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0-5 ans et d'âge scolaire ; (iii) Éliminer durablement les troubles liés aux carences en micronutriments (iode, zinc et vitamine A ; (iv) Réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie chez les enfants de 0 à 5 ans, d'âge scolaire et les femmes en âge de procréer ; (v) Améliorer la prise en charge nutritionnelle de la grossesse et du post-partum ; (vi) Améliorer la prise en charge des maladies chroniques liées à l'alimentation et à la nutrition ; (vii) Assurer un accès durable à une alimentation adéquate pour toute la population, en particulier pour les personnes vivant dans les zones d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les groupes à risque (personnes vivant avec le VIH/SIDA, la tuberculose et les personnes âgées etc.). Par rapport au secteur développement rural, cette Politique prévoit au plan institutionnel : (i) le renforcement du Secteur du Développement Rural y compris le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) par des compétences en nutrition et sécurité alimentaire ; (ii) le renforcement du lien entre les actions de sécurité alimentaire et les transferts sociaux par une compétence en protection sociale au sein du CSA ; (iii) le renforcement de la composante nutrition à travers la création des départements de recherche en nutrition au sein des structures de recherche (IER, LCV).

La Politique Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments fait sienne les principes de l'OMS, de la FAO, de l'OMC, de l'Organisation Internationale des Consommateurs (OIC) et de l'Union Européenne en matière de contrôle de la qualité des denrées alimentaires. Il faut rappeler que ces principes généraux de contrôle sont l'approche intégrée des contrôles, et la traçabilité. Le dispositif opérationnel en matière de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires est représenté par l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des Aliments (ANSSA).

Politique Nationale Genre Mali (2010) : La Politique Nationale Genre adoptée en novembre 2010 œuvre pour la « Reconnaissance de la contribution des femmes au développement économique par leur insertion aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emplois et aux facteurs de production ». La Loi d'Orientation Agricole prend en compte la problématique du genre, notamment avec l'objectif d'un meilleur accès des femmes à

la propriété foncière ou avec la mise en œuvre de programmes d'accès à l'eau et à l'assainissement et en particulier la mise en place des comités locaux de gestion des points d'eau. En 2010, le Ministère de l'Économie et des Finances a élaboré une Stratégie nationale de Planification et Budgétisation Sensible au Genre (PBSG) qui va permettre d'exercer un suivi spécifique des politiques sectorielles selon la problématique du genre. Il s'agit d'une avancée majeure : en effet, si la plupart des politiques sectorielles intègrent la problématique du genre, les dispositions qu'elles prévoient ne sont en général pas opérationnalisées, faute de ressources ad hoc

Le Plan d'Action National pour l'Élimination du Travail des Enfants au Mali (PANETEM) – Adopté en juin 2011, a pour objectif d'enrayer le travail des enfants sur le territoire malien dans un délai de 10 ans à l'horizon 2020. Le plan d'action national comporte deux étapes : (i) une première étape de 2011 à 2015 pour l'élimination des Pires Formes de Travail des Enfants (conformément à l'objectif pour le continent africain d'éliminer les Pires Formes de Travail des Enfants d'ici 2015, et (ii) une deuxième étape de 2016 à 2020 pour l'abolition de toutes formes de travail des enfants non autorisées au Mali. Ce plan sera mis en œuvre en lien avec le Programme Pays Travail Décent (PPTD), le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) et le Programme de Développement Économique et Social (PDES) du Chef de l'État, ainsi que tous les autres plans et politiques de promotion et de défense des droits des enfants, tout cela devant aboutir à l'atteinte des OMD.

La Politique Nationale de l'Énergie (2006) - Adoptée par le Gouvernement du Mali en mars 2006, la politique a fixé comme objectifs de porter le taux d'électrification rurale à 55% en 2015. L'objectif global est de contribuer au développement durable du pays, à travers la fourniture des services énergétiques accessibles au plus grand nombre de la population et favorisant la promotion d'activités socioéconomiques. La Politique Énergétique Nationale découle des stratégies nationales assorties de plans d'actions ; il s'agit, notamment, de la Stratégie Nationale de développement des Énergies Renouvelables et de la Stratégie Nationale de Développement des Biocarburants.

La Stratégie nationale du secteur des transports vise d'une part à mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des investissements nouveaux et d'autre part, à mettre au point les mécanismes permettant une prise en charge adéquate de l'entretien routier.

La Politique Nationale de Développement du Secteur de l'Artisanat (DPNDSA), adoptée en 2010 et qui prévoit la mise en place d'un dispositif de pilotage, vise des mesures d'accompagnement en la matière en appui aux professionnels du secteur et à la codification des produits artisanaux,

En 2007 les Agences du Système des Nations Unies au Mali à travers le **Plan Cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement (UNDAF)**, pour la période 2008-2012, se sont engagées à travailler étroitement avec le Gouvernement du Mali et les partenaires au développement pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire. Ce Plan a retenu cinq domaines prioritaires de résultats : (i) droits humains ; (ii) renforcement des capacités en planification, suivi-évaluation, formulation et mise en œuvre ; (iii) services sociaux de base (éducation, santé, nutrition, eau/assainissement) ; (iv) sécurité alimentaire ; (v) VIH/SIDA.

Une **lecture croisée de tous les documents** relatifs à ces politiques permet de constater leur convergence concernant l'importance à accorder à la sécurité alimentaire et les possibilités de synergie. Les points de convergence et les possibilités de synergie se présentent de la manière suivante:

- ⇒ Bonne gouvernance, axée sur la démocratisation, la justice et les Droits de l'Homme,
- ⇒ Amélioration de l'accès équitable aux ressources productives, aux services socio-sanitaires et socio-économiques
- ⇒ Amélioration et renforcement de la sécurité sanitaire des aliments et la couverture nutritionnelle des populations,
- ⇒ Durabilité des actions à travers une appropriation, responsabilisation et renforcement des capacités des acteurs,
- ⇒ Préservation durable des ressources naturelles et de l'environnement comme bases du développement socio-économique,
- ⇒ la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations

⇒ Implication et participation active des femmes dans les instances de décision et le processus de développement, dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

4.1.3. Cadres politiques au plan sous-régional et international

Le cadre stratégique de sécurité alimentaire structurelle durable dans une Perspective de lutte contre la pauvreté au Sahel (2000) - Le XIII^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Comité Permanent Inter état de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) tenu à Bamako en novembre 2000 a adopté un cadre stratégique de sécurité alimentaire durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté avec l'objectif d'assurer l'accès de tous les sahéliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active à l'horizon 2015. L'analyse des situations d'insécurité alimentaire montre que pour atteindre cet objectif, les interventions doivent chercher prioritairement à mobiliser les ressources de la région d'une part et renforcer les capacités de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, d'autre part. Le cadre stratégique de sécurité alimentaire a ainsi servi de référence pour l'élaboration des stratégies nationales et des programmes opérationnels pour les Etats. Ils ont fait l'objet d'une conférence régionale du CILSS tenue en 2002 à Bamako.

La Politique Agricole de l'UEMOA (PAU) (2001) - Elle a été élaborée dans le cadre d'un processus participatif des différents acteurs nationaux et régionaux du secteur agricole et qui a défini les objectifs, les principes directeurs, les axes d'intervention et les instruments institutionnels de sa mise en œuvre. Elle a été adoptée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union en décembre 2001. L'objectif global de la PAU : est de « *Contribuer, de façon durable, à la satisfaction des besoins alimentaires de la population de la Région, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural* ».

L'Initiative de la CEN-SAD (Communauté des Etats Sahélo – Sahariens) sur la sécurité alimentaire des populations. (1998) - La Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), créée en 1998 dispose d'une dimension critique pour aborder des questions qui débordent les cadres nationaux, comme les échanges de produits agricoles. L'objectif à long terme de la CEN-SAD est de réaliser une union économique des pays membres, ce qui passerait notamment par la mise en œuvre d'un plan de développement régional et qui serait complémentaire des plans nationaux et porterait sur l'ensemble des secteurs du développement. La question de l'agriculture et de l'alimentation est particulièrement sensible dans la mesure où l'on estime que 60% de la population de la CEN-SAD vivent dans les zones rurales, particulièrement touchées par la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Le Sommet Mondial de l'Alimentation (1996) et le Sommet mondial de l'Alimentation 5 ans après - Les chefs d'Etat et de Gouvernement du Monde réunis en Sommet Mondial de l'Alimentation en novembre 1996 à Rome ont placé la sécurité alimentaire pour tous les hommes et toutes les femmes de la planète au premier rang de leurs préoccupations. Ils ont adopté une déclaration qui souligne notamment leur volonté politique et leur engagement commun et national de parvenir à la sécurité alimentaire pour tous. Ils se sont engagés également à déployer un effort constant afin d'éradiquer la faim dans tous les pays et dans l'immédiat de réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici 2015. Le sommet mondial des chefs d'Etat et de Gouvernement ou leurs représentants cinq ans après, a publié une nouvelle déclaration comportant des engagements relatifs à l'accélération, à la mise en œuvre du plan d'action du Sommet de 1996 et à l'élimination de la faim dans tous les pays du monde.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (2000) - En septembre 2000, lors de la 55^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies communément appelée « Sommet du Millénaire », les dirigeants du monde entier et les principaux responsables des agences du système des Nations Unies ont convenu d'un ensemble d'objectifs et de cibles mesurables à l'horizon temporel 2015 pour lutter contre la pauvreté, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. Situés au cœur de l'agenda mondial, ces objectifs sont aujourd'hui dénommés « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD) au nombre de 8. A cinq ans de la date butoir des OMD, le Mali a fait des avancées significatives dans les domaines de l'éducation, de l'accès à l'eau potable et de la lutte contre le VIH et le SIDA.

Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) - Cette Initiative africaine est née de la promesse faite par les dirigeants africains, fondée sur une vision commune ainsi qu'une conviction ferme et partagée qu'il leur incombe d'urgence d'éradiquer la pauvreté, de placer leur pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durable tout en participant activement à l'économie et à la vie politique mondiales. Le NEPAD constitue un nouveau cadre d'interaction de l'Afrique avec le reste du monde, reposant sur un programme décidé par les Africains de leur propre initiative et de leur propre gré, afin de déterminer eux-mêmes leur destin. Le NEPAD accorde une grande priorité à la sécurité alimentaire

dans les pays d'Afrique à travers des systèmes agricoles adéquats pour que la production alimentaire puisse être accrue et les niveaux nutritionnels améliorés. C'est pour répondre à cette préoccupation que le NEPAD avec l'appui de la FAO, a conçu le Programme Détaillé pour le Développement en Afrique (PDDAA) adopté en juillet 2003 (Sommet de Maputo) par l'Assemblée de l'Union Africaine. Dans ce cadre le Mali a adopté en octobre 2009, le Pacte ECOWAP/PDDAA pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du Programme National d'Investissement du Secteur Agricole (PNISA).

4.2. REVUE DU CADRE INSTITUTIONNEL

4.2.1. Analyse de la situation institutionnelle et organisationnelle actuelle de la SAN

A la suite de l'adoption de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire, le Décret N°03-176/P-RM du 25 avril 2003 fixe le cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire au Mali. Ce Décret a été remplacé par le Décret N°07-231/PRM du 18 Juillet 2007 fixant le cadre institutionnel actuel de coordination et de gestion de la sécurité alimentaire au Mali. Il précise les deux dimensions de la sécurité alimentaire comme suit :

- ✚ **une dimension conjoncturelle** essentiellement gérée par le Programme de Restructuration du Marché Céréalière (PRMC) en charge de mettre en œuvre les actions d'urgence de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
- ✚ **une dimension structurelle** essentiellement gérée par le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) qui a pour mission de contribuer à vaincre la faim et garantir la sécurité alimentaire sur le territoire national et prioritairement dans les communes structurellement déficitaires en produits agricoles et agroalimentaires à travers des actions durables.

Le cadre institutionnel actuel de gestion, coordination et suivi/évaluation du PNSA est lié à celui du CSA. Ce cadre comprend : (i) Un Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA), (ii) un Comité de Coordination et de Suivi des programmes de sécurité alimentaire (CCS/PSA) ; (iii) un Comité régional de sécurité alimentaire au niveau de la région ; (iv) un Comité local de sécurité alimentaire au niveau du cercle ; (v) un comité communal de sécurité alimentaire au niveau de la commune.

L'**organe de pilotage** de la sécurité alimentaire est le Conseil National de la Sécurité Alimentaire qui se réunit une fois par an sous la présidence du Premier Ministre et qui fixe notamment les orientations des programmes en matière de sécurité alimentaire ;

Les **organes de gestion** de la sécurité alimentaire sont

- Le **Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire (CCSPSA)** mis en place par décret en juillet 2007 constitue l'organe majeur de concertation et de pilotage des programmes. Placé sous la présidence du Commissariat à la Sécurité Alimentaire, il est composé des Ministres concernés par la sécurité alimentaire, des Gouverneurs, et des Chefs de missions diplomatiques partenaires du PRMC. Il se réunit en session ordinaire deux fois par an sous la présidence du Commissaire à la Sécurité Alimentaire, examine et valide entre autres, les programmes et rapports d'activités des projets et programmes de Sécurité Alimentaire.
- Le **Commissariat à la Sécurité Alimentaire** qui élabore et assure la mise en œuvre de la politique nationale de sécurité alimentaire du Mali et est la structure de tutelle du PRMC.
- Le **Comité de Gestion des Donateurs (CGD)** qui se réunit en cas de besoin, se compose des chefs de mission diplomatique des pays et organismes partenaires du PRMC. Le CGD examine et adopte le budget et les décisions importantes sur la base de dossiers préparés et approuvés par le Groupe de Travail du PRMC. Depuis l'origine du Programme, le PAM occupe la fonction centrale de Coordonnateur des donateurs et assure le fonctionnement du Secrétariat Permanent des donateurs.
- Le **Groupe de travail du PRMC**, organe de gestion courante du programme, il se réunit deux fois par mois ou de façon hebdomadaire en cas de besoin. Il comprend les représentants des partenaires extérieurs et des Ministères concernés par la sécurité alimentaire.
- Le **Comité Paritaire de Suivi Financier**, émanation du Groupe de Travail, il comprend trois représentants des donateurs dont celui du Coordonnateur des donateurs du PRMC et trois représentants de la partie

maliennne dont le Secrétaire Technique du PRMC, Ce comité assure le suivi comptable et financier du programme.

L'analyse du cadre institutionnel de la Sécurité alimentaire et plus particulièrement ceux du Commissariat à la Sécurité Alimentaire et du Programme National de la Sécurité Alimentaire (PNSA), a fait apparaître un certain nombre de faiblesses qui expliquent les difficultés rencontrées par le CSA à assurer pleinement la coordination de la mise en œuvre du PNSA au cours de la Première Phase. Cette situation a eu pour conséquence de faire occulter le rôle que devait jouer le PNSA comme cadre de référence de toutes les interventions (projets et programmes) de sécurité alimentaire. Les propositions d'amélioration formulées et abordées dans la Partie II du rapport apporteront des réponses concrètes et efficaces à ces insuffisances.

Les faiblesses du cadre institutionnel de gestion, de coordination et de suivi –évaluation de la Sécurité alimentaire, ressorties dans l'étude menée durant l'exercice de revue et d'actualisation du PNSA, peuvent être synthétisées comme suit.

Par rapport au CSA, il a été constaté:

- L'ancrage institutionnel inapproprié par rapport au mandat du CSA. Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) est par décret présidentiel No 150 du 18 mai 2004 rattaché à la Présidence de la République. Ce rattachement ne facilite ni une emprise suffisante, ni une coordination facile et convenable de l'action administrative de sécurité alimentaire
- La perception du CSA comme structure d'exécution et non de coordination. Si l'ancrage actuel est salué à cause de l'ascendant hiérarchique qu'il diffuse et de l'efficacité du canal présidentiel quant à la mobilisation des ressources, il est tout de même décrié pour la raison que la Présidence de la République n'est pas un niveau d'exécution et le CSA perçu comme un Ministère semble accaparer les attributions sectorielles et spécifiques des départements ministériels. Ce jugement peut avoir son fondement dans le fait que sur le terrain le CSA exécute effectivement des projets.
- Précarité institutionnelle. La spécificité de la mission de sécurité alimentaire doit conférer une pérennité que le statut actuel du commissariat à la sécurité alimentaire ne garantit pas la gestion d'une aussi importante mission de service public doit être confiée à une structure à l'abri de toute menace de précarité institutionnelle.
- Insuffisance dans l'organisation interne. L'analyse de la mission générale du CSA et la déclinaison de celle-ci en attributions telles que définies mettent en évidence des insuffisances en matière de formulation et de répartition entre les structures internes. Cela n'est pas sans conséquences néfastes sur l'organisation et l'efficacité du service.
- La non représentation du CSA au niveau déconcentré. Le CSA peut, s'il en est besoin, se faire représenter au niveau de la région ou du cercle » (Art.6 décret 150) et le décret organique précise « le CSA est représenté, s'il en est besoin, dans la région par un délégué régional ou dans le cercle par un chef d'antenne » (Art.17). Pour le moment rien n'a été entrepris dans ce sens. Mais il faut noter qu'une des importantes recommandations des concertations régionales réalisées par le Commissariat en avril 2010, porte expressément sur la déconcentration du CSA dans les régions, cercles et communes.
- L'inadéquation de l'institutiogramme tel qu'il ressort des textes organiques du CSA. On a relevé la multitude d'organismes et de structures indifféremment rattachés au CSA et les inconvénients d'un tel agencement ou « accrochage » institutionnel.

Par rapport au PNSA, il a été relevé entre autres :

- La non application du décret de création en ce qui concerne la mise en place de la structure de gestion du programme et le fait qu'il n'y a pas eu de nomination d'agents au titre du programme. Cependant, il faut noter que le décret de création n'a pas fait l'objet d'abrogation explicite. Mais les conséquences de la non-effectivité du décret de création ne peuvent être négligées. La non application du décret 321 de création du PNSA rend difficile voire impossible une véritable évaluation institutionnelle d'efficacité et de performance;
- La dénomination inappropriée des organes (Art. 9) : de par ses attributions, la cellule de coordination est plutôt une cellule technique ou exécutive. ; en plus, l'acte de nomination du responsable de la cellule est inapproprié : un responsable administratif à compétence nationale ne doit pas être nommé par décision d'un responsable de service national ; cela soulève un problème de hiérarchie et d'équivalence de fonction, ainsi que de relation (Art. 10). D'où la nécessité d'un acte présidentiel ;

- La non définition des attributions des antennes de représentation territoriale (Art.11) : la coordination régionale et des organes de représentation du comité d'orientation et de pilotage (Art.11).

En ce qui concerne le PRMC, il a été relevé :

- L'inexistence de texte de création. Le programme a consisté, depuis les années 1980, en la mise en œuvre successive de plans d'action. En matière de structuration, la récente volonté d'institutionnalisation n'a, pour le moment, abouti qu'à deux projets de décrets présidentiels successifs. On doit porter l'attention sur les conséquences néfastes inhérentes à cette lacune d'institutionnalisation, malgré les résultats remarquables obtenus en matière de restructuration du marché céréalier, en l'occurrence la libéralisation de celui-ci. La formulation des attributions par les projets de décret en termes de contribution ou de participation est un handicap de compétence ou d'efficacité.

4.2.2. Mécanismes de prévention des crises alimentaires

La gestion et la prévention des crises alimentaires au Mali implique l'utilisation de différents stocks alimentaires, à savoir, le Stock National de Sécurité (SNS), le Stock d'Intervention de l'Etat (SIE), les banques de céréales (BC) et autres aides alimentaires (filets sociaux....) qui sont gérés dans le cadre du Programme de Restructuration de Marché Céréalier (PRMC).

Mécanismes de gestion

A l'origine, le Comité technique de coordination de politiques de sécurité alimentaire (CTC/PSA), présidé par le Commissaire à la Sécurité Alimentaire était chargé de coordonner l'ensemble des activités du dispositif du pilotage de la sécurité alimentaire conjoncturelle.

Ce dispositif de pilotage de la sécurité alimentaire conjoncturelle, appelé « dispositif du PRMC » est géré sur la base d'un partenariat entre le Gouvernement, les donateurs et la société civile et rattaché au Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA).

Origines, missions et objectifs du PRMC

Au début des années 1980, le Gouvernement du Mali et certains partenaires extérieurs (PAM, Canada, France, Pays-Bas, Allemagne, Union Européenne, Belgique, Royaume Uni, Etats-Unis, Autriche, Suisse) ont décidé de rompre avec la politique de monopole, de monopsonne et de fixation de prix administrés, devenue inopérante, en mettant en place le Programme de Restructuration du Marché Céréalier (PRMC) dont le pilotage est aujourd'hui assuré par le Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire (CCSPSA). Le PRMC a connu de 1981 à 2006, six (6) phases dans son évolution. A partir de 2006 le défi à relever a été de lutter à la fois contre l'insécurité alimentaire conjoncturelle menée efficacement par le PRMC et l'insécurité alimentaire structurelle qui menée dans le cadre du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA). Le PRMC a atteint la majeure partie de ses objectifs, en termes de libéralisation des prix, des marchés et de mise en place d'un système de sécurité alimentaire performant.

Structures et outils d'intervention du PRMC

Les différentes structures et outils d'intervention sont les suivants :

⇒ *Organes d'information*

- Le **Système d'Alerte Précoce (SAP)** est une structure de recueil de l'information et d'analyse destiné à identifier de manière précoce l'existence d'un risque alimentaire, d'en suivre l'évolution et de proposer à l'Etat et ses partenaires les mesures susceptibles d'en atténuer les effets sur les populations.
- L'**Observatoire du Marché Agricole (OMA)** diffuse des informations relatives aux prix et à la disponibilité des produits agricoles et formule des recommandations dans le sens de l'amélioration du fonctionnement du marché céréalier.

⇒ *Organes d'exécution :*

- L'**Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM)** gère le Stock National de Sécurité (SNS) et le Stock d'Intervention de l'Etat (SIE) et participe en cas de graves crises alimentaires, à la mise en œuvre du Plan d'Intervention d'Urgence.
- La **Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB)** logée au niveau du Ministère en charge de

l'Administration territoriale, gère les relations avec les ONG, notamment dans le domaine de l'atteint de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

⇒ *Organes de gestion*

- Le **Secrétariat Technique** et le **Secrétariat permanent des donateurs** ont un rôle de gestion et de coordination ;

⇒ *Instruments*

- Le **Fonds Commun de Contrepartie** et le **Fonds de Sécurité Alimentaire** instruments financiers destinés à la mise en œuvre des actions de sécurité alimentaire (distributions alimentaires gratuites, actions alternatives, transport, etc.) et au fonctionnement courant du Système ; Ces fonds sont alimentés et cogérés par l'Etat et les donateurs du PRMC.
- Le **Plan d'Intervention d'Urgence (P.I.U)** est un document qui renferme un ensemble d'instructions à mettre en œuvre en cas de graves crises alimentaires.

Mécanismes d'intervention du PMRC

Le Groupe national du Système d'Alerte Précoce (SAP) et le Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire (CCSPSA) examinent et adoptent successivement l'évaluation provisoire de la situation alimentaire issue de la réunion d'expertise du Système d'Alerte Précoce dès les mois d'octobre/novembre.

En cas de situation d'urgence, le Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire autorise la mise en œuvre des recommandations proposées par le Système d'Alerte Précoce.

Le Gouvernement prépare alors la requête à adresser aux donateurs du Programme de Restructuration du Marché Céréaliier. Une fois l'accord des donateurs obtenu, (i) le Stock national de sécurité est mobilisé, (ii) le FCC et le FSA sont mobilisés, et (iii) des engagements complémentaires d'aides nécessaires sont recherchés. Le Stock d'intervention de l'Etat (SIE), filet de sécurité alimentaire de l'Etat, peut être mobilisé immédiatement. Dans le souci d'harmoniser la gestion du SNS/ SIE, des codes sont en voie de finalisation. Le niveau statutaire du SNS est de 35 000 tonnes de mil/sorgho. Le niveau plafond du SIE est fixé à 22 000 tonnes. Le niveau des stocks de l'ensemble des Banques de Céréales, avoisine les 15 000 tonnes. A l'horizon 2012 le niveau de SIE et l'ensemble de BC, sera porté à 65 000 tonnes.

Les bénéficiaires du dispositif sont les femmes et les hommes vulnérables partout où ils se trouvent sur le territoire national. La mise en œuvre des actions de sécurité alimentaire est assurée par des commissions communales qui comptent au moins trois femmes.

Le transport des vivres destinés aux populations vulnérables est assuré par les opérateurs du secteur privé. L'amélioration de l'état des routes nationales, régionales, locales et communales permettra la connexion des zones de productions aux zones vulnérables et de rendre fluide la circulation sur toute l'étendue du territoire national.

Les contraintes résident en : (i) la non mise en œuvre dans les délais requis des recommandations du SAP ; (ii) l'amenuisement des ressources du PRMC ; (iii) L'inexistence des textes organiques du PRMC.

Par rapport à la gestion de la **sécurité alimentaire structurelle**, le décret N°03-176/P-RM a été relu en 2007 pour prendre en charge les aspects structurels.

Dans ce nouveau décret, le mandat du Conseil National de Sécurité Alimentaire est devenu le suivant : (i) fixer les orientations des Programmes en matière de sécurité alimentaire ; (ii) examiner la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays ; (iii) constituer un espace de concertation permanente entre l'Etat, la Société Civile et les Partenaires Techniques et Financiers ; (iv) renforcer la coopération sous-régionale notamment au sein du CILSS, de l'UEMOA et de la CEDEAO en matière de sécurité alimentaire ; (v) veiller à la mise en œuvre et au suivi des décisions prises en matière de sécurité alimentaire ; (vi) examiner et approuver les rapports du Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire. En ce qui concerne le Comité technique de coordination de politiques de sécurité alimentaire (CTC/PSA), il a été remplacé par un Comité de Coordination et de Suivi des Programmes de Sécurité Alimentaire.

4.2.3. Contexte et acquis du système de S&E de la sécurité alimentaire

Plusieurs initiatives ont été menées jusqu'ici pour améliorer le système de S&E de la sécurité alimentaire à travers le CSA. En 2008, le CSA a mis en place un dispositif de S&E de la stratégie nationale de sécurité alimentaire au Mali avec l'appui du CILSS et de l'UE. Le CSA a été identifié comme la structure au niveau national en charge de la gestion et l'animation du dispositif de S&E de la sécurité alimentaire. Pour les mécanismes de gestion des données, le dispositif prévoyait l'élaboration de protocoles d'accord entre le CSA et les différentes structures chargées de la collecte des données, pour la fourniture régulière des données et des rapports de S&E. certaines actions concrètes comme le suivi de la campagne agricole, et la finalisation de la liste des indicateurs ont été réalisées.

Aussi, toujours en 2008, l'Université de Wageningen, avec l'appui de la FAO, a fourni une expertise technique afin de mettre en place un Système d'Information sur l'Insécurité et la Vulnérabilité Alimentaires lié au Programme National sur la Sécurité Alimentaire. Durant cet appui, les experts avaient fait les constats suivants : présence de nombreux producteurs d'information et manque de coordination entre eux, manque de communication ainsi que de la circulation de l'information, ancrage institutionnel insuffisant (absence d'Unité de Suivi du PNSA et faible coordination), insuffisance du niveau de formation des ressources humaines impliquées dans la collecte, le traitement et l'analyse des données.

Le CSA en son sein même a mené d'autres initiatives pour renforcer le S&E du PNSA. Ainsi, à la demande des bailleurs de fonds, lors de la table ronde sur le développement, une revue des projets en lien avec le PNSA a été réalisée par le CSA en janvier 2007, puis une seconde analyse a été effectuée en mars 2008. Ces revues avaient permis : d'identifier les projets en cours d'exécution directement liés à la sécurité alimentaire, de vérifier la cohérence entre les activités de ces projets et les sous-programmes du PNSA, de faire ressortir les besoins de financement complémentaires nécessaires à la mise en œuvre globale du PNSA dans les 166 communes prioritaires.

Dans le cadre de l'Initiative 166, le CSA a créé une base de données ainsi qu'un système d'information géographique pour le S&E. Une enquête de référence a été menée (échantillon comprenant 3052 villages/fractions/quartiers) en 2009 avec l'appui de l'INSTAT et de l'Observatoire du Développement Humain Durable (ODHD). Ce système a permis d'avancer dans la collecte des données et la mise en place d'une base de données géo référencées.

Cependant, il faut souligner la très grande quantité de données collectées qui ne sont pas toujours analysées du fait du manque de ressources humaines qualifiées. Aussi, la base de données sur Access développée est limitée du fait de son incapacité à assurer le partage d'information en temps réel pour les différents acteurs. De nouvelles technologies existantes sous forme Open source dictent d'aller vers des systèmes plus légers et Web Based.

Plusieurs structures sont concernées par le système de S&E de la sécurité alimentaire au Mali. Parmi celles-ci, la CPS Développement Rural (CPS/SDR) est chargée, en collaboration avec les services techniques concernés, de la planification et de l'information statistique dans les domaines couverts par le développement rural. Elle a notamment pour mission de fournir régulièrement, aux départements du développement rural (Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Elevage et de la Pêche, et CSA) et aux partenaires techniques et financiers, une description globale du portefeuille de projets et programmes, en préparation ou en cours d'exécution sur le territoire national. Depuis 2007, la CPS/SDR a mis en place un dispositif de S&E basé sur trois approches complémentaires : la revue des projets et programmes du secteur sur une base annuelle, le Monitoring Externe National Orienté vers les Résultats (MENOR) qui est un système d'évaluation des projets basé sur cinq critères d'évaluation standards, et, de manière ponctuelle des évaluations d'impact, ou des missions d'accompagnement des PTF en cours d'année à la demande des partenaires concernés.

La CPS Santé gère les données concernant surtout les centres de santé et les enfants et mère référés en cas de malnutrition. Elle est aussi la structure responsable pour les enquêtes EDS et MICS, et a également élaboré le Plan Stratégique National d'Alimentation et de Nutrition qu'elle est en charge du suivi.

L'INSTAT a été récemment détaché des structures ministérielles et constitue donc un organisme indépendant transversal. Il est chargé de mener les enquêtes socio-économiques ELIM, tous les 3 ans et les enquêtes EPDM tous les 10 ans. Ces enquêtes contiennent des informations très importantes sur la pauvreté, l'accès aux structures de base et beaucoup de données sur la sécurité alimentaire.

Au sein même du CSA, deux structures ont des mécanismes de collecte et d'analyse d'information sur la sécurité

alimentaire : le SAP et l'OMA. La mission du SAP est de « *prévenir, de manière précoce, les autorités de l'apparition de toute forme de crise alimentaire et/ou nutritionnelle à un niveau géographique afin de proposer les mesures susceptibles d'en atténuer les effets* ». Le SAP est chargé en particulier d'identifier les zones et les populations exposées à des risques de crises alimentaires et nutritionnelles, et de déterminer les aides à apporter. D'autre part, l'OMA est un système de collecte d'information sur les marchés concernant : les prix des céréales (mil, sorgho, maïs, riz) et autres produits (farine, niébé), les prix des intrants et autres équipements agricoles, les quantités de produits disponibles sur les marchés et, les flux et mouvements de produits sur les frontières.

La cellule technique du CSCRП qui se trouve au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances est en charge entre autres, de suivre les avancées de chaque secteur. Le CSCRП a retenu une liste de 60 indicateurs pour mesurer la mise en œuvre et les progrès réalisés par les différentes politiques sectorielles de lutte contre la pauvreté. Une matrice, dénommée Cadre Conjoint d'Evaluation du CSCRП, regroupe tous les indicateurs d'impact, de résultat et d'activité. Elle est publiée chaque année et fournit, pour chaque indicateur : les valeurs de référence (2006), les cibles OMD (horizon 2015), les réalisations de l'année en cours, les objectifs pour les années à venir, les sources de vérification, les méthodes de collecte des données, les fréquences et les structures responsables.

Le PAM conduit sur une base bi/trisannuelle une enquête sur la vulnérabilité et la sécurité alimentaire (CFSVA). Les données des CFSVA sont renseignées au niveau ménage, et sont représentatives au niveau régional. Elles concernent généralement le capital social (caractéristiques démographiques, éducation, santé), le capital physique (conditions de logement, biens du ménage et indice de richesse), le capital naturel (accès à la terre, production agricole, production animale), le capital financier (activités et stratégies de survie, migrations, accès au marché, évolution des prix, dépenses des ménages), la consommation et l'insécurité alimentaire (diversité alimentaire et source de nourriture, profils de consommation et sécurité alimentaire, insécurité alimentaire et ses caractéristiques), la situation nutritionnelle (état de santé et statut nutritionnel des enfants et des mères).

4.2.4. Parties prenantes

Les parties prenantes impliquées directement dans la mise en œuvre d'actions concernant la sécurité alimentaire sont classées en catégories selon les fonctions et responsabilités et les caractéristiques spécifiques. Il s'agit de : (i) Populations locales et groupes cibles, (ii) institutions et services techniques, (iii) Organisations Paysannes, (iv) Société Civile, (v) Secteur privé, (vi) Institutions de Financement du monde rural, (vii) Partenaires Techniques et Financiers.

Populations locales et groupes cibles

Cette catégorie est au cœur des interventions des programmes et projets de sécurité alimentaire et d'amélioration des conditions de vie à moyen et long terme des avantages directs ou indirects. Tous sont appelés à participer activement à la mise en œuvre de toutes activités concernant la sécurité alimentaire étant à la fois acteurs et bénéficiaires des interventions

Dans cette catégorie, les groupes les plus vulnérables sont :

- Les petits agriculteurs et/ou les éleveurs sans ressources parfois obligés de pratiquer l'exode rural et de s'installer dans des quartiers périphériques des centres urbains, ainsi que les pêcheurs. Ces groupes et leurs organisations sont bénéficiaires des interventions concernant la sécurité alimentaire, ainsi que acteur/producteurs des produits agricoles et alimentaires.
- Les femmes chefs de famille ou veuves ou divorcées ou filles mères. Elles gèrent la sécurité alimentaire et nutritionnelle des familles, en assurant l'éducation des enfants, et assument les charges du ménage.
- Les familles nombreuses et démunies. Elles sont pourvoyeuses de main d'œuvre bon marché et leurs membres nécessitent d'être impliquées dans les activités génératrices de revenus pour sous-tendre la sécurité alimentaire. Les familles où le recours au travail des enfants est une stratégie pour faire face à la pénurie en main d'œuvre ou au besoin de diversification des revenus.
- Les travailleurs et jeunes en âge de travailler (15-24 ans) à faibles revenus (catégories subalternes, ouvriers non spécialisés, chômeurs, indigents). Ils sont également pourvoyeurs de main d'œuvre bon marché.
- Les petits commerçants et artisans à faibles capacités financières ou ceux utilisant des systèmes de production non performants et archaïques. Ils fournissent de services divers, approvisionnent les populations, font la collecte et la commercialisation des produits agricoles.

Institutions et Services techniques de l'Etat

Ce groupe d'acteurs comprend l'Administration Centrale et Régionale (Ministères sectoriels, Gouvernorats, Directions Nationales et Générales, Directions Régionales), l'Assemblée nationale, les Collectivités Territoriales.

- **L'Administration Centrale et Régionale** (Ministères sectoriels, Gouvernorats Directions Nationales et Générales Directions Régionales). Elle élabore les éléments et met en œuvre la politique de développement, les stratégies et programmes et veille à leur évaluation. Elle est garante du respect des lois et règlements. Pour la mise en œuvre des actions visant la sécurité alimentaire il est attendu de l'administration centrale et régionale la création de conditions favorables à une mise en œuvre cohérente et participative dans un cadre sectoriel intégré et harmonieux. A travers ses Services déconcentrés, l'Etat assume un grand rôle dans l'appui technique et social, et les prestations de service. Ces Services sont chargés de la mise en œuvre des projets et programmes ainsi que de l'appui-conseil répondant aux besoins des populations pour l'atteinte d'une sécurité alimentaire durable, l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations. Dans le secteur agricole, ces services sont prévus conformément à la LOA (Articles 35 et 36, Chapitre IV). Les ministères le plus concernés par la sécurité alimentaire à travers leurs services rattachés et déconcentrés sont ceux chargés de Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'Environnement et Assainissement, de l'Eau et de l'Energie, du Développement Social, de la Solidarité et des personnes âgées, de l'Economie et des Finances, de l'Industrie, des Investissements, du Commerce, des Equipements et Transports, de la Promotion de la Santé, de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, de la Coopération Internationale.
- **L'Assemblée Nationale** (Commission Développement Rural). Elle légifère, vote et adopte les projets de lois, fait des propositions de lois et contrôle l'action gouvernementale. Elle est dirigée par un bureau permanent et dotée de commissions de travail qui couvrent l'ensemble des secteurs du développement. La sécurité alimentaire est associée au développement rural.
- **Les Collectivités Territoriales** (Mairies, Conseil de cercle, Assemblées Régionales, Haut Conseil des Collectivités, Associations Régionales du Mali, Association des Conseils de Cercle du Mali et Association des Municipalités du Mali). Premiers responsables du développement local et régional et de la mise en œuvre des textes et lois régissant la décentralisation, les Collectivités Territoriales, représentent et défendent les intérêts des populations au niveau régional et local. Elles élaborent et mettent en œuvre et évaluent en concertation avec la profession agricole, les schémas et plans d'aménagement et de gestion de l'espace agricole de leur ressort territorial respectif ainsi que leurs programmes de développement (Article 47, LOA, Chapitre V). Il est attendu à ce qu'elles veillent à la prise en compte des interventions de sécurité alimentaire dans leurs PDSEC et leurs budgets respectifs.

Le Haut Conseil des Collectivités est l'une des huit (8) institutions de la République du Mali créés par l'Article 25 de la Constitution qui lui consacre tout son titre XII. Les Articles 99 à 105 font du Haut Conseil des Collectivités une institution à la fois consultative, mi-délibérative et représentative.

Les organisations paysannes (OP)/ Organisations professionnelles Agricoles (OPA)

Elles constituent des regroupements de personnes physiques ou morales à vocation agricole, qui décident de s'unir pour la défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics et des tiers, la fourniture de biens et de services à leurs membres et/ou la réalisation d'activités économiques au profit de leurs membres. Elles comprennent les coopératives, les associations, les unions, les fédérations, les confédérations, les fondations, les syndicats.

Les OPA tirent leur légitimité du mode d'élection de leurs membres. Elles possèdent une envergure nationale, régionale ou locale et elles ont aussi une expérience avérée en matière production agricole, de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté. Les principales Organisations Paysannes sont la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP), l'Association des Organisations de Producteurs et de Paysans (AOPP), la Fédération des Professionnels du Bétail et de la Viande (FEBEVIM), le Syndicat National des Eleveurs Laitiers et Producteurs de Viande (SYNELPROV), Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER), Fédération Nationale Des Jeunes Ruraux (FENAJER)

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), regroupent les Chambres d'Agriculture qui sont des organismes personnalisés représentatifs de la profession agricole. Elles constituent auprès des pouvoirs publics, des organes consultatifs sur toutes les questions d'intérêt agricole.

La Société Civile (ONG, Associations)

Les organisations de la Société Civile, notamment les Associations signataires d'Accord-cadre avec l'Etat participent à la mise en œuvre d'actions de développement agricole et socio-économique. Elles participent à la mise en œuvre et le suivi-évaluation des projets et programmes au niveau local, régional et national, par leur rôle d'encadrement technique, d'appui-conseil, de mobilisation sociale et de ressources, de sensibilisation des populations, et de plaidoyer. Elles représentent et défendent les intérêts de leurs membres.

La société civile, a également pour autres missions de : (i) élaborer les éléments pouvant influencer les politiques nationales de développement en tenant compte du genre pour un développement durable ; (ii) développer des relations de collaboration entre la société civile, l'Etat, les secteurs privés, et les partenaires au développement, afin d'assurer la concertation et le dialogue.

Les femmes qui assument un rôle important dans le cadre de la sécurité alimentaire, de plus en plus sont organisées et prennent part aux mouvements associatifs. Elles sont actives au niveau de multiples organisations pour la promotion de la santé et de la nutrition, le développement économique, social et culturel de la femme, la promotion des droits de la femme et de l'enfant. De façon plus spécifique l'émergence d'organisations féminines se manifeste surtout dans les domaines de la production agricole et de la sécurité alimentaire, de la promotion des activités génératrices de revenus (embouche de petits ruminants, cultures, maraîchage, teinture fabrication de savon, couture), de la gestion de tontines et microcrédit, etc..

Le Secteur privé

Le secteur privé regroupe les sociétés et entreprises commerciales et industrielles, de transport et de services. Il participe à la production, au traitement alimentaire, à la transformation et à la conservation ; réalise le transport, la commercialisation, la distribution et l'approvisionnement des produits alimentaires, ainsi que des facteurs de production (intrants, semences, etc.).

Les Institutions de financement du monde rural

Le financement du monde rural, les crédits de campagne et de commercialisation du secteur rural sont assurés par plusieurs établissements financiers actifs au Mali dont la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) qui travaille principalement avec les offices de développement et les groupements villageois.

Depuis plusieurs années, le Gouvernement appuie la promotion des caisses d'épargne et de crédit, afin d'impliquer les bénéficiaires et les acteurs et de doter le territoire nationale de structures financières de proximité surtout en milieu rural. Dans le cadre de la mise en œuvre de la LOA il a été mis en place en 2010 le Fonds National d'Appui à l'Agriculture (FNAA) qui disposera de trois Guichets.

Les Partenaires Techniques et Financiers

Les agences internationales, et organismes internationaux apportent leur soutien à la sécurité alimentaire à travers la mobilisation de ressources techniques, humaines et financières. Il s'agit des Partenaires bilatéraux, les Agences des Nations Unies, les Organisations Non Gouvernementales Internationales et Nationales.

4.3. REVUE DU CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

Le paysage juridique et légal de la sécurité alimentaire au Mali est assez bien fourni.

Dans le préambule de la Constitution, adoptée le 25 février 1992, le Mali réaffirme son engagement à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, du 10 décembre 1948, à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981 et aux autres instruments juridiques régionaux et internationaux pertinents. De plus, il s'est engagé à défendre la forme républicaine et la laïcité de l'Etat et à promouvoir tous les droits des populations et particulièrement ceux de la femme, de l'enfant et des autres personnes ou groupes vulnérables à travers les stratégies et politiques en cours, et à élaborer.

En outre, le Mali a signé et ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux : Convention sur la biodiversité, Convention des Nations Unies sur la désertification, Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'agenda 21 et les objectifs de Développement du Millénaire auxquels le Mali a également adhéré constituent des modèles standards pour la mise en œuvre du principe de « durabilité ».

Le Mali a contribué au processus qui a abouti à l'adoption des directives volontaires à l'appui de la concrétisation

progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Il a organisé une Conférence Internationale en 2004 à Bamako au cours de laquelle a été adopté, le concept de sécurité alimentaire. En outre, il a adopté une déclaration politique sur la notion de souveraineté alimentaire en 2007, incluant le droit à l'alimentation.

En plus de la Constitution de la République du Mali promulguée par le Décret n°92-0073/P- CTSP du 25 février 1992, les principaux textes législatifs et réglementaires en vigueur au Mali sur lesquels s'appuie la Sécurité alimentaire sont les suivants :

En matière de développement rural (agriculture, élevage, pêche)

- La loi N° 06-045 du 05 septembre 2006 portant loi d'Orientation agricole dont l'un de ses objectifs est de permettre le développement de plusieurs types d'exploitation agricole.
- La loi n°95-004 du 18-01-95 fixant les conditions de gestion des ressources forestières.
- La loi 95-034 du 12 avril 1995 portant Code des collectivités territoriales,
- La loi n° 96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des Collectivités territoriales.
- Le code domanial et foncier promulgué suivant l'Ordonnance N°00- 027/P-RM du 22 mars 2000 et ratifié par la Loi N°02-008 du 12 Février 2002 reconnaît l'existence de droits fonciers coutumiers (article 53) et des conventions coutumières (article 58).
- Le Décret N°1/040/P-RM du 2 février les formes et conditions d'attribution des terrains du domaine privé foncier de l'état.
- La loi n° 01- 004 du 27 février 2001 portant Charte pastorale
- Le Décret 06-430/P-RM du 18 octobre 2006 fixant les modalités d'application de la Loi n.001-004 du 27 février 2001 portant Charte pastorale en République du Mali.
- La Loi 90-17/AN- RM du 27 février 1990 fixant le régime des eaux au Mali, complétée par le Décret N°90-088/P-RM du 3 avril 1990 portant réglementation des eaux.
- La Loi N°02-006 portant Code de l'Eau a été adoptée par le Gouvernement le 31 janvier 2002.
- La Loi 00-083 du 22 décembre 2000 portant ratification de l'Ordonnance n. 00-044/PRM du 21 septembre 2000 régissant la production, la diffusion, le contrôle, l'importation, et l'exportation des semences et embryons d'origine animale et des reproducteurs.
- La Loi n. 02-001/AN-RM du 16 janvier 2002 fixant les conditions de production, de transformation, et de commercialisation du lait et des produits laitiers.
- La Décision n°0649/MDR-SG du 13 Décembre 2001 portant création, organisation et modalités de fonctionnement du réseau national de surveillance épidémiologique vétérinaire au Mali.
- L'Arrêté n.02-0983/MDR-SG du 15 mai 2002 déterminant les conditions d'attribution, d'exécution et de retrait des centres de production, de diffusion de semences et d'embryons d'origine animale.
- La loi N° 95-032 du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la pêche. Le champ d'application de cette loi a été également étendu aux activités de pisciculture
- Le décret n°96-011/P-RM du 17 janvier 1996 remplacé par le décret N°08-771/PRM du 29 décembre 2008 Fixant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement des conseils.

En matière de gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques

- La loi N° 91-047/AN-RM du 23 février 1991 relative à la protection de l'environnement et du cadre de vie qui traite notamment de la pollution de l'eau.
- La loi n° 95-031 du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat.
- La loi n° 95-032 du mars 1995 fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture.
- La loi N° 10-028 du 12 juillet 2010 déterminant les principes de gestion des ressources du domaine forestier national.

- La loi n°02-017 du 03 juin 2002 régissant la détention, le commerce, l'exportation, la réexportation, l'importation, le transport et le transit de spécimens d'espèces de faune et de flore sauvage.
- Le Décret N°04-137 (bis) P-RM du 27 avril 2004, fixant la répartition des recettes perçues à l'occasion de l'exploitation des domaines forestier et faunique de l'Etat entre les fonds d'aménagement et de protection des forêts et de la faune et les budgets des collectivités territoriales.

En matière d'assainissement/environnement

- La loi n° 01-020 relative aux pollutions et aux nuisances, dans ses dispositions générales et celles relatives aux déchets et aux substances chimiques ;
- L'Arrêté n° 22/ CD – GD du 10 juin 1982 portant règlement de police en matière d'Hygiène Publique et d'Assainissement dans le périmètre du District de Bamako.
- Le Décret N°03-594/P-RM du 31 décembre 2003, relatif à l'étude d'impact sur l'environnement ;
- Le décret N°99-189/P-RM du 05 juillet 1999, portant institution de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement ;
- Décret n°09-318 /P-RM du 26 juin 2009 relatif à l'étude d'impact environnemental et social.
- Le décret N°01-395/P-RM du 06 septembre 2001, fixant les modalités de gestion des eaux usées et des gadoues ;
- La Loi n° 91- 047/ AN -RM du 23 février 1991 relative à la protection de l'environnement et du cadre de vie ;

En matière d'énergie

- l'Ordonnance n° 00-019/P-RM du 15 mars 2000, portant organisation du secteur de l'Electricité et son Décret d'application n°00-184/P-RM du 14 avril 2000 ;
- La Loi n°95-003 du 18 janvier 1995, portant organisation de l'exploitation, du transport et du commerce du bois ;
- La Loi n°95-004 du 18 janvier 1995, fixant les conditions de gestion des ressources forestières ;
- L'Arrêté 91-1725/MEFB-CAB du 03 janvier 1991, portant exonération des droits et taxes à l'importation sur le gaz butane, emballages et accessoires des réchauds ;
- La Loi N°95-003 du 18 janvier 1995, portant organisation de l'exploitation, du transport et du commerce du bois ;
- Le Décret n°98-402/P-RM du 17 décembre 1998, fixant les taux, les modalités de recouvrement et de répartition des taxes perçues à l'occasion de l'exploitation du bois dans le domaine forestier de l'Etat ;
- La Loi N°04-004 du 14 janvier 2004, portant création du fonds d'aménagement et de protection des forêts et du fonds d'aménagement et de protection de la faune dans les domaines de l'Etat ;
- Le Décret N°04-091/P-RM du 24 mars 2004, fixant l'organisation et les modalités de gestion du fonds d'aménagement et de protection des forêts et du fonds d'aménagement et de protection de la faune dans les domaines de l'Etat.

V. EXPERIENCES PASSÉES ET EN COURS EN MATIERE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU MALI

5.1. EXPERIENCES PASSEES

L'histoire de la sécurité alimentaire au Mali est riche d'expériences tant en terme de politiques et de stratégies que de programmes et projets mis en œuvre.

Le gouvernement du Mali a adopté en 2002 une Stratégie nationale de sécurité alimentaire qui représente le point d'ancrage d'un nombre important de programmes et projets, parmi lesquels on peut citer:

- ✓ **Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA, 1996-2006)** financé par plusieurs donateurs dont les Pays Bas et la Libye et Gouvernement du Mali et exécuté avec l'assistance technique de la FAO pour un coût d'environ 5 milliards de FCFA. L'objectif était d'augmenter de façon durable la production alimentaire et sa productivité à travers la diffusion de technologies agricoles existantes et éprouvées ; Parmi les résultats on peut citer : plus de 700 ha exploités par environ 9 000 personnes dont 51,4% de femmes et l'intensification des systèmes de productions céréalières stratégiques (riz, maïs) dans sept villages sites de trois cercles des régions de Mopti, Koulikoro et Kayes. Les actions se sont élargies dans les mêmes zones à des activités de diversification dans la perspective de contribuer à la sécurité alimentaire, ainsi que dans 39 villages sites repartis entre 15 cercles dans 6 Régions. Leçons apprises/bonnes pratiques : (i) les démonstrations au niveau des exploitations et à petite échelle comme porte d'entrée pour l'identification des actions nécessaires à la levée des contraintes et d'un environnement socio – économique favorable ; (ii) l'adoption d'une démarche participative et intégrée pour assurer la durabilité et l'équité ; (iii) l'adoption de procédures de « faire faire » basées sur une mobilisation de l'ensemble des ressources nationales; (iv) la mise en place d'un fonds de roulement par village et par activité pour servir de fonds de garantie auprès du système bancaire pour l'octroi du crédit à la collectivité.
- ✓ **Le Programme Nationale de Sécurité Alimentaire 1ère phase (PNSA-2005-2010)** financé par plusieurs donateurs et le Gouvernement avec l'assistance de la FAO pour un coût de 114 milliards de FCA. L'objectif : était de vaincre la faim et assurer la sécurité alimentaire au niveau national et à l'échelon des ménages à l'horizon 2015 dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental et dans le souci de justice sociale. Le programme a donné priorité aux 166 communes les plus vulnérables selon une approche participative et de genre. Plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre en priorité dans les zones vulnérables. Cependant, il a été constaté des contraintes liées à l'absence d'un système national de suivi évaluation en matière de sécurité alimentaire et l'insuffisance de coordination et suivi global des projets et programmes de sécurité alimentaire, conduisant à une absence de visibilité ; leçons apprises/bonnes pratiques : mise en place des cadres de concertation, de partage des informations avec les ONG et départements ministériels concernés à travers leurs points focaux.

5.2. EXPERIENCES EN COURS EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

Des expériences en cours on peut citer entre autres les projets et programmes ci-après.

- ✓ **L'Initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du PNSA (2008 2015)** - Inspirée de l'approche des villages du Millénaire, l'Initiative 166 a pour objet de parvenir, dans le cadre du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), à l'accélération de l'atteinte des OMD dans les 166 communes structurellement déficitaires en matière de sécurité alimentaire. Elle s'inscrit dans les priorités définies dans le CSCRP, le PNSA et dans le cadre du PDES du Président de la République, qui considère le secteur agricole comme le moteur de croissance et source de richesses pour les populations. L'Initiative 166 s'appuie sur le dispositif national de la Décentralisation qui définit la commune comme l'unité de base pour la planification du développement, à travers les plans de développement économique, social et culturel communaux (PDESC). Les 166 communes ont été identifiées dans le cadre de la première phase du PNSA comme communes prioritaires pour les interventions sur la base de la fréquence des crises alimentaires au cours de ces 20 dernières années. Elles comptent 3052 villages/fractions pour une population de près de 3 millions de personnes, vivant principalement dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Mopti et dans le nord des régions de Kayes, Koulikoro et Ségou. La dénomination "communes du PNSA" porte souvent à confusion et il faut rappeler que le PNSA reste un programme national et que son champ d'action ne se limite pas à ces seules 166 communes. Le PNSA s'exécute dans tout le pays avec la priorité aux 166 communes les plus vulnérables. Les domaines d'intervention de l'Initiative 166 liés aux huit OMD, sont : (i) Atteinte de la sécurité alimentaire; (ii) Education; (iii) Genre et autonomisation des femmes; (iv) Santé; (v) Approvisionnement en eau potable et Assainissement (vi) Energie; (vii) Route et transport; (viii) Environnement et (viii) NTIC.
- ✓ **Programme d'Appui à la Productivité Agricole du Mali (PAPAM) (2011-2016)** : Le coût total du projet est de 135 millions \$US financé par l'IDA pour 70 millions \$US et une subvention du Fonds Environnemental Global (FEG) de 8,1 millions \$US qui sera mise en place par le PNUD (dont la contribution se chiffre à 1,9 million \$US) et la Banque Mondiale (6,2 millions \$US). Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) cofinancera le projet avec un crédit de 30 millions \$US. A travers son Initiative d'assistance alimentaire, la Commission Européenne fournira une subvention supplémentaire de 15,3 millions d'Euros (US\$ 21,9 million).

La contribution du Gouvernement au projet est évaluée à 5 millions US\$. L'objectif de développement du projet (ODP) est d'augmenter la productivité de petits producteurs impliqués dans des systèmes de productions et dans les zones géographiques d'intervention cibles du projet. L'objectif environnemental global (OEG) est d'accroître l'utilisation et l'application de techniques de gestion durables de la terre et de l'eau (GDTE) dans les systèmes de productions ciblées.

- ✓ **Gestion Intégrée de la production et des Déprédateurs (GIPD) –Champs Ecoles Paysans (CEP)** (1998 à 2014) ; Financé par les Pays Bas, et le Gouvernement du Mali et exécuté avec l'assistance technique de la FAO. L'objectif est de fournir aux paysans l'opportunité de tester des techniques alternatives de lutte contre les adventices, de lutte biologique contre les parasites et déprédateurs, d'utilisation raisonnée des pesticides dans les communes vulnérables des régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti, Ségou, Koulikoro et Kayes, la formation sur les parcelles à travers l'approche des champs écoles des producteurs a amené à l'adoption volontaire des techniques alternatives. Leçons apprises/bonnes pratiques : (i) Des paquets de nouvelles technologies disponibles au niveau de la recherche mis à la disposition des producteurs ; (ii) la maîtrise de Champs-Ecoles Paysans.
- ✓ **Programme d'Appui au Secteur Agricole au Mali (PASAM)** (2008 - 2012) – Il est financé par le Danemark et le Gouvernement du Mali pour un coût de 13,983 milliards de FCFA. L'objectif global : est de contribuer à la réalisation des objectifs du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) et de la Loi d'Orientation Agricole (LOA). Leçons apprises/bonnes pratiques ; (i) Interventions faites à la demande et suivant l'approche budgétaire sectorielle qui ont abouti à la responsabilisation des populations et des collectivités territoriales en tant que maîtres d'ouvrage de leurs activités (passation des marchés, S&E conjointe des infrastructures réalisées) ; (ii) renforcement des capacités techniques et en gestion aux niveaux communal, local et régional ; (iii) accent mis sur l'aspect d'égalité des sexes ; (iii) accompagnement au processus de décentralisation en mettant l'accent sur la promotion des femmes et des jeunes et la gestion concertée et durables des ressources naturelles.
- ✓ **Programme compétitivité et diversification agricole (PCDA)** (2005-2012) financé par la Banque mondiale et le GRM pour un coût de 24,075 milliards de FCFA. L'objectif est d'assurer l'intégration des couches les plus pauvres dans les schémas agro-industriels, qui émergeront progressivement d'une amélioration de l'infrastructure et de la concrétisation des avantages comparatifs du Mali en activités à forte valeur ajoutée. Les résultats attendus sont (i) un dialogue interprofessionnel favorisé ; (ii) des services appropriés au niveau des régions concernées promus et développés ; (iii) les capacités des intervenants privés renforcées pour approvisionner les marchés avec des produits de qualité et de valeur ajoutée croissante ; (iv) les systèmes d'information sur les marchés mis en place au profit des producteurs et organisations professionnelles ; (v) l'accès au financement des acteurs des principales filières facilité ; (vi) les infrastructures de stockage et de vente en gros développées. Leçons apprises/bonnes pratiques : Le PCDA intervient au niveau des étapes critiques des chaînes de production et de mise en marché dans les régions de Sikasso, Koulikoro, Ségou et Mopti. (ces deux dernières régions ont 63 communes vulnérables sur les 166 du pays). Il promeut l'agriculture commerciale (exemple : échalote au plateau Dogon) comme alternative à l'agriculture de subsistance, souvent synonyme de pauvreté pour une majorité de ménages ruraux. Il contribue à améliorer la compétitivité du coton et du riz et des fruits (mangues), les produits horticoles (l'échalote dans les communes vulnérables de Bandiagara), les oléagineux, la gomme arabique (dans les communes vulnérables de Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal et nord de Kayes), la noix de cajou, etc., grâce à un investissement ciblé pour lever les goulots d'étranglement, améliorer la productivité et l'efficacité, renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles privées et publiques, tout au long des chaînes, la peau et la viande séchée (dans les mêmes communes du septentrion etc.).
- ✓ **Projet d'intensification agricole par la maîtrise de l'eau et la diversification des sources de revenus dans le Sahel Occidental** – (2008 -2011) financé par le Venezuela à travers la FAO et le GRM pour un coût de 1 398 500 000 FCFA ; L'objectif est de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté des ménages des terroirs pauvres de 4 communes (parmi les 166 communes les plus vulnérables) des cercles de Yélimané, Diéma et Nioro dans la région de Kayes ; Le résultat attendu est le renforcement des capacités des producteurs et agents d'encadrement à travers la formation sur : l'organisation et la structuration paysanne, l'alphabétisation initiale et fonctionnelle, les techniques d'élevage à cycle court et les techniques de productions végétale et animale. Leçons apprises/bonnes pratiques : Les productrices et les producteurs ont reçu une formation en alphabétisation fonctionnelle leur permettant de gérer de manière efficace leurs exploitations (entretien des aménagements, l'intensification durable des productions végétales, la

diversification à travers le petit élevage à cycle court).

- ✓ **Le Programme Conjoint d'Amélioration de la Nutrition et de la Sécurité Alimentaire des enfants et des femmes allaitantes ou en âge de procréer dans 4 communes vulnérables du cercle de Bandiagara, région de Mopti** (2009-2012) financé par le Royaume d'Espagne, à travers 5 Agences des Nations Unies (UNICEF, PAM, PNUD, OMS, FAO) en partenariat avec le Gouvernement du Mali pour un coût de 8 millions USD soit environ 3,5 milliards de FCFA. L'objectif est d'améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire des enfants et des femmes dans 4 communes vulnérables de Bandiagara et les résultats attendu sont: (i) la promotion des aliments de compléments et de bonnes pratiques familiales clés; (ii) la promotion de l'allaitement optimal; (iii) l'utilisation des moustiquaires imprégnées de longue durée; (iv) le traitement et prévention de la diarrhée; (v) le lavage des mains au savon.
- ✓ **Programme Intégré de Développement Rural de la Région de Kidal (PIDRK)** (2008-2014) financé par FIDA, BOAD, FSB et GRM pour un total de 11, 643 milliards de FCFA. L'objectif est de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire des populations de la région de Kidal. Les résultats attendus sont: (i) l'accès aux ressources pastorales améliorés; (ii) la couverture sanitaire du cheptel améliorée; (iii) le circuit de commercialisation amélioré; (iv) le revenu des groupes vulnérables diversifiés; (v) les infrastructures et l'accès aux services sociaux de base améliorés (Santé/Nutrition/VIH, éducation/Formation)
- ✓ **Programme de lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les cercles de Nara et Nioro du Sahel** (2011-2015). Ce programme est financé dans le cadre du Fonds belge pour la sécurité alimentaire (FBSA) à hauteur de 13 millions d'euros. Il a été identifié en concertation étroite avec les acteurs nationaux et les partenaires traditionnels du FBS (ONG, FENU, FIDA, FAO, etc.). Le FBSA a été créé en 2010¹⁹, a succédé au Fonds belge de survie (FBS), mis en œuvre de 1999 à 2009. La zone d'intervention a été circonscrite aux deux cercles de Nara et Nioro du Sahel, qui figurent parmi les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire du Mali²⁰. Les principes de base du Fonds sont: (i) la promotion d'un accès équitable aux facteurs de production; (ii) la promotion d'une agriculture familiale; (iii) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base (eau, santé, éducation) pour tous; (iv) le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques aux différents niveaux pour une meilleure prise en compte de la sécurité alimentaire et appui au développement local; (v) la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances pour tous (intégration du genre); et (vi) le développement durable, par la prise en compte des aspects environnementaux/changements climatiques.
- ✓ **Programme d'Appui à la Sécurité Alimentaire – Mali (PASA-MALI)** qui réunit les interventions de la Commission Européenne (CE) dans le domaine de la sécurité alimentaire est orienté sur le financement de projets qui visent la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle des zones vulnérables du pays. L'appui, est mis en œuvre à travers des appels à propositions ouverts aux ONG. Plusieurs programmes et projets ont été mis en œuvre depuis la crise alimentaire de 2005: PASA MALI 1 d'un montant de 1,2 millions d'euros, qui a permis de financer deux projets. PASA MALI 2, 3 et 4 pour un montant global de 4 millions d'euros qui a abouti au financement de 6 projets dont les actions ont démarré à partir d'août 2009. PASA MALI 5 est en cours de lancement pour un montant d'environ 10 millions d'euro. A partir de 2007, la Délégation de la CE et les services de l'Ordonnateur National ont décidé d'intégrer la dimension nutritionnelle dans les programmes de sécurité alimentaire. Cela s'est traduit par le financement, à partir de janvier 2008, de 7 projets ONG dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour un total de 5,2 millions d'euros.

Le Mali a adopté depuis 1985 la vision libérale de la gestion de la sécurité alimentaire qui confie une plus grande responsabilité aux collectivités décentralisées, au secteur privé et aux ONG. L'intervention de l'Etat s'est ainsi réduite à la création d'un environnement favorable à la production et la commercialisation, la gestion d'un stock national de sécurité et des aides alimentaires et la promotion des dispositifs d'information sur la production et les marchés, étendus aux systèmes d'alerte précoce.

Des interventions de proximité à court et moyen termes ont aussi été encouragées, exécutées le plus souvent par les ONG sur financement des partenaires (PASA pour l'UE; PACR pour la Banque Mondiale; PASAM pour le Danemark, etc.). D'autres partenaires tels que l'Allemagne, l'USAID, la Belgique, l'Italie etc. interviennent aussi

¹⁹ Loi abrogeant la Loi du 9 février 1999 portant création du Fonds belge de survie et créant le Fonds belge pour la sécurité alimentaire, promulguée le 19 janvier 2010.

²⁰ Selon les données du système d'alerte précoce (SAP) sur la base de l'analyse des données sur 10 années.

dans la recherche de l'atteinte de la sécurité alimentaire à travers des ONG et la société civile.

5.3. ACQUIS EN MATIERE DE SECURITE ALIMENTAIRE

Diverses expériences passées ou en cours en matière de sécurité alimentaire ont inspiré l'élaboration de la phase II du PNSA. Elles ont permis d'atteindre des résultats considérables et de développer un certain nombre de bonnes pratiques dans divers domaines touchant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces domaines sont :

Renforcement des Capacités - Plusieurs projets et programmes ont développé des expériences réussies en la matière parmi lesquelles on peut citer : le *Programme de Compétitivité et Diversification Agricole (PCDA) (2006-2011)* ; le *Programme d'Appui au Secteur Agricole au Mali (PASAM) (2008-2012)* ; *Appui aux collectivités Décentralisées pour le Développement Participatif (ACODEP) (2004 2009)* ; le *Projet d'Appui aux Filières Agricoles du Mali (PAFA) (2008-2015)*. Ces projets ont contribué au renforcement des capacités à travers la mise en place des centres de démonstration, de diffusion et de prestation des services ; la formation professionnelle des jeunes ruraux et leurs organisations ; le renforcement des capacités techniques et en gestion axée sur les résultats, des OP et collectivités aux niveaux : communal, local et régional.

Investissements (infrastructures et équipements y compris le crédit) - Des contributions importantes ont été apportées par plusieurs programmes notamment: le *Programme Gouvernemental de 103 356 ha (2008-2012)* avec des réalisations d'aménagements hydro agricoles qui permettront une augmentation additionnelle de 171 000 tonnes de riz ; le *Programme Intégré de Développement de la Région de Kidal (2008-2014)* à travers la réalisation de 20 puits citernes, 60 puits pastoraux, 5 marchés à bétail, 20 ouvrages de franchissement, 5 aires d'abattage et 10 parcs de vaccination. Dans le domaine du crédit agricole, le *Programme de mise en valeur des plaines du Moyen BANI (1998-2008)*, a financé une ligne de crédit de 100 millions de FCFA, mis à la disposition des productrices et producteurs au niveau de la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA) dont 50 millions pour faciliter l'acquisition des intrants et équipements et 50 millions de crédit spécifiques aux femmes pour le développement des activités génératrices de revenus (AGR). Les acteurs ont été formés à la gestion du crédit.

Production et productivité (productions d'origine végétale, animale, halieutique et sylvicole) - Dans le domaine de production et de la compétitivité, des actions très importantes en matière de développement des filières de production (végétales, animales, halieutiques et sylvicoles) ont été réalisées par divers projets et programmes. Entre autres ils sont à citer : le *PCDA*, le *Programme des 10 000 ha*, *l'Office du Niger*, les *Offices Riz*, *projets d'aménagement des PIV* etc. qui ont développé des itinéraires techniques simples et performants (champs écoles, système de riziculture intensive : SRI ; utilisation de la technique de mini dose en semences améliorées et engrais appropriés, pratiques modernes d'élevage ou de pisciculture)

Nutrition - A travers les ONG et les projets financés par plusieurs partenaires au développement, nombreuses expériences existent dans le domaine de la nutrition et de l'éducation nutritionnelle. Il s'agit d'actions concernant (i) la prévention de la malnutrition et les paquets curatifs de récupération des mal nourris, (ii) l'allaitement et l'alimentation complémentaire (misola), (iii) le lavage des mains au savon, (iv) la prévention et la gestion de la diarrhée, etc.), (v) l'accès à l'eau potable, (vi) les cantines et les jardins scolaires. Ces interventions sont effectuées dans le contexte des Plans locaux de Développement Social, Economique et Culturel (PDSEC), qui sont les produits structurels du processus de décentralisation. Cet état de fait garantit le renforcement de capacités locales, l'appropriation et la durabilité des interventions proposées. Actuellement des campagnes sont organisées deux fois par an dans tout le pays pour supplémenter en vitamine A les enfants de 6 à 59 mois et les femmes en post-partum immédiat et de déparasiter les enfants de 1 à 5 ans. Parmi les projets et programmes qui s'exécutent sur le terrain, ils sont à citer le *Projet Sécurité alimentaire et nutrition financé par l'USAID dans les cercles de Goundam et de Bourem*, le *Programme Conjoint d'Amélioration de la Nutrition et de la Sécurité Alimentaire des enfants et des femmes allaitantes ou en âge de procréer dans 04 communes vulnérables du cercle de Bandiagara, région de Mopti* etc.

5.4. BONNES PRATIQUES AGRICOLES ET NUTRITIONNELLES

Les projets et programmes qui seront formulés dans le cadre du PNSA phase II, s'inspireront des expériences et bonnes pratiques agricoles et nutritionnelles ci-après, développées par les institutions, les structures d'appui-conseil et les ONG.

- ✓ Champs écoles des Agriculteurs (CEA) qui regroupent les producteurs/trices sur une base volontaire

(affinité, mêmes objectifs poursuivis) autour des activités d'apprentissage au niveau du champ.

- ✓ Stockage sous forme de grains afin d'alléger le travail des femmes. Vulgarisé dans les régions de Kayes, Koulikouro et Sikasso, demande une promotion et diffusion auprès des productrices et producteurs des autres régions tels que Mopti. Cela demande la sensibilisation, le renforcement des capacités des productrices et producteurs en gestion des stocks afin d'éviter le gaspillage des grains stockés, un appui au stockage villageois et un accompagnement pour améliorer l'accès au crédit pour les infrastructures de marché ;
- ✓ Construction des greniers traditionnels améliorés afin de permettre une durée de stockage plus longue des grains et d'augmenter la capacité de stockage de ces infrastructures traditionnelles. Cependant le coût de cette amélioration doit être en adéquation avec les moyens des producteurs.
- ✓ Silos métalliques testés par le PSSA qui pourront être vulgarisés et accompagnés par la formation des artisans locaux.
- ✓ Construction de cases améliorées (APROFA/PAVCOPA) de conservation de l'échalote en zone Office du Niger et au Plateau Dogon. Ces cases d'une capacité de 1 tonne à 5 tonnes, permettent de réduire le taux de perte de 30-40% à 10-20% au bout de 3 à 6 mois de conservation ;
- ✓ Construction de magasins CAE de conservation de la pomme de terre dans la région de Sikasso et dans le cercle Kati. Ils ont chacun une capacité de 35 tonnes et permettent de réduire le taux de perte de 30-40% à 15-20% au bout de 3 mois de conservation. Dans le cas, de la pomme de terre, ainsi que de l'échalote, les produits conservés sont vendus très chers au consommateur : l'échalote, après 6 mois de conservation, est vendu 5-6 fois plus cher et la pomme de terre, 3 fois plus chère après 3 mois de conservation.
- ✓ Culture du niébé (haricot). Le niébé est l'une des principales légumineuses en Afrique, et une des sources de protéine la moins chère et procurant des revenus à des milliers de familles pauvres. Au Mali, le niébé est cultivé dans toutes les zones agricoles du Mali, en saison et en contre saison. Toutes les parties de la plante ont une valeur nutritive et demeurent une source de protéines, de vitamines et d'éléments minéraux. Cette légumineuse contribue fortement à l'alimentation des populations en milieu rural comme en milieu urbain en raison de ses qualités organoleptiques. Les fanes de niébé ainsi que les gousses sèches vides sont d'excellentes sources d'aliment pour le bétail. Les fanes sont utilisées préférentiellement pour l'affouragement des animaux d'embouche et des animaux de trait. Dans le système de cultures associées, le niébé joue un important rôle comme source d'azote pour les cultures céréalières (telles que le maïs, le mil et le sorgho), notamment dans les zones caractérisées par une faible fertilité du sol.
- ✓ Technologie dite du triple ensachage. Le triple ensachage est une technique simple, efficace et sans pesticide pour la conservation durable du niébé. Il consiste en un système de 3 sacs. Les deux sacs intérieurs sont en polyéthylène, haute densité et peu perméable à l'air. Le sac PICS reproduit les conditions d'un stockage hermétique. Une fois fermé, avec la respiration des bruches, il se crée à l'intérieur du sac un milieu pauvre en oxygène et riche en gaz carbonique. Le métabolisme de l'insecte est ralenti et les dégâts arrêtés. Après 4 mois de stockage plus de 95% des bruches, larves et adultes, meurent. Les sacs PICS conviennent à la conservation des semences de niébé et peuvent être réutilisés trois années de suite.
- ✓ Technique de culture de bourgou. Les rendements obtenus sont de l'ordre de 10 à 20 tonnes de matière sèche par hectare. Le poids d'une botte varie entre 10 et 15 Kg suivant la qualité du bourgou et les zones de production. Le prix d'une botte de ce fourrage varie entre 50 et 250 FCFA selon les zones et les saisons. Ce sont des justifications qui encouragent la diffusion dans les zones de cultures appropriées.
- ✓ Approche fonds de roulement (fonds revolving). Le fonds de roulement est constitué par un apport en nature (engrais, semences, équipements post équipements etc.) ou en espèces pour accompagner la réalisation des activités. Il doit être reconstitué à la fin de la campagne agricole (pour les engrais, semences et les équipements post récoltes etc.) et en fin de cycle de crédit (petit crédit aux femmes) pour servir à l'acquisition des intrants et/ou au renouvellement des équipements post récoltes (sous forme de dotation aux amortissements) par les bénéficiaires eux mêmes à travers leurs comités de gestion, et à l'élargissement des bénéficiaires du petit crédit aux femmes. Il n'est pas un don, mais un prêt remboursable dont la gestion est confiée aux bénéficiaires eux-mêmes regroupés, à cet effet, en comités de gestion. Les comités de gestion sont constitués par activité et formés à la gestion et à la maîtrise des activités concernées.

VI. PERSPECTIVES D'INVESTISSEMENT 2011 – 2015 DANS QUELQUES SECTEURS CLÉS LIÉS À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire est une de priorités du Gouvernement du Mali. Dans ce cadre, plusieurs projets et programmes touchant les secteurs liés à la sécurité alimentaires sont en cours et d'autres sont envisagés. Parmi ceux-ci, on peut citer quelques uns en exécution ou en cours d'élaboration et négociation et qui contribuent à la réalisation des objectifs d'un ou de plusieurs axes stratégiques du PNSA (phase II). La situation de ces projets et programmes, par secteur et par domaine d'articulation, est présentée en **Annexe N° 6**. Ci-dessous une synthèse par secteur.

Secteur du Développement Rural

Avec l'appui de ses partenaires au développement, le Gouvernement du Mali a mis l'accent sur la sécurité alimentaire et le développement rural à travers un vaste programme d'aménagements hydro agricoles, ainsi que qu'à travers des investissements dans le secteur de l'élevage ayant d'énormes potentialités en termes de zones d'élevage, d'espèces adaptées, de pâturages abondants et un effectif du cheptel très important.

Dans ce secteur les projets et programmes sont structurés autour des domaines et des composantes qui constituent l'articulation du PNISA, à savoir : investissements, renforcement des capacités, production et compétitivité, formation et recherche, sécurité alimentaire. Les investissements comprennent : les aménagements hydro agricoles, les infrastructures socio-économiques et équipements et les aspects environnementaux.

La situation générale des projets et programmes en millions de FCFA au 31 décembre 2010 est présenté dans les tableaux ci-dessous (source CPS/SDR : revue des P/P du secteur de Développement rural 2011)

⇒ Ministère de l'Agriculture

Le portefeuille du Ministère de l'Agriculture regroupe 63 projets et programmes dont 55 en exécution et 8 en préparation pour un financement acquis de 512,533 milliards de FCFA. Le taux de décaissement est de 40,28% soit 206,429 milliards de FCFA (5 projets étaient en préparation). Le montant restant à mobiliser est de 306,104 milliards FCFA.

Tableau 8 : Synthèse générale des projets du Ministère de l'Agriculture

M A	Nombre	Financement Acquis cumulés au 31/12/2010			Décaissements cumulés au 31/12/2010			Taux cumulés au 31/12/2010		
		Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total
Projet en exécution	55	71 426	355 402	426 828	46 054	160 375	206 429	64,48%	45,12%	48,36%
Projet en préparation	8	12 750	72 955	85 705	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Total M A	63	84 176	428 357	512 533	46 054	160 375	206 429	54,71%	37,44%	40,28%

⇒ Ministère de l'Elevage et Pêche

Le portefeuille du Ministère de l'Elevage et de la Pêche regroupe 39 projets et programmes, dont 33 en exécution et 5 en préparation pour un financement acquis de 108, 956 milliards de FCFA. Le taux de décaissement de 45,36% soit 49, 420 milliards de FCFA parmi lesquels 5 projets sont en préparation. Le montant restant à mobiliser est de 59,536 milliards FCFA

Tableau 9 : Synthèse des projets du Ministère de l'Élevage et Pêche

		Financement Acquis cumulés 31/12/2010			Décaissements cumulés 31/12/2010			Taux cumulés 31/12/2010		
	Nbre	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total	Intérieur	Extérieur	Total
Projet en exécution	33	31 257	70 232	101 489	25 996	23 424	49 420	83,17%	33,35%	48,69%
Projet en préparation	6	1 704	5 763	7 467	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Total MEP	39	32 961	75 995	108 956	25 996	23 424	49 420	78,87%	30,82%	45,36%

⇒ Commissariat à la Sécurité Alimentaire

Le portefeuille du Commissariat à la Sécurité Alimentaire regroupe 9 projets et programmes, tous en exécution dont 5 projets et programmes sont inscrits au Répertoire National des Projets (RNP) et 4 attendent d'être inscrits. Pour un financement acquis de 39,843 milliards de FCFA, le taux de décaissement de 34,26% soit 49, 420 milliards de FCFA. Le montant restant à mobiliser est de 26,192 milliards FCFA.

Tableau 10 : Synthèse générale des projets du Commissariat à la Sécurité Alimentaire

		Financement Acquis cumulés 31/12/2010			Décaissements cumulés 31/12/2010			Taux cumulés 31/12/2010		
Commissariat à la sécurité alimentaire	Nombre	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total	Int.	Ext.	Total
Projet en exécution	9	6 337	33 506	39 843	2 742	10 909	13 651	43,27%	32,56%	34,26%
Projet en préparation		0	0	0		0	0			
Total CSA	9	6 337	33 506	39 843	2 742	10 909	13 651	43,27%	32,56%	34,26%

⇒ Ministère chargé du Développement Intégré de la Zone Office du Niger (MIDIZON)

Le portefeuille de MDIZON regroupe 13 projets et programmes dont 12 en exécution et 1 en préparation, pour un financement acquis de 124, 128 milliards de FCFA. Le taux de décaissement est de 22,04% soit 27, 355 milliards de FCFA parmi lesquels 1 projet est en préparation. Le montant restant à mobiliser est de 96,773 milliards FCFA.

Tableau 11 : Synthèse des projets du Ministère chargé du Développement Intégré de la Zone Office du Niger

		Financement Acquis cumulés 31/12/2010			Décaissements cumulés 31/12/2010			Taux cumulés 31/12/2010		
MEDIZON	Nombre	Int.	Ext.	Total	Int	Ext	Total	Int.	Ext.	Total
Projet en exécution	12	33 290	77 246	110 536	12 470	14 885	27 355	37,46%	19,27%	24,75%
Projet en préparation	1	1 333	12 259	13 592	0	0	0	0,00%	0,00%	0,00%
Total MDIZON	13	34 623	89 505	124 128	12 470	14 885	27 355	36,02%	16,63%	22,04%

Secteur Environnement :

Plusieurs projets et programmes sont mis en œuvre ou prévus dans ce domaine, à savoir :

- *Projets en gestion communautaire* : le projet APIVIG de GAO ; le projet Mli AIP de Mopti Bandiagara et Djenné ; le projet lutte contre l'ensablement à Tombouctou (PLCE)...
- *Projets de gestion des ressources naturelles* : Amélioration et gestion de la Diversité Biologique dans la réserve de Faune du Bafing Makana : coût : 1,093 milliards FCFA ; Aménagement et Gestion de la Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé : coût : 889 millions FCFA ; Aménagement et mise en œuvre de plan de gestion des sites RAMSAR du Mali : 540 millions de FCFA ; aménagement et Gestion de la

biodiversité des écosystèmes pré-désertiques de l'Adrar Tamasna : coût : 981 millions FCFA ;

- *Projets de maîtrise en eau* : Gestion durable des ressources du bassin du fleuve Niger : 730 millions FCFA ; lutte contre l'ensablement du fleuve Niger : coût : 3,659 milliards FCFA ; Eau potable en zone pastorale : coût : 4,293 milliards FCFA

En ce qui concerne les coûts des programmes de Gestion des Ressources Naturelles (millions de F CFA) sont indiqués ci-dessous.

Tableau 12 : Programmes de Gestion des Ressources Naturelles (millions de F CFA)

<i>Sous programmes</i>	<i>Coût 2009-2011</i>	<i>Coût 2012 – 2015</i>	<i>Total</i>	<i>Mobilisé</i>	<i>GAP</i>
1, Politique nationale forestière	22 972,12	8 480,74	34 452,12	19 922,12	14 530,00
2, Politique nationale des zones humides	7 112,79	7 713,83	16 178,44	5 116,00	11 062,44
3, Stratégie nationale de la diversité biologique	345,00	820,00	1 165,00	60,00	1 105,00
4, Stratégie nationale de gestion des aires protégées	7 250,00	16 500	23 745,45	3 750,00	19 995,45
5, Stratégie nationale de développement des zones arides	10 294,00	27 860,90	38 154,90	6 994,00	31 160,90
6, Stratégie nationale des changements climatiques	11 470,00	2 130,00	13 600,00	6 200,00	7 400,00
TOTAL Programme	59 117,00	68 228,95	127 345,95	42 142,12	85 203,83

Secteur de l'Hydraulique

Les projets saillants dans le domaine de l'hydraulique sont indiqués ci-dessous:

- Projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement de 18 communes de la région de Mopti (AEPA) Mopti ;
- Projet Hydraulique villageoise et pastorale Mopti-Tombouctou (MMEE) ;
- Projet de construction de Barrages filtrants (MATCL) ;
- Projet Hydraulique villageoise et pastorale phase III (MMEE).

VII. ENJEUX/DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE PNSA - PHASE II

5.1 Enjeux et défis majeurs

Sur le plan politique : l'enjeu majeur est celui du renforcement de la volonté politique de poursuivre la reconnaissance du PNSA II, à la fois, comme un programme cadre de référence en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle et un référentiel d'orientation stratégique et de coordination des interventions. Dans cette optique, comment établir des synergies d'action entre le PNSA et le CSCRPIII, d'une part, et entre le PNSA, la Politique de Développement Agricole (PDA) et le Cadre d'Accélération de la cible n°2 de l'OMD 1, d'autre part ?

Sur le plan économique : Les enjeux et défis sont :

- Comment poursuivre et surtout stimuler l'Agriculture (élevage, agriculture, forêts, pêche, etc.) comme le moteur de la croissance économique, de la lutte pour assurer la sécurité alimentaire et garantir la souveraineté alimentaire, dans le respect de l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à l'horizon 2015 ?

- Comment créer les conditions d'une meilleure valorisation du potentiel agro-sylvo-pastoral, base du développement rural, de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des ressources naturelles ?
- Comment désenclaver les nombreuses zones de production du pays facilitant le transfert des produits vers les centres urbains en vue de diminuer les coûts de transport (connexion de l'offre et de la demande) ?
- Comment prévenir et atténuer les effets et impacts de phénomènes comme les changements climatiques, la flambée périodique des prix des denrées alimentaires à l'instar de celle vécue en 2008, et la crise économique et financière en 2009, dont les conséquences sur l'économie mondiale se font encore sentir, aggravant l'incertitude sur les aides éventuelles provenant des pays donateurs ?
- Comment nourrir une population en forte croissance et de plus en plus urbaine à forte demande en matière de céréales tels que le riz et des produits agricoles transformés ?
- Comment accroître de façon rapide les revenus des populations rurales, singulièrement ceux des couches les plus vulnérables du pays, à travers notamment des investissements accrus et la mise en place d'un fonds national d'appui à l'agriculture ?

Sur le plan social : L'enjeu est comment assurer un meilleur accès des populations rurales et urbaines, en particulier les couches les plus vulnérables (femmes, jeunes, enfants, handicapés sociaux, etc.) à une alimentation saine et à une nourriture suffisante et de qualité ?

Sur les plans juridique et institutionnel : Les enjeux et défis sont entre autres :

- Comment faire évoluer clairement l'ancrage institutionnel actuel du PNSA et les textes y afférents, notamment le passage d'un statut de "programme rattaché" à celui d'un programme-cadre fédérateur pour toutes les interventions et acteurs de la sécurité alimentaire ?
- Comment rénover un cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire structurelle axé sur le PNSA et celui de la sécurité alimentaire conjoncturelle articulée autour du PRMC ?
- Comment faire évoluer de façon claire les rapports entre les différents acteurs parties prenantes et concernées à jouer leurs rôles et responsabilités (Etat, CT, Populations, OSC-ONG, Opérateurs privés, PTF), en particulier, disposer de CT véritables chevilles ouvrières de la sécurité alimentaire et du développement local sur leur territoire ?
- Comment établir un dispositif participatif de consultation et de concertation, efficace et efficient de suivi évaluation, visant à améliorer les mécanismes de pilotage, de coordination et de mobilisation de l'ensemble des acteurs du CSA avec renforcement des capacités ?

5.2 Principales perspectives

Pour répondre à ces enjeux et défis, le PNSA II doit apporter des réponses en matière de :

- renforcer les contributions des différents secteurs à la sécurité alimentaire ;
- traduire la volonté politique du Gouvernement en orientations stratégiques et actions prioritaires clairement définies, notamment les investissements productifs ;
- répondre aux différentes préoccupations du Gouvernement en offrant un cadre cohérent de référence pour toutes les interventions à court, moyen et long termes pour l'ensemble des acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pour y parvenir le PNSA II :

- devra s'articuler et s'insérer dans les différents processus de planification de programmes et projets en cours comme l'élaboration de la PDA et du PNISA dans le cadre du passage à l'approche sectorielle, du Plan National d'Investissement Prioritaire du Secteur Agricole (PNIP-SA), du Programme National d'Irrigation de Proximité (PNIP), de l'Initiative 166 communes les plus vulnérables du Mali et, enfin, du Cadre d'Accélération de l'Atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (Millennium Development Goals Accélération Framework : MAF) ;
- s'intégrer dans la formulation du CSCRPIII (2012-2017), cadre fédérateur des politiques sectorielles et des stratégies régionales et locales de soutien à la croissance accélérée et durable, d'amélioration des conditions de vie et de réduction des inégalités et des disparités, au niveau rural comme urbain, entre les hommes et les femmes, dans le respect des droits humains et des principes de bonne gouvernance et de

gestion axée sur les résultats» ;

- mettre en place, contrairement au PNSA I, un système de suivi et d'évaluation permettant, notamment de :
 - mesurer la progression des activités et la performance des projets et programmes de sécurité alimentaire dans l'atteinte des résultats du PNSA ;
 - prendre la mesure de l'évolution d'indicateurs spécifiques à chaque objectif et des résultats visés ;
 - mettre à la disposition des décideurs, des partenaires et bénéficiaires des informations pour assurer une évaluation de la performance ;
 - établir les mécanismes de mobilisation des ressources et moyens ;
 - renforcer les capacités des acteurs.

Deuxième Partie

PHASE II DU PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE – (2011-2015)

I. JUSTIFICATION

Malgré les efforts déployée en matière de développement rural, de gestion durable des ressources naturelles, ainsi que d'amélioration du cadre de vie des populations, y compris l'état nutritionnel, le Mali continue d'être confronté aux crises alimentaires et à une situation d'insécurité alimentaire chronique au niveau de nombreuses communes, et en particulier des 166 communes considérées comme étant les plus vulnérables. L'insécurité alimentaire est étroitement liée à la pauvreté, qui touche 43,6% de la population (revue 2010 du CSRP 2007-2011 - juin 2011) est essentiellement en milieu rural (51%).

Par ailleurs, la maîtrise des aspects structurels liés à la sécurité alimentaire malgré les acquis se heurte encore à des difficultés. Le Mali a subi comme d'autres pays en développement les effets néfastes de la flambée des prix des denrées alimentaires survenus en 2008 obligeant les Autorités à prendre des mesures d'exception comme les exonérations des taxes sur certaines denrées de première nécessité comme le riz, l'huile, le lait et le sucre, et de subventionner d'autres comme la viande.

Dans un pays déjà fragilisé par le contexte sahélien, les crises alimentaires ont fortement affecté les populations à faibles revenus et ont contribué à augmenter le nombre de ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition tant en milieu rural qu'urbain où la situation se manifeste de plus en plus comme une conséquence de l'exode rurale. Les groupes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire sont les femmes, surtout celles chef de famille, les enfants, les petits producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, les jeunes et les chômeurs, les personnes handicapées ou malades, les personnes âgées.

Un des défis majeurs que doit relever le Mali est celui de sa croissance démographique, la nécessité de nourrir les populations induisant l'extension et/ou l'intensification de l'exploitation des terres avec les risques de dégradation et de pollution qui s'ensuivent.

Pour impulser l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Gouvernement a pris d'importantes mesures, comme l'adoption dès 2002 de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA), la création en 2004 du Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) rattaché à la Présidence et l'adoption en 2005 du Programme national de sécurité alimentaire (PNSA, 2005-2015), visant à répondre de manière durable aux problèmes structurels d'insécurité alimentaire.

L'exercice de revue des programmes et projets concourant à la sécurité alimentaire réalisé par le CSA en 2008 dans la perspective de la Table Ronde des Bailleurs de Fonds du CSRP a mis en exergue la difficulté que ce dernier rencontrait à renseigner d'une manière générale sur la situation par projet, leur taux de couverture et leur impact sur la sécurité alimentaire au niveau des ménages des communes prioritaires, et sur les actions en cours visant les aspects structurels de la sécurité alimentaire.

C'est dans ce contexte, et tenant compte du fait que la première phase du PNSA arrivait à son terme, que le CSA a demandé en 2010 à la FAO de l'appuyer dans une revue en profondeur non seulement du contenu du PNSA, mais aussi du cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire et des mécanismes de Suivi/Evaluation (S&E).

Des concertations régionales ont été conduites dans chacune des 8 régions et le District de Bamako permettant de faire ressortir des constats et des recommandations qui ont guidé la revue et l'actualisation du PNSA. En particulier il a été recommandé de:

- Assurer une large diffusion de la SNSA et du PNSA et les conditions de son appropriation.
- Déconcentrer le CSA dans les régions, cercles et communes pour renforcer son rôle d'orientation, animation, coordination et suivi des interventions visant la sécurité alimentaire structurelle.
- Procéder à une relecture du Décret 07-231 et mieux valoriser les structures mises en place par le Décret présidentiel 08-095 du 21 février 2008 visant à harmoniser les cadres d'orientation, de coordination et de suivi (CROCSAD (région), CLOCSAD (cercle) et CCOCSAD (commune)), dans le cadre de la

décentralisation.

- Renforcer le contenu technique du PNSA, notamment par la prise en compte de la problématique du foncier, l'accès à l'eau potable, le développement des aspects post-récolte, la valorisation des produits forestiers entrant dans l'alimentation, le développement du maraîchage en milieu urbain et rural, etc.
- Définir clairement les rôles et responsabilités des intervenants et renforcer les capacités des acteurs pour une meilleure prise en charge de la sécurité alimentaire.
- Mettre en place un dispositif de communication, d'échange et de diffusion des informations sur la sécurité alimentaire et un dispositif de S&E performant et consensuel.

Le processus de revue du PNSA s'est inscrit dans le cadre des exercices en cours, tels que la Décentralisation, le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR), le passage à l'approche sectorielle pour le secteur du Développement rural/PNISA. Il a aussi permis de fixer un certain nombre de résultats attendus et des principes directeurs.

La revue à mi-parcours du PNSA a permis de :

- ✚ Réaliser un bilan estimatif de la première phase mettant en avant les résultats atteints, ainsi que les contraintes et obstacles rencontrés, et les leçons à tirer de la première phase, afin d'alimenter la phase suivante.
- ✚ Actualiser le PNSA et élaborer la deuxième phase (2011-2015) de manière consensuelle, validée par toutes les parties prenantes nationales et internationales (CSA, Ministères techniques, Institutions Nationales et décentralisées, Société Civile, Partenaires Techniques et Financiers),
- ✚ Valider des propositions de renforcement du cadre institutionnel et organisationnel et définir les moyens adéquats pour son opérationnalisation.
- ✚ Renforcer le système de Suivi et évaluation et valider des indicateurs d'impact et des méthodes de collecte et d'analyse de l'information.

Le caractère multidimensionnel de la sécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité, utilisation, stabilité des approvisionnements) a orienté la définition des axes stratégiques, des résultats et des grands groupes d'activités pour répondre aux priorités définies aux niveaux national, régional et local. A ce titre le PNSA deuxième phase se positionne comme le cadre unique de référence de toutes les interventions visant la sécurité alimentaire au Mali.

II. PRINCIPES DIRECTEURS

Les principes directeurs qui ont guidé l'élaboration du PNSA Phase II et sa mise en œuvre sont basés sur les principes d'une approche participative et itérative, et portent sur :

- la prise en compte du **caractère transversal, intersectoriel et multi-acteurs** de la sécurité alimentaire ;
- la prise en compte du **caractère multidimensionnel ou piliers de la sécurité alimentaire**, à savoir: (i) la disponibilité dans un contexte de souveraineté nationale, (ii) l'accessibilité pour tous, en tout lieu et à tout moment en veillant à atteindre les groupes les plus vulnérables, (iii) l'utilisation et les aspects nutritionnels incluant les équilibres nutritionnels, la qualité sanitaire/innocuité des aliments, éducation nutritionnelle, accès à l'eau potable, etc., (iv) la stabilité des trois autres dimensions, et notamment des approvisionnements incluant une dimension politique d'arbitrage et de prévention et de gestion des crises alimentaires.
- l'application de l'approche participative par **l'implication de toutes les parties prenantes** (y compris les groupes vulnérables et les femmes, les jeunes et les handicapés etc.) aux différents niveaux, à toutes les étapes du processus de revue et de formulation/validation en vue de mettre en place les conditions d'une pleine appropriation. Elle devra veiller à mettre en place des mécanismes et instances de dialogue, de concertation et de participation.
- la **recherche de synergies et de partenariats** autour du processus et la prise en compte des initiatives en cours dans les secteurs impliqués dans la réalisation de la sécurité alimentaire en vue d'augmenter l'impact des programmes et projets de développement sur la sécurité alimentaire et la prise en compte des groupes et zones les plus vulnérables.

- **l'intégration du Droit à l'Alimentation** reconnu dans plusieurs instruments internationaux du Droit international, dont le *Pacte International Relatif aux Droits Sociaux, Politiques et Economiques des Peuples*. La promotion du droit à une alimentation adéquate et l'application de l'approche des DdH à la nutrition contribuent à lutter contre les causes immédiates et profondes de la malnutrition. Ce principe s'applique sans aucune discrimination à toute personne prise individuellement ou dans le cadre d'un ménage.
- la **capitalisation et la valorisation des acquis, expériences et bonnes pratiques** sur lesquels le PNSA pourra s'appuyer en vue de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre d'activités contribuant à la sécurité alimentaire. Plusieurs bonnes pratiques (Voir aussi Partie I. Chapitre V.) ont été développées avec succès au Mali ou dans les pays de la sous-région dans les différents domaines touchant à la sécurité alimentaire. Elles doivent guider la définition et la mise en œuvre des actions liées à l'amélioration de la production, de la transformation, du stockage et de la commercialisation, à la nutrition, à la mise en place de mécanismes locaux de gestion, etc.
- la **volonté de toucher les groupes et zones vulnérables**. Dans ce cadre un accent particulier sera accordé aux 166 Communes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire dans la mise en œuvre des interventions. Dans le cadre de l'exercice de planification, l'accent sera mis sur la commune comme unité de référence du développement local en se basant sur la démarche village ou groupes de villages. Elle sera considérée à la fois comme espace géographique privilégiée, et comme entité décentralisée de prise de décisions.

III. OBJECTIFS DU PNSA – Phase II

3.1. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global retenu pour le PNSA Phase II est de «*Vaincre la faim et assurer la sécurité alimentaire au niveau national et particulièrement dans les zones les plus vulnérables et à l'échelon des ménages à l'horizon 2015 dans une perspective durable sur les plans économique et environnemental et dans le respect du genre et de la justice sociale*». Cet objectif ne diffère pas fondamentalement de celui qui avait été retenu pour la première phase du PNSA. Les différents acteurs nationaux impliqués dans la revue et l'élaboration de la deuxième phase l'ont unanimement reconduit.

3.2. OBJECTIF SPECIFIQUES

Les objectifs spécifiques de la phase II du PNSA ont été alignés sur les piliers de la sécurité alimentaire et les axes stratégiques d'intervention en cohérence avec la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA). Les objectifs spécifiques retenus au nombre de cinq sont les suivants :

6. Gérer les ressources naturelles et assurer la maîtrise de l'eau de manière durable dans les zones à risque d'insécurité alimentaire, les zones à haut potentiel non valorisé, et assurer leur accès aux groupes vulnérables.
7. Intensifier et diversifier les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques des petits producteurs et groupes vulnérables.
8. Diversifier et sécuriser les sources de revenus, renforcer l'accès à l'alimentation et aux services de base et améliorer durablement les conditions d'accès physique et économique aux marchés pour les groupes les plus vulnérables
9. Améliorer l'accès des populations vulnérables à une alimentation saine et équilibrée
10. Renforcer les institutions à tous les niveaux pour une meilleure gestion de l'insécurité alimentaire assurant la prise en compte des besoins des groupes vulnérables.

IV. AXES STRATEGIQUES PRIORITAIRES, RESULTATS ATTENDUS ET ACTIVITES

Pour atteindre les objectifs et les résultats, les projets et programmes d'opérationnalisation du PNSA phase II

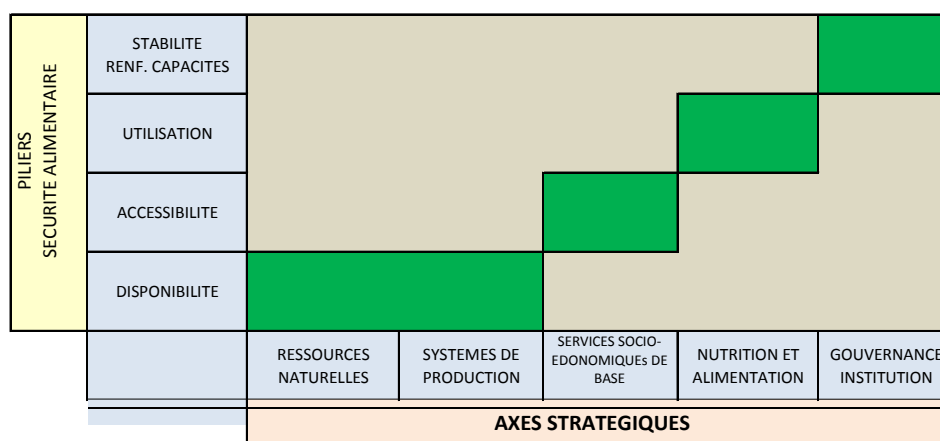
devront concurremment agir sur cinq axes stratégiques :

6. RESSOURCES NATURELLES ET EAU
7. SYSTEMES DE PRODUCTION
8. SERVICES SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE
9. NUTRITION ET ALIMENTATION
10. GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

. **La ventilation des groupes d'activités du PNSA –Phase II (2011-2015) selon les axes stratégiques, les objectifs et résultats figure en annexe n°12.**

Ces cinq axes contribuent de manière complémentaire aux piliers de la sécurité alimentaire comme le montre le schéma ci-dessous

Schéma 1 : Axes stratégiques du PNSA et piliers de la sécurité alimentaire.



Pour assurer la **disponibilité**, le PNSA va agir sur deux axes stratégiques : (i) Les ressources naturelles et, (ii) les systèmes de production. A ce niveau, les objectifs spécifiques visés sont de « *Gérer les ressources naturelles et assurer la maîtrise de l'eau de manière durable dans les zones à risque d'insécurité alimentaire, les zones à haut potentiel non valorisé, et assurer leur accès aux groupes vulnérables* » et d'« *Intensifier et diversifier les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques des petits producteurs et groupes vulnérables* » Les projets et programmes du PNSA devront atteindre pour ce faire, les **résultats** suivants :

- **Axe 1 - RESSOURCES NATURELLES :**
 - o Les sols et les Ressources Naturelles sont restaurés, conservés durablement et accessibles aux groupes vulnérables.
 - o La biodiversité est conservée, valorisée durablement et, elle assure des revenus aux groupes ou populations des zones vulnérables.
 - o Des aménagements hydrauliques pastoraux sont créés et gérés de manière durable et, sont accessibles aux groupes vulnérables.
 - Des aménagements hydro-agricoles de proximité sont créés et gérés de manière durable et, sont accessibles aux petits producteurs.
- **Axe 2 - SYSTEMES DE PRODUCTION :**
 - Les productions végétales sont intensifiées et diversifiées durablement.
 - Les productions animales sont intensifiées et diversifiées durablement.
 - La pêche artisanale et la pisciculture sont améliorées durablement.

Pour assurer l'**accessibilité** aux denrées alimentaires les projets et programmes du PNSA vont interagir sur l'axe stratégique SERVICES SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE qui vise à « *Diversifier et sécuriser les sources de revenus, renforcer l'accès à l'alimentation et aux services de base et améliorer durablement les conditions d'accès physique* »

et économique aux marchés pour les groupes les plus vulnérables ». Les projets et programmes devront atteindre les **résultats** suivants :

- Les conditions de stockage, de transformation et de commercialisation des produits végétaux et animaux sont améliorées de manière durable.
- Les sources de revenus des groupes vulnérables sont diversifiées en milieu rural et urbain.
- L'accès des groupes vulnérables aux produits et services financiers adéquats en milieu rural et urbain est amélioré.
- Les revenus des groupes vulnérables ruraux et urbains sont mieux sécurisés.
- L'accès physique des producteurs des zones vulnérables aux marchés est amélioré durablement.

Pour assurer une meilleure **utilisation** des denrées alimentaires par les populations les plus vulnérables, l'objectif spécifique est d'« *Améliorer l'accès des populations vulnérables à une alimentation saine et équilibrée* » à travers l'axe ALIMENTATION ET NUTRITION. Les projets et programmes du PNSA devront atteindre les **résultats** suivants :

- La connaissance des aspects liés à la nutrition par les groupes vulnérables est renforcée.
- L'accès des groupes vulnérables ruraux et urbains à l'eau potable est amélioré de manière durable.
- Les conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments sont améliorées.

Pour assurer la **stabilité** de la sécurité alimentaire des ménages vulnérables, l'objectif spécifique est de « *Renforcer les institutions à tous les niveaux pour une meilleure gestion de l'insécurité alimentaire assurant la prise en compte des besoins des groupes vulnérables* ». Les projets et programmes du PNSA à travers l'axe stratégique GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL, vont assurer l'atteinte des **résultats** suivants :

- Les capacités des parties prenantes pour la planification et la mise en œuvre du PNSA sont renforcées aux différents niveaux.
- La gouvernance de la sécurité alimentaire est renforcée et le droit à l'alimentation est pris en compte.
- Les capacités de réponse aux crises alimentaires à travers le mécanisme du PRMC sont améliorées.
- La recherche - action pour la sécurité alimentaire est développée aux différents niveaux.
- Les mécanismes de communication et de circulation de l'information autour du PNSA sont instaurés.

Le cadre logique et le cadre de mesure des résultats sont respectivement en **annexes 1 et 2** du document.

Chacun des axes a été décliné en grands groupes d'activités, répondant aux diverses contraintes identifiées et précisant les résultats attendus.

Les détails des groupes d'activités par axe stratégique sont développés ci-après et résumés dans le tableau synoptique en annexe (**annexe 3**) qui explicite le processus de définition des activités proposées²¹ en vue de lever les contraintes identifiées durant l'exercice d'actualisation du PNSA. Cet exercice a permis également d'estimer les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du PNSA

4.1. AXE STRATEGIQUE 1 – RESSOURCES NATURELLES ET EAU

Objectif spécifique 1 - Gérer les ressources naturelles et assurer la maîtrise de l'eau de manière durable dans les zones à risque d'insécurité alimentaire, les zones à haut potentiel non valorisé, et assurer leur accès aux groupes vulnérables

RESULTAT ATTENDU 1.1. « LES SOLS ET LES RESSOURCES NATURELLES SONT RESTAURES, CONSERVES DURABLEMENT ET ACCESSIBLES AUX GROUPES VULNERABLES »

4.1.1. Défense, restauration des sols, conservation des eaux et sols (DRS)/(CES)

La dégradation des sols, caractérisée par la baisse de fertilité et conséquemment de celle des rendements des cultures, est devenue une contrainte majeure dans tous les écosystèmes plus particulièrement dans les zones à

²¹ Dans le document, les activités détaillées sont présentées et regroupées en fonction des composantes du PNISA.

écosystèmes fragiles. Les eaux de ruissellement contribuent non seulement à accentuer la dégradation des sols et des berges non aménagées, mais elles sont aussi des ressources non valorisées. Cette situation constitue une grande préoccupation aussi bien des producteurs que des Autorités nationales, régionales et locales. Pour enrayer ce phénomène qui persiste et devient de plus en plus inquiétant, il est envisagé d'appuyer les producteurs en matière de lutte antiérosive et de restauration des terres dégradées à travers des investissements et des activités de renforcement de capacités.

Contraintes ciblées : (i) Dégradation de la fertilité des sols, (ii) Faible connaissance par les populations des techniques de restauration de la fertilité des sols ; (iii) Insuffisance d'équipement et de matériels ; iv) Accroissement de l'érosion.

Activités proposées :

- Investissements : (i) Mise en place de 1 500 Km de cordons pierreux dans les zones dégradées ; (ii) Confection de zaï au niveau des champs de céréaliculture dans les zones dégradées ; (iii) Confection de 105 km de diguettes sur 400 ha aménagés ; (iv) Stabilisation de bassins versants par la construction de 1 500 km de bandes d'arrêt au niveau des zones dégradées ; (v) Semis direct, résemis/regarnissage des espèces fertilisantes dans les zones dégradées ; (vi) Fixation de 1 000 ha de dunes ; (vii) Protection de 20 km de berges.
- Renforcement des capacités : Organisation de 16 sessions de démonstration sur les techniques de défrichage

Zones d'intervention : Le Nord du Delta central du fleuve Niger (région de Mopti et Gourma de Niafounké), les zones lacustres de Mopti, Tombouctou et Gao (zone agricole du cercle de Bourem, Menaka et nord-est du cercle de Ansongo), le Plateau Dogon (région de Mopti) et le Nord des régions de Kayes, Koulikoro et Ségou (Nampala et Monimpebougou), la zone pastorale de la région de Kidal, les bassins versants situés dans la zone comprise entre le cercle SAN et le cercle de MOPTI

Cibles/bénéficiaires : Les producteurs/trices, les organisations professionnelles, les communautés locales et les exploitants. Les bénéficiaires sont les petits producteurs vulnérables (agriculteurs et éleveurs) avec un accès difficile à la terre et exploitant les terres marginales, les *bancotiers* (artisans fabricants de briques en banco), les femmes et les jeunes.

Acteurs impliqués : Les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et leurs services techniques déconcentrés, les Elus, les Collectivités territoriales, les Autorités Coutumières, la Société Civile, les ONG, les Organisations Paysannes (OP), les Organisations Communautaires de Base (OCB), les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.1.2. Gestion intégrée des ressources en eau

Les ressources en eau constituent un élément essentiel de la sécurité alimentaire. Cependant, elles se caractérisent par une fluctuation constante des écoulements et aquifères à cause de la variabilité pluviométrique dans le temps et l'espace, des changements climatiques et des vents, couplés aux actions anthropiques (pratiques culturelles, occupations anarchiques des bassins versants, voire des lits des cours d'eau). En vue de minimiser ces effets néfastes, les autorités ont pris une série de dispositions législatives et réglementaires dont notamment le code de l'eau, la politique nationale de l'eau pour mieux gérer les ressources disponibles.

Contraintes ciblées : (i) Occupation anarchique des berges des cours d'eau ; (ii) Insuffisance de concertation entre les usagers ; (iii) Incivisme de certains usagers (pêcheurs, teinturières, artisans, etc.)

Activités proposées

- Renforcement des capacités : (i) Sensibilisation de 80 % des populations riveraines ; (ii) Diffusion des textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des ressources en eaux ; (iii) ; Création/Redynamisation de 30 cadres de concertation dans les sous bassins.
- Formation/Recherche : Formation des acteurs (70 % des riverains) en GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau)

Zones d'intervention : Les franges fluviales des zones du Delta du fleuve Niger (de Bamako à Gao), la zones des oueds de Kidal et Tombouctou, les franges fluviales du fleuve Sénégal (Région de Kayes) et du Bani (Régions de Ségou et Mopti).

Cibles/bénéficiaires: Les populations rurales riveraines des zones ciblées et les usagers, les petits producteurs/trices (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) avec un accès difficile aux facteurs de production, les femmes et les jeunes, les organisations professionnelles, les communautés locales et les exploitants,

Acteurs impliqués : Les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et leurs services techniques déconcentrés, les Elus, les Collectivités territoriales, les Autorités Coutumières, la Société Civile, les ONG, les Organisations Paysannes (OP), les Organisations Communautaires de Base (OCB), les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.1.3. Mise en défens des ressources forestières

L'exploitation des ressources forestières est source de revenus pour une grande frange de la population. Cependant, la durabilité de ces ressources constitue une problématique marquée par l'influence des facteurs socioéconomiques (exploitation abusive des bois de feu, bois de service, bois d'œuvre, défrichement anarchique, nomadisme agricole, feux de brousse, mutilations...) des facteurs climatiques (déficit pluviométrique, sécheresse, inondations...). Pour atténuer les effets climatiques et anthropiques sur les formations forestières, il est nécessaire de mettre en défens une partie de ces ressources en vue de les préserver durablement.

Contraintes ciblées : (i) Dégradation accélérée des ressources naturelles ; (ii) Feux de brousse non contrôlés récurrents ; (iii) Pâturage aérien et techniques de coupe des arbres inappropriés (mutilations) ; (iv) Insuffisance de formation des membres des OP (Organisations Paysannes)

Activités proposées

- Investissements : Régénération naturelle assistée (RNA) sur 1 000 ha par an
- Renforcement des capacités : (i) Sensibilisation à travers des actions d'animation d'environ 4 millions d'usagers et exploitants forestiers à la gestion durable de la forêt ; (ii) Organisation de 20 sessions de formation de 300 exploitants forestiers des communes concernées par la gestion des ressources naturelles sur les techniques de coupe des essences forestières ; (iii) Animation et information d'environ 4 millions d'usagers des communes concernées sur les textes de gestion des ressources naturelles

Zones d'intervention : Forêts classées dans les régions de Kayes, Sikasso, Mopti, Tombouctou, Gao, Ségou.

Cibles/bénéficiaires : Les populations rurales riveraines des forêts classées et des réserves, les petits producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs), les apiculteurs, les petits exploitants forestiers, les tradithérapeutes, les femmes et les jeunes sans emploi, les artisans du bois, les organisations professionnelles, les communautés locales.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Environnement et de l'Assainissement, de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et leurs services techniques déconcentrés, les élus, les Collectivités territoriales, les Autorités Coutumières, la Société Civile, les ONG, les Organisations Paysannes (OP), les Organisations Communautaires de Base (OCB), les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.1.4. Aménagement des parcours pastoraux

L'utilisation exclusive des pâturages naturels comme source d'alimentation du bétail est une règle absolue au Nord Sahel et dans les zones subdésertiques. Au Sud, l'exploitation des résidus de récoltes vient compléter celle des ressources des pâturages. Une plus grande disponibilité de l'offre au Sud y a entraîné la descente de bon nombre de troupeaux sahéliens. Aussi, on enregistre souvent des antagonismes entre exploitants agricoles et agro pasteurs liés à la gestion des territoires pastoraux. Toutefois, en dépit de l'importance que revêtent les pâturages naturels dans l'alimentation du bétail, les aménagements des parcours pastoraux existants ne couvrent pas les besoins. Il semble donc indispensable d'entreprendre de tels aménagements afin de fournir un outil de planification pour le développement de l'élevage.

Contraintes ciblées : (i) Obstruction des voies de passage des animaux, (ii) Occupation des pâturages par les cultures ; (iii) Dégâts causés aux récoltes par la divagation des animaux ; (iv) Insuffisance des parcours aménagés et des points d'eau pastoraux ; (v) Surpâturage.

Activités proposées

- Investissements : (i) Création d'au moins 500 nouveaux parcs à bétail ; (ii) Aménagement de 40 puits et 40 parcours pastoraux.

➤ Production/Compétitivité : (i) Valorisation des sous produits agricoles (aliments bétail)

Zones d'intervention : Les axes de transhumance qui intéressent les régions du Nord (Kayes, Koulikoro, Mopti, Gao, Tombouctou) vers le Sud (Sikasso, Kayes, Koulikoro)

Cibles/bénéficiaires : Les populations des zones d'accueils sur les axes de transhumance, les agro-pasteurs sédentaires et les éleveurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Hydraulique, de l'Administration territoriale et leurs services techniques déconcentrés, les Elus, les Collectivités territoriales, les Autorités Coutumières, la Société Civile, les ONG, les Organisations Paysannes (OP), les Organisations Communautaires de Base (OCB), les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.1.5. Foresterie

L'utilisation de la foresterie communautaire comme stratégie de gestion des ressources naturelles permet aux communautés riveraines de prendre une part croissante de responsabilité dans la gestion des ressources ligneuses et des produits de cueillette, tout en profitant plus directement des bénéfices qui en sont issus et sans compromettre leur pérennité. Même en dehors de leur pouvoir de restauration et de protection des sols et des cultures, la contribution des arbres reste vitale dans une certaine mesure pour assurer la viabilité à long terme des systèmes de production vivrière. La foresterie rurale ou communautaire intervient ainsi dans tous les aspects socio-économiques et culturels des populations rurales comme source d'aliments, d'énergie domestique, de matières premières, de médicaments pour la pharmacopée, d'artisanat, d'emplois et de revenus, etc.

L'énergie primaire est satisfaite à 90 % par le bois de feu et le charbon de bois. Le bois de chauffe continue à être la principale source d'énergie à moindre coût pour les ménages et sources de revenus pour certaines couches vulnérables. Cette dépendance vis-à-vis des ressources forestières constitue une des grandes causes de la déforestation et contribue au processus de désertification dans les zones fragiles.

Contraintes ciblées : (i) Dégradation accélérée des ressources naturelles et de la fertilité de sols ; (ii) Exploitation anarchique des ressources ligneuses ; (iii) Insuffisance de formation de la population à la gestion de la forêt ; (iv) Energies traditionnelles (bois) surexploitées et mal gérées ; (v) Accès difficile des populations aux sources d'énergies alternatives ; (vi) Sources d'énergies domestiques peu diversifiées.

Activités proposées

➤ Investissements : (i) Création de 1 500 pépinières ; (ii) Installation de 1 000 km de haies vives et brise-vents ; (iii) Installation de 1 000 bosquets et régénération de 2 000 bosquets.

➤ Renforcement des capacités : (i) Production et diffusion de 60 000 foyers améliorés ; (ii) Promotion et diffusion de 7 000 cuiseurs solaires ; (iii) Promotion et diffusion de 60 000 réchauds à gaz et de 500 000 réchauds à pétrole ; (iv) Vulgarisation du biogaz

➤ Formation/Recherche : (i) Formation de 2 000 pépiniéristes ; (ii) Formation de 1 000 producteurs en techniques agroforesteries et installation de 600 parcelles de démonstration

Zones d'intervention : Zone nord des régions de Kayes, Mopti, Tombouctou, Gao, Ségou, Kidal, la zone RAMSAR (Delta du Niger), les zones oasiennes (Kidal et Gao).

Cibles/bénéficiaires : Les petits exploitants forestiers et les petits producteurs, les promoteurs et entreprises forestières villageoises, les femmes et celles qui s'adonnent au ramassage du bois mort.

Acteurs impliqués : Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre sont les Ministères en charge de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Hydraulique et leurs services techniques déconcentrés, les Elus, les Collectivités territoriales, les Autorités Coutumières, la Société Civile, les ONG, les Organisations Paysannes (OP), les Organisations Communautaires de Base (OCB), les tradithérapeutes, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 1.2. « LA BIODIVERSITE EST CONSERVEE VALORISEE DURABLEMENT ET, ELLE ASSURE DES REVENUS AUX GROUPES OU POPULATIONS DES ZONES VULNERABLES »

4.1.6. Gestion des aires protégées

Pour faire face à la dégradation des ressources naturelles et à l'appauvrissement du patrimoine biogénétique, des aires protégées ont été créées sur l'ensemble du territoire national malien. La gestion de ces zones (parcs, réserves) demande une responsabilisation et participation active des populations pour la préservation de leur terroir qui peut leur assurer un développement durable, des sources de revenu et alimentaires. Cependant, selon les conclusions de l'Etude Prospective du Secteur Forestier en Afrique (FOSA, Mali) la dégradation accélérée des ressources naturelles est le résultat entre autres de la persistance des systèmes de production extensifs peu productifs et l'insuffisance des actions de protection, de restauration, de développement et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles du pays.

Contraintes ciblées : (i) Détérioration de l'habitat, de la faune et de la flore ; (ii) Non respect et méconnaissance de la réglementation régissant la gestion des aires protégées.

Activités proposées

- Investissements : Extension du réseau d'aires protégées par la création de 50 nouvelles aires
- Renforcement des capacités : Elaboration de plan d'aménagement et de plan de gestion.
- Formation/Recherche : Formation des communautés locales à la gestion durable des aires protégées

Zones d'intervention : Régions de Kayes, Gao, Kidal et Koulikoro.

Cibles/bénéficiaires : Les populations riverains des aires protégées, les exploitants forestiers, les chasseurs, les oiseleurs, les guides de chasses, les gestionnaires privés de faune.

Acteurs impliqués : Les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, et leurs services techniques déconcentrés, les Elus, les Collectivités territoriales, les Autorités Coutumières, la Société Civile, les Organisations Paysannes (OP), les médias, les ONG, OCB, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.1.7. Conservation de la faune

La conservation et l'aménagement de la faune consiste en la protection et l'exploitation des populations d'animaux sauvages ainsi que du territoire nécessaire à leur maintien, en vue d'assurer durablement la multiplication des espèces et l'équilibre écologique, sans renoncer aux avantages sociaux et alimentaires et économiques qu'ils procurent. La chasse est une activité très répandue au Mali, surtout dans certaines zones du sud-ouest du pays (Fladougou et Wassoulou) et dans pays Bwas et Dogons. La " petite chasse " concerne le petit gibier composé de pintades, lapins, perdrix, canards sauvages, biches, iguanes, serpents et crocodiles. Par contre la "grande chasse " désigne, quant à elle, celle des buffles, lions, panthères, éléphants et autruches. Il s'agit d'un appui aux initiatives permettant de contrôler la chasse dans les zones à fort potentiel en faune pour rationaliser les prélèvements, protéger la faune et éviter le phénomène de braconnage.

Contraintes ciblées : (i) Pratiques rudimentaires de chasse ; (ii) Prélèvements anarchiques ; (iii) Braconnage

Activités proposées

- Investissements : Création de 4 zones d'intérêts cynégétiques (Sikasso, Gourma, Haoussa)
- Renforcement des capacités : (i) Sensibilisation des populations (au moins 70%) sur les textes régissant la chasse et la cueillette sur l'impact des prélèvements non contrôlés sur la sécurité alimentaire; (ii) Lutte anti braconnage : appui aux structures du Ministère de l'Environnement et aux Comité de gestion et de lutte anti braconnage des aires protégées.

Zones d'intervention : Les zones du sud-ouest du pays (Fladougou et Wassoulou), les pays Bwas et Dogons, la zone Haoussa et du Gourma.

Cibles/bénéficiaires : Les populations des villages riverains des zones de chasse (chasseurs, oiseleurs), les guides de chasses, les guides touristiques, les gestionnaires privés de faune.

Acteurs impliqués : Les Ministères chargés de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et leurs services techniques déconcentrés, les Elus, les Collectivités territoriales, les Autorités Coutumières, la Société Civile, les Organisations Paysannes (OP), les médias, les ONG, OCB, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 1.3. « DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES PASTORAUX SONT CREES ET GERES DE MANIERE DURABLE ET, SONT ACCESSIBLES AUX GROUPES VULNERABLES »

4.1.8. Aménagement des mares

Aujourd'hui l'espace pastoral et ses utilisateurs sont en pleine mutation. Il se caractérise par une baisse des niveaux piézométriques, une discontinuité des nappes et un tarissement précoce des rares points d'eau de surface. C'est pourquoi, le Mali, dans le souci d'une amélioration des conditions d'alimentation et d'abreuvement a mis en place la charte pastorale devant concourir à une bonne gestion des parcours et la mobilité du cheptel. L'aménagement des mares permet le rechargement de la nappe phréatique, de retarder la descente des animaux vers le sud limitant ainsi les risques de conflit entre agriculteurs et éleveurs. Il offre une plus grande possibilité d'implication des populations dans la gestion de leur terroir et de gestion du cheptel.

Contraintes ciblées : (i) Inadéquation répartition spatiale des sources d'abreuvement du bétail ; (ii) Disparité dans la répartition quantitative et qualitative des ressources en eau ; (iii) Assèchement précoce des eaux de surface ; (iv) Conflits agro-pastoraux ; (v) Faible connaissance des groupements sur l'entretien et la gestion des mares ; (vi) Faible niveau de connaissance des ressources en eau temporaires (mares, lacs, petits cours d'eau).

Activités proposées

- Investissements : (i) Réalisation de nouvelles infrastructures pour l'abreuvement du bétail (aménagement de 100 mares) ; (ii) Réhabilitation/renforcement des 100 mares existantes.
- Renforcement des capacités : (i) Elaboration des conventions entre usagers des mares (appui aux services DNPIA) ; (ii) Appui à l'organisation des agro- pasteurs pour la gestion des mares (mise en place de 100 nouveaux comités de gestion et redynamisation de 100 existants) ; (iii) Formation des groupements à l'entretien et à la gestion des mares (membres de 200 comités de gestion y compris les femmes) ; (iv) Mise en place d'au moins 20 réseaux de suivi des ressources en eaux temporaires (mares, lacs, petits cours d'eau).

Zones d'intervention : La frange sahélo-saharienne des Régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. Notamment le Gourma, le Haoussa, le Sahel Occidental.

Cibles/bénéficiaires : Les éleveurs, les agro-pasteurs et les populations sédentaires.

Acteurs impliqués : Les Ministères chargés de l'Hydraulique, de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage, et de la Pêche et leurs services déconcentrés, les Elus, les Collectivités territoriales, les Autorités Coutumières, la Société Civile, les ONG, les Organisations Paysannes (OP), les medias, les OCB, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.1.9. Réalisation de puits et de forages pastoraux

L'élevage, seconde richesse après l'agriculture, a été durement affecté par les sécheresses des années 1973 et 1983. Cette sécheresse a mis à nu les insuffisances en matière d'aménagements hydrauliques, pastoraux et a démontré la nécessité de considérer de manière permanente la gestion intégrée de l'espace pastorale. La planification pour la réalisation d'ouvrages hydrauliques, doit répondre aux besoins réels des populations d'éleveurs nomades et/ou transhumants de manière durable sans influencer de façon négative sur l'équilibre de l'écosystème déjà fragilisé.

Contraintes ciblées : (i) Insuffisance d'équipements pastoraux ; (ii) Conflits agro-pastoraux ; (iii) Faible connaissance des agro-pasteurs sur l'entretien et la gestion des points d'eau ; (iv) Disparité dans la répartition quantitative et qualitative des ressources en eau ; (v) Faible conception technique des ouvrages hydrauliques ; (vi) Faible niveau de connaissance des ressources en eaux souterraines.

Activités proposées

- Investissements : (i) Réalisation de nouvelles infrastructures pour l'abreuvement du bétail (200 puits et 100 forages pastoraux) ; (ii) Réhabilitation/renforcement d'au moins 30% des infrastructures existantes (8 414 sur 28 045).
- Renforcement des capacités : (i) Elaboration des conventions entre usagers des puits et forages (appui aux services DNPIA) ; (ii) Formation des 850 groupements d'agro pasteurs sur l'entretien et la gestion des puits et

forages ; (iii) Appui à l'organisation des agro- pasteurs pour la gestion des points d'eau et des parcours facilitant la mobilité du cheptel ; (iv) Mise en place d'un réseau de suivi des puits et forages pastoraux

Zones d'intervention : La frange sahélo-saharienne des Régions de Kayes, Koulikoro, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal. Notamment le Gourma, le Haoussa, le Sahel Occidental.

Cibles/bénéficiaires : Les éleveurs et les agro pasteurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères de l'Hydraulique, de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Elevage, et de la Pêche et leurs services techniques déconcentrés, les Elus, les Collectivités territoriales, les Autorités Coutumières, la Société Civile, les Organisations Paysannes (OP), les médias, les ONG, les OCB, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 1.4. « DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES DE PROXIMITE SONT CREES ET GERES DE MANIERE DURABLE ET, SONT ACCESSIBLES AUX PETITS PRODUCTEURS »

4.1.10. Aménagements hydro agricoles de proximité

Le développement de systèmes viables et durables d'irrigation en général et d'irrigation de proximité en particulier s'avère être une réponse stratégique pour contribuer à la sécurité alimentaire et la génération des revenus qui ne seraient plus liées aux aléas climatiques, ni à la faible productivité de l'agriculture pluviale. Dans ce contexte, l'agriculture irriguée, plus particulièrement l'irrigation de proximité, de laquelle une part importante de la population vit, joue un rôle central pour la réalisation des principaux objectifs de réduction de la pauvreté, de création d'emplois et de sécurité alimentaire.

Contraintes ciblées : (i) Faible niveau d'aménagement de proximité ; (ii) Faibles capacités des producteurs à l'entretien et la gestion des périmètres irrigués ; (iii) Faibles capacités des structures d'appui-conseil à l'entretien et à la gestion des périmètres irrigués.

Activités proposées

- **Investissement :** Aménagement et équipement de 10 000 ha de petits périmètres irrigués villageois (PPIV), de bas-fonds et d'oasis pour les cultures horticoles.
- **Renforcement des capacités :** (i) Renforcement des capacités des structures d'appui conseil (étatiques et non étatiques) à l'entretien et à la gestion des périmètres irrigués ; (ii) Renforcement des capacités d'au moins 350 groupements de producteurs à l'entretien et à la gestion des périmètres irrigués.

Zones d'intervention : Les régions de Koulikoro, Kayes et Mopti pour l'aménagement de bas-fonds. Les régions de Koulikoro, Mopti, Gao, Ségou et Tombouctou pour les petits périmètres irrigués villageois (PPIV). Les régions de Mopti, Gao, et Tombouctou pour les bourgoutières. La région de Kidal pour les oasis.

Cibles/bénéficiaires : Les petits producteurs, les femmes, les jeunes surtout ceux sans emploi.

Acteurs impliqués : Les Ministères chargés de l'Hydraulique, de l'Agriculture, de l'Environnement, les Elus et leurs services techniques déconcentrés, les Collectivités territoriales, les Autorités Coutumières, la Société Civile, les Organisations Paysannes (OP), les ONG, OCB, les médias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.2. AXE STRATEGIQUE 2 - SYSTEMES DE PRODUCTION

Objectif spécifique 2 - Intensifier et diversifier les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et halieutiques des petits producteurs et groupes vulnérables

RESULTAT ATTENDU 2.1. « LES PRODUCTIONS VEGETALES SONT INTENSIFIEES ET DIVERSIFIEES DURABLEMENT »

4.2.1. Intensification des cultures vivrières

L'agriculture malienne reste majoritairement basée sur des systèmes extensifs dont la durabilité est liée à la jachère et à

sa durée. Ceci oblige les producteurs à cultiver des superficies de plus en plus importantes pour que la production parvienne à couvrir leurs besoins alimentaires. Ces systèmes extensifs génèrent de plus en plus des conflits pour l'occupation de l'espace et la gestion des ressources naturelles.

L'intensification permet, tout en augmentant la production agricole, d'atténuer les problèmes fonciers et les conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants en réduisant les superficies cultivées dans les systèmes extensifs. Pour ce faire, il faudra, en plus des itinéraires techniques intensifs, produire et mettre à la disposition des producteurs des semences sélectionnées de qualité à la fois pour les cultures irriguées et pour les cultures sous pluie. Un appui conséquent sera prodigué en faveur des producteurs de semences incluant le stockage, le contrôle de qualité et la certification. De plus il convient d'assurer la fourniture ou la fabrication locale d'outils de production adaptés en vue de promouvoir la mécanisation.

L'intensification des cultures concerne les cultures à graines (céréales, légumineuses et autres espèces), ainsi que les plantes à racines et tubercules.

Contraintes ciblées : (i) Insuffisance de semences améliorées certifiées ; (ii) Accès difficile aux intrants, aux matériels agricoles et au crédit ; (iii) Itinéraires techniques appropriés non suffisamment vulgarisés ; (iii) Insuffisance dans le transfert de technologies relatives à la production des plantes à racines et tubercules.

Activités proposées

CULTURES A GRAINES: CEREALES, LEGUMINEUSES ET AUTRES ESPECES

- Investissement : Appui à la création de magasins de stockage des semences dans chaque commune rurale
- Production/compétitivité : (i) Production et vulgarisation de 130 000 tonnes de semences améliorées et certifiées ; (ii) Appui à 4 500 paysans multiplicateurs de semences améliorées
- Renforcement des capacités : Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour l'acquisition de matériels, équipements et intrants
- Formation/Recherche : (i) Formation des agents au niveau des structures d'appui conseil étatiques et non étatiques aux techniques de production ; (ii) Formation d'environ 50.000 producteurs sur les itinéraires techniques sur les cultures à graines (céréales, légumineuses et autres espèce): mise en place des champs-écoles et des parcelles de démonstration; (iii) sensibilisation à la thématique du travail des enfants et la sécurité et à la santé au travail.

PLANTES A RACINES ET TUBERCULES

- Production/compétitivité : (i) Introduction et production de matériel végétal performant et sain ; (ii) Appui à 1000 paysans multiplicateurs de matériel végétal performant et sain
- Renforcement des capacités : Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour l'acquisition de matériels, équipements et intrants
- Formation/Recherche : (i) Formation des agents au niveau des structures d'appui conseil étatiques et non étatiques aux techniques de production et de multiplication de plantes à racines et tubercules ; (ii) Formation des 2 500 producteurs sur les itinéraires techniques : mise en place des champs-écoles et des parcelles de démonstration pour les racines et tubercules; (iii) sensibilisation à la thématique du travail des enfants et la sécurité et à la santé au travail.

Zones d'intervention : Toutes les zones en insécurité alimentaire et en priorité le Nord du Delta central du fleuve Niger (région de Mopti et Gourma de Niafunké), les zones lacustres de Mopti, Tombouctou et Gao (zone agricole du cercle de Bourem, Menaka et nord-est du cercle de Ansongo), le Plateau Dogon (région de Mopti) et le Sahel occidental (Nord des régions de Kayes et Koulikoro), la zone pastorale de la région de Kidal et les zones périurbaines.

Cibles/bénéficiaires : Les petits producteurs dont en priorité les femmes, les jeunes et les chômeurs et les organisations socio professionnelles.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d'appui conseil, les institutions de micro finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Autorités Coutumières, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.2.2. Maraîchage

Le maraîchage contribue à la sécurité alimentaire des populations, ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté et la précarité étant une activité génératrice de revenus surtout pour les femmes soit en milieu rural qu'urbain et périurbain. Il offre une occupation alternative aux producteurs en période de soudure et permet d'améliorer le régime alimentaire et nutritionnel des populations à travers sont apport en vitamines et éléments minéraux.

Contraintes ciblées : (i) Accès difficile aux facteurs de production (terre, eau, intrants, équipements, crédit) ; (ii) Maîtrise insuffisante des itinéraires techniques de la filière maraîchère.

Activités proposées

- Investissement : (i) Appui à la sécurisation de nouvelles zones de production ; (ii) Appui aux OP pour la création d'au moins 500 magasins de proximité pour l'approvisionnement des semences et intrants maraîchers.
- Renforcement des capacités : (i) Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour l'approvisionnement en matériels, équipements et intrants
- Formation/Recherche : (i) Formation d'environ 1 000 agents au niveau des structures d'appui-conseil étatiques et non étatiques aux techniques de production ; (ii) Formation d'environ 35 000 producteurs/trices sur les itinéraires techniques : mise en place des champs-écoles et des parcelles de démonstration ; (iii) Renforcement de la maîtrise de la filière maraîchère par 7 000 exploitants maraîchers ; (iv) sensibilisation à la thématique du travail des enfants et la sécurité et à la santé au travail.

Zones d'intervention – Les zones rurales, urbaines et péri- urbaines à vocation maraîchères et/ou dotées d'aménagements hydro agricoles dans les régions de Koulikoro, Kayes, Mopti, Gao, Ségou, Tombouctou, Kidal, Sikasso et le District de Bamako.

Cibles/bénéficiaires : Les petits producteurs dont notamment les femmes et les jeunes et les organisations socio professionnelles.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Autorités Coutumières, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.2.3. Arboriculture fruitière

Le développement de l'arboriculture fruitière contribue à l'amélioration du régime nutritionnel et de la sécurité alimentaire, ainsi que des revenus et conditions de vie des populations. De plus les plantations d'arbres fruitiers constituent une solution appropriée pour freiner la dégradation des ressources naturelles, notamment la déforestation, et lutter contre les phénomènes du changement climatique.

Contraintes ciblées : (i) Accès difficile aux facteurs de production (terre, eau, intrants, équipements, crédit) ; (ii) Maîtrise insuffisante des itinéraires techniques.

Activités proposées

- Investissement : (i) Appui à au moins 1 400 OP pour la création de pépinières d'arbres fruitiers ;
- Renforcement des capacités : Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour l'investissement dans l'arboriculture fruitière.
- Formation/Recherche : (i) Formation d'environ 500 agents au niveau des structures d'appui-conseil étatiques et non étatiques aux techniques de production de plantes et de conduite des vergers ; (ii) Formation d'au moins 10 000 producteurs aux techniques de production de plantes et de conduite des vergers: mise en place des champs-écoles et des parcelles de démonstration; (iii) Renforcement de la maîtrise de la filière par les planteurs ; (iv) Sensibilisation pour l'introduction d'arbres fruitiers à l'intérieur et autour des concessions familiales ; (v) Sensibilisation à la thématique du travail des enfants et la sécurité et à la santé au travail.

Zones d'intervention : Les zones rurales, urbaines et péri- urbaines à vocation maraîchères et/ou dotées d'aménagements hydro agricoles dans les régions de Koulikoro, Kayes, Mopti, Gao, Ségou, Tombouctou, Kidal, Sikasso et le District de Bamako.

Cibles/bénéficiaires : Les petits producteurs dont notamment les femmes et les jeunes et les organisations socio

professionnelles, les pépiniéristes, les agents de vulgarisation.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Autorités Coutumières, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 2.2. « LES PRODUCTIONS ANIMALES SONT INTENSIFIEES ET DIVERSIFIEES DURABLEMENT »

4.2.4. Amélioration de l'aviculture familiale et promotion de l'élevage de pintades

L'aviculture familiale villageoise (poulets, pintades, dindons, pigeons), se rencontre dans la plupart des exploitations agricoles. La volaille représente une source de protéine de qualité dans l'alimentation familiale. Son élevage ne nécessite pas de gros investissements. Son amélioration génétique est particulièrement aisée, mais une attention particulière doit être accordée à l'aspect sanitaire et à l'habitat.

Au plan socio- culturel également, ces espèces interviennent à plus d'un titre lors des événements socio- culturels et religieux. Cet élevage concerne beaucoup les femmes et représente une source de thésaurisation non négligeable.

Contraintes ciblées : (i) Faible maîtrise des maladies aviaires par petits producteurs ; (ii) Habitat rudimentaire non conformes aux normes d'hygiène ; (iii) Faible performance des sujets locaux ; (iv) Accès difficile aux facteurs de production (aliments, vaccins et déparasitants, habitat, équipements, crédit, etc.) ; (v) Faible capacité en ressources humaines des structures d'encadrement au niveau des communes.

Activités proposées

- **Investissement :** (i) Installation de 600 unités avicoles (construction de poulaillers améliorés, dotation de 10 poules de race locale et 1 coq améliorateur); (ii) Installation de 600 unités d'élevage de pintades (construction de poulaillers améliorés, dotation de 10 pintades femelles et 1 pintade mâle améliorateur)
- **Renforcement des capacités :** (i) Organisation de 100 sessions de formation dans les communes vulnérables à l'intention de 3.000 aviculteurs dont 50% de femmes sur la conduite des élevages ; (ii) Mise en place d'environ 300 dépôts de produits vétérinaires ; (iii) Formation d'au moins 200 mandataires privés à travers toutes les régions ; (iv) Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour l'aviculture et l'élevage de pintade et pour les équipements et la dotation en médicaments des mandataires ; (v) Renforcement de déplacement du personnel d'encadrement ; (vi) Renforcement des capacités technique du personnel d'encadrement au niveau des communes ; (vii) Sensibilisation à la thématique du travail des enfants et la sécurité et à la santé au travail.

Zones d'intervention : Les villages des communes vulnérables dans les régions de Koulikoro, Kayes, Ségou, Sikasso, Mopti.

Cibles/bénéficiaires : Les petits producteurs dont notamment les femmes et les jeunes et les organisations socio professionnelles, les agents de vulgarisation et vétérinaires.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Elevage, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.2.5. Elevage de petits ruminants (ovins et caprins)

L'élevage de petits ruminants (ovins et caprins), au même niveau de l'aviculture est un élevage à cycle court répandu dans la plupart des exploitations agricoles. Il constitue une source de revenu pour les petites exploitations familiales et les femmes et joue un rôle important dans les événements socio- culturels et religieux.

Contraintes ciblées : (i) Faible maîtrise de la situation sanitaire (impact des maladies des petits ruminants) ; (ii) Insuffisance dans l'alimentation des petits ruminants (dégradation des pâturages, faible valorisation des cultures fourragères, faible accessibilité aux sous-produits agricoles et agro-industriels) ; (iii) Accès difficile aux facteurs de production (aliments, vaccins et déparasitant, équipements, crédit) ; (iv) Faible technicité des producteurs ; (v) Insuffisance en ressources humaines, matérielles et financières des structures d'encadrements ; (vi) Difficulté

d'accès aux espèces ovines et caprines performantes.

Activités proposées

- Production et compétitivité : Introduction et vulgarisation des espèces ovines et caprines performantes en particulier dans les communes des zones vulnérables.
- Renforcement des capacités : (i) Organisation de séances de déparasitage et de vaccination systématique des petits ruminants en particulier dans les communes vulnérables ; (ii) Fourniture de 120 tonnes de semences fourragères pour le semis de 6 000 ha de zones de pâturage ; (iii) Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour l'acquisition de semences, intrants, équipements pour l'élevage des petits ruminants ; (iv) Renforcement des effectifs et des capacités des structures d'encadrement de l'élevage ; (v) Mise en place d'un fonds de reconstitution du cheptel petits ruminants dans les zones vulnérables et/ou en crise portant sur 24 000 têtes ; (vi) Sensibilisation à la thématique du travail des enfants et la sécurité et à la santé au travail.
- Formation/Recherche/Vulgarisation : Organisation de sessions de formation pour 8300 éleveurs au niveau de Communes vulnérables en raison de 10 éleveurs par an et par commune.

Zones d'intervention : Les villages et fractions des communes vulnérables dans le nord des régions de Koulikoro, Kayes, Gao, Ségou, Mopti, Tombouctou, Kidal.

Cibles/bénéficiaires : Les petits producteurs dont notamment les femmes et les jeunes et les organisations socio professionnelles, les agents de vulgarisation et vétérinaires.

Acteurs impliqués- Les Ministères en charge de l'Élevage, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.2.6. Embouche paysanne (petits ruminants et bovins)

L'embouche paysanne concerne un grand nombre de producteurs et il ne nécessite pas de gros investissements. L'embouche paysanne ou de case est une technique de production rapide de viande basée essentiellement sur la valorisation des résidus de récolte et des sous produits de transformation. Le mouton de Tabaski fait l'objet de demandes saisonnières très fortes sur les marchés locaux et sous-régionaux. Pratiquée pour satisfaire ces demandes, l'embouche ovine est une activité lucrative à laquelle s'adonnent principalement les femmes. L'embouche est une pratique courante dans toutes les régions du pays et elle s'est développée dans les périurbains des grandes villes comme Bamako, Ségou et Sikasso à des fins d'exportation.

Contraintes ciblées : (i) Faible disponibilité en aliments et en eau; (ii) Coût élevé des aliments concentrés ; (iii) Faibles capacités techniques des emboucheurs ; (iv) Habitats traditionnels non conformes aux normes techniques ; (v) Faible maîtrise de la situation sanitaire (impact des maladies des petits ruminants et des bovins) ; (vi) Faible organisation des producteurs.

Activités proposées

- Investissement : Création et renforcement des points d'eau au niveau des 3 500 exploitations d'embouche.
- Production/compétitivité : (i) Appui à la production fourragère, notamment de 200 tonnes de semences légumineuses ; (ii) Appui à la collecte, le stockage et la valorisation des sous produits agricoles au niveau des 3500 unités d'embouche
- Renforcement des capacités : (i) Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour l'embouche (acquisition des intrants et des équipements) ; (ii) Appui à la mise en place de 3 500 unités d'embouche de petits ruminants dont 70% tenues par les femmes (en moyenne 10 têtes par unité d'embouche); (iii) Formation de 2 000 producteurs dont 70% de femmes dans la conduite de l'embouche à travers les CEP (collecte et stockage des sous produits agricoles) par an ; (iv) Organisation des séances de déparasitage et de vaccination systématiques des animaux d'embouche (petits ruminants et des bovins) dans les communes vulnérables ; (v) Appui aux 34 coopératives d'emboucheurs

Zones d'intervention : Régions de Koulikoro, Kayes, Sikasso, Ségou, District de Bamako et les zones périurbaines.

Cibles/bénéficiaires : Les petits producteurs dont notamment les femmes et les jeunes et les organisations socio

professionnelles, les agents de vulgarisation et vétérinaires.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l’Elevage, de l’Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d’appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.2.7. Production de lait

La production laitière est fournie par les espèces bovine, ovine, caprine et caméline. Les troupeaux laitiers de ces espèces sont élevés aussi bien dans le système pastoral (transhumant et nomade) et le système agropastoral (transhumant et sédentaire) que dans les systèmes périurbains où on rencontre surtout les bovins. Les races utilisées sont en majorité des autochtones à faible potentiel laitier excepté dans les zones périurbaines où l’amélioration par le croisement a créé des produits de croisement à plus grand potentiel.

Contraintes ciblées : (i) Faible potentiel génétique des races ; (ii) Persistance de certaines maladies (Fièvre aphteuse, Brucellose, Tuberculose, mammites) ; (iii) Difficultés liées à l’alimentation (acquisition des semences fourragères, accès aux zones de pâturage et aux espaces destinés aux cultures fourragères) ; (iv) Accès difficile aux facteurs de production (aliments concentrés, vaccins et déparasitant, équipements, crédit) ; (v) Pratique de l’élevage extensif non rationnel ; (vi) Faible hygiène dans la collecte du lait et faible maîtrise de la chaîne de froid ; (vii) Faible organisation des producteurs.

Activités proposées

- Investissements : Délimitation et définition des zones de pâturage, des couloirs de passage ;
- Production/compétitivité : (i) Appui à l’amélioration du potentiel génétique des races à travers l’insémination artificielle et l’apport de géniteurs améliorateurs au niveau de 100 unités d’embouche ; (ii) Organisation de sessions de vaccination contre la fièvre aphteuse et la pratique du test brucellique régulières au niveau des 703 communes ; (iii) Appui à l’acquisition de semences fourragères (crédit, banques de semences fourragères, producteurs de semences fourragères) destiné aux producteurs de semences fourragères.
- Renforcement des capacités : (i) Mise en place d’un système de crédit et de produits financiers appropriés pour l’acquisition de matériels, équipements et intrants ; (ii) Sensibilisation (2 séances par an) des producteurs dans l’ensemble des 45 bassins laitiers pour un changement de systèmes d’élevage ; (iii) Appui à la création de 45 coopératives de producteurs de lait.

Zones d’intervention : Bassins laitiers dans les régions de Bamako/ Koulikoro (Cercles de Kati, Koulikoro, Dioila, Kangaba, Bougouni), Kayes /Cercles de Kayes et Yelimané), Sikasso (Cercles de Sikasso, Kadiolo, Dioila), Ségou (Cercles de Baraoueli, Bla, Ségou, Niono, Macina), Mopti (Cercles de Mopti, Djenné, Douentza), Gao (Cercles de Bourem, Gao, Ansongo), Tombouctou (Cercles de Tombouctou, Diré, Goundam, Gourma Rharous) et Kidal (Cercles de Kidal, Tessalit).

Cibles/bénéficiaires : Les petits éleveurs dont les femmes très actives dans la vente et transformation du lait, les jeunes, et les organisations socio professionnelles

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l’Elevage, de l’Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d’appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.2.8. Elevage de gibiers

La viande de gibiers est très prisée par les populations surtout dans certaines zones rurales du sud (région de Sikasso et sud des régions de Kayes et Koulikoro). Elle constitue une source de protéines à bon marché. D’autre part on attribue traditionnellement à la viande de gibiers des vertus thérapeutiques. Pour répondre au marché et pour réduire la pression sur les ressources fauniques, des élevages de ces espèces se développent dans le pays.

Contraintes ciblées : (i) Extinction de certaines espèces de gibiers ; (ii) Rareté des certaines espèces de gibiers appréciés par les consommateurs.

Activités proposées

➤ **Investissement** : Création de 2 unités pilotes d'élevage de gibiers dans le Gourma et le Haoussa

Zones d'intervention : Région de Gao (Gourma et le Haoussa).

Cibles/bénéficiaires : Les populations riveraines des zones cynégétiques, ainsi que les consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Élevage, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 2.3. « LA PECHE ARTISANALE ET LA PISCICULTURE SONT AMELIOREES DURABLEMENT »

4.2.9. Pêche durable et aménagement des pêcheries

Le potentiel des ressources halieutiques existantes contribue à la sécurité alimentaire, à la création d'emploi et à la lutte contre la pauvreté. Il s'agit d'une pêche continentale pratiquée par les hommes, mais qui implique presque exclusivement les femmes en aval de la filière en phase de commercialisation, transformation et conservation.

La consommation du poisson occupe une place importante dans les habitudes alimentaires maliennes sans compéter son apport nutritionnel. L'aménagement des pêcheries et l'introduction de techniques de pêche durable permettent d'impulser la gestion des ressources halieutiques, la production et la consommation.

Contraintes ciblées : (i) Insuffisance en ressources humaines, financières et matérielles des structures d'encadrement ; (ii) Textes régissant la pêche durable et l'aquaculture non adaptés ; (iii) Encaissement des cours d'eau ; (iv) Enclavement des zones de production ; (v) Faible participation des populations à la gestion durable des ressources halieutiques ; (vi) Pratiques de pêches prohibées (engins à petites mailles, barrages de pêches); (vii) Insuffisance des infrastructures de base et d'équipements de pêche ; (viii) Accès difficile au crédit ; (ix) Perturbation des mises en défens et des calendriers de pêche par le système de gestion des barrages de Markala et Sélingué (turbinage) ; (x) Conflit foncier entre les pêcheurs et les cultivateurs dans le Delta.

Activités proposées

➤ **Investissements** : (i) Appui à l'aménagement et équipement de 20 pêcheries

➤ **Renforcement des capacités** : (i) Renforcement des effectifs des structures techniques étatiques d'encadrement de la pêche (Mopti-2-, Sélingué, Manantali, Delta central); (ii) Adaptation des textes régissant la pêche et l'aquaculture pour le développement de la pêche durable ; (iii) Elaboration d'un schéma d'aménagement des pêcheries ; (iv) Aménagement de 3 lacs de retenues ; (v) Appui à la mise en place de l'interprofession de conseils de pêche au niveau des Collectivités Locales; (vi) Organisation de 50 sessions de formation à l'intention des organisations socio professionnelles et de l'administration chargée de la pêche et de la pisciculture ; (vii) Tenue de 100 séances d'information et de sensibilisation à l'intention des pêcheurs et des communautés de pêche de 50 pêcheries sur les pratiques de pêche durable ; (viii) Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés au secteur de la pêche ; (ix) Mise en place de comité de gestion des conflits au niveau de trois pêcherie ; (x) Sensibilisation a la thématique du travail des enfants et la sécurité et a la santé au travail.

Zones d'intervention : Les zones de pêche des lacs de Sélingué (Région de Sikasso) et Manantali (Région de Kayes) et le Delta Centrale du Niger (Régions de Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao).

Cibles/bénéficiaires : Les petits pêcheurs, les mareyeuses et revendeuses de poisson ainsi que leurs organisations socio-professionnelles, les collectivités territoriales, les services de l'administration en charge du développement de la pêche.

Acteurs impliqués- Les Ministères en charge de la Pêche, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.2.10. Développement de la pisciculture

La pisciculture permet d'augmenter la disponibilité de poisson sur le marché en garantissant la préservation des ressources halieutiques. Elle offre des opportunités d'emploi et des possibilités d'intégration entre agriculture et élevage durable (rizipisciculture).

Contraintes ciblées : (i) Faible niveau d'aménagement de bassins piscicoles et temps de rétention court de l'eau dans certains plans d'eau ; (ii) Difficulté d'accès à la terre et conflits fonciers ; (iii) Insuffisante disponibilité d'alevins et d'aliment pour le poisson ; (iv) Faible maîtrise des techniques de production piscicole ; (v) Accès difficile au crédit pour les pisciculteurs ; (vi) Faible performance des unités piscicoles existantes ; (vii) Faible organisation des pisciculteurs et piscicultrices.

Activités proposées

- **Investissements :** (i) Création/aménagement de bassins piscicoles auprès des 4 sources d'eau permanentes ; (ii) Appui à la création de 50 fermes piscicoles intégrées ; (iii) Renforcement de trois centres existants de production d'alevins (Molodo, Kourouma, et Sélingué) et mise en place de trois nouveaux (Kolongoto, Baguinéda et San avec une capacité de 50 000 alevins par an)
- **Renforcement des capacités :** Renforcement des capacités des producteurs et productrices et de l'encadrement au sein de 50 fermes piscicoles intégrées sur les techniques de production, conservation et commercialisation.
- **Formation/Recherche/vulgarisation :** (i) Appui à la formation de 100 producteurs d'alevins et d'aliments poisson ; (ii) Vulgarisation de la rizipisciculture au niveau de 50 fermes piscicoles intégrées ; (iii) Promotion des cages flottantes ; (iv) Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour la pisciculture ; (v) Appui à la création des associations et des coopératives des pisciculteurs au niveau de 50 fermes piscicoles.

Zones d'intervention – Molodo, Kourouma, Kolongoto et San dans la Région de Ségou, Sélingué dans la Région de Sikasso et Baguinéda dans la Région de Koulikoro.

Cibles/bénéficiaires : Les petits producteurs (pêcheurs, agriculteurs), les mareyeuses et revendeuses de poisson ainsi que leurs organisations socioprofessionnelles, les services de l'administration en charge du développement de la pêche.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de la Pêche, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3. AXE STRATEGIQUE 3 – SERVICES SOCIO-ECONOMIQUES DE BASE

Objectif spécifique 3 - Diversifier et sécuriser les sources de revenus, renforcer l'accès à l'alimentation et aux services de base et améliorer durablement les conditions d'accès physique et économique aux marchés pour les groupes les plus vulnérables

RESULTAT ATTENDU 3.1. « LES CONDITIONS DE STOCKAGE, DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS VEGETAUX ET ANIMAUX SONT AMELIOREES DE MANIERE DURABLE »

4.3.1. Conservation/Stockage des produits d'origine végétale

Les techniques de stockage des **céréales**, notamment les céréales sèches, restent dominées par les infrastructures traditionnelles, principalement les greniers. Ces céréales sont stockées sous forme d'épis ou de gerbes (régions de Sikasso et Mopti) et sous forme de grains dans les régions de Kayes et Ségou. Le stockage du paddy dans les zones de grande production (offices riz) ne pose pas de problème majeur, du fait que seule la quantité réservée à la consommation familiale est stockée.

Un meilleur stockage des céréales pourra se faire à travers la promotion du stockage sous forme de grain, ce qui

permettra aussi d'alléger le travail des femmes, le renforcement des capacités des productrices et producteurs en gestion des stocks, l'amélioration des normes de construction des greniers traditionnels existants, la vulgarisation des silos métalliques testés par le PSSA et la formation des artisans locaux à cet effet.

Les **produits maraîchers** (notamment l'échalote/oignon et la tomate) sont pour la plupart des produits de contre saison très périssables et toute la production d'une spéculation donnée est mise en marché à la même période, ce qui provoque la chute des prix. Les méthodes traditionnelles de conservation sont très peu performantes (capacité très limitée des infrastructures de conservation, taux de perte très élevée, mauvaise qualité du produit conservé) et nécessitent une amélioration.

Contraintes ciblées : (i) Insuffisance d'infrastructures collectives adaptées (magasins, banques, silos) pour les céréales ; (ii) Pénibilité du travail pour les femmes ; (iii) Infrastructures de Stockage/ conservation traditionnelles inadaptées pour les produits maraîchers (capacité très limitée des infrastructures de conservation, taux de perte très élevée, mauvaise qualité du produit conservé) (iv) Pertes (30-40 %) suite à un stockage dans de mauvaises conditions ; (v) Faibles capacités des producteurs, maraîchers et maraîchères sur les techniques de stockage et la gestion des stocks.

Activités proposées

CONSERVATION/STOCKAGE DES CEREALES

- Renforcement des capacités : (i) Campagne de sensibilisation (1 300 séances) auprès des producteurs des régions de Sikasso et Mopti pour généraliser le stockage sous forme de grains ; (ii) Renforcement de la capacité de 130 000 productrices et producteurs en gestion des stocks ; (iii) Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers adaptés pour la gestion des stocks ;
- Formation/Recherche : (i) Amélioration des normes de construction des greniers traditionnels existants (stockage villageois) ; (ii) Vulgarisation des silos métalliques testés par le PSSA au niveau de 650 artisans locaux ; (iii) Formation 650 artisans locaux pour la réalisation des silos métalliques à travers 1 300 sessions de formation. .

CONSERVATION/STOCKAGE DES PRODUITS MARAICHERS

- Formation/Recherche/Vulgarisation : (i) Vulgarisation des magasins et cases de stockage de produits maraîchers (échalotes, pommes de terre, pois sucré, etc.) au niveau de 5 régions (Sikasso, Ségou, Mopti, Koulikoro et Tombouctou).

Zones d'intervention : Les régions de Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti pour la conservation et stockage des céréales. Les régions de Sikasso, Koulikoro, Ségou et Mopti pour la conservation des produits maraîchers.

Cibles/bénéficiaires : Les petits producteurs et productrices, les maraîchers et maraîchères et les organisations socio professionnelles, les artisans qui construisent les greniers.

Acteurs impliqués- Les Ministères en charge de l'Agriculture, du Développement Intégré de la Zone Office du Niger et leurs services techniques déconcentrés, le CSA à travers le mécanisme du PRMC, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3.2. Transformation des produits d'origine végétale

Face à la mondialisation de l'économie et aux perspectives de l'intégration économique sous-régionale, il apparaît la nécessité de promouvoir l'émergence de petites et moyennes entreprises agro-alimentaires nationales et communautaires performantes et compétitives. Celles-ci doivent répondre aux exigences de qualité, et être capables de satisfaire la demande intérieure et d'affronter la concurrence internationale. La normalisation est donc aujourd'hui une activité d'importance stratégique dans la promotion de telles entreprises.

Des efforts ont été fournis au Mali dans la transformation et la valorisation des produits agricoles et agro-alimentaires par le développement de petites et moyennes entreprises de transformation et la mise en œuvre d'importants programmes (PAVCOPA, CAE...). Mais plusieurs difficultés subsistent, notamment (i) le transport en termes de moyens et de capacités ; (ii) l'état des pistes rurales ; (iii) les difficultés d'écoulement de la production ; (iv) la faible valorisation des produits due aux coûts élevés de l'énergie et aux faibles capacités nationales de stockage, de conservation et de transformation. Il faut également signaler l'absence de

professionnalisation des organisations de producteurs et opérateurs des filières.

La transformation concerne surtout les grains de maïs en semoule, les produits maraîchers, notamment l'échalote et certains produits de cueillette tel que le karité.

Contraintes ciblées : (i) Manque d'infrastructures et équipements adaptés ; (ii) Faible capacités techniques des transformatrices/transformateurs ; (iii) Faiblesse des revenus et ressources financières des opérateurs/trices de la filière ; (iv) Faible capacité des OP et de leurs faïtières ; (v) Qualité des produits non conformes aux normes de qualité admises, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Activités proposées

TRANSFORMATION DE GRAINS DE MAÏS EN SEMOULE

- Investissement : Implantation de 10 unités de transformation des graines de maïs en semoule dans 10 localités
- Production/compétitivité : Contrôle de la qualité du produit fini au niveau des 10 unités de transformations des graines de maïs en semoule.
- Renforcement des capacités : (i) Organisation de 30 sessions de formation au profit de 200 bénéficiaires ; (ii) Fonds de crédit pour l'acquisition des équipements de transformation du maïs en semoule ; (iii) Mise en place d'un fonds de roulement au niveau des unités de transformation du maïs en semoule.

TRANSFORMATION D'ÉCHALOTE

- Investissement : Implantation de 30 unités de transformation d'échalote
- Production/compétitivité : Contrôle de la qualité du produit fini au niveau des 10 unités de transformations de l'échalote
- Renforcement des capacités : (i) Formation de 900 bénéficiaires sur la transformation de l'échalote; (ii) Appui à la mise en place d'un fonds de crédit pour l'acquisition des équipements pour les transformatrices/transformateurs de l'échalote; (iii) Mise en place d'un fonds de roulement au niveau des 30 unités de transformation de l'échalote

FABRICATION DU BEURRE DE KARITÉ

- Investissement : (i) Création de centres de collecte de noix de karité ; (ii) Mise en place de 5 unités améliorées de concassage de noix, d'extraction et de conditionnement de beurre de karité.
- Production/compétitivité : Professionnalisation des acteurs de production du beurre de karité
- Renforcement des capacités : (i) Développement du partenariat dans le domaine de la commercialisation de beurre de karité; (ii) Mise en place d'un fonds de roulement pour les groupements de producteurs de beurre de karité; (iii) Renforcement des capacités des OP de beurre de karité et leurs faïtières
- Formation/Recherche : Formation de 30 groupes de transformateurs aux techniques de concassage et d'extraction améliorées et à la gestion des unités de transformation et techniques de commercialisation de beurre de karité

Zones d'intervention : En ce qui concerne la semoule de maïs les unités seront implantées à Bamako (3), Bougouni (2), Sikasso (2), Koutiala (2), Kangaba (1). Pour l'échalote il s'agit des zones de production intensive (Plateau Dogon et Zones offices, dans les Région de Kayes /Vallée du fleuve Sénégal) et pour le Karité les zones de Koulikoro, Ségou, Sikasso.

Cibles/bénéficiaires : Les femmes et les associations de producteurs des filières concernées, les consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Agriculture, du Développement Intégré de la Zone Office du Niger et leurs services techniques déconcentrés, le CSA à travers le mécanisme du PRMC, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3.3. Commercialisation des produits d'origine végétale

Ce choix stratégique exige d'une part l'amélioration du fonctionnement des marchés et d'autre part l'accroissement

de leur intégration de manière à mieux stimuler la demande, favoriser les investissements dans les filières agro-alimentaires, réduire les coûts de transaction, diminuer les prix aux consommateurs et renforcer la compétitivité des produits offerts sur les plans national et régional par rapport aux produits importés.

Contraintes ciblées : (i) Multiplicité des intermédiaires dans le circuit de commercialisation ; (ii) Eloignement / Enclavement des zones de production ; (iii) Moyen de transports inadéquats et insuffisants ; (iv) Mévente des fruits et des produits maraîchers ; (v) Difficultés d'accès au crédit.

Activités proposées

- Investissement : Amélioration des moyens de transport des produits d'origine végétale (camions et camionnettes)
- Renforcement des capacités : (i) Appui à la réorganisation du circuit de commercialisation des produits d'origine végétales; (ii) Mise en place d'un système de financement et de produits financiers adaptés à la commercialisation des produits d'origine végétale.

Zones d'intervention : Le Delta central du fleuve Niger, les zones lacustres de Mopti, Tombouctou et Gao, le Plateau Dogon (région de Mopti) et les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou.

Cibles/bénéficiaires : Les producteurs, les femmes et leurs associations faîtières, les commerçants, les consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Agriculture, du Développement Intégré de la Zone Office du Niger et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les associations des femmes, les Chambres de Commerce, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3.4. Conservation/stockage des produits d'origine animale

Les infrastructures d'abattage du Mali (abattoirs frigorifiques, abattoirs régionaux, aires d'abattage et tueries) dont dépendent les qualités des viandes, la collecte et la conservation des sous produits d'abattage sont caractérisées par leur insuffisance en termes de quantité et de conditions d'hygiène et par leur vétusté. La chaîne de froid fait défaut dans la plupart des cas. Les unités existantes ne peuvent assurer la transformation primaire que d'une part limitée du potentiel national, ce qui amène à la prolifération d'abattage clandestin et pose des problèmes de santé publique.

Aliment très fragile, le lait en milieu rural est soumis à des contraintes de conservation, de stockage et de transport vers les centres de consommation. Dans ce contexte, le lait caillé répond mieux aux impératifs de commercialisation, de même que le *ghee* (beurre traditionnel).

Contraintes ciblées

CONSERVATION/STOCKAGE DE LA VIANDE : (i) Insuffisance des chaînes de froid : infrastructures d'abattage moderne, équipées de chambre froide ; (ii) Faible maîtrise des techniques de conservation de la viande ; (iii) Moyens de transport inadéquats ; (iv) Faibles capacités des professionnels de la filière

CONSERVATION/STOCKAGE DU LAIT : (i) Insuffisance des chaînes de froid : infrastructures modernes de conservation et de stockage de lait ; (ii) Faible maîtrise des techniques de conservation du lait; (iii) Moyens de transport et équipements du lait inadéquats ; (iv) Faibles capacités des professionnels de la filière.

Activités proposées

CONSERVATION/STOCKAGE DE LA VIANDE

- Investissement : (i) Réhabilitation et consolidation des infrastructures d'abattage existantes (8 abattoirs régionaux et 2 abattoirs au niveau du district) ; (ii) Appui à la réalisation de 500 abattoirs communaux améliorés
- Renforcement des capacités : (i) Organisation de 20 sessions formation à l'intention de 700 professionnels (bouchers, rôtisseurs) en techniques de conservation de la viande ; (ii) Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour la conservation et le stockage de la viande

CONSERVATION/STOCKAGE DU LAIT

- **Investissement** : Création de 45 centres de collecte du lait dans 45 bassins laitiers.
- **Renforcement des capacités** : Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour la conservation et le stockage du lait.
- **Formation/Recherche** : Organisation de 90 sessions de formation en technique de collecte, de conservation et de transformation du lait pour 4.500 producteurs de lait dont 70% de femmes.

Zones d'intervention : Pour la viande, les zones d'élevage en priorité et pour le lait, les bassins laitiers dans les régions de Bamako/ Koulikoro (Cercles de Kati, Koulikoro, Dioila, Kangaba, Bougouni), Kayes /Cercles de Kayes et Yelimané), Sikasso (Cercles de Sikasso, Kadiolo, Dioila), Ségou (Cercles de Baraoueli, Bla, Ségou, Niono, Macina), Mopti (Cercles de Mopti, Djenné, Douentza), Gao (Cercles de Bourem, Gao, Ansongo), Tombouctou (Cercles de Tombouctou, Diré, Goundam, Gourma Rharous) et Kidal (Cercles de Kidal, Tessalit).

Cibles/bénéficiaires : Les professionnels de la viande (bouchers, rôtisseurs) et pour le lait les femmes très actives dans la vente et transformation.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Élevage, de la Santé et leurs services techniques déconcentrés, de contrôle et d'encadrement (DNPIA, DNSV, ANSSA), les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3.5. Transformation des produits d'origine animale

La transformation des produits d'origine animale vise à résoudre surtout, l'épineux problème de conservation des denrées très périssables que sont le lait et la viande.

Le **lait** est transformé en lait caillé, yaourt, ghee et fromage sec traditionnel (*geishi*), mais les unités de transformation ne sont ni suffisantes, ni équipées. Une solide organisation des producteurs de lait permettrait la création de ces unités, ainsi que la création d'emploi et l'approvisionnement des populations en lait sain.

La transformation de **viande** est très limitée au Mali où des techniques telles que le séchage se font à petites échelles et de manière très localisée, malgré le potentiel qu'ils présentent.

Contraintes ciblées

TRANSFORMATION DU LAIT : (i) Sous équipement en matériels de transformation du lait ; (ii) Faible organisation des producteurs et transformateurs de lait ; (iii) Insuffisance d'hygiène dans la collecte et la transformation du lait ; (iv) Non maîtrise des techniques de transformation du lait

TRANSFORMATION DE VIANDE : (i) Sous équipement en matériels de transformation ; (ii) Faible organisation des producteurs et transformateurs ; (iii) Insuffisance d'hygiène dans la collecte et la transformation ; (iv) Non maîtrise des techniques de transformation

Activités proposées

TRANSFORMATION DU LAIT

- **Investissement** : Mise en place de 8 unités laitières avec une capacité de transformation de 5 000-10 000 l/j.
- **Renforcement des capacités** : (i) Appui à l'acquisition de matériels de transformation de lait pour 300 petites unités laitières; (ii) Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour la production, la conservation et la commercialisation des produits laitiers; (iii) Formation de 175 productrices et formatrices de lait aux bonnes pratiques d'hygiène, de collecte et de transformation du lait ; (iv) Appui à l'organisation des producteurs/trices et transformateurs/trices de lait.

TRANSFORMATION DE VIANDE

- **Investissement** : Appui à l'émergence de 4 unités semi-industrielle de transformation de la viande (Gao, Tombouctou, Kidal, Mopti)
- **Renforcement des capacités** : (i) Appui à l'acquisition de matériels de transformation de viande ; (ii) Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour la production, la conservation et la commercialisation de viande; (iii) Formation de 200 producteurs/trices et transformateurs/trices aux bonnes pratiques d'hygiène, de collecte et de transformation de viande; (iv) Appui à l'organisation des producteurs et

transformateurs et commerçants de viande.

Zones d'intervention : Les zones d'élevage en priorité et en particulier les bassins laitiers et les zones urbaines et périurbaines de Bamako, Gao, Tombouctou, Kayes, Kidal, Mopti

Cibles/bénéficiaires : Les femmes et les membres des associations de producteurs des zones rurales et périurbaines, les consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Élevage, de la Santé et leurs services techniques déconcentrés, de contrôle et d'encadrement (DNPIA, DNSV, ANSSA), les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les médias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3.6. Commercialisation des produits d'origine animale

En plus des aspects évoqués pour les produits d'origine végétale, la commercialisation des produits d'origine animale malgré tous les efforts souffre toujours de contraintes qui limitent leur compétitivité. Ces produits (bétail, viande, cuirs et peaux, et autres sous-produits animaux) continuent d'être commercialisés à l'état brut. Les infrastructures de commercialisation sont caractérisées par leur insuffisance, leur sous-équipement et leur vétusté notoire pour celles existantes.

Les produits d'origine animale sont plus sensibles et beaucoup plus périssables que les produits d'origine végétale, aussi leur transformation sous une forme facilitant leur conservation durable constitue un facteur limitant essentiel à leur commercialisation. Par ailleurs ce sont des produits pour lesquels les mesures d'hygiène sanitaire et de qualité entrent beaucoup plus en ligne de compte vu leur impact sur la santé des consommateurs (brucellose, tuberculose, charbon bactérien).

Contraintes ciblées : (i) Moyens de transport inadaptés ; (ii) Difficultés d'accès au crédit ; (iii) Insuffisance d'hygiène dans la commercialisation de la viande et du lait local ; (iv) Points de vente de la viande non conformes aux normes.

Activités proposées

- **Investissement :** (i) Appui à l'acquisition de 08 camions frigorifiques pour le transport de la viande dans les centres urbains par la mise en place de lignes de crédits adaptés au niveau du FNAA ; (ii) Appui à l'acquisition de 10 camions frigorifiques de transport de lait, 50 camionnettes de transport d'intrants et du lait par la mise en place de crédits adaptés au niveau du FNAA.
- **Production/compétitivité :** Appui à l'émergence et au renforcement de boucheries/ charcuterie/ rôtisseries modernes (vulgarisation de plans types) par la mise en place de 15 unités types.

Zones d'intervention : Les grands centres urbains, les zones de production.

Cibles/bénéficiaires : Les femmes et les membres des associations de producteurs des zones rurales et périurbaines, les consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Élevage, de la Santé et leurs services techniques déconcentrés, de contrôle et d'encadrement (DNPIA, DNSV, ANSSA), les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les Chambres de Commerce, les ONG, OCB, les privés, les médias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3.7. Conservation/stockage des produits d'origine halieutique

La conservation du poisson se fait à l'état frais (sous glace) et à l'état transformé (fumage, séchage, brûlage, friture). A la suite de la création de pêcheries de barrage localisées à proximité de centres de consommation importants (Sélingué, Manantali notamment), et de l'évolution des habitudes alimentaires. Dans les centres urbains, les mareyeuses et les revendeuses utilisent des cuves à glace ou des caisses isothermes pour conserver le poisson frais avant sa commercialisation.

Les produits transformés sont souvent traités par des produits chimiques afin de ralentir les processus de dégradation par les moisissures et les insectes ichtyophages dans les lieux de traitements et dans les magasins de stockage.

Il s'agit d'une activité gérée normalement par les femmes.

Contraintes ciblées : (i) Insuffisance des chaînes de froid et d'infrastructures modernes de conservation de stockage et de conditionnement du poisson ; (ii) Faible maîtrise des techniques de conservation du poisson et ignorance des normes de qualité ; (iii) Faibles capacités des professionnels de la filière sur les techniques et matériels de conservation ; (iv) Difficultés d'accès au crédit ; (v) Moyens et équipements de conservation pour le transport du poisson inadaptés ; (vi) Organisation et encadrement insuffisants des professionnels.

Activités proposées

- **Investissement :** (i) Mise en place d'infrastructures de stockage et de conditionnement du poisson frais (débarcadères, chambres froides) ; (ii) Mise en place et consolidation d'infrastructures de stockage et de conditionnement du poisson transformé.
- **Renforcement des capacités :** (i) Vulgarisation/ formation auprès des professionnels de la filière poisson (12 000 pêcheurs sur 5 ans) sur les techniques améliorées de conditionnement (normes de qualité et d'hygiène) ; (100 pêcheurs par séance) ; (ii) Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés à l'intention des professionnels de la filière poisson ; (iii) Renforcement des services d'encadrement aux niveaux national et déconcentré (étatiques et non étatiques) de la filière poisson ; (iv) Renforcement des 55 organisations professionnelles existantes de la filière et appui à l'émergence de nouvelles organisations.

Zones d'intervention : L'intervention concernera les 6 Régions de pêche (les lacs de Sélingué (Région de Sikasso) et Manantali (Région de Kayes) et le Delta Centrale du Niger (Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao)), le District de Bamako et la Région de Koulikoro (Baguinéda) :

Cibles/bénéficiaires : Les petits pêcheurs, les transformatrices, les mareyeuses et revendeuses de poisson ainsi que leurs organisations socioprofessionnelles, les collectivités territoriales, les services de l'administration en charge du développement de la pêche.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de la Pêche, de l'Environnement, de la Santé et leurs services techniques déconcentrés, de contrôle et d'encadrement (DNP, DNSV, ANSSA), les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3.8. Transformation des produits d'origine halieutique

La transformation des produits d'origine halieutique est caractérisée par l'insuffisance des infrastructures et des équipements de base, la prédominance des procédés traditionnels de transformation du poisson tels que le fumage le séchage, le brûlage, la grillade et l'extraction d'huile de poisson. En effet, 90% de la production sont transformés en poisson séché et fumé. L'activité de transformation est le domaine exclusivement réservé aux femmes qui ont une bonne connaissance des différentes techniques traditionnelles de transformation et en tirent l'essentiel de leurs revenus.

Avec la diversification des activités des producteurs dans le secteur du développement rural, de plus en plus le poisson est transformé en farine pour être associé à l'alimentation des volailles. Cette méthode de transformation du poisson prend de l'ampleur dans la zone du Delta Central du Niger.

Contraintes ciblées : (i) Sous équipements des transformatrices de poisson ; (ii) Absence d'infrastructures de transformation semi-industrielle du poisson ; (iii) Non respect des normes d'hygiène, de la transformation

Activités proposées

- **Investissement :** Mise en place d'au moins une unité semi-industrielle de transformation du poisson à Mopti
- **Renforcement des capacités :** (i) Appui à l'acquisition de matériels de transformation du poisson pour 2 000 transformatrices ; (ii) Mise en place d'un système de crédit et de produits financiers appropriés pour les transformatrices de poissons ; (iii) Formation aux bonnes pratiques d'hygiène et de transformation du poisson pour 200 transformatrices ; (iv) Appui à l'organisation des groupements de femmes transformatrices de poisson

Zones d'intervention : Les 6 Régions de pêche et le District de Bamako, les lacs de Sélingué (Région de Sikasso) et Manantali (Région de Kayes) et le Delta Centrale du Niger (Régions de Koulikoro, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao).

Cibles/bénéficiaires : Les femmes transformatrices de poisson ainsi que leurs organisations socio-professionnelles, les collectivités territoriales, les consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de la Pêche, de l'Environnement, de la Santé et leurs services techniques déconcentrés, de contrôle et d'encadrement (DNP, DNSV, ANSSA), les institutions de recherche et d'appui conseil, les institutions de micro finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les privés et les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3.9. Commercialisation des produits d'origine halieutique

Le commerce du poisson frais connaît aujourd'hui un essor important. Le transport se fait principalement par des camionnettes bâchées avec utilisation de glace produite à Bamako, Sélingué et dans quelques petites unités de fabrique à Sévaré, Mopti et Konna. Le commerce du frais se développe également dans le Delta Central du Niger. Les circuits de commercialisation du poisson s'articulent autour des mêmes types de marchés : (i) des marchés de gros qui centralisent la production ; (ii) des marchés de semi- gros situés dans les centres de production et de consommation ; et (iii) des marchés de détail dans les villes et villages.

L'accès à ces marchés se heurte à des difficultés liées à l'inorganisation des circuits de commercialisation et au manque de moyens de transport, de stockage et de conservation appropriés. La commercialisation fait intervenir les femmes à toutes les étapes, mais plus particulièrement au niveau de la vente au détail où elles détiennent le monopole. Cependant elles sont pénalisées par leurs capacités limitées des points de vue financière, matériel, technique et organisationnel.

Contraintes ciblées : (i) Insuffisance de la chaîne de froid ; (ii) Absence de marchés modernes du poisson ; (iii) Difficultés d'accès au crédit

Activités proposées

- **Investissement :** (i) Réalisation de 5 unités de fabrique de glace (Gao, Tombouctou, Kayes, Mopti, Koulikoro) ; (ii) Réalisation de 2 chambres froides ; (iii) Acquisition de 100 congélateurs et 500 caisses isothermes au bénéfice des marchands/marchandes de poisson ; (iv) Réalisation d'un marché moderne de poisson au niveau de Bamako, Ségou, et Mopti.
- **Renforcement des capacités :** Mise en place d'un système de financement et de produits financiers adaptés.

Zones d'intervention : L'intervention concernera les 6 Régions de pêche et le District de Bamako. En particulier Gao, Tombouctou, Kayes, Mopti, Koulikoro pour la réalisation des unités de fabrique de glace et Bamako et Mopti pour les chambres froides.

Cibles/bénéficiaires : Les petits marchands/marchandes de poisson des zones de pêche, des zones de pisciculture et des zones rurales ainsi que leurs organisations socioprofessionnelles, les collectivités territoriales, les consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de la Pêche, de l'Environnement, de la Santé et leurs services techniques déconcentrés, de contrôle et d'encadrement (DNP, DNSV, ANSSA), les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les privés et les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 3.2. « LES SOURCES DE REVENUS DES GROUPES VULNERABLES SONT DIVERSIFIEES EN MILIEU RURAL ET URBAIN »

4.3.10. Développement de l'apiculture

Le Mali présente d'énormes potentialités en matière de production de miel grâce à l'existence des formations végétales et d'une flore mellifère abondante et diversifiée. La consommation du miel s'inscrit dans les habitudes alimentaires tant en milieu rural qu'urbain à causes des nombreuses vertus thérapeutiques et nutritionnelles qui s'y rattachent. L'apiculture constitue une activité de diversification, génératrice des revenus pour les populations rurales et un créneau porteur pour les jeunes sans emploi et les femmes.

Malgré ces atouts la production reste très limitée à cause des techniques de production et de récolte inappropriées souvent destructrices pour les colonies d'abeilles et l'environnement (feux de brousse), du faible niveau d'encadrement des apiculteurs, de l'insuffisance d'équipements apicoles appropriés (ruches améliorées, enfumoirs, combinaisons, etc.), de l'insuffisance de la diffusion des résultats de la recherche.

Contraintes ciblées : (i) Persistance des méthodes traditionnelles d'apiculture ; (ii) Inadaptation de techniques et du matériel de récolte et collecte du miel ; (iii) Faibles capacités de production des unités existantes ; (iv) Faible organisation des apiculteurs ; (v) Insuffisance de capacités techniques de l'encadrement ; (vi) Faible niveau des artisans locaux

Activités proposées

- **Production/compétitivité :** (i) Vulgarisation et diffusion de 6 000 ruches améliorées (5 ruches par apiculteurs) et de matériels de récolte plus appropriés à l'intention de 1 200 apiculteurs/apicultrices (1 200 enfumoirs, 1 200 combinaisons, 1 200 lève-cadres) (1 kit = 5 ruches, 1 enfumoir, 1 combinaison, 1 lève-cadre) à l'intention de 1 200 apiculteurs/apicultrices (1 200 enfumoirs, 1 200 combinaisons, 1 200 lève-cadres)
- **Renforcement des capacités :** (i) Organisation de 25 séances de sensibilisation des populations sur les pratiques apicoles améliorées respectueuses de l'environnement ; (ii) Appui à l'émergence de 60 associations d'apiculteurs ; (iii) Appui à la création d'environ 120 unités de traitement du miel et de la cire équipées avec du matériel adapté (presse à miel, maturateur, etc.).
- **Formation/Recherche :** (i) Organisation de 10 sessions de formation pour 600 unités d'apiculteurs aux pratiques apicoles améliorées et à leur impact sur l'environnement ; (ii) Organisations de 2 sessions de formation pour 150 agents d'encadrement ; (iii) formation de 200 artisans à la fabrication des ruches améliorées sur 5 ans.

Zones d'intervention : La région de Sikasso, le sud des régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et certaines zones de Mopti.

Cibles/bénéficiaires : Les petits producteurs, les jeunes et les femmes, ainsi que les associations d'apiculteurs ; l'encadrement technique (développement des compétences) ainsi que les consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Environnement, de l'Elevage, de l'Agriculture, de la Santé et leurs services techniques déconcentrés, de contrôle et d'encadrement (DNPIA, DNEF, ANSSA), les institutions de recherche et d'appui-conseil, les institutions de micro-finance, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les consommateurs et les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3.11. Développement de l'artisanat et autres AGRs

L'artisanat est pourvoyeuse d'outils et de petits équipements de production et transformation agricole et d'ustensiles de ménage. C'est la base de la mécanisation primaire du secteur agricole et de l'alimentation. Il est également un secteur générateur de revenus et d'emplois pour les couches vulnérables : femmes, jeunes sans emploi n'ayant pas souvent de qualification professionnelle.

Contraintes ciblées : (i) Faible professionnalisation et compétitivité de l'artisanat en articulation avec les autres secteurs économiques ; (ii) Faible productivité de l'artisanat en termes de biens et services ; (iii) Faible capacité des acteurs et des infrastructures.

Activités proposées :

- **Investissement :** Renforcement/création de maisons d'artisanats dans les grands centres de production artisanales (ii) Création de tanneries
- **Renforcement des capacités :** (i) Organisation séances de sensibilisation et d'information des artisans sur les liens entre artisanat et les autres secteurs ; (ii) Appui à l'émergence d'associations d'artisans de biens et services ; (iii) Appui à la dotation en matériel et équipements des artisans d'art et de biens et services à travers un meilleur accès au crédit.
- **Formation/Recherche :** (i) Organisation de 20 sessions de formation spécialisées sur les techniques, technologies améliorées pour 100 artisans ; (ii) Organisations de 2 sessions de formation pour 50 agents d'encadrement ;

Zones d'intervention : Chefs-lieux et villes secondaires des régions de Gao, Kidal, Tombouctou, Mopti Ségou.

Cibles/bénéficiaires : Les artisans/nes d'art et de biens et services et leurs organisation, les femmes et les jeunes sans emplois, les handicapés sociaux.

Acteurs impliqués : Ministères en charge du Tourisme et de l'Artisanat, de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Commerce et de l'Industrie et leurs services techniques déconcentrés, Chambre des Arts et Métiers, Conservatoire des Arts et Métiers, Institut National des Arts, les ONG, les Associations de femmes et de jeunes, le privé, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3.12. Développement du micro-entrepreneuriat

Au Mali le secteur informel est très développé et on assiste de plus en plus à la création des PME tant en milieu rural qu'urbain, de plus en plus soutenue par de nombreux partenaires et organismes. Cependant, de nombreux problèmes existent tant organisationnel que technique et financier.

Contraintes ciblées : (i) Difficulté d'accès au financement ; (ii) Faible capacité technique des promoteurs d'entreprises ; (iii) Caractère informel du secteur.

Activités proposées

- Renforcement des capacités : (i) Appui à la création des micro entreprises en milieu rural : agroforesterie, pisciculture, embouche, artisanat, petit commerce, mise en place de plates-formes multifonctionnelles; (ii) Appui à l'entrepreneuriat féminin dans le domaine de la restauration (petits restaurants), la transformation des produits agricoles, le petit commerce des biens et aliments ; (iii) Appui à la création des micro entreprises en milieu urbain et péri urbain: commerce, transport, aviculture, production de lait ; (iv) Formation des bénéficiaires sur les techniques de gestion d'entreprise ; (v) Dotation des micro entreprises de textes juridiques pour mieux sécuriser leurs réalisations.

Zones d'intervention : Les zones rurales et urbaines vulnérables à l'insécurité alimentaire,

Cibles/bénéficiaires : Les femmes, les jeunes y compris les diplômés sans emploi, les handicapés sociaux.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Industrie et du Commerce, des Finances, de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de l'Environnement, du Transport, de l'Energie et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de micro-finance, les institutions d'appui-conseil les Organisation des producteurs, les Associations de femmes et de jeunes, les ONG, et les privés, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3.13. AGR en milieu urbain

Les activités génératrices de revenus en milieu urbain visent à permettre aux couches vulnérables d'avoir des ressources pour faire face à leurs besoins. Ces activités sont menées individuellement ou en groupes organisés par les citadins (femmes et hommes) mais aussi les ruraux venus de leurs campagnes pour fuir la misère où constituer un pécule en vue de leur retour. Les domaines concernés sont : agricole, para-agricole, commercial, artisanal, transformation. Même si elles sont susceptibles de prendre de l'envergure et de se développer dans le temps, elles sont généralement de faible dimension. Elles se caractérisent par l'amateurisme des opérateurs/trices, et le peu d'intérêt des Autorités malgré les ressources générées pour les caisses de l'Etat. Les activités génératrices de revenus sont difficiles à cerner car relevant du domaine de l'informel le plus souvent. C'est un secteur où le dynamisme des femmes est remarquable.

Contraintes ciblées: (i) Faibles capacités technique, matérielle et financière des opérateurs/trices ; (ii) difficultés d'accès au crédit (microcrédit) en particulier pour les femmes ; (iii) Absence de mesures incitatives; (iv) Analphabétisme voire le bas niveau de formation de la grande majorité des opérateurs/trices

Activités proposées :

- Renforcement des capacités : (i) Appui à la mise en place de lignes de financement et pour les AGR en milieu urbain; (ii) Information et sensibilisation sur les possibilités de financement
- Formation/Recherche: (i) Organisation de 10 sessions de formation spécialisées en gestion d'AGR; (ii) Organisation de sessions d'alphabétisation pour 500 opérateurs/trices.

Zones d'intervention : Les centres urbains des zones d'insécurité alimentaire

Cibles/bénéficiaires : Les femmes et les jeunes sans emploi, les handicapés, les associations et groupements d'intérêt économique, les coopératives de commerce.

Acteurs impliqués : Ministères en charge de la promotion des PME/PMI, du commerce et de l'industrie, de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et leurs services techniques déconcentrés, OSC/ONG, les Organisations de producteurs, les Associations de femmes, les élus, l'Administration Territoriale, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 3.3. « L'ACCES DES GROUPES VULNERABLES AUX PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS ADEQUATS EN MILIEU RURAL ET URBAIN EST AMELIORE. »

4.3.14. Produits financiers

Les produits financiers des Banques et/ou le IMF ne sont pas adéquats aux besoins des producteurs et en générales des ruraux, ce qui constitue une réelle contrainte pour accéder aux financements leur permettant de mener des activités productives. Il est important que l'Etat mette en place des mesures qui facilitent l'accès au crédit, ainsi que les IMF soient soutenus dans la définition des produits financiers adéquats. Ce qui pourrait être fait avec la collaboration des OP, les associations des femmes et des jeunes, étant ceci les bénéficiaires finaux.

Contraintes ciblées : (i) Insuffisance de produits financiers adaptés ; (ii) Absence de garanties de remboursement de la part des petits producteurs ; (iii) Faible capacité d'autofinancement du monde rural ; (iv) Absence de ressources à long terme des banques pour financer les investissements ; (v) Insuffisance de produits financiers adaptés ;

Activités proposées

- Investissement : Alimentation du Fonds National d'Appui à l'Agriculture ; (ii) Appui des PTF dans toute la chaîne des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques.
- Renforcement des capacités : (i) Facilitation de l'accès au Fonds de Garantie du FNAA ; (ii) Appui aux IMF pour la définition des produits financiers adaptés aux différents acteurs du monde rural et de groupes vulnérables et constitution d'un partenariat entre les banques commerciales et les institutions de micro finance

Zones d'intervention : Les zones rurales et urbaines vulnérables à l'insécurité alimentaire, les zones à vocation horticoles et les zones pour les cultures de rente.

Cibles/bénéficiaires : Les petits producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, apiculteurs), les petits artisans, les jeunes et les femmes, ainsi que leurs associations.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge des Finances, de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les Banques et les institutions de micro-finance, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les consommateurs et les médias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3.15. Amélioration de l'accès aux institutions de microfinance

Les IMF peuvent jouer un rôle important dans le financement du monde rural et constituent souvent le seul dispositif permettant l'accès au crédit aux populations rurales, aux femmes et aux jeunes. Les IMF existant au Mali, ne sont pas suffisamment structurées et représentées sur le territoire national ce qui limite leur fonction. Un programme de renforcement institutionnel et opérationnel de cette structure peut être une réponse au besoin de financement des groupes vulnérables soit en milieu rural qu'urbain.

Contraintes ciblées : (i) Répartition géographique faible et déséquilibrée des institutions de financement (banque, Institution de Micro Finances [IMF]) ; (ii) Vulnérabilité et faible capacité financière des IMF ; (iii) Taux d'intérêt peu incitatifs des banques et des IMF ; (iv) Inexistence de société de crédit-bail en milieu rural (v) Exclusion des femmes des circuits de financement

Activités proposées

- Renforcement des capacités : (i) Renforcement de la couverture suffisante et équilibrée du territoire par les

systèmes financiers décentralisés ; (ii) Appui à la création d'une alliance/réseau entre les IMF de petite taille et à la consolidation des réseaux existants; (

Zones d'intervention : Les zones rurales et urbaines vulnérables à l'insécurité alimentaire, les zones à vocation horticoles et cultures de rente.

Cibles/bénéficiaires : Les IMF existantes en milieu rural et urbain et à leurs membres.

Acteurs impliqués : Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre sont les Ministères en charge des Finances, de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés,, les Banque et les institutions de micro-finance, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG, OCB, les privés et les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 3.4. « LES REVENUS DES GROUPES VULNERABLES RURAUX ET URBAINS SONT MIEUX SECURISES»

4.3.16. Filets sociaux de sécurité

En 2008, les dépenses dans les « filets sociaux » (FS) ont représenté 0,8 % du PIB, illustrant ainsi les efforts du gouvernement et de ses partenaires à réagir à la crise des prix alimentaires et énergétiques. Presque la moitié des programmes de FS sont financés par le Gouvernement soutenu par un engagement croissant de la part des autres bailleurs. Pendant que le gouvernement soutient en priorité les banques de céréales et les stocks de réserves nationales, les fonds des bailleurs sont majoritairement orientés vers les programmes de nutrition. Pour rendre le système plus efficace, l'Etat a besoin de jouer un plus grand rôle dans l'organisation, la consolidation et la perpétuation des différentes composantes du système de filets sociaux.

Contraintes ciblées : (i) Faible capacité de réponse de la population rurale fortement vulnérable aux effets des épidémies, aux inondations et sécheresses ; (ii) Forte vulnérabilité d'une partie de la population urbaine aux chocs économiques (fluctuations des prix alimentaires, perte d'emploi, baisse des revenus, etc.) ; (iii) Système des filets sociaux actuels (FS) très limité et fragmenté ; (viii) Accessibilité difficile de certaines zones en insécurité alimentaire chronique.

Activités proposées :

- Investissement : (i) Renforcements des banques de céréales et des stocks de réserves régionales ; (ii) Renforcement des cantines scolaires
- Renforcement des capacités : Elaboration d'une stratégie basée sur la mise en place des filets sociaux par l'Etat et ses partenaires
- Formation/ Recherche : Formation des membres de comités de gestion des stocks de proximité

Zones d'intervention : En milieu rural les zones vulnérables dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Mopti, nord des régions de Ségou, Koulikoro, Kayes. En zones urbaines : les capitales régionales, les chefs lieu des cercles, le district de Bamako.

Cibles/bénéficiaires : Les petits producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, apiculteurs), les petits artisans, les jeunes et les femmes, les élèves des écoles primaires, les handicapés sociaux.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge des Finances, de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de l'Environnement et de l'Action sociale, de l'Education et leurs services déconcentrés, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, les écoles primaires, les Collectivités territoriales, les Organisations socio professionnelles et des producteurs, les associations des parents d'élèves, la Société Civile, les ONG, les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 3.2. « L'ACCES PHYSIQUE DES PRODUCTEURS DES ZONES VULNERABLES AUX MARCHES EST AMELIORE DURABLEMENT »

4.3.17. Routes/pistes rurales

Malgré les progrès enregistrés ces dernières années, l'accès des producteurs et des consommateurs aux marchés fait toujours face à des difficultés d'enclavement liées au réseau limité et à l'état des routes et des pistes rurales. Cet accès aux marchés constitue un facteur important dans la promotion de la production et de la productivité agricoles et de la disponibilité des aliments pour les populations.

Contraintes ciblées : (i) Fort enclavement des zones vulnérables par rapport aux zones de production et de consommation ; (ii) Insuffisance dans l'entretien périodique des routes et pistes rurales.

Activités proposées

- **Investissement :** (i) Réalisation de routes bitumées et routes en terre battue ; (ii) Construction de routes et pistes de déserte qui relient les zones vulnérables à différents réseaux fluviaux et aux routes bitumées; (iii) Appui technique et financier à l'entretien des pistes rurales existantes.

Zones d'intervention : Les zones de productions vivrières vulnérables (Régions de Ségou, Koulikoro, sud de Kayes; les zones déficitaires (Régions de Tombouctou, Kidal, Gao

Cibles/bénéficiaires : Les producteurs, les transformatrices et transformateurs de produits agro-sylvo-pastoraux, les petits artisans, les jeunes et les femmes, ainsi que les consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge des Finances, de l'Équipement et du Transport, de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Artisanat et leurs services techniques déconcentrés, les Collectivités territoriales, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, les Organisations socio professionnelles et des producteurs, la Société Civile, les ONG, les privés et les médias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.3.18. Infrastructures de marchés

Le développement des infrastructures et des secteurs productifs constitue un des axes majeurs du CSCRP. Le développement des infrastructures de marchés étroitement lié à la promotion du secteur privé constitue l'une des priorités. Cependant il est à relever l'insuffisance de ces infrastructures, leur vétusté et leur non-conformité aux normes internationalement admises. La plupart des marchés de commercialisation des denrées alimentaires d'origine agricole sont à ciel ouvert, non délimités par des clôtures, sur des sites de fortune et sans équipements adaptés. Les voies d'accès sauf pour les marchés terminaux ou urbains sont difficiles voire impraticables en certaines saisons de l'année.

Contraintes ciblées : (i) Insuffisance d'infrastructures de marchés; (ii) Vétusté des infrastructures existantes et non-conformité aux normes admises ; (iii) Précarité des installations de marchés ; (iv) Faible capacité technique des gestionnaires des infrastructures de marchés.

Activités proposées :

- **Investissement :** (i) Réalisation d'infrastructures de marchés répondant aux normes internationalement admises; (ii) Réhabilitation et modernisation des infrastructures des marchés existants (marchés terminaux, marchés secondaires, centres de collecte)
- **Renforcement des capacités :** (i) Facilitation de l'accès au crédit pour l'équipement des marchés; (ii) Renforcement des organisations professionnelles agricoles dans la gestion des infrastructures de marchés.

Zones d'intervention : Les grands centres urbains (Bamako, Sikasso, Gao, Mopti), les zones de production agricole vulnérables (Régions de Ségou, Koulikoro, sud de Kayes); les zones déficitaires (Régions de Tombouctou, Kidal, Gao

Cibles/bénéficiaires : Les professionnels du commerce des denrées alimentaires et agricoles ; les femmes, les producteurs, les transformateur/trices, et leurs organisations.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge du Commerce, de l'Équipement, des Finances, de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et leurs services déconcentrés, les Banques et les institutions de micro-finance, les services techniques, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), la Société Civile, les ONG,

OCB, les privés, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.4. AXE STRATEGIQUE 4. - NUTRITION ET ALIMENTATION

Objectif spécifique 4 - Améliorer l'accès des populations vulnérables à une alimentation saine et équilibrée

RESULTAT ATTENDU 4.1. « LA CONNAISSANCE DES ASPECTS LIES A LA NUTRITION PAR LES GROUPES VULNERABLES EST RENFORCEE »

4.4.1. Education nutritionnelle

L'éducation nutritionnelle vise à s'attaquer aux problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition en fournissant aux populations, l'information et l'éducation sur l'importance d'une bonne nutrition, de bonnes pratiques alimentaires et d'un style de vie favorable pour leur santé et leur développement.

Contraintes ciblées : (i) Méconnaissance des bonnes pratiques d'alimentation ; (ii) Absence de filière de formation en nutrition dans les écoles ; (iii) Insuffisance de spécialistes en nutrition ; (iv) Faible valorisation des produits alimentaires locaux et des pratiques traditionnels de nutrition.

Activités proposées

- **Formation/Recherche :** (i) Sensibilisation de la population aux bonnes pratiques alimentaires, y compris les pratiques traditionnelles de nutrition ; (ii) Sensibilisation des agriculteurs et des transformateurs d'aliment pour la diversification des cultures et produits alimentaires locaux ; (iii) Intégration dans les curricula des élèves des leçons sur la nutrition ; (iv) Création des filières nutrition dans les écoles de formation ; (v) Campagne d'information et communication pour une alimentation correcte et l'utilisation/valorisation de produits locaux.

Zones d'intervention : Le territoire national avec une priorité aux zones extrêmement vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Notamment les Régions du Nord (Mopti, Gao et Kidal) et la Région de Sikasso où la malnutrition est plus manifeste.

Cibles/bénéficiaires : Les femmes, les élèves, les jeunes ainsi que les producteurs/trices et les transformateurs/trices de produits agricoles, les associations des consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de la Santé/Nutrition, du Développement Social, de l'Education, de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), les associations des consommateurs, les écoles, les associations des parents des élèves, les associations des femmes, la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.4.2. Promotion des micronutriments

L'accès limité à la nourriture n'est pas l'unique cause des problèmes nutritionnels. Les pratiques alimentaires inadéquates figurent en bonne place parmi les principales causes. Près de 72% des enfants de 6 à 59 mois et 55% des femmes enceintes en 2010 étaient anémiés du fait de carences en micronutriments, en particulier en vitamine A, fer et iode.

Contraintes ciblées : (i) Méconnaissance de la valeur des micronutriments par la population ; (ii) Insuffisance dans la consommation des micronutriments ;

Activités proposées

- **Formation/recherche :** (i) Information et sensibilisation de la population sur les micronutriments ; (ii) Mise en place d'un programme national de fortification des aliments ; (iii) Organisation des journées nationales de distribution des micronutriments.

Zones d'intervention : Le territoire national avec une priorité aux zones extrêmement vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Notamment les Régions du Nord (Mopti, Gao et Kidal) et la Région de Sikasso où la malnutrition est plus manifeste.

Cibles/bénéficiaires : Les femmes, les élèves, les jeunes ainsi que les producteurs et les transformateurs de produits agricoles, les associations des consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de la Santé/Nutrition, du Développement Social, de l'Éducation, de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), les associations des consommateurs, les associations des femmes, la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.4.3. Utilisation des produits de cueillette

La diversité alimentaire et le statut nutritionnel des communautés vulnérables peuvent être améliorés par le biais d'une meilleure production, transformation, conservation et consommation d'aliments locaux nutritifs, y compris des plantes médicinales traditionnelles et les produits de cueillette. Ces derniers, exploités et consommés de manière traditionnelle sont constitués par les fruits, les feuilles ou autres parties fraîches ou transformées des espèces suivantes : karité, néré, gomme arabique, zaban, baobab (pain de singe), datte sauvage, raisin sauvage, tamarin, kapokier, jujubes, pois sauvage, (béré), etc. Leur consommation selon les zones de production mérite d'être promue compte tenu de leur apport nutritionnel et leur contribution à la sécurité alimentaire.

Contraintes ciblées : (i) Faible connaissance de la réelle valeur nutritionnelle des produits de cueillette; (ii) Diffusion et consommation limitées aux zones de production ; (iii) Faible consommation dans les centre urbains.

Activités proposées

- Renforcement des capacités : Mise en place d'une campagne de promotion des produits locaux et de cueillette ;
- Formation/Recherche : (i) Information et sensibilisation de la population sur la valeur nutritionnelle des produits de cueillette; (iii) Organisation des journées d'information et de dégustation des produits locaux et de cueillette.

Zones d'intervention : Le territoire national avec une priorité aux zones vulnérables à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition : Régions du Nord (Mopti, Gao et Kidal) et la Région de Sikasso où la malnutrition est plus manifeste.

Cibles/bénéficiaires : Les femmes, les élèves, les jeunes ainsi que les producteurs/trices et les transformateurs/trices de produits agricoles et de cueillette, les associations des consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de la Santé/Nutrition, du Développement Social, de l'Éducation, de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), les associations des consommateurs, les associations des femmes, la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.4.4. Jardins scolaires

Les jardins scolaires associés à un programme d'éducation alimentaire contribuent à l'amélioration de l'état nutritionnel des élèves. Il s'agit d'améliorer les connaissances, les attitudes et les pratiques des élèves des écoles primaires et secondaires en matière d'alimentation et de nutrition à travers l'exploitation de jardins potagers et de fermes scolaires.

La conduite du jardin permet en même temps l'application de certaines disciplines scolaires (mathématiques, sciences naturelles, etc.) et l'apprentissage des activités agricoles, la connaissance des travaux dangereux et des principes de santé et sécurité liés aux activités agricoles.

Contraintes ciblées : (i) Méconnaissances des principes de base d'un régime alimentaire équilibré et de la valeur nutritive des aliments ; (ii) Insuffisance d'information et de sensibilisation sur les aspects liés à la nutrition ; (iii) Déséquilibres nutritionnels dus aux habitudes alimentaires et facteurs socioculturels ; (iv) Conditions d'hygiène défectueuse

Activités proposées :

- Renforcement des capacités : (i) Définition de programmes pédagogiques et formation des enseignants ; (ii) Conception et élaboration d'outils pédagogiques comme supports pour la formation des enseignants ; (iii)

Appui à l'installation de jardins scolaires.

Zones d'intervention : Les zones plus touchées par la malnutrition et les habitudes alimentaires inappropriées.

Cibles/bénéficiaires : Les élèves des écoles primaires et secondaires et leurs enseignants

Acteurs impliqués : Ministères en charge de l'Éducation, de l'Eau, de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Environnement, de la Santé et leurs services déconcentrés, les écoles, les associations des parents d'élèves, associations des femmes, ONG, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 4.2. « L'ACCES DES GROUPES VULNERABLES RURAUX ET URBAINS A L'EAU POTABLE EST AMELIORE DE MANIERE DURABLE. »

4.4.5. Hydraulique urbaine

La croissance démographique surtout dans les grands centres urbains contribue à accentuer les besoins d'approvisionnement en eau potable des populations. Pour faire face à ces besoins d'importants investissements sont nécessaires. Ainsi le développement de l'hydraulique urbaine constitue une des priorités du Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

Contraintes ciblées : (i) Faible accès à l'eau potable des quartiers périphériques dû à la faible densification des réseaux ; (ii) Coût de branchement au réseau élevé par rapport au pouvoir d'achat des populations ; (iii) Faible participations des femmes et des jeunes à la gestion des points d'eau ;

Activités proposées

- Investissement : (i) Extension du réseau urbain d'eau potable ; (ii) Réhabilitation/renforcement des bornes fontaines.
- Formation/Recherche : (i) Séance d'IEC sur l'hygiène et l'économie de l'eau ; (ii) Formation à la gestion des points d'eau en veillant à l'implication des femmes et des jeunes.

Zones d'intervention : Les Communes urbaines et périurbaines.

Cibles/bénéficiaires : Les ménages urbains et périurbains, les comités de gestion des points d'eau.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Hydraulique, de l'Environnement et de l'Assainissement, des la Santé/Nutrition, du Développement Social, de l'Education et leurs services techniques déconcentrés, les institutions d'appui-conseil, les Elus, les Collectivités territoriales, les associations des consommateurs, la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.4.6. Hydraulique villageoise

Le développement de l'hydraulique villageoise par l'installation et l'équipement de points d'eau potable dans chaque village ou regroupement de villages peut assurer l'accès de tous à l'eau potable et renforcer les capacités en matière de fourniture d'eau en quantité suffisante et de bonne qualité. L'amélioration de la desserte en eau potable des populations villageoises et l'amélioration des conditions d'assainissement de l'environnement, permettront à la fois de contribuer à la sécurité alimentaire et d'améliorer les conditions d'hygiène et de santé des ménages.

Contraintes ciblées : (i) Insuffisance des points d'eau ; (ii) Faible connaissance sur l'entretien et la gestion des points d'eau ; (iii) Faible participations des femmes et des jeunes à la gestion des points d'eau ; (iv) Faible connaissance des ressources en eau souterraine.

Activités proposées

- Investissement : (i) Réalisation d'au moins 500 points d'eau modernes ; (ii) Réhabilitation/renforcement d'au moins 100 d'adduction d'eau sommaire.
- Renforcement des capacités : (i) Organisation des séances d'information et de communication (700) sur la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) ; (ii) Mise en place et/ou redynamisation d'environ 850 comités de gestion des points d'eau en veillant à l'implication des femmes et des jeunes.
- Formation/recherche : Formation en protection et maintenance des équipements des points d'eau.

Zones d'intervention : Les zones rurales, notamment celles des régions plus vulnérables : Kayes, Koulikoro, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal

Cibles/bénéficiaires : Les ménages ruraux, les femmes et les enfants en situation de vulnérabilité.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Hydraulique, de l'Environnement et de l'Assainissement, des la Santé/Nutrition, du Développement Social, de l'Education et leurs services techniques déconcentrés, les institutions d'appui-conseil, les Elus, les Collectivités territoriales, les associations des consommateurs, la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 4.3. « LES CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS SONT AMELIOREES »

4.4.7. Hygiène des aliments

Une alimentation correcte dépend aussi bien de l'équilibre en éléments nutritifs de la ration que de l'application des mesures d'hygiène dans la préparation et la manipulation des aliments destinés à la consommation. Le non respect des mesures d'hygiène alimentaire peut annihiler les efforts consentis par rapport à la couverture des besoins alimentaires et la santé des populations.

Contraintes ciblées : (i) Insuffisance dans les pratiques d'hygiène alimentaire ; (ii) Insuffisance de programmes de communication/information ; (iii) Insuffisance de cadres et/ou d'espaces de concertations ;

Activités proposées

- Formation/Recherche : (i) Intensification des actions de communication pour le changement du comportement (CCC) en direction des populations par rapport aux normes de qualité des produits alimentaires et aux méfaits de la fraude sur la santé à tous les niveaux ; (ii) Organisation d'une semaine de la sécurité sanitaire des aliments par an ; (iii) Organisation des journées sur la promotion des bonnes pratiques d'hygiène alimentaire ;

Zones d'intervention : Le territoire national avec une priorité aux zones extrêmement vulnérables à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition et aux problèmes de santé liés au manque d'hygiène et d'accès à l'eau potable.

Cibles/bénéficiaires : Les femmes, les jeunes, les associations des consommateurs, les restaurateurs et hôteliers, les producteurs et transformateurs d'aliments.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge des la Santé/Nutrition, du Développement Social, de l'Education, de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), les associations des consommateurs, la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.4.8. Sécurité sanitaire des aliments

La salubrité des aliments constitue un problème de santé publique à l'échelle mondiale. L'évolution du mode de production, de transformation, de distribution et de consommation a introduit des nos jours de nouveaux problèmes de salubrité des aliments. En santé publique, la gestion des risques liée à la qualité sanitaire des aliments reste encore rudimentaire et peu structurée au Mali.

Contraintes ciblées : (i) Insuffisance des structures de contrôle de qualité des produits alimentaires; (ii) Chevauchements des missions des structures de contrôle de qualité (OPV, DNA, DNSV, Service d'hygiène) ; (iii) Faible fonctionnement du cadre de concertation des structures de contrôle de qualité (codex alimentarius) présidé par le Ministère de la Santé; (iv) Faiblesse dans l'application des textes à l'importation ; (v) Absence d'un laboratoire de contrôle de qualité accrédité.

Activités proposées

- Investissement : (i) Désignation ou création d'un laboratoire de contrôle de qualité accrédité ; (ii) Création d'une structure unique de contrôle des denrées alimentaires dotée de moyens adéquats
- Formation/Recherche : (i) Intensification des activités d'inspection sanitaire des aliments ; (ii) Application du cadre législatif et réglementaire sur l'importation et la mise sur le marché des produits alimentaires, des

pesticides, des engrais et des additifs alimentaires : (iii) Renforcement du cadre de concertation des structures de contrôle de qualité coordonné par l'ANSSA. ; (iv) Organisation d'une semaine de la sécurité sanitaire des aliments par an ;

Zones d'intervention : Le territoire national avec une priorité aux zones déconcentrées extrêmement vulnérables à l'insécurité alimentaire et aux problèmes de santé liés à la sécurité sanitaire des aliments

Cibles/bénéficiaires : Les structures de contrôle de qualité des aliments (OPV, DNA, DNSV, Service d'hygiène), l'ANSSA, ainsi que les associations des consommateurs, les restaurateurs et hôteliers, les producteurs et transformateurs d'aliments.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge des la Santé/Nutrition, du Développement Social, de l'Education, de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, le CSA, les services techniques, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les Elus, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), les associations des consommateurs (ASCOMA, REDECOMA), la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.5. AXE STRATEGIQUE 5. - GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Objectif spécifique 5 - Renforcer les institutions à tous les niveaux pour une meilleure gestion de l'insécurité alimentaire assurant la prise en compte des besoins des groupes vulnérables

RESULTAT ATTENDU 5.1. « LES CAPACITES DES PARTIES PRENANTES POUR LA PLANIFICATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU PNSA SONT RENFORCEES AUX DIFFERENTS NIVEAUX »

4.5.1. Renforcement des capacités des responsables et des décideurs

La catégorie des responsables et décideurs assume un rôle de premier plan en ce qui concerne la réussite des interventions visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les responsables et décideurs élaborent les éléments et mettent en œuvre les politiques de développement, les stratégies et programmes et veillent à leur évaluation. Ils sont garants du respect des lois et règlements et de la création de conditions favorables à une mise en œuvre du PNSA cohérente et participative dans un cadre sectoriel intégré et harmonisé. La catégorie des responsables et décideurs doit par conséquent avoir les capacités requises à cet effet.

Contraintes ciblées : (i) Faible maîtrise des outils d'analyse et de compréhension des questions politiques et enjeux de la sécurité alimentaire (méconnaissance du PNSA); (ii) Insuffisance des ressources humaines (nombre, matérielles (équipements) et financières ; (iii) Faible capacité des Collectivités à jouer leur rôle dans la sécurité alimentaire.

Activités proposées

- **Renforcement des capacités :** (i) Renforcement des capacités des élus, des conseillers du HCCT et des élus des Collectivités Territoriales à mieux jouer leur rôle dans la sécurité alimentaire ; (ii) Renforcement des capacités des élus locaux pour une meilleure prise en compte de la sécurité alimentaire dans leur PDESC.
- **Formation/Recherche :** Formation, perfectionnement et renforcement des capacités des points focaux nationaux et régionaux de sécurité alimentaire au sein des institutions et services.

Zones d'intervention : Le territoire national avec une priorité aux zones déconcentrées extrêmement vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Cibles/bénéficiaires : Les cadres de l'Administration Centrale et Régionale, les élus de l'Assemblée Nationale, les conseillers du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) et les élus des Collectivités territoriales.

Acteurs impliqués : Les CSA, tous les Ministères concernés par la sécurité alimentaire, les Collectivités territoriales, les institutions de recherche et d'appui-conseil, les Organisations Paysannes (OP), les associations des consommateurs (ASCOMA, REDECOMA), la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.5.2. Renforcement des capacités des services d'appui-conseil

Les services d'appui-conseil sont chargés de la mise en œuvre des projets et programmes ainsi que de l'assistance aux populations dans tous les aspects concourant à la sécurité alimentaire, à l'amélioration des revenus et des conditions de vie. Ils sont susceptibles d'être fournis tant par les services publique que privés (ONG, OPA, Professionnels privés). Jusqu'à une date récente les services publics de l'Etat avaient le monopole des prestations d'appui-conseil que leur disputaient certaines ONG. Avec la libéralisation des prestations et le retrait de l'Etat des activités productives et commerciales, le rôle des ONG et des prestataires privés a pris de l'ampleur. Ils doivent néanmoins faire face à de nombreuses difficultés liées surtout à leur inexpérience et ressources limitées dont ils disposent.

Contraintes ciblées

SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT: (i) Faible déconcentration des services technique de l'Etat ; (ii) Vieillesse des personnels et faibles recrutements dans la fonction publique ; (iii) Mauvaise conservation de la mémoire institutionnelle

SOCIETE CIVILE (ASSOCIATIONS DE FEMMES, DE JEUNES, DE CONSOMMATEURS, SYNDICATS, ONG ET AUTRES): (i) Faible capacité technique des membres des OSC en matière de sécurité alimentaire ; (ii) Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières pour mener des actions de promotion de sécurité alimentaire.

SECTEUR PRIVE: (i) Faible capacité d'accès au crédit et non maîtrise des outils modernes de planification et de gestion

Activités proposées

- Renforcement des capacités: (i) Renforcement des capacités des agents des services d'appui-conseil publics et privés ; (ii) Renforcement des capacités de la société civile dans tous ses démembrements ; (iii) renforcement de la couverture des services d'appui-conseil publics et privés ; (iv) mise en place d'un répertoire des services d'appui-conseil publics et privés spécialisés en sécurité alimentaire
- Formation/Recherche: Formation, perfectionnement des agents des services d'appui-conseil publics et privés.

Zones d'intervention : Les zones vulnérables ciblées par le programme,

Cibles/bénéficiaires : Les services techniques déconcentrés, la société civile, les associations de femmes, de jeunes.

Acteurs impliqués : Le CSA, tous les Ministères concernés par la sécurité alimentaire, les Collectivités territoriales, les institutions de recherche, les Organisations Paysannes (OP), les associations des consommateurs (ASCOMA, REDECOMA), la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.5.3. Renforcement des capacités des organisations des producteurs et productrices

Les organisations de producteurs constituent aujourd'hui les partenaires incontournables pour toutes actions en appui au développement agricole, à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elles tirent leur légitimité du mode d'élection de leurs membres. Elles possèdent une envergure nationale, régionale ou locale.

Contraintes ciblées : (i) Faible capacité des organisations de producteurs à influencer les décisions dans la préparation et le montage des programmes de sécurité alimentaire ; (ii) Faible capacité de négociation (plaidoyer/lobbying), dans la priorisation et la recherche de financements ; (iii) Faible capacité à identifier les besoins des leurs membres en actions de sécurité alimentaire et en développement de plan d'actions prioritaires ; (iii) Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières pour mener des actions de promotion de sécurité alimentaire ;

Activités proposées

- Renforcement des capacités: (i) Appui technique et institutionnel aux organisations de producteurs et productrices ; (ii) Appui à la mise en place et/ou renforcement de structures faîtières nationales de producteurs promotrices de la sécurité alimentaire
- Formation/Recherche : Formation, perfectionnement des organisations de producteurs en (plaidoyer/lobbying), identification et développement des programmes et de plans d'actions prioritaires pour la sécurité alimentaire,

etc.

Zones d'intervention : Les zones vulnérables ciblées par le programme,

Cibles/bénéficiaires : Les organisations de producteurs au national et dans les zones vulnérables: CNOP, Fédération Nationale des Femmes Rurales, Fédération Nationale des jeunes Ruraux

Acteurs impliqués : Le CSA, tous les Ministères concernés par la sécurité alimentaire, les Collectivités territoriales, les institutions de recherche, les Organisations Paysannes (OP), les associations des consommateurs (ASCOMA, REDECOMA), la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.5.4. Renforcement des capacités de la cellule de coordination technique du PNSA

La Cellule de Coordination du PNSA sera l'unité rattachée au CSA et en charge de la coordination technique et du S&E du PNSA. Elle apportera un appui technique aux départements sectoriels, aux ONG, aux Collectivités locales, aux OSC dans l'identification, l'élaboration et le suivi et évaluation des projets et programmes du PNSA.

Contraintes ciblées : (i) Faible synergie et manque de coordination dans la préparation et la mise en œuvre des projets et programmes de sécurité alimentaire, (ii) Absence d'un système de S&E performant pour le PNSA, (iii) Absence d'une stratégie et d'un plan de communication cohérent, (iv) Faible prise en compte des aspects liés au genre et au droit à l'alimentation.

Activités proposées

- **Investissements** : Acquisition de moyens logistiques et équipements ; (ii) Aménagement d'un local pour la CCP.
- **Renforcement de capacités** : (i) Recrutement et mis en place du personnel de la Cellule de coordination ; (ii) Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de communication, (iii) Réalisation d'ateliers de concertations et de partage ; (iv) Réalisation de toutes les études d'évaluation périodique.
- **Formation/Recherche** : (i) Formations des membres de la CCP et du CSA pour la mise en œuvre du dispositif de S&E ; (ii) Formation des acteurs et partenaires à la base par rapport au S&E.

Zones d'intervention : Niveau national et local

Cibles/bénéficiaires : La CCP, le CSA et leurs représentants régionaux, les acteurs impliqués dans mise en œuvre du PNSA

Acteurs impliqués : Le CSA, tous les Ministères concernés par la sécurité alimentaire, les Collectivités territoriales, les Organisations Paysannes (OP), les associations des consommateurs (ASCOMA, REDECOMA), la Société Civile, les ONG, OCB, les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 5.2. « LA GOUVERNANCE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE EST RENFORCEE ET LE DROIT A L'ALIMENTATION EST PRIS EN COMPTE »

4.5.5. Responsabilisation de toutes les parties prenantes autour du Droit à l'alimentation et de la sécurité alimentaire.

Le Droit à l'Alimentation est un droit fondamental de l'homme et il est important que ce droit soit sauvegardé et promu dans le cadre de la sécurité alimentaire. A cet effet, une évaluation des mandats, capacités techniques, financières et humaines des institutions gouvernementales au niveau central et décentralisé, des organisations non gouvernementales, et des organisations indépendantes qui ont un rôle à jouer dans la sécurité alimentaire, le droit à l'alimentation et la coordination des ces activités, est opportune.

En plus, la mise en place d'instances de concertation au niveau national et régional, permet d'assurer la participation du gouvernement, de la société civile et du secteur privé dans la prise de décisions concernant le Droit à l'Alimentation et la sécurité alimentaire.

Contraintes ciblées (i) Faiblesse des capacités institutionnelles pour coordonner le Droit à l'Alimentation et la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) Manque d'instances de concertation systématique entre le Gouvernement,

les organisations de la société civile et le secteur privé sur la prise de décisions concernant le Droit à l’Alimentation et la Sécurité alimentaire ; (iii) Faible connaissance du contenu et des implications du Droit à l’Alimentation aux niveaux législatif, politique et institutionnel par les différentes institutions concernées (étatiques, OSC, collectivités, secteur privé) ; (iv) Faible connaissance du Droit à l’Alimentation par les populations et les individus concernés par ce Droit

Activités proposées

- Renforcement des capacités : Renforcement des capacités des membres des cadres /instances de concertation sur le droit à l’alimentation.
- Formation/Recherche : (i) Revue du cadre institutionnel, juridique et légal sur le droit à l’alimentation – consultation ; (ii) Elaboration et validation d’un plan d’actions de promotion du Droit à l’alimentation ; (iii) Réalisation d’une étude pour l’évaluation et la formalisation du mandat des cadres/instances de concertation sur le droit à l’alimentation ; (iv) Validation du mandat des cadres de concertation sur le Droit à l’Alimentation ; (v) Mise en place et appui au fonctionnement des cadres de concertation sur le Droit à l’Alimentation ;

Zones d’intervention : Les 8 Régions et le District de Bamako avec une priorité aux zones extrêmement vulnérables à l’insécurité alimentaire et les centres urbains de grande consommation.

Cibles/bénéficiaires : Les Institutions au niveau national (Assemblée nationale, les Ministères, le HCCT), régional (Assemblée Régionale) et local (Conseil de Cercle, Conseil Communal), Région, les populations rurales et urbaines, les ONG/OSC les services déconcentrés des Départements sectoriels, les consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de la Santé, du Développement Social, de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche, de l’Education, de la Justice, le CSA, les Collectivités Territoriales, les OP, les ONG et les OSC de consommateurs (ASCOMA, REDECOMA), le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.5.6. Renforcement du cadre législatif et politique du PNSA pour la réalisation effective du Droit à l’alimentation

Au Sommet Mondial de l’Alimentation tenu en 1996, tous les Chefs d’Etat et de Gouvernement ont réaffirmé le **droit** de chaque être humain d’avoir accès à une nourriture saine et nutritive conformément au droit à une nourriture adéquate et au droit fondamental de chacun d’être à l’abri de la faim. Un des objectifs de ce Sommet a été de clarifier le contenu du droit à une nourriture adéquate et le droit fondamental de chacun d’être à l’abri de la faim. Malgré les efforts et les engagements du Mali pour l’affirmation des Droits de l’Homme, il existe un déficit en matière de Droit à l’Alimentation et un handicap sérieux dans l’harmonisation et la mise en conformité de la législation nationale en matière de droit à l’alimentation, avec les Instruments juridiques internationaux.

Contraintes ciblées : (i) Non intégration des instruments internationaux relatifs au Droit à l’Alimentation et la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre légal/juridique et réglementaire national du Mali ; (ii) Absence de lois et réglementations spécifiques relatives au Droit à l’Alimentation

Activités proposées

- Formation/Recherche : (i) Conduite d’une étude sur la revue du cadre juridique, réglementaire et législatif relatif au Droit à l’Alimentation ; (ii) Elaboration et validation d’un plan de réformes du cadre juridique, réglementaire et politiques ; (iii) Mise en œuvre du plan de réformes tant au niveau national, régional que local.

Zones d’intervention : Les 8 Régions et le District de Bamako avec une priorité aux zones extrêmement vulnérables à l’insécurité alimentaire et les centres urbains de grande consommation.

Cibles/bénéficiaires : Les Institutions au niveau national (Assemblée nationale, les Ministères, le HCCT), régional (Assemblée Régionale) et local (Conseil de Cercle, Conseil Communal), Région, les populations rurales et urbaines, les ONG/OSC, les services déconcentrés des Départements sectoriels, les consommateurs.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de la Santé, du Développement Social, de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche, de l’Education, de la Justice, le CSA, les Collectivités Territoriales, les OP, les ONG et les OSC de consommateurs (ASCOMA, REDECOMA), la recherche, le secteur privé, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 5.3. « LES CAPACITES DE REPONSE AUX CRISES ALIMENTAIRES A TRAVERS LE MECANISME DU PRMC SONT AMELIOREES »

Le pilotage de la sécurité alimentaire conjoncturelle est basé sur le programme de restructuration du marché céréalier (PRMC), dispositif permanent qui possède deux volets importants : (i) un volet **prévention des crises** dont l'objectif est de suivre en permanence la situation et de détecter à temps les crises alimentaires, (ii) et un volet **gestion des crises** qui regroupe un ensemble d'outils permettant de faire face à toute forme de crise, que celle-ci soit locale ou nationale, faible, moyenne ou sévère.

4.5.7. Renforcement institutionnel du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC)

Contraintes ciblées : Inexistence de textes organiques pour le PRMC :

Activités proposées

- Sécurité alimentaire conjoncturelle: Etude et adoption des textes organiques du PRMC et des codes de gestion de ses stocks ;

Zones d'intervention : Niveau national

Cibles/bénéficiaires : Les populations rurales et urbaines, les ONG/OSC intervenant dans le domaine, les Départements sectoriels du Développement rural, les consommateurs, les élus.

Acteurs impliqués : le CSA, les Ministères concernés par la sécurité alimentaire, les Collectivités Territoriales, les ONG, les OP et les OSC de consommateurs (ASCOMA, REDECOMA), les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.5.8. Renforcement du Fonds commun de contre partie et du Fonds de sécurité alimentaire

Contraintes ciblées : (i) Insuffisance des ressources financières du PRMC ; (ii) Retard dans la mobilisation des fonds (iii) Difficultés de reconstitution des stocks de sécurité.

Activités proposées

- Sécurité alimentaire conjoncturelle: (i) Plaidoyer auprès de l'Etat et de donateurs du PRMC ; (ii) Reconstitution du FCC et du FSA au niveau requis ; (iii) Reconstitution du SNS

Zones d'intervention : Les zones extrêmement vulnérables à l'insécurité alimentaire et les zones sujettes à l'insécurité alimentaire conjoncturelle.

Cibles/bénéficiaires : Les ménages ruraux et urbains, les ONG/OSC intervenant dans le domaine, les Départements sectoriels du Développement rural, les consommateurs, les élus.

Acteurs impliqués : Le CSA, les Ministères concernés par la sécurité alimentaire, les Collectivités Territoriales, les ONG, les OP et les OSC de consommateurs (ASCOMA, REDECOMA), les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.5.9. Renforcement du Système d'Alerte Précoce (SAP)

Contraintes ciblées : (i) Manque de données sur l'état de sécurité alimentaire en zone urbaine ; (ii) Absence de suivi nutritionnel permanent.

Activités proposées

- Sécurité alimentaire conjoncturelle: (i) Extension du système de suivi de l'état de la sécurité alimentaire en zone urbaine ; (ii) Surveillance nutritionnelle à travers la mise en place d'outils de collecte sur les sites sentinelles.

Zones d'intervention : Les 8 Régions et le District de Bamako avec une priorité aux zones extrêmement vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Cibles/bénéficiaires : Les ménages ruraux et urbaines, les ONG/OSC, les Services techniques déconcentrés des Ministères concernés par la sécurité alimentaire, les consommateurs, les élus.

Acteurs impliqués : Le CSA, les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, Environnement, Hydraulique, Santé, Météorologie les Collectivités Territoriales, les ONG et les OSC de consommateurs (ASCOMA, REDECOMA), les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.5.10. Renforcement du Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIM)

Contraintes ciblées : (i) Faible couverture des marchés à l'échelle nationale régionale et locale ; (ii) Problème de transmission des données et diffusion de l'information auprès des utilisateurs ; (iii) Faible couverture des communes par l'OMA

Activités proposées

- Sécurité alimentaire conjoncturelle: (i) Etude de détermination d'une base actualisée pour le suivi des marchés ; (ii) Recherche de financement pour la diffusion au niveau de l'ORTM et des radios de proximité ; (iii) Déconcentration de l'OMA jusqu'au niveau commune

Zones d'intervention : Les 8 Régions et le District de Bamako avec une priorité aux zones extrêmement vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Cibles/bénéficiaires : Les producteurs/trices et les consommateurs ruraux et urbains, les commerçants, les femmes, les ONG/OSC

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, Santé, le CSA, les Collectivités Territoriales, les ONG et les OSC de consommateurs (ASCOMA, REDECOMA), les privés, les media, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

4.5.11. Renforcement de l'enquête agricole de conjointure

L'Enquête Agricole constitue la principale source des données nécessaires à l'évaluation de la situation agricole et alimentaire au Mali. Elle est aussi la seule opération fournissant des estimations des superficies et des productions sur la base de méthode statistiquement approuvée au niveau nationale et sous régionale. Elle est menée annuellement depuis près de 40 ans au Mali. Depuis son avènement plusieurs volets ont été introduits. Ainsi, le volet prévision de la récolte céréalière et le volet stocks paysans ont comme objectif de fournir des données prévisionnelles sur le volume de la production céréalière et de permettre l'établissement d'un bilan céréalier prévisionnel. Aussi, à partir de 2005/2006, un volet de suivi permanent de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité des ménages au Sahel piloté par le CILSS a été introduit.

Dans sa version actuelle, elle s'intéresse principalement à la détermination des superficies cultivées, des rendements et par déduction des productions. Les données collectées permettent également de déterminer l'effectif du cheptel vivant dans les exploitations agricoles sédentaires, les dépenses de l'exploitation, le niveau d'équipement et d'utilisation des intrants, etc.

Contraintes ciblées : (i) Insuffisance d'outils et de personnel qualifiés pour la collecte de données et l'établissement du bilan alimentaire ; (ii) Faible taille de l'échantillon de l'enquête ; (iii) Non prise en compte des aspects nutritionnels dans l'enquête ; Difficulté d'accès à certaines exploitations enclavées

Activités proposées

- Sécurité alimentaire conjoncturelle : (i) Elaboration de protocoles avec l'INSTAT et d'autres instituts de recherche pour la prise en compte des données nécessaires à l'établissement du bilan alimentaire ; (ii) Elargissement de la base de sondage à un échantillon plus représentatif (de 2500 à 7010 exploitations) ; (iii) Introduction du volet alimentaire et nutritionnel dans l'enquête.

Zones d'intervention : L'enquête couvre toutes les régions à l'exception du District de Bamako où l'activité agricole est peu pratiquée et la région de Kidal pour des raisons d'insécurité. Une attention particulière est donnée aux zones extrêmement vulnérables à l'insécurité alimentaire.

Cibles/bénéficiaires : Les producteurs/trices et les consommateurs ruraux et urbains, les commerçants, les femmes, les ONG/OSC

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche, de la Santé, des Finances, la CPS/SDR, l'INSTAT, la DNA, la DNPIA, la DNSV et leurs Directions Régionales, la Direction Nationale du Plan et du Développement, le CSA, les Collectivités Territoriales, les ONG et les OSC de consommateurs

(ASCOMA, REDECOMA), les privés, les medias, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 5.4. « LA RECHERCHE - ACTION POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE EST DEVELOPPEE AUX DIFFERENTS NIVEAUX »

4.5.12. La recherche

L'Institut d'Economie Rurale (IER) est la principale structure qui s'occupe de la recherche agricole au Mali. Cet institut relevant du Ministère de l'Agriculture a beaucoup contribué à l'amélioration des filières agricoles notamment céréalières. Ainsi, pour une meilleure prise en compte de tous les aspects de sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le territoire national et particulièrement dans les zones vulnérables, le renforcement des capacités techniques et financières de cette structure et le développement d'un partenariat avec tous les acteurs impliqués s'avèrent nécessaires

Contraintes ciblées : (i) L'insuffisance et l'inégale répartition des instituts de recherche sur le territoire national face à la diversité des zones agro-écologiques ;(ii) Manque de synergie et/ou inexistence de coordination entre les acteurs de la recherche publics ou privés ; (iii) Faible partenariat entre la recherche et les organisations des producteurs autour de la sécurité alimentaire ; (iv) Faiblesse du financement de la recherche et déficit de communication entre les acteurs de la recherche et les institutions financières ; (v) Insuffisance et inadaptation des outils de suivi /évaluation propres à la recherche agricole ;

Activités proposées

- Formation/Recherche : (i) Mise en place, sur une base concertée, en milieu réel des champs écoles dans les différentes zones agro-écologiques; (ii) Instauration de cadres de concertation entre les services de recherche, de vulgarisation et les acteurs (OP, ONG, producteurs, transformateurs, conservateurs, nutritionnistes, etc.) impliqués dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle; (iii) Mobilisation de ressources pour le financement de la recherche de technologies appropriées pour les petits producteurs/trices et transformateurs/trice; (iv) Elaboration des référentiels techniques, des guides et des procédures techniques de Suivi/évaluation de la recherche appliquée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Zones d'intervention : Les Zones agro-écologiques et en priorité celles touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition

Cibles/bénéficiaires : L'Institut d'Economie Rurale (IER), les producteurs, les professionnels des filières de produits agricoles de l'alimentation et de la nutrition, les OP, les Communautés rurales et urbaines.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'Environnement, de la Santé, l'IER, les Universités de Bamako et de Ségou, les collectivités territoriales, les OSC/ONG, les partenaires techniques et financiers (PTF).

4.5.13. La formation

Au Mali, la vulgarisation agricole est assurée principalement par les structures techniques d'encadrement des différents ministères en charge du développement rural. Cependant on assiste à une émergence du privé mais également des OP dans ce domaine.

Contraintes ciblées : (i) Faibles capacités des structures d'encadrement à répondre aux besoins des producteurs, transformateurs, etc. (ii) Faible niveau technique des agents de vulgarisation

Activités proposées

- Formation/Recherche : (i) Formation des agents de vulgarisation aux techniques de communication, de vulgarisation, d'animation et d'évaluation participative rapide, (ii) Formation des agents d'encadrement des services publics et privés y compris des OP et des ONG à travers les Champs-Ecoles des Producteurs, les visites d'étude, les échanges inter paysans, les ateliers, les séminaires, etc.

Zones d'intervention : Les zones les plus vulnérables à l'insécurité alimentaires.

Cibles/bénéficiaires : Les services publics et privés d'encadrement y compris les OP et les ONG, les producteurs, les professionnels des filières de produits Agricoles, les OP, les Communautés rurales et urbaines.

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'Environnement et leurs services techniques déconcentrés, le Centre de formation pratique pour l'élevage, le Centre de formation pratique forestier, les Collectivités Territoriales, les OP, les OSC/ONG, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

RESULTAT ATTENDU 5.5. « LES MECANISMES DE COMMUNICATION ET DE CIRCULATION DE L'INFORMATION AUTOUR DU PNSA SONT INSTAURES »

4.5.14. La communication

Bien qu'au Mali plusieurs moyens et outils de communication et sensibilisation existent, l'information sur la sécurité alimentaire demeure faible. Une stratégie et un programme de communication permettra une meilleure appréciations et compréhension de la sécurité alimentaire et ses dimensions, ainsi que du Droit à l'Alimentation.

Contraintes ciblées : (i) Déficit de communication et/ou faible diffusion et partage de l'information ; (ii) Faible mobilisation des communicateurs autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle; (iii) Absence d'organe de presse spécialisé dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (iv) Absence d'un plan de communication sur le Droit à l'Alimentation ; (v) Faible diffusion d'information sur les Directives Volontaires du Droit à l'Alimentation

Activités proposées

- **Renforcement des capacités** : (i) Information et sensibilisation des organes et des agents de presse dans le domaine de la sécurité alimentaire ; (ii) Elaboration et diffusion d'émissions à la radio (rurale) et à la télévision et des publi-reportages dans les journaux sur les principes et la stratégie de Sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (iii) Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication/information sur le Droit à l'Alimentation; (iv) Campagne de sensibilisation et d'information sur le Droit à l'Alimentation, les bonnes pratiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Zones d'intervention : Le territoire national

Cibles/bénéficiaires : Les décideurs nationaux et internationaux ; les bénéficiaires des projets et programmes (populations rurales et urbaines), les organisations professionnelles agricoles, les associations de consommateurs, les Collectivités Territoriales, les élus, les services techniques de l'Etat, la société civile et les ONG, le privé, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF),

Acteurs impliqués : Les Ministères en charge de l'Economie, de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'Environnement, de la Santé, de l'Action sociale, du Plan, de la Justice et leurs services déconcentrés, les Elus, les Collectivités Territoriales, les OSC/ONG, les OP, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

V. ELEMENTS DE SYNERGIE ENTRE LE PNSA ET LES AUTRES STRATEGIES ET PROGRAMMES

Dans le cadre de la formulation du PNSA, une grande attention a été accordée à la prise en compte des synergies possibles avec les politiques nationales existantes, ainsi qu'avec les stratégies et programmes en cours. En effet, le PNSA vise à la cohérence avec les engagements politiques soutenus par le pays et à la valorisation des liens avec les politiques et stratégies sectorielles, en vue de renforcer l'impact de sa mise en œuvre sur la sécurité alimentaire et les conditions de vie des populations.

• Liens entre le PNSA et la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA)

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) constitue le fondement stratégique du PNSA. Le PNSA à son tour est l'un des instruments d'opérationnalisation de la SNSA, dont la revue est prévue pour l'adapter au contexte actuel (LOA et future PDA).

Les axes stratégiques et les objectifs du PNSA s'inscrivent pleinement dans les objectifs de la SNSA et, notamment (i) promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et intégrée (Obj 1), (ii) l'amélioration durable des conditions d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base

(Obj 3), (iii) l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle (Obj 4) et (iv) le renforcement des capacités des acteurs et promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire (Obj 5). Par contre la dimension de la sécurité alimentaire concernant la nutrition et l'utilisation des aliments pris en compte par le PNSA, n'a pas encore été incluse dans la SNSA.

- **Liens entre PNSA et CSCR/Plan décennal de mise en œuvre des OMD au Mali**

Le Cadre Stratégique pour la Croissance et Réduction de la Pauvreté (CSCR), dont la formulation de la IIIème génération (2012-2017) est en cours, s'est donné pour objectif global l'impulsion d'une croissance forte et soutenue et la réduction significative de la pauvreté. Pour parvenir à cette croissance, une attention particulière est portée sur la relance des secteurs productifs et la consolidation du processus de réformes du secteur public qui s'appuie sur la décentralisation administrative et la promotion des initiatives. Le CSCR II visait à: (i) Accélérer la croissance économique à travers notamment le développement des filières des productions rurales et minières ; (ii) Améliorer le bien-être des populations maliennes à travers la poursuite des efforts entrepris dans les secteurs sociaux et leur renforcement grâce aux réformes liées à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). La finalisation en cours du CSCR III se base sur les leçons apprises.

Les objectifs, de la deuxième phase du PNSA s'inspirent de ceux du CSCR. Le développement du secteur productif du CRP II, repose, entre autres, sur certains aspects pris en compte par le PNSA et notamment : (i) la sécurité alimentaire et le développement rural ; (ii) le développement des petites et moyennes entreprises ; (iii) la préservation et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

- **Liens entre le PNSA et la Politique de Décentralisation**

La décentralisation au Mali s'inscrit dans une réforme en profondeur de la gestion des affaires publiques. Ceci a abouti à l'émergence de collectivités locales (703 communes) gérées par des élus. La décentralisation offre aux institutions locales touchées par les multiples facettes de la sécurité alimentaire des opportunités d'une collaboration plus efficace, notamment en matière de diagnostic, de prise de décision et d'harmonisation avec les PDSEC. Cette implication élargie des populations à la base contribuera à renforcer les possibilités de réactions locales à des problèmes cruciaux comme la faim ou la création de moyens d'existence plus stables.

L'implication des institutions locales ainsi que de tous les acteurs locaux, a été un principe de base dans l'élaboration de la deuxième phase du PNSA et leur rôle sera de plus en plus recherché et renforcé dans la mise en œuvre des projets et programmes concernant la sécurité alimentaire et le suivi de l'état de la sécurité alimentaire des populations aux niveaux régional et local.

- **Liens entre PNSA et Initiative 166 communes du PNSA**

En 2008, à l'occasion de la 6ème table ronde des bailleurs de fonds, le Gouvernement a présenté son "Initiative d'accélération des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du PNSA", marquant ainsi sa volonté de tout mettre en œuvre pour atteindre les OMD d'ici 2015, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. L'Initiative a été validée en 2011 par les représentants des Collectivités territoriales concernées, notamment ceux des 166 communes, la société civile, le secteur privé. Les Objectifs spécifiques de l'Initiative 166 Communes se retrouvent dans le PNSA comme l'indique le tableau de synthèse en annexe.

Les activités prévues pour le PNSA englobent la plus grande partie de celles de l'Initiative 166 Communes à savoir : l'amélioration de la productivité agricole, le développement des activités génératrices de revenus, le désenclavement des zones de production, la situation nutritionnelle des groupes vulnérables, l'accès des populations à l'eau potable, etc.

La prise en compte de l'aspect genre dans l'Initiative 166 Communes répond à l'axe OMD 5 du Mali décliné en objectifs spécifiques (« Promouvoir le genre et l'autonomisation des femmes » et « Créer les conditions permettant aux femmes d'atteindre un niveau acceptable de développement socio économique ») dans le PNSA. C'est un axe transversal à toutes les actions et les axes.

N.B. La dénomination « communes du PNSA » dans le titre de l'initiative a amené souvent à confusion et il faut rappeler que le PNSA reste un programme cadre de référence et que son champ d'action ne se limite pas à ces seules 166 communes. Dans la mise en œuvre de la deuxième phase du PNSA, on veillera à lever toute équivoque entre l'Initiative et le PNSA et toutes les interventions comprises dans l'Initiative 166 seront mises en relation avec le PNSA – phase II et comptabilisées dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du PNSA. Ceci se fera notamment à travers la mise en relation des deux systèmes de S&E, gérés au sein du CSA.

- **Liens entre PNSA et approche sectorielle (PDA, PNISA)**

Conformément à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra, le Gouvernement du Mali s'est engagé, avec l'appui des PTF, dans une série de réformes visant à renforcer (i) la coordination des investissements et des interventions dans le Cadre de sa Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, notamment en adoptant une approche sectorielle, et (ii) l'harmonisation et l'efficacité de l'aide au développement.

L'adoption de l'approche sectorielle s'est traduite pour le secteur du Développement rural par l'adoption en septembre 2008, d'une vision commune du secteur de Développement rural et d'un plan de passage à l'approche sectorielle. Il s'appuie sur la Loi d'orientation agricole (LOA), et définit un processus d'élaboration de la Politique de développement agricole et d'un Programme National d'Investissement agricole (PNISA). Suite à l'atelier d'appropriation du passage à l'approche sectorielle et compte tenu de l'importance de la contribution du secteur agricole à la sécurité alimentaire structurelle, il a été retenu que chaque composante du PNISA devrait intégrer la sécurité alimentaire structurelle en référence au PNSA et la cinquième composante de l'architecture dédiée à la sécurité alimentaire conjoncturelle.

L'approche sectorielle et ses produits majeurs que sont la PDA et le PNISA de même que le processus d'élaboration du PNSA a instauré des relations fortes avec les autres CPS des secteurs-clés concernés, comme la Santé/nutrition/affaires sociales, l'Education, l'Environnement, etc. Ces liens et la recherche de synergies ont été jugés indispensables pour garantir les conditions d'une prise en compte exhaustive de la sécurité alimentaire par l'ensemble des secteurs et d'une plus grande cohérence dans les interventions rentrant dans le cadre de la sécurité alimentaire/PNSA.

- **Liens entre PNSA et PNISA/PNIA - PDDAA/ ECOWAP**

En 2009, dans le cadre du processus ECOWAP/PDDAA/PNIA, le Gouvernement du Mali a signé le pacte avec la Commission de la CEDEAO, la Commission de l'Union Africaine et les PTF. Ce pacte reconnaît le PNISA en cours d'élaboration comme cadre de référence pour le Mali en réponse aux critères de validation des PNIA.

Toutes les activités du PNSA peuvent être réunies selon les composantes du PNISA, à savoir : (i) le renforcement des capacités; (ii) l'investissement; (iii) la production et la compétitivité, (iv) la formation et la recherche et (v) la sécurité alimentaire conjoncturelle.

- **Liens entre PNSA et PNIP-SA**

Conformément au Pacte du Mali, le Plan National d'Investissement Prioritaire (PNIP-SA) est une étape de la construction et de la mise en œuvre du PNISA et auquel s'applique tous les mécanismes définis. Le PNSA s'inscrit dans cette même logique.

Le PNIP-SA a été bâti autour des cinq programmes couvrant six (6) filières offrant les meilleures chances d'atteinte des objectifs du PDDAA. Les filières retenues sont : le riz, le maïs, les mil/sorgho, le bétail-viande, le lait et la pêche/aquaculture, à cause de leur potentiel réel d'expansion, du nombre important de la population pauvre concernée et de leur importance pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces filières ciblées sont aussi celles qui font l'objet d'efforts d'intensification de la part du Gouvernement malien et des programmes mobilisateurs régionaux ECOWAP de la CEDEAO depuis les crises des prix des denrées alimentaires de 2007/2008. La filière pêche/aquaculture est particulièrement ciblée à cause de son rôle dans l'apport en protéine animale des populations à faible revenu et dans la formation des revenus des femmes.

Les activités et les chaînes de valeur des filières choisies dans le cadre du PNIP-SA sont celles qui peuvent faire des contributions majeures au renforcement de la souveraineté alimentaire et la nutrition au Mali. La souveraineté alimentaire a été adoptée au niveau politique comme un objectif de politiques alimentaires à la fois au Mali (LOA) et à la CEDEAO (ECOWAP). Elle repose sur trois éléments-clés: (a) encourager la production locale des principales denrées alimentaires dont la demande va augmenter très fortement dans les années à venir afin de réduire la dépendance aux importations ; (b) renforcer la sécurité alimentaire à travers l'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité économique à la nourriture par l'accroissement de la production tirée par la productivité , la réduction des coûts de commercialisation et la croissance des revenus des participants à ces filières ; (c) améliorer la nutrition de la population à travers la production de nutriments clés et une meilleure éducation nutritionnelle.

Les principes et l'approche qui ont guidé la formulation du PNIP se retrouvent dans le PNSA soit en termes d'activités envisagées dans les différents axes d'intervention que d'approche (**voir en annexes 10 et 11**)

VI MECANISMES INSTITUTIONNELS DE COORDINATION ET GESTION

6.1. CADRE INSTITUTIONNEL DE COORDINATION/GESTION ET DE SUIVI ET EVALUATION

- **Pilotage et coordination des programmes et projets de sécurité alimentaire**

Le cadre institutionnel de pilotage, de coordination/gestion et de suivi et évaluation du PNSA conformément aux recommandations de la consultation menée pour apporter des réponses aux faiblesses relevées lors de la première phase et de le rendre plus conforme aux besoins et exigences de la deuxième phase, se présente comme suit :

Au niveau national :

- ✚ la structure actuelle du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) évoluera vers une structure centrale créée par voie législative, placée sous l'autorité de la Primature (structure rattachée ou par l'intermédiaire d'un Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre) comprenant :
 - ✓ un département politique alimentaire et promotion des échanges (DPAPE) pour la prise en charge des aspects structurels de la sécurité alimentaire ;
 - ✓ un département prévention et gestion des crises alimentaires (DPGCA) pour la prise en charge des aspects conjoncturels de la sécurité alimentaire ;
 - ✓ un département suivi et évaluation (DSE).

Au niveau déconcentré :

- ✚ des délégations régionales en même temps dans toutes les régions et le District de Bamako ;
- ✚ des antennes au niveau de tous les cercles comportant des communes particulièrement vulnérables.
- ✚ des services communaux de sécurité alimentaire dans toutes les communes vulnérables ;
- ✚ des antennes ou services communaux dans les autres cercles et communes selon les nécessités avérées.

Les attributions de nature exécutive seront réparties entre le *Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA)* et le *Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA)*.

Les attributions du CNSA sont fixées comme suit:

- Fixer les orientations des programmes en matière de sécurité alimentaire ;
- Veiller à la cohérence des programmes et actions de sécurité alimentaire ;
- Promouvoir la synergie entre les différents acteurs de mise en œuvre de programmes de sécurité alimentaire ;
- Examiner les rapports de mise en œuvre et d'évaluation des programmes du dispositif national de sécurité alimentaire ;
- Examiner la situation alimentaire et nutritionnelle du pays ;
- Renforcer la coopération sous-régionale au sein du CILSS, de l'UEMOA et de la CDEAO en matière de sécurité alimentaire ;
- Veiller à la mise en œuvre et au suivi des décisions prises en matière de sécurité alimentaire ;
- Examiner et approuver les rapports du comité de pilotage et suivi des programmes de sécurité alimentaire.

Le CSA aura pour mission d'élaborer les éléments de la politique de sécurité alimentaire et de veiller à en assurer la mise en œuvre. A cet effet, il est chargé de :

- Organiser les concertations nécessaires en vue d'identifier les éléments de consistance d'une politique de sécurité alimentaire ;
- Proposer en rapport avec les acteurs concernés les stratégies et les mesures visant à assurer la totale couverture des besoins alimentaires et nutritionnels du pays ;
- Veiller à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes et plans opérationnels de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

- Assurer la coordination et le suivi des actions de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Veiller à l'analyse des perspectives alimentaires et nutritionnelles et à la mise en œuvre des actions de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles ;
- Assurer l'impulsion et la coordination de la mobilisation des financements ;
- Veiller à la mise en œuvre des décisions du conseil national de sécurité alimentaire ;
- Préparer les réunions du conseil national de sécurité alimentaire ;
- Procéder à l'évaluation périodique des politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'actuel *Comité de coordination et de suivi des programmes de sécurité alimentaire (CCSPSA)* sera remplacé par le **Comité de pilotage et suivi des programmes de sécurité alimentaire (CPSPSA)** avec les attributions suivantes :

- Assurer la cohérence des programmes de sécurité alimentaire ;
- Suivre la mise en œuvre des décisions du conseil national de sécurité alimentaire ;
- Assurer la synergie entre les interventions en matière de sécurité alimentaire ;
- Examiner les programmes de sécurité alimentaire et les budgets y afférents ;
- Approuver les rapports d'exécution et les états financiers de la Cellule de Coordination du Programme ;
- Veiller à la mobilisation et à la mise en cohérence des financements de la sécurité alimentaire ;
- Examiner les rapports destinés au conseil national de sécurité alimentaire.

Le **Comité de pilotage et de suivi des programmes de sécurité alimentaire (CPSPSA)** regroupera les représentants des ministères techniques concernés par la sécurité alimentaire (Ministères en charge des Collectivités Territoriales, de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de l'Environnement et de l'Assainissement, de la Santé, de l'Economie et des Finances, de l'Eau, du Développement Intégré de la Zone Office du Niger, du Développement Social et des Personnes Agées, de la Promotion de la femme), ainsi que les représentants des Collectivités territoriales, des Chambres d'Agriculture, des Organisations Paysannes, des OSC/ONG et des Partenaires Techniques et Financiers. Il se réunira deux fois par an.

Par rapport au Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), cadre d'opérationnalisation de la SNSA et cadre de référence pour toutes actions visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il est retenu la relecture et la mise en application de son décret de création qui prévoit, entre autres la mise en place de la structure de gestion du programme.

- **Gestion, suivi et évaluation du PNSA**

La gestion du PNSA au niveau national sera assurée par un dispositif intégré et cohérent qui veillera à la réussite de chaque axe stratégique. Il s'agira d'une structure légère, qui sera appelée **Cellule de coordination de programme (CCP)** servant d'interface entre les structures bénéficiaires et autres partenaires impliqués, avec pour missions essentielles : (i) d'élaborer les plans annuels de travail de la coordination à soumettre au CPSPA ; (ii) de suivre l'élaboration des projets et programmes par les Ministères sectoriels, (iii) de procéder à l'élaboration de projets et programmes non pris en charge par d'autres structures. Elle participera aux missions d'appui de supervision et d'évaluation des projets et programmes de sécurité alimentaire et assumera le secrétariat technique du CPSPA.

La CCP sera dirigée par un Coordonnateur et composé d'un spécialiste en genre et Droit à l'alimentation, un spécialiste en finances rurales, un spécialiste en appui aux organisations de la société civile à la base (OSC, ONG, OP), une unité de suivi et évaluation dirigé par un spécialiste en S&E et comprenant au moins d'un spécialiste en système d'information, un responsable communication, un comptable/gestionnaire et d'un personnel d'appui (2 chauffeurs, 1 secrétaire, et 1 planton). La CCP travaillera en étroite collaboration et à titre d'appui avec les Ministères sectoriels, et les autres acteurs concernés pour l'élaboration des projets et programmes relevant de leurs domaines respectifs de compétence.

Au niveau régional, la CCP sera assistée par un réseau de coordinateurs régionaux. La pleine participation de tous les acteurs sera assurée par le **Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD)** qui a en son sein la Commission chargée de la Sécurité Alimentaire, dont le secrétariat sera assuré par le Représentant régional du CSA. Cette commission aura en charge : (i) l'examen de l'état de mise en œuvre des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (ii) la formulation de recommandations pour une mise en œuvre efficace des projets et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (iii) l'identification de nouvelles propositions de projets et programmes en relation avec le PNSA.

Le dispositif de suivi et évaluation (S&E) (voir chapitre VIII) servira d'élément de référence pour le pilotage et la gestion efficaces du programme.

- **Organes de coordination et de gestion du PRMC**

En ce qui concerne le PRMC, il est retenu de l'ériger en un Programme de renforcement de la maîtrise des crises alimentaires (PRMCA). Cette structure de gestion du programme sera dotée d'organes d'administration et d'exécution comme suit : un directeur (coordinateur) et un comité de pilotage et de suivi des programmes de sécurité alimentaire (CPSPSA), le même organe que pour les aspects structurels ci-dessus. Le PRMCA aura pour mission : l'évaluation des besoins et la mise en œuvre des mesures nécessaires à la prévention et à la gestion des crises alimentaires et nutritionnelles, notamment dans les zones sinistrées ou déficitaires du pays. A cet effet, il est chargé de :

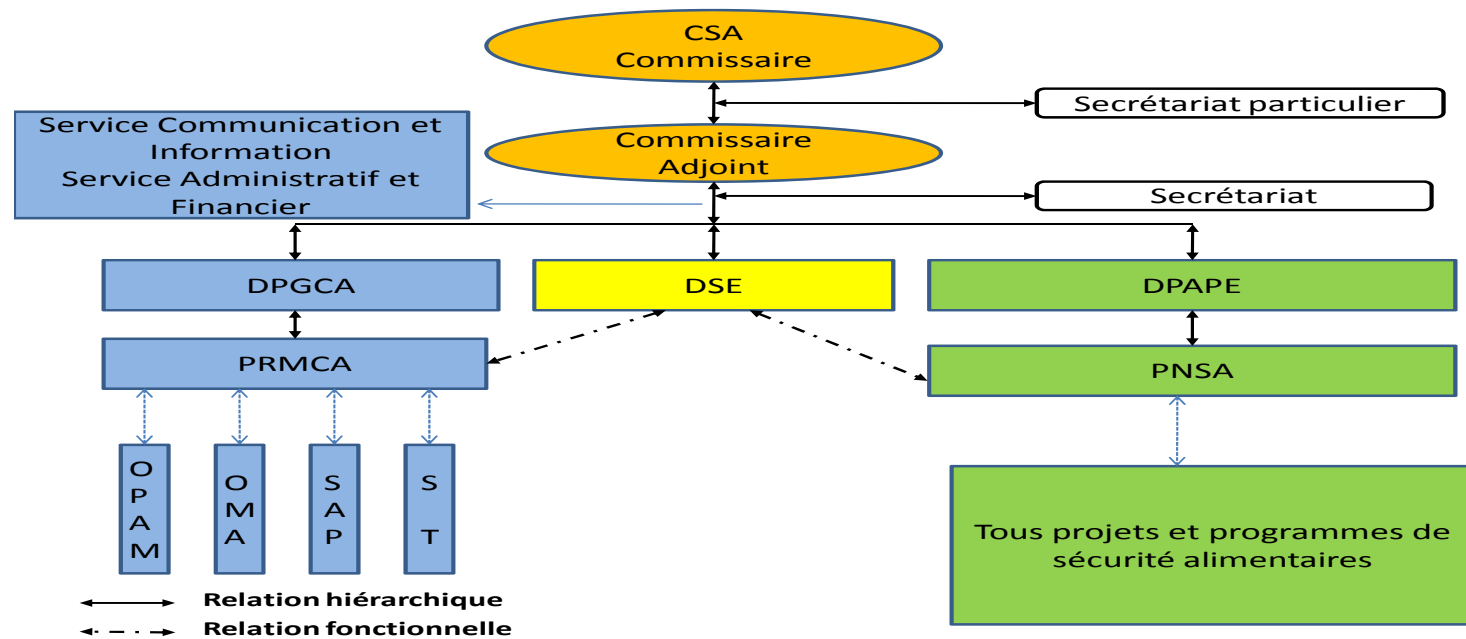
- Consolider et valoriser les acquis en matière de restructuration du marché céréalier ;
- Collecter, publier et diffuser l'information sur la situation alimentaire et nutritionnelle et sur les marchés agricoles ;
- Assurer la constitution et la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire ;
- Assurer la gestion des ressources financières allouées pour les crises alimentaires ;
- Formuler les recommandations en vue de la prévention des crises alimentaires ;
- Préparer et mettre en œuvre les actions de prévention et de gestion des crises alimentaires ;
- Assurer la préparation des réunions du comité de pilotage et de suivi des programmes de sécurité alimentaire (CPSPSA).

Le PRMCA au départ doit être une structure légère, souple et fonctionnelle. La création de structures internes doit se faire en fonction des besoins réels d'un bon fonctionnement, selon l'évolution des activités.

Les Projets de Lois et Décrets relatifs à ces propositions sont présentés en **Annexe n°4**. Le mécanisme institutionnel de coordination et gestion de la sécurité alimentaire, ainsi que la structuration du CSA sont présentés aux schémas qui suivent.

LEGENDE : **DPAPE** : Département Politique Alimentaire et Promotion des Echanges
DSE : Département Suivi – Evaluation
DPGCA : Département Prévention et Gestion des Crises Alimentaires
CPSPSA : Comité de Pilotage et de Suivi des Projets de Sécurité Alimentaire
PRMCA : Programme de Renforcement de la Maîtrise des Crises Alimentaires

INSTITUTIOGRAMME COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE



6.2. MECANISME DE PREVENTION ET DE REGULATION DE CRISES

Les mécanismes de prévention et de régulation des crises ont été décrits dans la Partie I du rapport. Ces mécanismes dans l'ensemble seront reconduits au titre de la deuxième Phase du PNSA à la lumière des recommandations de l'étude institutionnelle.

La gestion des aspects conjoncturels de la sécurité alimentaires au Mali sera axé sur l'utilisation de différents stocks alimentaires à savoir le Stock National de Sécurité (SNS), le Stock d'Intervention de l'Etat (SIE), les banques de céréales (BC) et autres aides alimentaires. Les stocks de proximité communément appelés 'banques de céréales' (BC) seront consolidés et renforcés conformément aux conclusions et recommandations de l'atelier consacré à la question en juillet 2011.

Le code harmonisé de gestion des deux Stocks SIE et SNS formulé en 2010 sera appliqué.

Le financement nécessaire est estimé à un total de **25,5 milliards de francs CFA, soit 5,1 milliards par an**. Ce montant se décompose comme suit :

Reconstitution du FSA	5,5 milliards sur 5 ans en raison de 1,1 milliard par an
Alimentation du FCC	1,500 milliards par an (contribution de l'Etat)
Reconstitution du SNS	2,5 milliards par an, équivalent financier de l'achat de 15 000 tonnes de mil/sorgho)

6.3. MECANISME DE MOBILISATION DES FINANCEMENTS ET RESSOURCES

La mobilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre du PNSA reposera sur les principaux éléments qui suivent :

- l'induction d'une appropriation nationale du programme par la mise en œuvre d'un processus participatif de formulation et de validation ;
- l'information permanente des hautes autorités en vue de susciter un engagement politique porteur de la contribution nationale à l'exécution du programme ;
- l'implication des partenaires au développement à l'exercice de formulation;
- la formulation par les Départements sectoriels concernés de projets et programmes liés au PNSA et conçus selon l'architecture du PNISA ;
- l'organisation sous l'égide des hautes personnalités, d'une consultation sectorielle des partenaires au développement du Mali, pour la mobilisation des ressources financières nécessaires ;
- la mobilisation de financements et ressources afin de couvrir les besoins d'investissements, de fonctionnement du programme, des projets et programmes élaborés par les Départements sectoriels, les Collectivités territoriales, les ONG et OSC, le secteur privé.

• *Mobilisation des ressources nationales (Etat, société civile)*

La mobilisation des ressources nationales devra être un préalable pour une meilleure canalisation des ressources extérieures. Les efforts menés par Gouvernement en matière de Gouvernance et d'assainissement et gestion des finances publiques devraient permettre une amélioration des ressources financières dont une bonne partie sera destinée au financement des programmes d'investissement dans le secteur agricole (PNISA) et de sécurité alimentaire, et ceci conformément à l'engagement de Maputo, dans le cadre du NEPAD. En effet 14% du budget national sont affectés au développement du secteur agricole. Le Gouvernement entend porter ce taux à 20% conformément aux dispositions définies dans la LOA. A titre d'exemple on peut citer notamment l'initiative riz, le programme d'aménagement de 103.000 ha, la subvention des intrants agricoles, etc.

La mobilisation des ressources du gouvernement pour la mise en œuvre des actions relevant des axes transversaux du PNSA, devra être accompagnée par la création des conditions favorables au développement du secteur privé et plus particulièrement des institutions financières.

- **Mobilisation des financements externes**

Le Mali doit explorer l'ensemble des cadres de partenariat aux niveaux mondial et régional auxquels il appartient afin de valoriser toutes les opportunités. Dans cette optique, le pays a souscrit à plusieurs initiatives mondiales et régionales ; Sommet Mondiale de l'Alimentation, la Déclaration du Millénaire, la Déclaration de Paris, le NEPAD, etc.

Le Gouvernement devra s'atteler à utiliser les mécanismes existants : coopération bilatérale et multilatérale, la coopération sud-sud.

La coopération Sud-Sud est une initiative qui a été lancée par la FAO en 1998, dans le cadre du programme spécial pour la sécurité alimentaire permettant aux pays bénéficiaires de profiter de l'expérience et des connaissances de pays en développement plus avancés grâce à l'utilisation de technologies simples adaptées au contexte local et peu coûteuses et des matériaux locaux. Le Mali qui a déjà bénéficié de cet apport de la Chine et le Vietnam pourrait consolider l'expérience. Les principaux domaines d'intervention pour lesquels l'assistance pourra être demandée par les partenaires maliens sans exclusivité sont les suivants : (i) la maîtrise de l'eau à faible coût ; (ii) l'intensification des cultures, y compris le maraîchage ainsi que les techniques de transformation des produits agricoles, animaux et produits de la pêche ; (iii) la diversification comprenant le petit élevage, l'aquaculture et l'apiculture, la transformation des produits agricoles, animaux et de la pêche ; (iv) la protection de l'environnement.

6.4. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les modalités de mise en œuvre seront fondées en priorité sur la mobilisation nationale des ressources disponibles. Les administrations nationales et régionales (ministères et services techniques) seront responsabilisées pour l'élaboration des propositions de projets et programmes répondant aux axes stratégiques d'intervention et relevant de leurs domaines de compétences respectifs.

La CCP du PNSA collaborera également dans ce cadre avec toutes les parties prenantes étatiques et non étatiques et les partenaires techniques et financiers.

Pour l'élaboration des programmes et projets, la démarche participative et ascendante sera appliquée et privilégiée du niveau communautaire au niveau central.

Au niveau communal, les acteurs à la base (producteurs, femmes, jeunes, artisans, etc.) et leurs organisations socioprofessionnelles ou les communautés villageoises expriment leurs besoins et priorités qui seront soumis à la commune pour être validés selon leur éligibilité sociale et être intégrés dans le plan de développement local. Les structures d'appui-conseil (services techniques publics et privés et ONG) contribueront et faciliteront la formulation et la mise en œuvre des projets et programmes.

Au niveau local (Cercle) et régional les acteurs sont les organisations faîtières de producteurs et du secteur privé, les services déconcentrés de l'Etat, les organes des collectivités décentralisées, et les collectifs d'ONG. A ce niveau Les services techniques publics et privés et les ONG apportent l'assistance et l'appui - conseil et valident la cohérence des demandes communales avec les politiques nationales.

Sur la base des propositions formulées, l'exécution des projets et programmes s'inspirant du PNSA sur le terrain se fera par les Collectivités décentralisées, les OSC et autres acteurs concernés avec l'appui des structures en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, et l'environnement.

VII. CONDITIONS ET RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE

7.1. CONDITIONS D'OPERATIONNALISATION

Plusieurs conditions sont nécessaires pour rendre opérationnelle et effective la mise en œuvre du PNSA. Il s'agit notamment de :

⇒ L'approbation par le Gouvernement de la phase II du PNSA (2011-2015).

- ⇒ L'adoption des mesures proposées dans la revue du cadre institutionnel et des cadres de concertation (révision des textes législatifs et réglementaires).
- ⇒ La tenue d'une table ronde du Gouvernement avec les PTF (consultation thématique)
- ⇒ La mobilisation des financements et ressources nécessaires.

A cela s'ajoutent des réformes politiques et des mesures préalables pour faciliter la mise en œuvre du Programme et lui créer les conditions favorables à l'atteinte de ses objectifs de sécurité alimentaire.

Il s'agit de mesures incitatives pour rendre l'activité agricole rentable et encourager les investissements dans le secteur et de mesures visant à rendre l'environnement favorable à la sécurité alimentaire.

Mesures incitatives

Les mesures incitatives que l'Etat peut préconiser sont nombreuses, mais celles qui paraissent essentielles, avec des effets immédiats sont :

- Une politique d'exonération des taxes ou subvention. L'Etat doit préconiser la suppression de certaines taxes ou leur allègement sur les intrants (engrais, semences, plants et produits phytosanitaires) et matériels (charrues, charrettes, tracteurs, motopompes etc.) agricoles pour favoriser une intensification rapide de la production agricole ;
- Une politique de soutien direct aux services d'appui aux producteurs. Le renforcement des services d'appui (vulgarisation, formation et recherche) qui pourrait favoriser l'adoption rapide par les producteurs des techniques disponibles et améliorer leur productivité et leurs revenus, doit encore demeurer du domaine public. Dans ce cadre on peut se référer à l'approche adoptée par différents projets en cours (PAPAM, FBSA, PASAM, etc.).

Mesures de soutien pour un environnement favorable

- Une politique d'investissements structurants : L'Etat mettra l'accent sur les investissements dans des domaines aussi importants que la maîtrise de l'eau et les infrastructures rurales d'entreposage, de transformation et de transport. De tels investissements permettront de rendre l'environnement favorable en agissant sur la dépendance de la production agricole des précipitations irrégulières, l'amélioration des routes, devant réduire les frais de transport ce qui améliorerait la compétitivité et la rentabilité des exploitations, l'insuffisance des infrastructures d'entreposage et de transformation, réduisant les pertes après récolte ce qui maximaliserait les revenus des producteurs.
- Une politique dynamique de crédit agricole: L'Etat impulsera la mise en place d'un système de crédit viable et accessible aux producteurs, transformateurs. L'opérationnalisation du FNAA (Fonds National d'Appui à l'Agriculture) abordé au titre du Financement rural y contribuera largement.
- Une politique de promotion des unités industrielles de transformation : l'Etat encouragera les privés qui veulent investir dans le secteur en leur accordant des facilités et en les formant en cas de besoin. Une attention particulière doit être accordée aux privés intéressés par la mise en place des unités de transformation et plus particulièrement les femmes et les jeunes sans emploi.
- Les mesures d'atténuation des impacts environnementaux des programmes et projets doivent être largement étudiées en vue d'éviter les effets contraires aux objectifs fixés.
- Les mesures de sécurisation foncière : Le statut foncier des sites d'aménagement ne doit prêter à confusion au moment de la mise en valeur. L'accès des femmes aux surfaces aménagées se fera sur la base des termes de la LOA et de ses textes d'application.
- Le renforcement du système d'informations sur les marchés des intrants et des produits agricoles à travers le développement des infrastructures et la mise en place d'un système de collecte, de gestion, d'analyse et de partage de l'information sur les marchés des engrais et des produits agricoles. Les producteurs et les opérateurs des différentes filières ont besoin d'informations en temps réel sur les marchés des produits agricoles et sur les intrants pour être pleinement opérationnels. L'Observatoire du Marché Agricole (OMA) géré sous l'APCAM mériterait d'être renforcé et surtout couplé avec un système d'information sur les engrais permettant de faciliter la diffusion des informations détaillées sur les intrants sur les marchés (prix, qualités, quantités et autres

conditions réglementaires). L'OMA pourra être appuyé dans ce cadre notamment par le Programme ECOFIL de l'IER et l'IFDC/Mali.

- Le développement des capacités techniques et organisationnelles des producteurs, en vue d'accroître l'offre et la qualité des produits agricoles. Il conviendra aussi de favoriser l'autofinancement des intrants, ce qui permettrait de réduire les volumes et les taux d'intérêt de prêts/crédit de campagne. Les Ministères en charge du Développement Rural et de l'Economie et des Finances ainsi que l'APCAM seront les plus sollicités pour la mise en œuvre de ces mesures.
- L'amélioration des infrastructures de transport. L'Etat devra faire un effort financier important en ce qui concerne les infrastructures rurales. L'amélioration du réseau routier et des pistes rurales contribuera à réduire l'enclavement d'un grand nombre de zones de production, à baisser ainsi les coûts des intrants et à améliorer leur niveau d'utilisation.

7.2. RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PNSA

Les risques potentiels liés à la mise en œuvre du PNSA sont essentiellement d'ordre institutionnel, politique, socioéconomique et environnemental.

- **Risques d'ordre institutionnel et politique**

Les risques institutionnels sont surtout :

- ♦ La non adhésion au PNSA et son manque d'appropriation par l'ensemble ou partie des acteurs concernés par la sécurité alimentaire.
- ♦ Le non-respect par certaines parties prenantes de leur engagement envers les groupes vulnérables et l'absence de mesures visant le renforcement de la protection sociale en liaison avec la sécurité alimentaire.
- ♦ Le retard voire la non adoption et promulgation des textes de loi afférents au CSA et au PNSA.
- ♦ La non mise en place à temps de la Cellule de Coordination du Programme ou les difficultés de fonctionnement liées à son autonomie et à la disponibilité des ressources dont elle a besoin.
- ♦ La confusion dans les rôles et responsabilités du CSA et de la Cellule de Coordination du Programme dans la conduite du PNSA.
- ♦ L'insuffisance des mécanismes de coordination entre services, institutions et société civile d'une part et d'autre part entre ceux-ci et les partenaires technique et financiers, ce qui pourrait avoir comme conséquence entre autres de limiter les impacts sur la sécurité alimentaire.
- ♦ L'insuffisance des ressources humaines au niveau des Ministères techniques et leurs services déconcentrés, ainsi que des structures d'appui-conseil qui peut pénaliser le suivi et d'une manière générale, la gestion de la mise en œuvre du PNSA.
- ♦ L'instabilité politique surtout au niveau du secteur agricole dans les collectivités locales ciblées peut engendrer des changements d'ordre stratégique pouvant impacter sur les objectifs du PNSA.
- ♦ Le contexte socio-politique précaire dans certains pays voisins, notamment ceux importateurs de produits agricoles et alimentaires ou en position de port d'entrée pour certains biens et équipements.

- **Risques d'ordre environnemental**

- ♦ La sécheresse cyclique que connaît le pays, la mauvaise répartition des pluies, les cas d'inondations, ainsi que les invasions des déprédateurs (les acridiens, oiseaux granivores) peuvent influencer la production agricole, les pâturages et l'alimentation correcte en eau des personnes et du cheptel, déterminant un impact négatif sur la sécurité alimentaire.
- ♦ Les catastrophes naturelles, liées aux changements climatiques et à une forte dégradation des ressources naturelles, ont des conséquences importantes sur l'état sanitaire des populations et des animaux, la sécurité alimentaire des ménages, les productions agro-sylvo-pastorales, les ressources naturelles, et d'une manière générale sur le niveau de développement économique du pays. Le caractère répétitif des certaines catastrophes naturelles augmente l'insécurité alimentaire des populations les plus vulnérables.

- **Risques d'ordre socioéconomique**

L'augmentation du coût de la vie, la flambée des prix des denrées alimentaires de première nécessité, la hausse des prix des produits pétroliers, de l'énergie et des intrants sont des risques communs aux pays de la sous-région qui ont un impact négatif sur la situation de précarité, de pauvreté et d'insécurité alimentaire surtout des groupes vulnérables. Par ailleurs, ces risques peuvent aussi perturber la mise en œuvre des programmes d'investissement, visant entre autres, la relance du secteur agricole, les infrastructures routières ou sociocommunautaire, la santé, l'éducation, etc.

D'autres risques peuvent influencer certaines activités agro-sylvo-pastorales si des dispositions ne sont pas prises à temps ;

- ♦ La chute du prix du bétail et de la viande.
- ♦ La disponibilité réduite sur le marché intérieur des sous-produits de l'agro-industrie utilisés pour l'alimentation du bétail. Ces produits tels que tourteau de coton et mélasse sont très compétitifs sur les marchés régionaux et par conséquent font l'objet d'exportation.
- ♦ Les taux élevés des taxes formelles et informelles, faiblesse de crédit, volatilité des prix, insécurité et vols d'animaux peuvent affecter négativement les résultats et la rentabilité des productions aussi bien agricole que d'élevage.
- ♦ La rupture du financement en cours d'exécution des projets et programmes.
- ♦ La discrimination pour l'accès à la terre et sécurisation du titre foncier surtout au détriment des femmes et les jeunes (problèmes fonciers).
- ♦ Imprévus techniques et sous-estimation des coûts unitaires durant la préparation et l'exécution d'ouvrages hydrauliques.
- ♦ L'absence d'investissement visant le désenclavement de certains sites permettant l'écoulement et l'approvisionnement des produits agricoles et denrées alimentaires ;
- ♦ La rupture d'approvisionnement de pièces de rechange pour le matériel d'exhaure et agricoles, d'équipements et intrants ;
- ♦ La non application des itinéraires techniques et des meilleures pratiques par les producteurs

7.3. DURABILITE DES ACTIONS DES PROJETS ET PROGRAMMES DU PNSA

La durabilité des actions est conditionnée par le degré de leur appropriation par les bénéficiaires et les acteurs étatiques et non étatique impliqués, et l'implication des acteurs de développement à la base dans la mise en œuvre du PNSA. L'approche participative adoptée pendant la mise en œuvre du PNSA I et durant l'élaboration du PNSA II, gagnerait à être maintenue et renforcée pour mieux renforcer la durabilité

L'appropriation du programme est davantage renforcée par : (i) la prise en compte des besoins prioritaires des bénéficiaires dans les programmes et projets retenus; (ii) la participation et la responsabilisation de toutes les parties prenantes dans l'identification, la mise en œuvre, le suivi et évaluation des projets et programmes du PNSA ; (iii) la sensibilisation et la formation des organisations socio- professionnelles, des organisations de producteurs, de femmes et de jeunes, des OCB, ainsi que des décideurs et des structures d'appui-conseil.

Un cadre politique et institutionnel favorable, l'établissement de partenariats, la prise en compte des leçons apprises durant l'exécution de projets et programmes constituent également des éléments essentiels pour la durabilité du PNSA.

Pour minimiser les risques d'échec et assurer une véritable durabilité des actions, les projets et programmes inscrits dans le PNSA devront prendre en compte :

- Les systèmes traditionnels de production et le savoir-faire local;
- L'approche basée sur la formation des acteurs du milieu afin de les rendre responsables de leur développement et de la gestion de leurs terroirs.
- L'utilisation de technologies simples, adaptées aux besoins et aux ressources des bénéficiaires, faciles à

gérer, et accessibles à tous

- La politique d'aménagement et de mise en valeur orientée vers des techniques d'irrigation à coûts modérés et économiquement rentables, maîtrisables par les bénéficiaires et susceptibles d'être gérées durablement.
- La gestion rationnelle et durable des ressources sols/eau à travers des schémas d'aménagement des terroirs et des bassins fluviaux, ainsi que l'application des codes de l'eau et du foncier agricole.
- L'exploitation rationnelle des ressources pour le maintien des écosystèmes.

VII. MECANISMES POUR LE SYSTEME DE SUIVI ET EVALUATION

8.1. PRINCIPES DIRECTEURS ET ORIENTATIONS

Afin de se garder de confondre le suivi de la sécurité alimentaire au Mali en général et le S&E axé sur les résultats du PNSA en particulier, le système de S&E devra s'appuyer sur les principes directeurs suivants :

- L'existence d'une pluralité d'acteurs dans le mécanisme de suivi de la sécurité alimentaire au Mali. Aussi, dans le cadre du PNSA, la Cellule de Gestion et de S&E qui sera mise en place partira de l'acquis en considérant ces acteurs comme des parties prenantes du système de S&E du PNSA et comme sources d'information pour les indicateurs retenus pour le PNSA.
- Le CSA joue le rôle de maître d'ouvrage pour la conception, la mise en œuvre et la coordination du système de S&E. La Cellule de S&E (CS&E) qui sera mise en place au sein de l'Unité de Coordination du PNSA (CCP, Maître d'ouvrage Délégué), se chargera de la maîtrise d'œuvre de l'ensemble du système de S&E du PNSA.
- Le S&E du PNSA est un ensemble d'activités de collecte, de gestion, d'analyse, d'utilisation et de partage d'information sur les projets et programmes mis en œuvre, sur leurs résultats (impacts, effets, produits et services, gestion), afin d'en mesurer la performance pour améliorer le pilotage et capitaliser les bonnes pratiques.
- Le S&E du PNSA devra permettre de mesurer les progrès, de prendre des décisions d'amélioration en temps réel et partager les succès dans l'atteinte de la sécurité alimentaire des populations les plus vulnérables durant et après la mise en œuvre.
- Le système de S&E à mettre en place pour la coordination du PNSA et la mise en œuvre efficace des projets et programmes y afférents devra être participatif et orienté vers les résultats. Il devra permettre d'intégrer les projets et programmes du PNSA, mesurer leurs résultats et évaluer leur performance. A tout moment, il devra être en mesure d'informer les décideurs et les parties prenantes sur le niveau d'atteinte des résultats, les difficultés rencontrées, les actions les plus importantes à mener pour assurer l'impact des projets et programmes.
- Aussi, le système devra être en mesure de veiller sur les conditions critiques (risques et hypothèses) de tous ordres identifiées dans le cadre logique afin d'assurer un meilleur parcours sur le chemin de l'impact visé par le PNSA.
- La CCP devra être dotée d'un système informatisé central de coordination du S&E permettant de suivre le déroulement des activités entreprises par les différents projets et programmes sans interférer directement dans leur mise en œuvre.
- La mise en place d'un tel système sera appuyée par des mécanismes de renforcement des capacités financières et techniques de supervision du CSA et de la CCP, d'analyse et d'utilisation de l'information sur les résultats.
-

8.2. OBJECTIFS DU SYSTEME DE S&E DU PNSA II.

Les objectifs du système de suivi et évaluation du PNSA sont entre autres de :

- Mesurer la progression des activités, la performance des projets et programmes de sécurité alimentaire dans l'atteinte des résultats du PNSA.
- Prendre la mesure de l'évolution d'indicateurs spécifiques à chaque objectif et des résultats visés, dans les axes stratégiques.
- Mettre à la disposition des décideurs, des partenaires et bénéficiaires des informations leur permettant, notamment :
 - o d'assurer une évaluation de la performance afin qu'ils puissent introduire les corrections nécessaires à une poursuite satisfaisante de la mise en œuvre et de l'évolution dans les projets et programmes,
 - o de tirer des conclusions sur l'efficacité et l'efficacités des pratiques, afin de conserver l'expertise, les bonnes pratiques et les mécanismes pertinents au delà des projets et programmes,
 - o de fournir les données pour la communication, dans la perspective de la création d'un environnement d'échange transparent (sur les flux financiers, les bénéficiaires, les résultats, les indicateurs nationaux) et disponible pour les décideurs, tous les partenaires et bénéficiaires sous une forme appropriée.

8.3. MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE GESTION DE L'INFORMATION

La CCP et les Unités de projets disposeront d'un système d'information décentralisé basé sur la collecte, l'enregistrement et le traitement des données sur les résultats des projets et programmes en temps réel et sur une base pérenne. Le système comprendra :

- Un Système informatisé de Gestion de l'Information (SGI), alimenté par les données des projets et programmes de sécurité alimentaire et les informations fournies par le CSA et ses partenaires et acteurs aux niveaux national et local. Il reposera sur (a) le système d'acquisition de l'information (supports harmonisés de collecte, méthodologie et périodicité, etc.) (b) un transfert rapide de données précises et fiables à la CCP.
- La recherche opérationnelle comprenant la collecte, l'analyse, l'interprétation et la diffusion des résultats.
- Le suivi financier, en concordance avec le suivi technique des produits et services suivant les domaines d'activités du cadre synoptique.
- L'exploitation et l'analyse des données reçues en temps réel pour le diagnostic et la planification à court terme. Les données serviront également à l'élaboration des plans d'actions annuels ou pluriannuels.

Le système doit être utilisé comme un outil d'aide à la décision en permettant de réorienter les plans d'actions, les programmes de travail et budgets annuels des projets et programmes en fonction des résultats atteints en matière de sécurité alimentaire, et ceci par :

- L'archivage des données reçues, des diagnostics et des analyses.
- La diffusion de l'information pour la mobilisation en temps opportun et l'ajustement des interventions des différents partenaires du PNSA.
- La CCP devra appuyer les projets et programmes à mettre en place des logiciels spécifiques de S&E technique de leurs activités. Elle compilera au fur et à mesure dans le tableau de bord approprié l'état d'avancement de tous les projets et programmes en cours.

8.4. MECANISMES DE SUIVI DU PNSA

Le suivi du PNSA désigne l'examen continu et de routine des activités des projets et programmes ayant démarré et en cours d'exécution. Les données de suivi seront collectées à des fréquences déterminées, définies selon le type de suivi durant la phase de mise en œuvre des projets et programmes. Quatre catégories de suivi seront considérées: (i) le suivi d'exécution, (ii) le suivi des résultats, (iii) le suivi des objectifs spécifiques et (iv) le suivi

du contexte.

8.4.1. Le suivi d'exécution (réalisations) des projets et programmes du PNSA

Il comprendra globalement et pour chaque projet et programme :

- La supervision physique et permanente de l'exécution des projets et programmes qui permettra (i) la vérification des activités réalisées et l'identification précoce des difficultés ou de solutions reproductibles, (ii) la comptabilisation des actions menées et des bénéficiaires. Les instances de supervision de chaque projet et programme recueilleront les données sur des fiches prévues à cet effet au cours de la réalisation des activités sur le terrain, analyseront les informations et partageront avec la CCP les tableaux de bord de synthèse.
- Le suivi technique informatisé qui servira à vérifier l'état d'avancement des activités des projets et programmes suivant un système et des informations décentralisées par projets et programmes au niveau des zones ciblées, et par rapport à un calendrier déterminé dans le plan analytique des domaines d'activités d'ensemble du PNSA, et à comptabiliser le nombre d'actions menées et d'organismes impliqués par rapport aux objectifs et résultats fixés.
- Le suivi financier qui traquera les inputs et les coûts des projets et programmes par domaine d'activité à travers des catégories de dépenses prédéfinies dans le plan budgétaire global du PNSA. Il permettra d'apprécier l'évolution des décaissements des projets et programmes par bailleurs et centre de coût et de constater les écarts par rapport aux prévisions tout en les mettant en relation avec les résultats techniques.
- Le suivi organisationnel du PNSA va s'intéresser à la durabilité, au développement institutionnel et au renforcement des capacités inhérentes à la CCP, ses partenaires directs, aux projets et programmes et leurs acteurs concernés.

Le suivi du PNSA sera fondé sur la collecte des données primaires par les acteurs de terrain et leur intégration dans le système informatisé de gestion de l'information (SGI) opéré par les Unités de gestion des projets et programmes et la CCP. Les principaux outils de suivi qui seront utilisés dont le détail se trouve dans le Manuel de procédures de S&E, seront :

- Les divers cahiers de notes et fiches d'information complétés au moment du déroulement des activités et de la supervision,
- Les rapports d'activités des projets et programmes et les données de suivi de la CCP,
- Les tableaux de bord périodiques sur les indicateurs de réalisation,
- Les rapports financiers des différents projets et programmes du PNSA.

La collecte des données primaires constituera le noyau du suivi du PNSA et se fera à trois niveaux :

- Niveau 1 : Les intervenants sur le terrain qui développeront, réaliseront et documenteront les activités des projets et programmes du PNSA pendant la mise en œuvre. Ils utiliseront des outils pratiques : registres/cahiers/fiches de comptes rendus d'activités et comptes rendus, et canevas de rapports d'activités trimestriels qui collectent les données de base nécessaires au calcul des indicateurs. Des indications détaillées sur ces fiches d'information et les rôles et responsabilités dans leur utilisation se trouvent dans le Manuel de S&E.
- Niveau 2 : Les structures de coordination des projets et programmes qui centraliseront, traiteront et valideront les données relatives à leurs projets respectifs. Les données consolidées, exploitées et analysées sous forme de tableaux de bord seront partagées avec la CCP à travers le SGI et sous forme de versions en papier.
- Niveau 3 : La CCP procédera à la vérification des indicateurs, à leur agrégation et à l'élaboration des rapports consolidés du PNSA. Elle sera responsable aussi de la dissémination du rapport de S&E aux principaux destinataires : Comité de Pilotage du PNSA, PTF et acteurs des niveaux 1 et 2 pour la rétro-information ou feedback.

Les rapports et comptes rendus des projets et programmes du PNSA suivront une articulation commune de façon à faciliter à la fois l'exploitation, l'analyse et la diffusion de l'information par la CCP. Le Manuel de S&E du PNSA et ceux des projets et programmes y afférents indiqueront la teneur des informations demandées et leur périodicité par rapport à tous les indicateurs et activités retenus.

8.4.2. Le suivi des résultats attendus du PNSA

C'est le suivi des effets des projets et programmes (les réponses des populations vulnérables cibles aux activités et outputs des projets et programmes), le suivi de l'impact et des indicateurs liés aux résultats du PNSA (la contribution des projets et programmes du PNSA aux changements fondamentaux et durables sur la pauvreté et la sécurité alimentaire induits sur les populations vulnérables cibles). Les projets et programmes réaliseront des Evaluations par les Bénéficiaires annuelles et l'ensemble des résultats obtenus seront compilés et diffusés par la CCP.

Dans le cadre de ces évaluations, les effets des projets et programmes du PNSA seront suivis en évaluant les perceptions (opinions ou réactions) et les réponses (changement de comportement) des populations vulnérables cibles aux produits et services fournis. Un tel suivi aidera la CCP et les gestionnaires des projets et programmes à mesurer le degré d'acceptation (ou d'adoption) des produits et services fournis aux bénéficiaires et l'efficacité des stratégies d'intervention.

8.4.3. Le suivi du contexte

Les risques et hypothèses liés à la mise en œuvre du PNSA seront évalués et des actions de mitigation (empêchement de survenir) et d'atténuation (réduction de l'impact) seront planifiées et reversées dans les Plan de travail des projets et programmes. Les hypothèses et risques menacent les relations de cause à effet entre les différents niveaux du cadre de résultats du PNSA et leur réalisation en parfaite synergie suivant la logique d'intervention.

L'évaluation des risques et hypothèses se fait à travers deux variables clés :

- La probabilité d'occurrence du risque : captée à travers les trois modalités suivantes (élevée, moyenne, faible),
- L'impact du risque sur les résultats du PNSA au cas où il surviendrait : capté à travers les modalités suivantes (Important, moyen, négligeable).

L'analyse du risque après son évaluation se fait à l'aide de la matrice suivante pour chaque risque :

IP \ PO	PO		
	Elevée	Moyenne	Faible
Important			
Moyen			
Négligeable			

PO : Probabilité d'occurrence ; **IP** : Impact sur le PNSA.

Si après l'analyse du risque à travers les deux variables précitées, il se retrouve dans la zone rouge de la matrice, il sera conclu que le risque est dangereux pour le PNSA et un plan de mitigation ou d'atténuation devra être élaboré pour l'expulser vers la zone verte. C'est-à-dire qu'après la mise en œuvre des activités de mitigation ou d'atténuation, la probabilité d'occurrence du risque est minimisée ou son impact sur le PNSA est atténué par des mesures de sauvegarde et de protection.

Le suivi du contexte consiste en l'évaluation des risques et hypothèses du PNSA, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions de mitigation ou d'atténuation. Il sera mené par la CCP en relation avec les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des projets et programmes. L'analyse des risques, les actions nécessaires ainsi que leurs modalités de suivi seront développées dans le Manuel de S&E.

8.4.4. Le suivi des objectifs spécifiques du PNSA

C'est le processus de suivi des objectifs et stratégies du PNSA pour un ajustement systématique aux changements dans les priorités du Gouvernement et dans les besoins des populations vulnérables et groupes cibles. Le suivi des objectifs permet l'appréciation des conditions d'atteinte des objectifs du PNSA selon le degré et l'envergure de la mise en œuvre des projets et programmes à la période concernée.

Le suivi des objectifs sert aussi à vérifier l'existence de toutes sortes d'effets ou d'impacts non prévus ou des effets négatifs (conséquences négatives des projets et programmes). Cette activité de suivi sera menée à la revue à mi-parcours et/ou à l'évaluation final (ou terminale) du PNSA, mais aussi lors des revues et bilan annuels des

différents partenaires.

8.5. MECANISMES POUR L’EVALUATION DU PNSA

L’évaluation fera l’examen critique périodique des résultats atteints par le PNSA à travers le suivi, ses projets et programmes en cours d’exécution ou clôturés, par rapport aux objectifs et résultats attendus. Elle permettra d’apprécier la pertinence, la cohérence, l’efficacité, l’impact et la durabilité des actions du PNSA. Elle comprendra :

- L’évaluation ex-ante ou a priori : elle s’effectuera avant l’exécution de chaque projet ou programme identifié et précisera la situation de référence. Pour les indicateurs de résultats du PNSA, la CCP fera une situation de référence en relation avec ses partenaires.
- L’évaluation périodique (par exemple annuelle) des objectifs et des résultats obtenus par rapport aux valeurs cibles des indicateurs de résultats pour la période considérée.
- L’auto évaluation par les Equipes de projets/programmes et les bénéficiaires (EB) des activités réalisées et des effets obtenus qui feront la comparaison des objectifs fixés et des résultats atteints. Les EB seront réalisées par les personnes qui auront la responsabilité directe de l’exécution des projets avec l’appui de la CCP. Les EB, qui seront réalisées suivant une démarche participative devront avoir pour résultat une meilleure planification des activités futures, une capitalisation et une diffusion des bonnes pratiques dans le chemin de l’impact. Les EB se feront sur une base annuelle régulière pour intégrer les enseignements au fur et à mesure de l’avancement du PNSA.
- L’évaluation externe à mi-parcours qui mesurera les résultats et performances à mi-parcours du PNSA.
- L’évaluation finale : elle aura lieu quelques semaines/mois avant l’horizon butoir du PNSA (fin 2015) lorsque ses résultats et son impact seront censés être intégralement réalisés.
- L’Evaluation Ex-Post : 5 à 10 ans après la clôture du PNSA, mesurera les impacts économiques, sociaux et environnementaux sur la sécurité alimentaire et la pauvreté, des programmes et projets du PNSA sur les bénéficiaires et leurs ménages.

Les procédures et techniques des différentes évaluations seront détaillées dans le Manuel de procédures de S&E du PNSA de même que les rôles et responsabilités des différents acteurs dans leur mise en œuvre.

Un état des lieux initial ou situation de référence qui sera la base du système d’information de S&E est nécessaire. La CCP effectuera ou fera effectuer l’état des lieux initial relatif à la situation de référence (baseline) dans tous les cas où cela sera jugé nécessaire à la mesure subséquente des indicateurs d’effet et d’impact. L’état des lieux sera complété avant un délai de trois mois après la mise en vigueur du PNSA par l’Etat du Mali et ses partenaires. Les activités comprendront :

- La finalisation de la méthodologie, les instruments de mesure, le calendrier opérationnel et le budget prévisionnel proposés dans le Manuel de S&E du PNSA.
- La collecte et la validation des données. Si les données requises ne sont pas disponibles, on pourra se référer à des estimations initiales des données des services techniques des Ministères pour les indicateurs retenus à partir des moyennes mesurées par les enquêtes nationales ou par d’autres partenaires.
- L’enregistrement et la consolidation des données.
- L’analyse et la rédaction d’un rapport d’état des lieux initial suivant un format à déterminer par la CCP en relation avec ses partenaires techniques.

Ces informations de base, très importantes permettront dans le future de mesurer la performance dans la mise en œuvre des projets et programmes du PNSA.

Toutes les Unités de gestion de projets/programmes du PNSA feront avec les bénéficiaires une auto-évaluation continue et une évaluation en fin de projet (EB), pour mesurer les résultats de leurs plans d’actions. Les canevas des fiches de ces évaluations seront donnés dans le Manuel de S&E. Ces évaluations par les bénéficiaires seront conduites sur la base d’un guide qui sera intégré aussi dans le Manuel de S&E. Les EB mettront l’accent sur la satisfaction concrète versus les services fournis et l’appréciation des effets par les bénéficiaires. Elles prendront la mesure suivant l’appréciation par les bénéficiaires : (i) de l’atteinte des objectifs à court terme, (ii) des résultats immédiats, en fonction des activités et indicateurs prévus, (iii) du coût-efficacité des moyens choisis et mis en œuvre, (iv) de la satisfaction sur les services rendus (v) du niveau de gouvernance dans la gestion des ressources

pour la lutte contre l'insécurité alimentaire.

L'évaluation périodiques des objectifs est le processus d'analyse des informations de suivi des objectifs et stratégies du PNSA pour un ajustement systématique aux changements dans les priorités du Gouvernement et dans les besoins des populations vulnérables et groupes cibles. Le suivi des objectifs permet l'appréciation des conditions d'atteinte des objectifs du PNSA selon le degré et l'envergure de la mise en œuvre des projets et programmes à la période concernée.

Le suivi des objectifs sert aussi à vérifier l'existence de toutes sortes d'effets ou d'impacts non prévus ou des effets négatifs (conséquences négatives des projets et programmes). Cette activité de suivi sera menée à la revue à mi-parcours et/ou à l'évaluation final (ou terminale) du PNSA, mais aussi lors des revues et bilan annuels des différents partenaires.

L'évaluation de la performance dans la réalisation du PNSA et des impacts sera menée par la CCP et ses partenaires en collaboration avec les projets et programmes, selon un partage des responsabilités respectives qui seront définies dans le Manuel de S&E. Elle permettra l'agrégation des données recueillies ponctuellement et une analyse plus poussée des résultats et impacts obtenus.

Les évaluations finales et ex-post mesureront notamment (en termes qualitatifs et quantitatifs): (i) l'atteinte des objectifs et indicateurs initiaux, (ii) l'utilisation et l'opérationnalité effectives des équipements/ services fournis, (iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire des bénéficiaires (iv) l'efficacité et l'organisation de l'exécution des projets et programmes du PNSA de même que l'efficacité de la CCP (v) la bonne gouvernance dans la gestion des ressources allouées et, (vi) l'évaluation de la pérennité et de la durabilité des résultats obtenus dans la lutte contre l'insécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables.

VIII. COMMUNICATION

A l'issue des concertations régionales organisées dans le cadre de la revue de la première phase et la préparation de la deuxième, il avait été relevé une faible compréhension des missions du CSA, en dehors du SAP/OMA/OPAM, ainsi qu'une faible appréciation des dimensions de la sécurité alimentaire par les acteurs et toutes les parties prenantes. La mise en place d'un dispositif de communication, d'échange et de diffusion des informations sur la sécurité alimentaire fait partie des recommandations issues des ces concertations.

La communication est constituée d'un ensemble d'outils qui seront développés en appui à la mise en œuvre du PNSA, en vue de renforcer son appropriation par toutes les parties prenantes et son impact sur la sécurité alimentaire. Elle constitue un relais pour les débats sur l'insécurité alimentaire au sein des instances décisionnelles des secteurs impliqués, des communautés locales et de la société civile et l'affirmation du Droit à l'alimentation. Elle sera aussi un des instruments pour le développement d'un plaidoyer devant susciter l'engagement des autorités et de toutes les parties prenantes en vue d'atteindre les changements sociaux et de comportement souhaités en faveur de la sécurité alimentaire dans le pays.

Une des priorités au cours de la deuxième phase sera la mise en place de ce dispositif de communication, d'échange et de diffusion des informations sur le PNSA dans toutes ses dimensions.

Objectif de la communication

L'objectif général du volet communication sera d'informer le plus largement possible l'ensemble des acteurs concernés tant au niveau national que régional et local afin de susciter une adhésion la plus large possibles aux objectifs et interventions du PNSA et à la compréhension des différentes dimensions de la sécurité alimentaire.

Plus spécifiquement, la stratégie de communication permettra de:

- Informer sur le PNSA, ses axes stratégiques et les activités retenues prioritaires sur la période 2011-2015.
- Informer sur les principes et la stratégie du PNSA à l'endroit de toutes les couches de la population, tout en ciblant les jeunes et les adolescents, les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH et les femmes;
- Sensibiliser et informer sur le Droit à l'Alimentation
- Informer/former aux bonnes pratiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- Informer sur l'approche et la stratégie préconisée par le programme et sa cohérence avec les plans et stratégies nationaux.
- Informer sur l'articulation du PNSA avec le PNISA dans le cadre de l'approche sectorielle du secteur développement rural.
- Informer sur les liens entre le PNSA et l'Initiative 166.
- Informer sur le rôle des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme.
- Contribuer à la mobilisation des financements requis pour la mise en œuvre des projets et programmes du PNSA.

Concernant les femmes, il sera important d'asseoir un programme spécifique en liaison avec les partenaires et structures d'appui, du fait qu'elles ont en charge les enfants et la nutrition de la famille.

La stratégie de communication du PNSA devra soutenir également:

- l'intégration du genre dans les politiques et programmes au Mali par rapport au Droit à l'alimentation;
- la mise en place d'une stratégie nationale de participation des adolescents, des jeunes et des femmes en matière de sécurité alimentaire, de prévention du VIH/SIDA et des violences sexuelles et, de prévention du travail des enfants dans l'agriculture.
- l'élaboration d'un plan de formation et de renforcement des capacités des jeunes et des femmes en planification et gestion des programmes de sécurité alimentaire et de nutrition axée sur les résultats.

Mise en œuvre

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, en plus de la dynamisation de son site web, doit faire un lobbying auprès des différentes parties prenantes à travers un plan approprié et mobilisateur. Pour ce faire, plusieurs canaux seront concomitamment utilisés, avec un accent particulier porté aux actions de marketing direct.

Un partenariat étroit et efficace avec l'ensemble des médias nationaux et locaux (radios rurales), les leaders politiques, les organisations à base communautaire, le réseau des communicateurs traditionnels et la société civile doit être établi.

Le CSA dispose d'un service de la communication et de la documentation dont le mandat sera élargi au PNSA. Les responsables en charge de la communication du CSA animeront une Commission ad hoc afin de définir le programme de communication et le budget annuel, évalueront l'impact des activités de communication menées, suggéreront toute action susceptible d'améliorer la conduite de la communication. La Commission sera constituée des chargés de communication des structures et organisations impliquées dans la mise en œuvre du PNSA. La mise en œuvre du plan de communication doit débiter avec le démarrage du processus d'approbation du document du PNSA Phase II, et se poursuivra au-delà, en vue d'appuyer la mobilisation des ressources et la mise en œuvre du PNSA à travers les projets et programmes auxquels il donnera lieu.

IX. COÛT GLOBAL DU PROGRAMME :

Le coût global du PNSA II phase est estimé à **433 496 609 112** (Quatre cent trente trois Milliards quatre cent quatre vingt seize millions six cent neuf mille cent douze Francs CFA) à l'horizon 2015, soit **893 807 441** millions USD, répartis selon les différentes contributions comme suit **130 048 982 734 milliards de FCFA** soit 30% pour l'Etat Malien ; **43 349 660 911** milliards de FCFA soit 10% pour les Bénéficiaires y compris les collectivités ; **21 674 830 456** milliards de F CFA, soit 5% pour les autres acteurs nationaux et **238 423 135 011** milliards de FCFA soit 55% pour les Partenaires au développement

Les coûts de fonctionnement/gestion, de communication et de Suivi-Evaluation ont également été considérés.

10.1. COÛT GLOBAL DU PROGRAMME

Les coûts estimatifs par axes stratégiques du PNSA et contribution sont résumés dans le tableau ci-après.

Tableau 13 : Coûts estimatifs du Programme par axe (en milliers de FCFA)

AXE	TOTAL (x 1000 FCFA)	Répartition par contribution							
		Etat	%	Bénéfic.	%	Financ. extérieur	%	Autres (*)	%
Coûts de base									
AXE 1 - Ressources naturelles et eau	180.964.760	54 289 428,0	30%	18 096 476	10%	99 530 618,0	55%	9 048 238	5%
AXE 2 - Systèmes de production	103.667.000	31 100 100	30%	10 366 700	10%	57 016 850	55%	5 183 350	5%
AXE 3 - Services socio-économique de base	68.221.000	20 466 300	30%	6 822 100	10%	37 521 550	55%	3 411 050	5%
AXE 4 - Nutrition et alimentation	19.311.500	5 793 450	30%	1 931 150	10%	10 621 325	55%	965 575	5%
AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel	28.776.000	8 632 800	30%	2 877 600	10%	15 826 800	55%	1 438 800	5%
Total Coûts de base	400.940.260	120 282 078	30%	40 094 026	10%	220 517 143	55%	20 047 013	5%
<i>Coûts d'ancrage institutionnel (2%)</i>	8 018 805,200	2 405 641,56	30%	801 880,52	10%	4 410 342,86	55%	400 940,26	5%
Cout total sans imprévus	408 959 065,200	122 687 719,56	30%	40 895 906,52	10%	224 927 485,86	55%	20 447 953,26	5%
<i>Imprévus physiques et financiers (6%)</i>	24 537 543,912	7 361 263,174	30%	2 453 754,391	10%	13 495 649,151	55%	1 226 877,196	5%
COUT TOTAL PNSA	433 496 609,112	130 048 982,734	30%	43 349 660,911	10%	238 423 135,011	55%	21 674 830,456	5%
%									

(*) Privés nationaux ou ONG nationaux,

10.2. COUT DU PROGRAMME PAR AXES ET RESULTATS SUR L'HORIZON TEMPOREL 2015.

Le coût de financement du programme sur l'horizon temporel 2015 est présenté ci-dessous

Tableau 14 : Coûts estimatifs du PNSA phase II par par axes et résultats sur l'horizon temporel 2015 (en milliers de FCFA)

Axe et résultats	TOTAL (X 1000 FCFA)	Répartition par année (x 1.000 FCFA)				
		Année 1 5%	Année 2 25%	Année 3 40%	Année 4 25%	Année 5 5%
AXE 1 - Ressources naturelles et eau	180.964.760	9 048 238	45 241 190	72 385 904	45 241 190	9 048 238
R.1.1- Les sols et les RN sont restaurés, conservés durablement et accessibles aux groupes vulnérables	22.637.260	1 131 863	5 659 315	9 054 904	5 659 315	1 131 863
R.1.2- La biodiversité est conservée, valorisée durablement et, elle assure des revenus aux groupes ou populations des zones vulnérables.	1.717.500	85 875	429 375	687 000	429 375	85 875
R.1.3- Des aménagements hydrauliques pastoraux sont créés et gérés de manière durable et, sont accessibles aux groupes vulnérables	106.010.000	5 300 500	26 502 500	42 404 000	26 502 500	5 300 500
R.1.4- Des aménagements hydro-agricoles de proximité sont créés et gérés de manière durable et, sont accessibles aux petits producteurs	50.600.000	2 530 000	12 650 000	20 240 000	12 650 000	2 530 000
AXE 2 - Systèmes de production	103.667.000	5 183 350	25 916 750	41 466 800	25 916 750	5 183 350
R.2.1- Les productions végétales sont intensifiées et diversifiées durablement	31.241.000	1 562 050	7 810 250	12 496 400	7 810 250	1 562 050
R.2.2- Les productions animales sont intensifiées et diversifiées durablement	39.790.000	1 989 500	9 947 500	15 916 000	9 947 500	1 989 500
R.2.3- La pêche artisanale et la pisciculture sont améliorées durablement	32.636.000	1 631 800	8 159 000	13 054 400	8 159 000	1 631 800
AXE 3 - Services socio-économique de base	68.221.000	3 411 050	17 055 250	27 288 400	17 055 250	3 411 050
R.3.1- Les conditions de stockage, de transformation et de commercialisation des produits végétaux et animaux sont améliorées de manière durable	50.916.000	2 545 800	12 729 000	20 366 400	12 729 000	2 545 800
R.3.2- Les sources de revenus des groupes vulnérables sont diversifiées en milieu rural et urbain	2.886.000	144 300	721 500	1 154 400	721 500	144 300
R.3.3- L'accès des groupes vulnérables aux produits et services financiers adéquats en milieu rural et urbain est amélioré	569.000	28 450	142 250	227 600	142 250	28 450
R.3.4- Les revenus des groupes vulnérables ruraux et urbains sont mieux sécurisés	2.250.000	112 500	562 500	900 000	562 500	112 500
R.3.5- L'accès physique aux marchés des producteurs des zones vulnérables est amélioré durablement	11.600.000	580 000	2 900 000	4 640 000	2 900 000	580 000
AXE 4 - Nutrition et alimentation	19.311.500	965 575	4 827 875	7 724 600	4 827 875	965 575
R.4.1- La connaissance des aspects liés à la nutrition par les groupes vulnérables est renforcée	1.068.000	53 400	267 000	427 200	267 000	53 400

MALI - Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) – Phase II
Version Septembre 2011

R.4.2- L'accès à l'eau potable des groupes vulnérables ruraux et urbains est amélioré de manière durable	18.036.500	901 825	4 509 125	7 214 600	4 509 125	901 825
R.4.3 Les conditions d'hygiène et de sécurité sanitaire des aliments sont améliorées	207.000	10 350	51 750	82 800	51 750	10 350
AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel	28.776.000	1 438 800	7 194 000	11 510 400	7 194 000	1 438 800
R.5.1- Les capacités des parties prenantes pour la planification et la mise en œuvre du PNSA sont renforcées aux différents niveaux	2.071.000	103 550	517 750	828 400	517 750	103 550
R.5.2- La gouvernance de la sécurité alimentaire est renforcée et le droit à l'alimentation est pris en compte	100.000	5 000	25 000	40 000	25 000	5 000
R.5.3- Les capacités de réponse aux crises alimentaires à travers le mécanisme du PRMC sont améliorées.	26.375.000	1 318 750	6 593 750	10 550 000	6 593 750	1 318 750
R.5.4- La recherche - action pour la sécurité alimentaire est développée aux différents niveaux	130.000	6 500	32 500	52 000	32 500	6 500
R.5.5- Les mécanismes de communication et de circulation de l'information autour du PNSA sont instaurés	100.000	5 000	25 000	40 000	25 000	5 000
TOTAUX COUTS DE BASE	400.940.260	20 047 013	100 235 065	160 376 104	100 235 065	20 047 013
Couts d'ancrage institutionnel (2%)	8 018 805,200	400 940, 260	2 004 701,300	3 207 522,08	2 004 701,300	400 940, 260
COUTS TOTAUX SANS IMPREVUS	408 959 065 ,200	20 447 953,260	102 239 766,3	163 583 626,080	102 239 766,3	20 447 953,260
Imprévus physiques et financiers (6%)	24 537 543, 912	1 226 877, 196	6 134 385, 978	9 815 017,565	6 134 385, 978	1 226 877, 196
COUT TOTAL PNSA	433 496 609, 112	21 674 830, 456	108 374 152,278	173 398 643,645	108 374 152,278	21 674 830, 456
%						

10.3. COUTS DETAILLES DU PROGRAMME PAR GROUPES D'ACTIVITES

En tenant compte de l'adoption de l'approche sectorielle et que le PNISA en cours d'élaboration est actuellement reconnu comme cadre de référence pour le Développement rural, les coûts détaillés du PNSA par groupes d'activités sont articulés selon l'architecture PNISA est présenté au tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Coûts estimatifs détaillés du PNSA phase II (en milliers de FCFA)

	AXE ET GROUPES D'ACTIVITES	TOTAL (x 1000 FCFA)	Répartition par composante PNISA				
			Investissement	Production/ Compétitivité	Renforcement des capacités	Formation/ Recherche	Sécurité alimentaire conjoncturelle
	AXE 1 - Ressources naturelles et eau	180.964.760	161.759.250	5.000.000	14.070.510	135.000	0
A.1.1.1	Défense, restauration des sols, conservation des eaux et sols	1.095.250	1.065.250	0	30.000	0	0
A.1.1.2	Gestion intégrée des ressources en eau	55.010	0	0	35.010	20.000	0
A.1.1.3	Mise en défense des ressources forestières	225.000	125.000	0	100.000	0	0
A.1.1.4	Aménagements des parcours pastoraux	5.840.000	840.000	5.000.000	0	0	0
A.1.1.5	Foresterie	15.422.000	3.806.000	0	11.526.000	90.000	0
A.1.2.1	Gestion des aires protégées	73.500	33.000	0	15.500	25.000	0
A.1.2.2	Conservation de la faune	1.644.000	1.200.000	0	444.000	0	0
A.1.3.1	Aménagement de mares	7.840.000	7.500.000	0	340.000	0	0
A.1.3.2	Réalisation de puits et de forages pastoraux	98.170.000	97.190.000	0	980.000	0	0
A.1.4.1.	Aménagements hydro-agricoles de proximité	50.600.000	50.000.000	0	600.000	0	0
	AXE 2 - Systèmes de production	103.667.000	64.976.000	17.012.000	18.808.000	2.871.000	0
A.2.1.1.	Intensification des cultures vivrières	23.485.000	7.030.000	15.255.000	550.000	650.000	0
A.2.1.2.	Maraîchage	6.109.000	5.000.000	0	500.000	609.000	0
A.2.1.3.	Arboriculture fruitière	1.647.000	1.400.000	0	100.000	147.000	0
A.2.2.1.	Amélioration de l'aviculture familiale et promotion de l'élevage de pintades	6.991.000	396.000	0	6.595.000	0	0
A.2.2.2.	Elevage de petits ruminants (ovins et caprins)	3.832.000	0	703.000	2.299.000	830.000	0
A.2.2.3.	Embouche paysanne (petits ruminants et bovins)	4.563.000	700.000	235.000	3.628.000	0	0
A.2.2.4.	Production de lait	4.103.000	2.109.000	819.000	1.175.000	0	0
A.2.2.5.	Elevage de gibiers	20.301.000	20.301.000	0	0	0	0

MALI - Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) – Phase II
Version Septembre 2011

A.2.3.1.	Pêche durable et aménagement des pêcheries	19.801.000	16.000.000	0	3.801.000	0	0
A.2.3.2.	Développement de la pisciculture	12.835.000	12.040.000	0	160.000	635.000	0
	AXE 3 - Services socio-économique de base	68.221.000	56.740.000	1.275.000	8.996.000	1.210.000	0
A.3.1.1	Conservation / stockage des produits d'origine végétale	1.840.000	0	0	1.280.000	560.000	0
A.3.1.2	Transformation des produits d'origine végétale	1.618.000	600.000	20.000	994.000	4.000	0
A.3.1.3	Commercialisation des produits d'origine végétale	1.075.000	500.000	0	575.000	0	0
A.3.1.4	Conservation / stockage des produits d'origine animale	31.560.000	30.450.000	0	1.020.000	90.000	0
A.3.1.5	Transformation des produits d'origine animale	1.838.000	900.000	0	938.000	0	0
A.3.1.6	Commercialisation des produits d'origine animale	1.605.000	1.305.000	300.000	0	0	0
A.3.1.7	Conservation / stockage des produits d'origine halieutique	5.685.000	4.910.000	0	775.000	0	0
A.3.1.8	Transformation des produits d'origine halieutique	670.000	150.000	0	520.000	0	0
A.3.1.9	Commercialisation des produits d'origine halieutique	5.025.000	4.525.000	0	500.000	0	0
A.3.2.1	Développement de l'apiculture	934.000	0	720.000	193.000	21.000	0
A.3.2.2	Développement de l'artisanat et autres AGRs	857.000	600.000	235.000	22.000	0	0
A.3.2.3	Développement du micro-entrepreneuriat	790.000	0	0	790.000	0	0
A.3.2.4	AGR en milieu urbain	305.000	0	0	270.000	35.000	0
A.3.3.1	Produits financiers	99.000	0	0	99.000	0	0
A.3.3.2	Amélioration de l'accès aux institutions de microfinance	470.000	0	0	470.000	0	0
A.3.4.1	Filets sociaux de sécurité	2.250.000	1.750.000	0	0	500.000	0
A.3.5.1	Routes/pistes rurales	8.550.000	8.550.000	0	0	0	0
A.3.5.2	Infrastructures de marchés	3.050.000	2.500.000	0	550.000	0	0
	AXE 4 - Nutrition et alimentation	19.311.500	17.120.000	0	1.415.500	776.000	0
A.4.1.1	Education nutritionnelle	98.000	0	0	98.000	0	0
A.4.1.2	Promotion des micronutriments	100.000	0	0	0	100.000	0
A.4.1.3	Utilisation des produits de cueillette	50.000	0	0	30.000	20.000	0
A.4.1.4	Jardins scolaires	820.000	0	0	820.000	0	0
A.4.2.1	Hydraulique urbaine	1.644.000	1.520.000	0	0	124.000	0
A.4.2.2	Hydraulique villageoise	16.392.500	15.500.000	0	467.500	425.000	0
A.4.3.1	Hygiène des aliments	57.000	0	0	0	57.000	0

MALI - Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) – Phase II
Version Septembre 2011

A.4.3.2	Sécurité sanitaire des aliments	150.000	100.000	0	0	50.000	0
	AXE 5 - Gouvernance et renforcement institutionnel	28.776.000	0	0	2.166.000	235.000	26.375.000
A.5.1.1	Renforcement des capacités des responsables et décideurs	75.000	0	0	45.000	30.000	0
A.5.1.2	Renforcement des capacités des services d'appui-conseil	60.000	0	0	45.000	15.000	0
A.5.1.3	Renforcement des capacités des Organisations des producteurs et productrices	75.000	0	0	45.000	30.000	0
A.5.1.4	Renforcement des capacités de la cellule de coordination technique du PNSA	1.861.000	0	0	1.861.000	0	0
A.5.2.1	Responsabilisation de toutes les parties prenantes autour du droit à l'alimentation et de la sécurité alimentaire	60.000	0	0	30.000	30.000	0
A.5.2.2	Renforcement du cadre législatif et politique du PNSA pour la réalisation effective du Droit à l'alimentation	40.000	0	0	40.000	0	0
A.5.3.1	Renforcement institutionnel du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC)	50.000	0	0	0	0	50.000
A.5.3.2	Renforcement du Fonds commun de contrepartie et du Fonds de sécurité alimentaire	25.175.000	0	0	0	0	25.175.000
A.5.3.3	Renforcement du Système d'Alerte Précoce (SAP)	250.000	0	0	0	0	250.000
A.5.3.4	Renforcement du Système d'Information sur les Marchés Agricoles (SIM)	200.000	0	0	0	0	200.000
A.5.3.5	Renforcement de l'enquête agricole de conjoncture	700.000	0	0	0	0	700.000
A.5.4.1	Recherche	80.000	0	0	0	80.000	0
A.5.4.2	Formation	50.000	0	0	0	50.000	0
A.5.5.1	Communication	100.000	0	0	100.000	0	0
	TOTAUX COUTS DE BASE	400.940.260	300.595.250	23.287.000	45.456.010	5.227.000	26.375.000
	Coûts d'ancrage institutionnel (2%)	8 018 805,200					
	COUTS TOTAUX SANS IMPREVUS	408 959 065,200					
	Imprévus physiques et financiers (6%)	24 537 543, 912					
	COUT TOTAL PNSA	433 496 609, 112					
	%	100%					

BIBLIOGRAPHIE :

1. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INSTAT) :

- a. Bureau Central du Recensement (BCR) : Recensement Général de la Population et de l'Habitat – R.G.P.H. 2009 ;

2. MINISTERE DE L'AGRICULTURE DU MALI:

- a. Loi d'Orientation Agricole (LOA) du Mali, 5 septembre 2006.
- b. Plan de passage à l'approche sectorielle, 2009.
- c. Plan National d'Investissement Prioritaire du Secteur Agricole (PNIP-SA) du Mali, 2010.
- d. Politique de développement agricole, financement de l'agriculture ; Communication présentée au SIAGRI, avril 2010.
- e. Programme National d'Irrigation de Proximité (PNIP), décembre 2010.
- f. **CPS, IIA, RESAKSS**, avril 2008 : Rapport sur l'évolution du secteur agricoles et des conditions de vie des ménages au Mali
- g. Programme National d'irrigation de proximité (PNIP), décembre 2010 ;
- h. Politique de Développement Agricole du Mali, présentation des objectifs et orientations stratégiques, octobre 2011

3. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (MEP), COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE (CSA), MINISTERE DELEGUE AUPRES DU PREMIER MINISTRE CHARGE DU DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA ZONE OFFICE DU NIGER CPS/SDR,;

- a. Répertoire 2010 des projets et programmes du secteur du développement rural, septembre 2010.

4. MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (MEIC), Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI), 2008 :

- a. Rapport sur la situation économique et sociale du Mali en 2007 et les perspectives pour 2008, Septembre 2008.

5. MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE DU MALI :

- a. Stratégie Nationale de Valorisation du Lait cru Local, 2008.
- b. Schéma Directeur de la Pêche et de l'aquaculture, 3 volumes, mai 2006.
- c. Direction National des Productions et Industries Animale, 2007 : Plan quinquennal d'Aménagement pastoral 2008-2012
- d. Direction Nationale des Productions et Industries Animales (DNPIA), Rapport Annuel 2010, Janvier 2011.
- g. Accès aux marchés et commercialisation des produits des produits de l'élevage pastoral en Afrique de l'Ouest et du Centre, Rapport général de la Conférence, novembre 2009 (Ministère de l'Elevage et de la Pêche, SNV, 2009) ;
- h. Politique nationale de développement de l'élevage : Enjeux et stratégies, mai 2003, Vol.1, 2 et 3.

6. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT DU MALI :

- a. Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA), août 2002.

7. PNUD :

- a. Rapport sur le développement humain 2009 : « Lever les barrières : Mobilité et développement humains »
- b. Initiative de mise en œuvre des objectifs du Millénaire dans les 166 communes les plus
- c. vulnérables du programme National de sécurité Alimentaire, avril 2008.
- d. Plan décennal pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), 2006-2015, version finale, rapport élaboré par Inhaye Ag Mohamed, août 2007.

8. CELLULE NATIONALE CEDEAO :

- a. Plan National d'Investissement Prioritaire du Mali, 2011-2015, juillet 2010.

9. REPUBLIQUE DU MALI, BANQUE MONDIALE, COOPERATION FRANÇAISE, CEPIA, JUILLET 2007 : Programme « Ruralstruc » : Les implications structurelles de la libéralisation sur l'agriculture et le développement rural, Première phase, Synthèse nationale, Mali, Version finale, juillet 2007.

10. MINISTERE CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT : Plan National d'Action Environnementale/ Programmes d'Action Nationaux de Lutte contre la désertification, 3 Volumes (Volume I : Analyse de la problématique environnementale et du cadre politique, législatif, réglementaire et institutionnel en vigueur au Mali ; Volume II : Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) ; Volume III : synthèse des éléments contenus dans les Programmes d'action régionaux (PAR), 1998.

11. REPUBLIQUE DU MALI, PRIMATURE :

- a. Plan d'Opération riz, campagne 2008-2009, avril 2008.

12. Adama Traoré, 2008 : Recherche-développement au niveau du secteur élevage au Mali : Situation actuelle et perspectives, communication au Mini-symposium sur l'évolution du secteur agricole au Mali, symposium malien sur les sciences appliquées, édition 2008, 2-8 août, Bamako (Mali)

13. FAO :

- a. Profil nutritionnel de pays Mali, 2010.
- b. Revue du sous-secteur élevage, avec un accent particulier sur le développement des sous secteurs lait et bétail-viande en faveur des petits producteurs en Afrique de l'ouest, cas du Mali, rapport de consultation, juillet 2010.
- c. Note informative FAO sur évaluation nutritionnelle, surveillance alimentaire et nutritionnelle et évaluation des impacts.
- d. Note informative FAO sur **les jardins scolaires** et la promotion de l'éducation à la sécurité alimentaire à la nutrition ;
- e. The Right to Food: Putting it into Practice: Brief 5: Nutrition, Food Safety and Consumer, 2005.
- f. FAO, SFW : Revue des Pêches du Mali, 2009.

14. GOUVERNEMENT (MATCL, MEF, CSA), PNUD, FENU, GOLWASH, SHOW, CENTRE OMD, PRINCE ALBERT DE LA PRINCIPALITE DE MONACO :

- a. Guide méthodologique de planification locale : « Comment élaborer et mettre en œuvre un Programme Communal de Développement Economique, et culturel PDESC orienté sur les OMD » ; Mars 2010 ; 90 pages

15. COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE (CSA) :

- a. Etude institutionnelle et arrangement de gestion de l'initiative et d'accélération de l'atteinte des OMD dans les 166 communes les plus vulnérables du PANSA au Mali ; Rapport provisoire, Volume I : le cadre institutionnel ; février 2010 ; 100 pages
- b. Comptes rendus de réunions du groupe restreint et de l'équipe nationale relatifs à la formulation de la phase 2 du Programme National de Sécurité Alimentaire ; Bamako juillet 2010 ;
- c. Rapport de mission de la revue du Programme National de la Sécurité Alimentaire dans les Régions de Mopti et Tombouctou ; 2010, 42 Pages ;
- d. Note sur l'initiative I 166,(accélération des OMD dans les 166 Communes les plus vulnérables, septembre 2009) ;
- e. Revue à mi - parcours du PNSA ; Comte rendu de la mission d'appui de la FAO/TCSF ; Bamako, Mai 2010, 42 pages ; et Synthèse de la mission des concertations régionales (Ségou et Sikasso
- f. Initiative 166 :, Situation de références dans les communes de l'Initiative I 166 ; Rapport final - Décembre 2009 ; 100 pages ;
- g. Programme National de Sécurité Alimentaire (2^{ème} phase) :
Canevas du document avec indication et suggestion pour la rédaction ; juillet 2010 ; 5 pages ;
- h. Guide méthodologique pour la revue à mi – parcours du contenu du PANSA ; 2010, 29 pages

16. CELLULE DE PLANIFICATION ET STATISTIQUE (CPS/SDR):

- a. Résultats du secteur Agricole ; Revue des politiques, stratégies et Programme ; 180 pages
- b. Programme d'appui au secteur Agricole au Mali (PASAM) : Lecture croisée des documents de politiques et de stratégies dans le domaine du développement, Bamako, 59 pages ;
- c. Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA): Note sur le Programme National de Sécurité Alimentaire ;
- d. , 2009 : Rapport de l'évolution du secteur Agricole et des conditions de vie des ménages au Mali, Bamako, 152 pages ;
- e. Programme d'Investissement Agricole (PNISA) - Résultats du secteur Agricole – Revue des politiques et stratégies et Programmes – Bamako, 151 pages

17. EARTH INSTITUTE :

- a. Développement Durable au Mali, composante : Appui à la mise à l'échelle du modèle projet village du Millénaire (PVM) aux 166 Communes rurales les plus vulnérables en matière de sécurité alimentaire, novembre 2008.

18. MINISTERE DES FINANCES :

- a. Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSLP 2^{ème} Génération) 2007 – 2011 ;
- b. Stratégies de Croissance Accélérée au Mali – Date de mise à jour Mai 2008 ;
- c. Cadre Stratégique pour la Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCR 2007-2011), 2006. ;
- d. Revue du CSCR 2007-2011 portant sur 2010, Version provisoire, Juin 2011.
- e. Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté 2012-2017, Version 2 du Draft 2, septembre 2011 ;
- f. Synthèse des consultations sectorielles des bailleurs de fonds du Mali, avril 2008.

ANNEXES :

ANNEXE N°1 Le cadre logique du PNSA Phase II

ANNEXE N°2 : Cadre de mesure des résultats

ANNEXE N°3 : tableau synoptique : Les détails des groupes d'activités par axe stratégique

ANNEXE N° 4 : Les Projets de Lois et Décrets relatifs à la sécurité alimentaire au Mali

ANNEXE N° 5 : Manuel des procédures pour le suivi évaluation

ANNEXE N°6 : Perspectives d'investissement 2011 – 2015 dans quelques secteurs clés liés à la sécurité alimentaire : Programmes et projets en liens avec la sécurité alimentaire

ANNEXE N°7 : Les indicateurs de sécurité alimentaire

ANNEXE N°8 : Composition de l'équipe nationale chargée de la revue et de l'actualisation du PNSA

ANNEXE N°9 : Outil d'articulation : Architecture du PNISA

ANNEXE N°10 Démarche d'articulation du PNSA au PNISA

ANNEXE N°11 : Schéma d'articulation et intégration des Projets et Programmes du PNSA au PNISA

ANNEXE N°12 : Schéma institutionnel du CSA Phase I

ANNEXE N°13 : coût détaillé du PNSA Phase II par axe d'intervention, et suivant les composantes du PNISA

ANNEXE N°14 : Ressources- Moyens de vérification- Conditions préalables